BULLETIN

de la

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE

DU FINISTÈRE

Tome XLVI

1919

QUIMPER

Imprimerie A. Jaouen. — Mmes Chavet-Bargain, succrs

1920

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES

DE LA

SOCIÉTÉ ARCHÉOLOGIQUE DU FINISTÈRE

Janvier 1919

Présidents d'honneur : Mgr. l'Evêque de Quimper et de Léon.
M. le Préfet du Finistère.

Président : M. le chanoine ABGRALL, doyen du chapître, aumônier de l'Hospice (M. F.).

Membre d'honneur, en vertu d'un vote de la Société :

M. le chanoine POTTIER, Président de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, à Montauban.

Vice-Présidents :
M. le chanoine PEYRON, chancelier-archiviste de l'Evêché (M. F.).
M. LE CARGUET, ancien Percepteur, Audierne.
M. le docteur PICQUENARD (Charles), adjoint au maire de Quimper, 19, rue de Brest.

Secrétaires :
M. WAQUET (Henri), archiviste du Finistère, ancien Elève de l'école des Chartes.
M. OGÈS, instituteur à Gouesnac'h.

Bibliothécaire-Archiviste : M. WAQUET.

Trésorier : M. LE BORGNE Victor, employé au secrétariat de la Mairie, 41, rue Kéréon, à Quimper.

M. F. signifie membre fondateur.

MM.

ALLIER (Mme), chirurgien-dentiste. 1, rue Kéréon, Quimper.

ALLIER (Mlle Jehanne), 24, Impasse de l'Odet, Quimper.

ANSQUER (Mme) 14, Place La Tour d'Auvergne Quimper.

ARHAN (l'abbé), recteur à Lanildut.

ASTOR, château de Kerazan, Loctudy (Finistère).

AUDREN DE KERDREL (Mme), château de Kerrom, Saint-Pol-de-Léon.

AUDREN DE KERDREL (le comte), château de Kerusoret, en Plouvorn.

AUFFRET (chanoine), curé-doyen de Douarnenez.

AVENEAU DE LA GRANCIÈRE (le vicomte), correspondant du Ministère de l'Instruction publique, ancien président de la Société polymathique du Morbihan, château de Kergonano, en Baden (Morbihan).

AVRIL (Gustave), 6, rue du Palais, Quimper.

BAIL (LE), avocat, député, conseiller général, 15, rue Duret, Paris (10e arr.).

BARBE, notaire à Moëlan (Finistère).

BASTARD (Mademoiselle Marie LE) chemin de l'Hippodrome, Quimper.

BASTARD (Marcel Le), chemin de l'Hippodrome, Quimper.

BATARD (Mlle Mary Le), 22, rue Laënnec, Quimper.

BERNARD (Daniel), employé des P. T. T., Rennes-Central, à Rennes.

BERRE (Abraham Le), maître-d'hôtel, à Pont-l'Abbé.

BERTOT (Jean), rédacteur en chef du journal *Le Finistère*, 22, rue du Parc, Quimper.

BLOUET (l'abbé), recteur de Mahalon, par Pont-Croix.

BODOLEC Charles (Mme), Boulevard Kerguélen, Quimper.

BOISSELIER (Georges), artiste-peintre, 70 *bis*, rue Notre-Dame-des-Champs, Paris (6e arr.).

BONDUELLE, entrepreneur, ancien conseiller général, à Concarneau.

BOSSENNEC (l'abbé), vicaire à Lannilis.

MM.

BOURDE DE LA ROGERIE, ancien élève de l'Ecole des Chartes, archiviste de l'Ille-et-Vilaine, à Rennes.

BREMOND D'ARS MIGRÉ (Mme la comtesse de), au château de la Porte-Neuve, en Riec-sur-Bélon.

BREST (Bibliothèque publique de la ville de), place Sadi-Carnot, Brest

CANET, négociant, 7, rue Nationale, à Quimper.

CALVEZ (l'abbé), vicaire à Pleyber-Christ.

CALVEZ (l'abbé), vicaire à Saint-Louis, Brest.

CARNÉ (le comte Edmond de), château de Kerouzien, en Plomelin, par Quimper (M. F.).

CARNÉ-MARCEIN (le vicomte de), château du Marhallac'h, Plonéïs, par Quimper.

CHARBONNIER, propriétaire, 8, rue St-Nicolas, à Quimper.

CHATELLIER (Armand du), capitaine d'infanterie, château de Kernuz, par Pont-l'Abbé.

CHAUSSEPIED, architecte, rue du Couëdic, Quimper.

CHAUVEL, docteur en médecine, 13, rue Laënnec, à Quimper.

CHEFFONTAINES (marquis de) au Château de Cheffontaines en Clohars par Bénodet, Finistère.

CIVEL (Mme), 31, rue Jean Macé, Brest.

CLECH (l'abbé), aumônier à Keranna, en Penhars.

CORMIER, juge de paix, à Fouesnant (M. F.).

CORNIC (Mlle Elisa), 39, avenue de la Gare, à Quimper.

CORNOU (chanoine), 3, place Saint-Mathieu, Quimper.

CORRE (chanoine), Etablissement des Augustines, à Pont-l'Abbé.

COTONNEC (Mlle Anna), 39, avenue de la Gare, à Quimper.

COULOMMIER, entrepreneur de Travaux publics, 48, rue Neuve, à Quimper.

CROUAN (Victor), avoué, quai de l'Odet, Quimper.

DELAPORTE (Raymond), avoué à Châteaulin.

DESMAROUX, directeur de la poudrerie nationale du Pont-de-Buis, Quimerc'h.

DEVOIR, capitaine de vaisseau, 29, rue Traverse, à Brest.

MM.

DEYROLLE, artiste-peintre, à Concarneau.

DUBREIL (Charles), procureur de la République, Paimbœuf (Loire-Inférieure).

DULAU et Cie, 34-36, Margaret Street Gavendish square, London W. I., Angleterre.

DUPOUY, professeur de 1re, au Lycée de Rouen.

DUVAL-DUHAMEL, Directeur de la Société Rocher et Cie, Daoulas, Finistère.

ESNAULT, agrégé de l'Université, professeur au Lycée de Nantes, 2, rue Frémion.

EVRARD (Mlle), professeur au collège de jeunes filles, Quimper.

FEIGNA DE KERANFORET (du), 31, avenue de la Gare, à Quimper.

FERRONNAYS (le marquis de la), député de la Loire-Inférieure, 40, rue de Chaillot, Paris (8e arr.).

GAIDOZ, directeur à l'Ecole des Hautes-Etudes, 22, rue Servandoni, à Paris (6e arr.) (M. F.).

GRAVELOTTE, docteur en médecine, 5, rue de Montmorency, à Boulogne-sur-Seine.

GUÉBRIANT (le comte de), conseiller général, maire de Saint-Pol-de-Léon.

GUÉDON (Pierre), Ingénieur, 14, rue Vineuse, Paris (XVI)e.

GUÉGUEN (Guillaume). eutrepreneur de peinture, 12, rue Elie-Fréron, Quimper.

GUENNEC (Louis LE), 15, quai de Tréguier, Morlaix.

GUEY, conservateur du Musée de Quimper et des Musées départementaux, 18, rue de Pont-l'Abbé.

GUILLOU DE PENANROS (Mme veuve LE), villa des Sables, à Tréboul.

GUILLOU DE PENANROS (Louis LE), à Douarnenez.

GUISQUET (Stanislas LE), 21, boul. Saint-Aignan, à Nantes.

GUYADER (LE), bibliothécaire de la ville de Quimper.

HERSART DE LA VILLEMARQUÉ CORNQUAILLE, rue Mescloaguen, Quimper.

MM.

HERVE, commissaire de la Marine en retraite, à la Vicomté-Plévenon, par Pléhérel (Côtes-du-Nord).

INIZAN (Vincent), maire de Kernouès, par Lesneven.

JACQ (Mme), 1, rue Saint-François, Quimper.

JACQ (Eugène), négociant, 4, rue de Rosmeur, à Douarnenez.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Charles de), 28, rue Elie Fréron, à Quimper.

JACQUELOT DU BOISROUVRAY (Noël), 8, rue Verdelet, à Quimper.

JARNO (A.), ancien pharmacien, au manoir de Keranmoal, en Châteauneuf-du-Faou.

JEHANNIN, notaire, 4, rue Sainte-Catherine, à Quimper.

JENKYN JONES, pasteur de l'Eglise réformée, 6, rue Brizeux, à Quimper.

JÉZÉGOU (l'abbé), recteur à Plobannalec (Finistère).

JONCOUR, bijoutier, à Brasparts.

JUNEAUX, Proviseur du Lycée, Amiens.

KERHUEL (A.), agent d'assurances, 4, rue de l'Hospice, à Quimper.

KERJEAN (chanoine), curé-archiprêtre de Châteaulin.

KEROUARTZ (le marquis de), conseiller général, sénateur, manoir des Salles, Guingamp (Côtes-du-Nord).

KOECHLIN (Rodolphe), ingénieur des Arts et Manufactures, château de Kerloc'h, en Bénodet.

LE BRAS (Mme Victor), 4, rue du Parc, Quimper.

LE BRAS (Emile), conservateur du Musée national de Kerjean, en Saint-Vougay, par Plouzévédé.

LE CLEC'H, Président du Tribunal civil de Morlaix.

LÉCLUSE (Emmanuel de), à Douarnenez.

LECLUSE-TREVOEDAL (Mme Emile de), à Audierne.

LE COZ (chanoine), curé-doyen de Pleyben.

LEFLOC'H, négociant à Plonévez-Porzay.

LEGGE (Mme la comtesse de), 39, Boulevard La Tour Maubourg, Paris (9e arr.).

MM.

LE FEBVRE (Yves), juge, avenue de la Gare, à Lannion. Côtes-du-Nord.

LE JOLLEC, Vicaire auxiliaire, à Saint-Marc, près Brest.

LEMOINE (Paul), professeur de dessin au Lycée, 31, rue de Douarnenez, à Quimper.

LE ROUX, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du Finistère, rue Verdelet, 1, Quimper.

LE ROY (chanoine), rue Julien Coïc, Quimper.

LESCOET (Mme la marquise de), château de Lesquiffiou, en Pleyber-Christ.

LEPRINCE, imprimeur, 54, place Saint-Corentin, à Quimper.

LHEURE, 45, rue Chasseloup-Laubat, Paris (XVe).

LIVINEC (D.), négociant près de la Gare des marchandises, à Morlaix.

LUCAS, Docteur en Médecine, Concarneau.

MANAC'H (Mlle), directrice de l'Ecole annexe (Ecole normale des Jeunes Filles), à Quimper.

MARTEL (Roland de), capitaine de vaisseau, 29, rue Voltaire, à Brest.

MARZIN (Jean), économe de l'Hospice, à Morlaix.

MASSABIAU, 11, rue Laënnec, à Quimper.

MAUBRAS (Félix), architecte, à Pont-l'Abbé.

MEHERENC DE SAINT-PIERRE (Mme la Comtesse Alphonse de) château de Keraoul, par Paimpol (Côtes-du-Nord).

MERDY (Joseph LE), comptable, à Douarnenez.

MÉVEL (abbé), recteur de Plonévez-Porzay.

MÉVEL, Docteur en Médecine, à Douarnenez.

MILLIO, négociant, 18, rue Kéréon, Pont-l'Abbé.

MOAN (LE), commandant, à Plonévez-Porzay (Finistère).

MOING (Camille-Louis le), industriel, villa Keréol, à Douarnenez.

MOING (Robert le), ingénieur à l'usine métallurgique, Douarnenez.

MONOT (Georges), négociant, place du Marc'hallac'h, à Pont-l'Abbé.

MM.

MORGAND, docteur en médecine, 17, rue de Buzenval, à Boulogne (Seine).

MORLAIX (Bibliothèque municipale de)

NÉDELEC (Etienne), voyageur de commerce, 41, rue de Kerfeunteun, à Quimper.

NOBLE (Georges LE), 3, boulevard de l'Odet, à Quimper.

OLIVIÉRO, chimiste, 87, rue Denfert-Rochereau, Paris (XIVe)

OLLIVIER (J.), 17, rue de Brest, à Landerneau.

ONFROY, sous-préfet de Baugé. (Maine-et-Loire).

PAGNAC (Muret de), capitaine de frégate en retraite, à Créac'h-Guen, en Ergué-Armel, près Quimper.

PARIN, docteur en médecine, interne des hôpitaux de Paris, 131, rue Saint-Denis, Paris (Ier).

PARISOT (Mlle), directrice du collège des jeunes filles, Quimper.

PAYRAUD, architecte de la Ville de Quimper, Stang-ar-Hoat.

PÉRENNÈS (l'abbé), professeur au Séminaire, rue Verdelet, Quimper.

PHILIPPON, professeur au Lycée, 19, rue de Pont-l'Abbé, à Quimper.

PILVEN (chanoine), secrétaire de l'Evêché de Quimper.

PLATEAU, artiste-peintre, 62, quai de l'Odet, à Quimper.

POMPERY (vicomte de) château du Pérennou, Plomelin.

PONDAVEN (Gabriel), (abbé), inspecteur diocésain, 31, rue de Douarnenez, à Quimper.

PONTOIS (LE), commandant, 20, rue de la Comédie, à Lorient (Morbihan).

PORQUIER (Arthur), propriétaire, à Locmaria, en Quimper,

QUEINNEC (Mlle Marguerite-Marie), Landivisiau.

QUIDELLEUR (l'abbé), chanoine titulaire de la Cathédrale. 12, rue de l'Hospice, à Quimper.

RAISON (Etienne), Pharmacien, 26, Chaussée de la Madeleine, Nantes, Loire-Inférieure.

ROBERT (Ernest), 27, rue Général Goury, Landerneau.

ROCUET, ancien fonctionnaire au Ministère de la Guerre, rue Haute de Locmaria, Quimper.

MM.

ROLLAND (l'abbé), Recteur de Meilars, par Pont-Croix.

ROLLAND, entrepreneur de couverture, rue du Frout, Quimper.

ROPERT (Albert), Receveur des Domaines en retraite, 64, rue de Paris, Lambézellec, Finistère.

ROQUEFEUIL (l'abbé de), 8, rue Sainte-Marthe, à Morlaix.

ROSMORDUC (le comte de), à Trémel (Côtes-du-Nord).

ROUDIÈRE, lieutenant-colonel, 54, Quai de l'Odet, à Quimper.

ROUGE de RUSUNAN (LE), notaire à Guimiliau, par Lampaul.

ROULL (Monseigneur), Protonotaire apostolique, curé-archiprêtre de Saint-Louis de Brest.

ROUSSIN (Alfred-Victor), commissaire général de la Marine, château de Keraval, en Plomelin.

ROUXEAU (Alfred), docteur en médecine, ancien interne des Hôpitaux de Paris, 3, rue Héronnière, à Nantes (Loire-Inférieure).

RUER, Architecte à Douarnenez.

SAINT-LAURENT (de), lieutenant-colonel, 79, avenue Bosquet, Paris (7e arr.).

SAINT-LUC (le comte de), ancien député du Finistère, 14, rue de l'Abbaye, Paris (6e arr.).

SAVINA (Jean), professeur à l'Ecole primaire supérieure de Douarnenez.

SUREL (Victor), peintre décorateur, 15 bis, rue de Strasbourg, Nantes (Loire-Inférieure).

SUPÉRIEUR DU GRAND SÉMINAIRE (le), à Quimper.

THÉRY, avocat, 74, rue de la Basse-Deûle, Lille, Nord.

TOIRAY, villa des Haudriettes, Concarneau.

TRAON (l'abbé), prêtre, à Plonévez -du-Faou.

TRÉAL (Hugues), employé des P. T. T., à Morlaix.

TREBAOL, (R. P.), missionnaire.

TRÉMINTIN, conseiller général à Plouescat.

TROALEN (Mme), institutrice publique, rue Pen-ar-Stéir, Quimper.

MM.

UGUEN, supérieur de Saint-Vincent, Quimper.

VALLAUX (Camille), professeur au Lycée Buffon, 188, rue de la Convention, Paris (XV^{e}).

VILLARD, photographe, Rosmaria, à Locmaria-Quimper.

VILLIERS DU TERRAGE (le baron Marc de), Château de Kerminihy, Rosporden.

VINCENT, directeur du Laboratoire départemental et de la Station agronomique, à l'ancien évêché, à Quimper.

WILER (M^{me}), La Forêt-Fouesnant.

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS

FRANCE & ALGÉRIE

Aisne. — Société historique et archéologique de Château-Thierry.

Algérie. — Société archéologique d'Hippone (Bône).

Bouches-du-Rhône. — Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres d'Aix.

Calvados. — Société des antiquaires de Normandie (Caen).

Cantal. — Société des lettres, sciences et arts de la Haute-Auvergne (Aurillac).

Charente. — Société archéologique et historique de la Charente (Angoulême).

Charente-Inférieure. — Commission des archives et monuments historiques de la Charente-Inférieure (Saintes).

Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis (Saintes).

Côtes-du-Nord. — Association bretonne (Saint-Brieuc).

Société d'émulation des Côtes-du-Nord (Saint-Brieuc).

Drôme. — Société d'archéologie et de statistique de la Drôme (Valence).

Finistère. — Archives du département (Quimper).

Laboratoire de zoologie et de physiologie maritimes de Concarneau.

Société académique de Brest.

Gard. — Académie de Nîmes.

Gironde. — Archives historiques de la Gironde (Bordeaux).

Société archéologique de Bordeaux.

Haute-Garonne. — Société archéologique du Midi de la France (Toulouse, hôtel d'Assézat).

Ille-et-Vilaine. — Annales de Bretagne (Université de Rennes).

Société archéologique d'Ille-et-Vilaine (Rennes).

Société archéologique de Saint-Malo.

Isère. — Académie Delphinale (Grenoble).

Loire-Inférieure. — Archives du département (Nantes).

Société archéologique de Nantes.

Maine-et-Loire. — Société d'agriculture, sciences et arts d'Angers.

Société d'études scientifiques d'Angers

Manche. — Société académique de Cherbourg.

Morbihan. — Société polymathique du Morbihan (Vannes).

Nord. — Commission historique et archéologique du département du Nord (Lille).

Bulletin de l'Université de Lille.

Oise. — Société française d'archéologie (Compiègne).

Sarthe. — Société historique et archéologique du Maine- (Le Mans).

Seine, Paris. — Bibliothèque de l'Institut de France.

Bibliothèque Mazarine.

Bibliothèque Nationale.

Le Directeur de la Bibliothèque d'Art et d'archéologie, 19, rue Spontini, Paris.

Le Directeur du Musée ethnographique du Trocadéro.

Le Secrétaire perpétuel de l'Académie des Inscriptions et belles-lettres.

Seine-Inférieure. — Société havraise d'études diverses.

Somme — Société des Antiquaires de Picardie (Amiens).

Tarn-et-Garonne. — Société Archéologique de Tarn-et-Garonne (Montauban).

Vienne. — Société des Antiquaires de l'Ouest (Poitiers).

Echanges mensuels

Revue de Bretagne, à Vannes.

L'Union agricole et maritime, à Quimperlé.

Semaine religieuse de Quimper et de Léon, à Quimper.

Revue des Traditions populaires, 80, boulevard Saint-Marcel, Paris.

ÉTRANGER

Angleterre. — Royal institution of Cornwal (Truro, Cornwal).

Société Jersiaise (Saint-Hélier, île de Jersey).

Belgique. — « Analecta Bollandiana » publiés par les RR. PP. Bollandistes, Bruxelles (775, boulevard Militaire).

Société d'archéologie de Bruxelles (11 rue Ravenstein).

" Revue Mabillon " publiée par les Bénédictins de l'Abbaye de Ligugé, à Chevetogne, par Leignon, province de Namur.

Etats Unis d'Amérique. — Smithsonian Institution (Washington).

Italie. — Société archéologique de la province de Côme.

Russie. — Société archéologique de Finlande, Helsingfors, (Finlande).

Suède. — Académie d'histoire et des antiquités de Stockholm

Suisse. — Société neuchâteloise de géographie (Neuchâtel).

Tunisie. — Société archéologique de Sousse.

PROCÈS-VERBAUX

Séance du 30 Janvier 1919

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

M. le *Président* communique les excuses de MM. *Picquenard* et *Ogès*, ainsi que de M^lles^ *Evrard* et *Parisot*.

Sont reçus dans la Société : M. le D^r^ *Mével*, de Douarnenez, présenté par MM. le D^r^ *Chauvel* et Emm. *De Lécluse* ; M. *Joncour*, de Brasparts, présenté par MM. Fr. *Le Guyader* et *Chaussepied*.

M. Ars. de *Kerangal* a cédé à la Société une petite plaque de cheminée, décrite le mois dernier par M. le *Président*. Elle paraît avoir été exécutée dans les dernières années de l'époque révolutionnaire, mais le sujet représenté et les caractères du dessin principal appartiennent à un art un peu antérieur, celui des belles années de Louis XVI.

Il a été reçu de la Société française d'Archéologie une circulaire faisant connaître l'état actuel de ses travaux et les projets préparés pour 1919 et 1920. Le volume du Congrès de Brest de 1914 doit paraître incessamment. Sur la liste des vingt-trois sociétaires tombés au champ d'honneur, nous relevons, après le nom du grand archéologue *Déchelette*, ceux de nos

deux chers confrères, le vicomte de *la Barre de Nanteuil* et *Lucien Lécureux*.

M. le *Président* rappelle que M. *Le Borgne* Victor, dernièrement reçu dans notre Société, a consenti à assumer les délicates fonctions de trésorier. C'est donc lui qui recevra dorénavant les cotisations annuelles, 41, rue Kéréon à Quimper.

Après la lecture du mémoire de *M. Pondaven*, sur les passages de troupes à Lesneven, la séance est levée à trois heures et demie.

Le Secrétaire, H. WAQUET.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société Neuchâteloise de Géographie, t. XXVII, 1918.

Recueil de la Commission des Arts et Monuments historiques de la Charente-Inférieure, t. XIX ; avril 1916-octobre 1918.

Revue des Traditions populaires, septembre-octobre 1918.

III

Séance du 27 Février 1919

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

M. *Le Borgne*, récemment désigné comme trésorier en remplacement du très regretté M. *Allier*, est installé dans ses fonctions et lit le compte-rendu financier de l'année 1918. Sur sa proposition, la Société décide d'acheter des bons de la Défense Nationale en retirant de la Caisse d'Épargne une part à déterminer des fonds qu'elle y possède en dépôt.

Sont reçus dans la Société : M. *Lefloch*, de Plonévez-Porzay, présenté par MM. le commandant *Le Moan* et l'abbé *Mével* ; M. *Filly*, publiciste à Rennes, présenté par MM. Fr. *Le Guyader* et Jean *Bertot*.

M. le Dr C.-A. *Picquenard*, évoquant les souvenirs de sa campagne de guerre, décrit divers monuments ou sites du front de Champagne, particulièrement intéressants, soit pour les glorieux faits d'armes dont ils ont été les témoins et les victimes, soit pour les comparaisons auxquelles ils donnent lieu avec des monuments du Finistère : église et château d'Esternay,

menhir de la forêt du Gault, retable de Fromentières, château de Mondement, hypogées des bords du Petit-Morin, etc. Des cartes postales soigneusement choisies et classées illustrent cette instructive causerie qui sera continuée à la prochaine séance.

Ensuite, il fait une communication sur une station d'instruments préhistoriques taillés dans des grès très durs, presque toujours très colorés par un oxyde de fer, qu'il a pu étudier à loisir au début de 1918, entre Noyalo et Surzur (Morbihan).

Ces objets comprenant des haches, des poinçons, des percuteurs, des grattoirs de forme semi-circulaire, ont été fabriqués à l'aide d'un grès tertiaire d'âge bartonien, le grès à *Sabal* (Plante fossile du groupe des palmiers), grès constituant d'énormes blocs tabulaires et dont un gisement très étendu se trouve entre Surzur, Noyalo et Saint-Armel.

On connaît une autre trouvaille du même genre, faite par M. le Professeur *Sirodot*, doyen de la Faculté des Sciences de Rennes, à Saint-Hélen, près de Dinan (Côtes-du-Nord). D'un autre coté, de nombreux monuments mégalithiques ont été construits à l'aide de ces blocs de grès qui s'y prêtaient merveilleusement. Une série de dolmens ou d'allées couvertes au sud de l'embouchure de la Loire, doivent leur être rapportés et le menhir du moulin du Pont, au sud de Quimper, au milieu d'un vaste gisement de ces grès, constitue un autre exemple de leur utilisation.

Etant donné l'extension de ces grès bartoniens dans

le massif armoricain, il y a là un champ d'études qui est assez vaste. M. le docteur C.-A. *Picquenard*, propose d'appliquer à l'ensemble des monuments et des instruments où ces grès ont été employés le nom de civilisation des grès à *Sabal*.

A propos de cette communication, M. le commandant *Devoir* attire l'attention de nos confrères sur un gisement abondant de haches fabriquées avec une sorte de cornaline qui se trouve au nord de Carnac.

M. le commandant *Devoir* fait part des observations que lui ont suggérées divers projets récents de réforme du calendrier. Il fait notamment remarquer que le calendrier préhistorique, tel qu'on peut le connaître d'après la table des marchands de Locmariaker, constituait une combinaison parfaitement cohérente et témoignant d'un sens très exact des mouvements solaires.

M. le *Président* donne connaissance de son mémoire et de ses relevés sur les ruines romaines de Gorré-Ploué en Plouescat. Ce travail sera publié dans le Bulletin.

Notre confrère M. *Esnault*, de Nantes, qui va reprendre la publication, interrompue en 1914, de son *Danvez Gériadur*, vient de faire paraître un lexique spécial des combattants qui est une curieuse contribution à l'histoire de la langue française pendant ces cinq dernières années : *Le Poilu tel qu'il se parle.* Préparant en ce moment une étude complémentaire relative aux mobilisés bretons, il sera très reconnaissant à ceux de ses confrères qui voudront bien lui com-

muniquer les renseignements et les observations qu'ils auront pu recueillir.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire, H. WAQUET.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

Publications recues :

Procès-verbaux de la Commission temporaire des Arts, publiés et annotés par Louis Tuetey, tome II.

CHRONIQUE

Notre confrère M. Esnault, professeur au Lycée de Nantes, qui a déjà commencé dans notre Bulletin une étude très poussée sur les termes bretons négligés dans les dictionnaires, ayant fait campagne pendant les quatres années de guerre, n'a pas été sans constater que tout un vocabulaire nouveau a été créé par les poilus. Il voudrait s'occuper de cette question : *Le poilu tel qu'il se parle* et il désirerait surtout consacrer un chapitre spécial au langage breton des poilus de la basse et de la haute Bretagne.

Il sollicite pour cette étude le concours de ses confrères de la Société Archéologique du Finistère, et pour qu'on se rende mieux compte de ce qu'il demande, je lui passe la parole.

Mes collègues de la *Société Archéologique* voudraient-ils m'aider dans une enquête que je suis disposé à mener à sa juste fin ? La guerre est encore actuelle malgré la démobilisation ; elle n'est pas d'un passé historique aussi reculé que les monuments mégalithiques, dont la Société s'occupe, comme archéologique, à plus juste titre ; mais quel plaisir nous aurions à connaître par des notes des contemporains les préoccupations intellectuelles des éleveurs de mégalithes ! Mettons-nous à la place de nos descendants ; notons pour eux ce dont nous sommes témoins et dont la mémoire va sans doute s'estomper trop vite.

Voulez-vous prendre la peine (ou l'agrément) de dresser, si vous étiez dans un contingent bretonnant : 1° — une liste des mots et locutions celtiques que les Bas-Bretons ont répandu chez leurs camarades francisants, *(kenavo, gwin-ardant,...)* ; 2° — une liste des mots et locutions celtiques créés par la guerre et pour la guerre, comportant des mots empruntés au français *(ar Voched*, les Boches, *eur vintrailherez*, une mitrailleuse,...), des mots créés par des lettrés bretons mais passés dans l'usage oral (type *Silzigenn*, Ballon captif allongé), et des expressions populaires pitorresques créés au front par ces « Mahots » qui ne sont pas moins poètes que les « Parigots » et les « Mocos ».

Et si vous étiez dans un contingent haut-breton, ou si les circonstances vous ont placé dans un contingent non armoricain, et quand vous ne seriez pas Breton vous-même, vous pouvez rendre service à la science du langage et à l'histoire, en notant toute locution dont vous avez quelque idée qu'elle ne traîne pas dans les dictionnaires français usuels.

Que savez-vous sur la façon dont on nommait autour de vous : les Projectiles (obus, grenades, bombes d'avion,...) ; — les Engins (mitrailleuse, canon, avion, tank,...) ; — les Ustensiles militaires (havresac, cuisine roulante,...) ; — les Vêtements (casque, cagoule,...) ; — les Parties du corps ; — les divers Grades, Spécialités et Armes (adjudant, fusilier-mitrailleur, téléphoniste, médecin, patrouilleur, hussards, troupes noires, gendarmes,...) ; — les divers Contingents (Limousins, Gascons,...) ; — les diverses Unités et Secteurs (sobriquets de tel régiment, de telle colline,...) ; — les actes de la vie quotidienne (le manger, le dormir, le jeûne, le tabac, la corvée, l'amour, la peur, la colère,...) ; — les événements de guerre (l'assaut, la défaite, la mort, la fièvre, la citation, les décorations,...) ? A quelles enseignes de cagnas avez-vous habité ?

Quelles phrases proverbiales avez-vous notées, et quels « coups de gueule » pittoresques ?

Voulez-vous ensuite, et sans d'ailleurs attendre d'avoir tout noté (car le mieux est l'ennemi du bien) me communiquer vos observations ? Je fais paraître tout prochainement un copieux dictionnaire du *Poilu tel qu'il se parle*. Les documents que vous me confieriez seraient mis à profit dans un ouvrage ultérieur où ils paraîtraient avec l'indication de leur source. Ce qui sera breton, une revue bretonne sera certainement heureuse de le publier ; et s'il y a de quoi faire un livret de cette matière-là, nous lui trouverons un éditeur.

Un article sur le *français de la tranchée*, paru au *Mercure de France* (avril 1918) m'a valu une abondante correspondance de combattants ; je puis dans notre *Société régionale* éveiller autant d'échos. Les correspondants voudront bien se rappeler qu'un témoignage a d'autant plus de valeur qu'il est plus précis. Je les prie donc :

1° — de joindre à leur communication leur nom et leur adresse, de façon que je puisse leur exprimer personnellement mes remerciements et, (sauf un vœu exprès), les alléguer comme témoins ;

2° — d'être aussi précis que possible dans leurs notations : la définition (avec un exemple), la date (l'année, le mois), le lieu (le régiment, l'unité) ; le milieu (le contingent, le secteur) ; au besoin une anecdote ;

3° — de distinguer les faits et l'explication des faits ; (l'étymologie importe moins que le fait brut, car l'*étymologie* se représentera sans doute à quelque esprit, et le *fait* est gâté ou perdu s'il a été mal noté) ;

4° — de se persuader qu'il n'est pas nécessaire d'être grand clerc, ni de se trouver dans des circonstances uniques, pour

noter des faits intéressants ; la plupart des témoins croient n'avoir rien entendu, alors que des choses qui leur semblent banales sont ignorées à deux pas de chez eux ; des mots même usuels sont mal connus, il y a des mots anciens dont on voudrait savoir ce qu'ils sont devenus ; rien de ce qui est précis et vrai n'est inutile.

Gaston ESNAULT,
2, Rue Frémion, Nantes.

Séance du 27 Mars 1919

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Après lecture du dernier procès-verbal, M. le commandant *Devoir* fait remarquer que les pièces de quartzite colorée qu'il a trouvées au Nord de Carnac, et dont il a été question à la dernière séance, ne semblent pas, d'après lui, avoir subi une taille intentionnelle. Les clivages qu'on y distingue ont, dit-il, été produits par le frottement de ces pierres contre le granit. Il semble, d'ailleurs, difficile de déterminer l'usage de ces pierres qui ne rappellent en rien les formes classiques des instruments préhistoriques.

M. *Waquet* s'est fait excuser.

M. *Jean Feillet*, étudiant en droit, actuellement mobilisé, présenté par M. le colonel *Roudière*, et M. *R. Kœchlin*, est admis au nombre des membres de notre Société.

M. le commandant *Devoir* expose la première partie de son travail sur les calendriers astronomiques. Il s'ensuit une intéressante discussion relative aux connaissances astronomiques des Egyptiens, telles qu'elles ressortent de l'examen des pyramides et des anciens temples.

M. le Dr C.-A. *Piquenard* termine la description des monuments du front qu'il a visités et dont il présente d'intéressantes vues. Cette étude paraîtra dans un de nos prochains Bulletins.

La séance est levée à 4 h. 1/4.

Le Secrétaire, OGÈS.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Revue des Traditions populaires, novembre-décembre 1918.

Fornoannen, 1916.

Bulletin Philologique et historique, 1917.

Bulletin Archéologique du Comité des Travaux Historiques, 1918.

Société Archéologique et historique de la Charente, 1917.

Académie Delphinale, 1917-1918.

Finistère.

Union agricole.

XIII

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

de Kervénénec

EN PONT-CROIX

La statistique monumentale, d'après les notes archéologiques de M. Flagelle, publiée dans l'année 1874 de notre Bulletin, porte, à l'article *Pont-Croix*, page 139 : « A 150 « mètres Sud-Ouest de Kervénénec, camp avec tuiles, ciment, « poteries, monnaies. Ce champ est traversé par l'ancienne « route d'Audierne. »

M. Paul du Chatellier, dans son beau et riche volume : *Les Epoques préhistoriques*, page 303, signale le même emplacement en ces termes : « A l'Ouest, sur les terres de « Kervénénec, vaste établissement romain, avec substruction « et aire de béton. En labourant, il y a été recueilli de nom- « breux fragments de poteries, de statuettes et de vases de « verre, des monnaies en bronze et en argent et un bracelet « en or. Sur le plateau on voit des traces d'anciennes habi- « tations près desquelles on recueille des scories de fer. »

Il serait plus exact de dire : « Au Sud-Ouest » et dans la note de Flagelle il faudrait aussi corriger en disant : ce champ est bordé au Nord par l'ancienne route de Pont-Croix à Audierne.

Vers les années 1881-1883, j'avais visité ce champ et, sur la foi du texte de Flagelle, j'y avais vu un simple camp, quoique le trouvant bien peu déterminé par les talus qui l'environnent, lesquels sont doubles et séparés par une douve assez profonde sur les côtés Ouest et Sud. J'y avais observé des substructions d'habitation et même un foyer rempli de cendres vers l'angle Sud-Est ; j'avais pu remarquer la présence de quelques fragments de tuiles, mais pas en grand nombre, vu que le terrain était sous blé ou sous chaume en ce moment, et que ces vestiges ne peuvent se voir en toute facilité que lorsque la terre est nouvellement labourée.

C'est dans ce champ qu'a été trouvée la statuette de terre blanche qui a été décrite et étudiée par notre vice-président, M. Le Carguet, dans le Bulletin de l'année 1904, page 104, puis par M. du Chatellier, même volume, page 191.

Deux de nos confrères de la Société, MM. les abbés Rolland et Pérennès, ayant eu occasion de passer sur ce terrain dans la dernière semaine de mars et y trouvant la terre fraîchement labourée, ont pu constater la présence d'innombrables fragments de tuiles, briques et poteries. M. Pérennès m'écrivit pour me faire part de ces observations et m'inviter à venir faire une reconnaissance sur les lieux.

Dans l'apès-midi du lundi 31 mars je l'accompagnai sur le terrain de Kervénénec et nous examinâmes ensemble toute la surface du champ en question, lequel est le numéro 193 du plan cadastral, section A de la commune de Pont-Croix. Ce champ est à peu près rectangulaire et mesure 30 mètres de largeur sur 80 de longueur.

L'angle Nord-Est ne présente que de très rares débris, tandis que le reste du terrain en est absolument couvert. Dans la douve qui sépare le double talus sont d'abondants rejets de pierres et coquilles d'huîtres. Près du bord Ouest, vers le milieu, sur un espace de 10 mètres en chaque sens, la charrue et la bêche trouvent un pavé en béton à la pro-

fondeur de 0 m. 15 à 0 m. 20, sans compter en différents points des indices ou restes de murs.

Tout près de l'angle Sud-Est, se trouve un petit tertre non labouré, haut de 0 m. 80 à 1 mètre, long et large d'environ 5 mètres, sous lequel on sent la présence de maçonneries et le tracé d'une ou deux chambres ; des substructions courent vers le Nord sous le terrain cultivé. Les fermiers disent qu'ils ont démoli en cet endroit des pans considérables de murailles, dont quelques-unes avaient leurs enduits décorés d'incrustations de coquillages, absolument comme au Pérennou de Plomelin et aux *Bossenno* de Carnac.

Dans deux ou trois champs voisins, à l'Est et au Sud-Est, nos 233 et 237, du cadastre, section A, existe la même abondance de tessons et de débris, avec un ou deux points bien marqués où restent de substructions.

On ne peut donc pas qualifier ce champ ou ces champs de *camp romain*, mais plutôt, avec bien plus de raison, d'emplacement d'un vaste établissement gallo-romain, groupe d'habitations nombreuses ou villa importante avec toutes ses dépendances, communs, bâtiments de service et d'exploitation.

Ajoutons que, comme paysage, le point est très heureusement choisi ; on est en face du grand coude que forme la rivière du Goyen, et l'on a une vue admirable sur les deux branches du large vallon, surtout au moment de la marée haute ; et, quoique à cette époque, on n'eût pas à chaque bout de l'horizon le clocher de Pont-Croix et celui de Saint-Julien de Poulgoazec, les yeux pouvaient se délecter dans la contemplation des eaux calmes de la rivière, des belles collines qui l'encadrent et des lointains bleus du pays de Meilars, de Mahalon et de Guiler.

*
* *

Une petite constation pour finir.

Dans le dernier numéro de notre Bulletin, de l'année 1918,

page 210, à propos des bornes routières, notre confrère M. Savina écrit : « La tâche d'Esquibien comprenant « 788 toises (1.537 mètres), une autre borne devait se trouver « près du pont du ruisseau de Lespoul ou vers l'embranche- « ment de l'ancienne et de la nouvelle route d'Audierne. »

Ce calcul ne serait pas absolument juste, d'après la constatation que j'ai faite, lors de ma visite au champ de Kervénénec. Juste au Sud du village, sur le bord Sud de la route, à 80 mètres de l'entrée du champ n° 193, à 1.200 ou 1.300 mètres de la borne de Suguenson ou du petit Méné, se trouve une base de granit circulaire absolument semblable à celles des deux bornes de Suguenson ; la borne n'y est plus, mais au centre de cette base est le trou carré où elle était fixée autrefois, ce qui ne laisse aucun doute. Faisons observer, de plus que cette pierre est indiquée sur le plan cadastral, et qu'elle a dû être bien remarquée par les géomètres qui ont dressé ce plan, vers 1826.

*
* *

Puisque nous avons parlé du champ de Kervénénec et de ses vestiges gallo-romains, il convient aussi, peut-être, de dire un mot d'autres vestiges qui ont existé autrefois en un point de dénomination presque identique, au plateau de Kervénec, sur la vieille route de Pont-Croix à Plouhinec, juste à moitié route entre ce bourg et le pont de Keridreuff. Jusque vers 1880-1885, ce plateau était inculte et couvert d'ajoncs. On y avait ouvert un certain nombre de carrières pour l'extraction de moellons et de dalles qui se présentaient en assez belles dimensions. Dans les fouilles pratiquées pour le creusement de ces carrières, on trouvait bon nombre de tuiles et de fragments de poteries, dont les unes assez grossières, les autres fines et donnant toute la richesse et l'ornementation variée des vases dits faux samiens ou sigillés.

Ce sont encore là des indices de l'occupation de ce plateau par des habitations gallo-romaines et même par des familles assez riches, puisqu'elles avaient le moyen d'avoir de la vaisselle de luxe.

10 Avril 1919.

Chanoine ABGRALL.

CHRONIQUE

Dans les derniers numéros des *Annales de Bretagne*, depuis le mois d'octobre 1917, nous relevons (octobre 1917), de notre confrère M. Daniel Bernard, une *Contribution à la bibliographie bretonne* comprenant : 1° la transcription de documents relatifs à l'impression des œuvres du P. Grégoire de Rostrenen ; 2° une nomenclature d'ouvrages en langue bretonne imprimés dans le Finistère et les Côtes-du-Nord au XIX^e^ siècle. Les États de Bretagne avaient accordé en 1730 une somme de 1200 livres pour aider à l'impression du dictionnaire breton et français. En 1736, sur une nouvelle demande du fameux celtisant, ils lui accordèrent une subvention de 1000 livres pour sa grammaire. Bel exemple de libéralité intelligente qu'il ne fallait pas laisser oublier. Quant à la nomenclature d'ouvrages en langue bretonne, M. Bernard nous donne par là une esquisse d'une partie d'un vaste travail bibliographique qui se rapportera en général à toute la littérature de langue bretonne. — Au mois de janvier 1918, M. C. Houlbert, dans une notice sur *Félix Le Dantec* (1869-1917) a raconté sommairement la vie et exposé les idées maîtresses de l'éminent biologiste de Plougastel-Daoulas. — Le numéro

d'octobre 1918 renferme la suite de l'étude du regretté Maurice Bernard sur la *Municipalité de Brest de 1750 à 1790*. Nous reviendrons sur cette étude lorsqu'elle aura paru au complet. — Enfin rappelons pour mémoire le *Lexique breton-français* (déjà signalé) *des termes de l'industrie textile* par M. Jean Choleau (janvier 1918).

*
* *

Le Bulletin diocésain d'histoire et d'archéologie, sans interrompre la série des notices sur les paroisses (il en est actuellement à Lannilis), a publié la fin du travail de M. l'abbé F. Quiniou sur *Saint-Thégonnec et ses environs pendant la période révolutionnaire* (1917), des notes de M. Pondaven sur *Lesneven*, conçues et ordonnées comme celles du même auteur sur Saint-Pol de Léon (1917-1918), une analyse par le même des délibérations du *Chapitre provincial des Carmes à Pont-l'Abbé en 1618* (1918), des notices biographiques, dont quelques-unes assez détaillées, sur les *Confesseurs de la Foi victimes de la Révolution dans le Finistère* par M. le chanoine Peyron (1917-1918; depuis groupées en volume), l'histoire successivement édifiante et lamentable des *Derniers seigneurs de Nevet*, racontée également par M. Peyron (1919, janvier-avril).

*
* *

L'Union agricole, qui est surtout un journal d'informations, n'en réserve pas moins, de quoi il faut louer son zélé directeur, une place appréciable dans ses colonnes à l'histoire, à la linguistique et à la littérature locales. C'est ainsi que les articles de M. F. Gourvil sur *les noms de famille*, *de saints*, etc., renferment bien des observations curieuses qu'on ne trouverait nulle part ailleurs ainsi présentées.

H. W.

XIX

Séance du 24 Avril 1919

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observations.

Deux nouveaux membres sont reçus dans la Société : M. *Le Goaziou*, libraire à Quimper, présenté par MM. *Waquet* et *Le Guennec*, — M. l'abbé *Henri Guégan*, présenté par MM. l'abbé *Calvez* et *Le Guennec*.

M. le *Président* signale la découverte faite par M. *Rolland*, recteur de Meilars, d'un petit autel romain de 0 m. 75 de hauteur, analogue à ceux de Penhars et de Gouesnac'h.

Le Comité régional des Arts appliqués s'est réuni à Quimper les 13 et 14 avril. M. le *Président*, qui assistait à la séance, en rend compte sommairement. Les principales questions traitées ont été celles de l'apprentissage et, en particulier, de l'organisation de l'enseignement du dessin. Le comité de Rennes a déjà pris à cet égard d'heureuses initiatives que les autres se proposent d'imiter.

Il est donné lecture de deux intéressantes et charmantes notices sur les métiers bretons parues dans l'*Union agricole et maritime* de Quimperlé sous la signature de *Pierre Kermadec* ; Les Vanniers, — Les Repasseuses. L'intérêt littéraire et documentaire de ces notices fait désirer qu'avec les autres de la même série elles se retrouvent un jour groupées en un petit volume.

M. le *Président* décrit les alignements, jusqu'à présent peu remarqués, de Lestrignou, situés en Penmarc'h et Plomeur, au nord-est de la chapelle de la Madeleine. Il y a là, sur une longueur de près de 800 mètres, quatre lignes de pierres, dont la plupart ont été renversées ou même enfouies, mais sans qu'il soit impossible de bien juger de l'ensemble. Ces alignements sont comme un trait d'union entre ceux de Crozon et Camaret et les célèbres alignements de Carnac.

M. *Guey* soumet à la Société divers projets de transformation et aménagement du musée départemental. Les collections archéologiques laissées jusqu'à présent au rez-de-chaussée du musée de la ville seront, aussi tôt que possible, transférées à leur véritable place, dans le bâtiment de l'ancien évêché. M. *Guey* explique qu'il ne pourra malheureusement conserver telle quelle la fameuse scène de noce bretonne, dont plusieurs personnages se trouvent, du reste, dans un état inquiétant, probablement irréparables. Par suite, le musée de costumes sera un peu modifié, mais, en compensation, enrichi de plusieurs pièces nouvelles.

D'autre part la restauration du logis de Rohan va être continuée et des meneaux cruciformes remplaceront, à toutes les fenêtres où subsistent les traces de la garniture primitive, les chassis qui font tache sur ce bel édifice.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, 1919 (janvier-avril).

Revue de Saintonge et d'Aunis, février 1919.

Revue des Traditions populaires, janvier-février 1919.

Société Archéologique du Finistère

Membres Sociétaires au 1er Janvier 1919 : 171

Exercice 1918

RECETTES

1.	Cotisations des Sociétaires.....	1.710 »
2.	Subvention du Conseil général.....	300 »
3.	Intérêts du livret de la Caisse d'Epargne	75 »
4.	Intérêts du titre de rente	15 »
5.	Vente des bulletins et du Cartulaire.....	178 »
	TOTAL.....	2.278 »

DÉPENSES

1.	Impression du Bulletin.....	1.645 60
2.	Recouvrements et frais divers	103 »
3.	Honoraires du Trésorier	100 »
4.	— du sous-bibliothécaire.....	60 »
5.	Brochage du Bulletin et échange aux Sociétés savantes.....	40 »
	TOTAL.....	1.948 60

Recettes	2.278 »
Dépenses	1.948 60
Il y a un excédent de recettes de.	329 40

A la fin de l'exercice 1917, l'actif de la Société est représenté par :

1.	Un titre de rente.....	500 »
2.	Un livret de la Caisse d'Epargne.....	2.182 30
3.	Un excédent de recette.....	354 93
	En 1918 l'actif de la Société est le même augmenté de l'excédent des recettes de cette année.	329 40
	L'actif de la Société est donc.....	3.366 63

Représenté par :

1°	Le livret de Caisse d'Epargne, augmenté des recettes 354.93 + 329.40.....	2.866 63
2°	Un titre de rente de 500 fr.....	+500 »
	TOTAL.....	3.366 63

Quimper, le 27 février 1919.

Le Trésorier,
ALLIER

Vu et approuvé par les Membres de la Commission de comptabilité.

CHARLES CHAUSSEPIED.
FRANÇOIS PLATEAU.

Séance du 30 Mai 1919

Présidence de M. le chanoine **ABGRALL**, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont reçus dans la Société : M. *Moreau de Lizoreux*, de Quimper, présenté par MM. le chanoine *Peyron* et *Waquet* ; — M. l'abbé *Herry*, professeur à Saint-Pol de Léon, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et l'abbé *Pondaven* ; — M. *Le Moyne, Pierre*, négociant à Quimper, présenté par MM. *Le Borgne* et *Rolland*.

M. le Dr *Picquenard* s'excuse de ne pouvoir pas assister à la séance ; il fait savoir que le taillis qui recouvrait les restes du camp romain de Pleuven, entre Saint-Yvi et la Forêt-Fouesnant, venant d'être coupé, l'examen de ce camp devient facile.

M. *De Lécluse* annonce qu'il met à la disposition du musée archéologique un petit violoncelle datant de 1562 et qui appartint jadis à Laënnec, lequel l'avait lui-même reçu de la duchesse de Berry.

M. *le Président* communique une étude de M. *Esnault* sur Laënnec bretonnant. M. *Esnault* signale, au cours de cette étude, un texte de Le Gonidec,

mentionnant un exemplaire de sa grammaire bretonne qui avait été chargé de notes par Laënnec. Cet exemplaire serait-il connu de l'un de nos confrères ?

M. *Guey* expose son projet de dresser pour le musée archéologique une carte des voies romaines du Finistère. Il serait reconnaissant à toute personne qui pourrait et voudrait bien lui fournir des indications à ce sujet de façon à donner à cette carte une exactitude vraiment scientifique.

La séance est levée vers 3 heures et demie.

Le Secrétaire, H. WAQUET.

Le Président, Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Annales de Bretagne, avril 1919.

Bulletin de la Société archéologique de Nantes et de la Loire-Inférieure, 1916.

Bulletin de la Société d'Etudes scientifiques d'Angers, 1918.

Revue de la Haute-Auvergne, 1917-1918, 1er fasc.

Smithsonian Institution : Annual report of the U. S. national Museum, 1918.

CHRONIQUE

Le rapport sur les travaux des Écoles françaises d'Athènes et de Rome, lu par M. Emile Châtelain dans la séance de l'Académie des Inscriptions du 7 décembre 1917, contient les lignes suivantes qui intéressent l'histoire de la Bretagne :

« M. Barthélemy Pocquet » a remis « une étude sur *la Compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome*. Cette étude ajoute beaucoup aux travaux des érudits bretons qui avaient abordé le sujet, parce que l'auteur a été autorisé à puiser dans une source très riche que ses devanciers n'avaient pas connue. Il s'agit des archives de Saint-Yves des Bretons conservées au palais des établissements français à Rome. Au moment où l'église Saint-André « de marmoratis » (nom primitif de l'église Saint-Yves) abandonnée par les marbriers, tombait en ruines (en 1453), il se formait à Rome une colonie bretonne nombreuse et brillante. Les clercs bretons affluaient à la Cour des papes pour y chercher fortune. Dès 1420, d'ailleurs, la nation de Bretagne était assez riche pour entretenir à Rome un hôpital où l'on soignait les pauvres et les pèlerins de la nation. La bulle de 1453, qui donna aux Bretons l'église de Saint-André, ne créa donc pas la Société des Bretons. La fondation de l'hôpital Saint-Yves remonte au moins à l'an 1347, date de la canonisation du saint trégorois, mais la bulle de Calixte III consacra l'existence légale de la Compagnie de Saint-Yves des Bretons en lui donnant un hôpital stable, une belle église, des revenus importants ; elle

restaurait l'état de choses qui dura jusqu'à 1582. Les archiv
de Saint-Yves éclairent parfaitement la vie de la Compagn
au XVIe siècle... A l'époque du Carnaval, la Compagnie d
Bretons organisait des courses, des jeux, des luttes au pi
du Monte Testaccio. Le pape Paul II, habitant le palais
Venise, transféra les courses au Corso, afin d'en avoir
spectacle. Cependant, ces fêtes, ayant donné lieu à
désordres, subirent des restrictions dès le milieu du XV
siècle et furent remplacées, en 1575, année du jubilé, par u
procession pontificale aux sept églises de Rome. En 1578,
ne subsista des fêtes anciennes que la conclusion nécessai
la collation ou ce qu'on nommait en latin, *bibalia*.

« L'existence de la « nation de Bretagne » en 1582 pouva
paraître un anachronisme, la survivance d'un état de chos
périmé et caduc. Henri III demanda au pape Grégoire XI
de la réunir à Saint-Louis des Français. La bulle de réuni
se fonde sur la rareté des Bretons capables, la vieillesse d
quelques survivants et leur disparition graduelle. L'incorpo
tion de Saint-Yves eut donc lieu, malgré les protestatio
d'un certain nombre de vieux Bretons ».

Nous sommes heureux de pouvoir ajouter que le curie
travail de M. Pocquet se trouve sous presse et va paraît
incessamment.

XXVII

Séance du 26 Juin 1919

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La lecture du procès-verbal de la séance précédente ne donne lieu à aucune observation.

Six nouveaux membres sont reçus dans la Société : M. *Barral*, inspecteur général des poudres, commandeur de la Légion d'honneur, présenté par MM. *Desmaroux* et *Le Roux* ; M. le docteur *Castel*, de Lanmeur, présenté par MM. *Desmaroux* et L. *Le Guennec* ; M. *Husson*, de Kerroc'h en Quimperlé, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Villard* ; M. l'abbé *Mesguen* professeur au collège de Lesneven, présenté par MM. le chanoine *Abgrall* et *Pondaven* ; M. *Baulard*, contrôleur des mines à Brest, présenté par MM. *Robert* et *Le Roux* ; M. *Morvan*, capitaine d'infanterie coloniale en retraite à Quimper, présenté par MM. le colonel *Roudière* et le Dr *Picquenard*.

MM. le *Président* et *Plateau* souhaitent la bienvenue à M. le Dr *Lagriffe* qui, après avoir exercé jusqu'à 1911 les fonctions de médecin-adjoint à l'hospice Saint-Athanase à Quimper, vient d'y revenir en qualité de directeur. Notre confrère, absent pendant huit ans, nous revient avec la croix de chevalier de la Légion d'honneur que lui a méritée sa bravoure durant la Grande Guerre.

Nous avons eu le vif regret d'apprendre la mort de MM. Alfred-Victor *Roussin* et le commandant *Le Pontois*. M. *Roussin*, commissaire général de la marine du cadre de réserve, est décédé le mois dernier au château de Keraval en Plomelin. Il s'intéressait beaucoup aux études qui sont le principal but de notre Société ; en 1915 encore il nous communiquait une intéressante note sur la motte féodale de Boissavarn en Plomelin. — M. le commandant *Le Pontois* capitaine de frégate en retraite, mort à Lorient où il résidait depuis de longues années, était un archéologue habile et solidement instruit, surtout dans tout ce qui concerne les époques préhistoriques et romaines et les invasions normandes. Il a publié dans notre bulletin en 1906 une étude très justement remarquée sur une sépulture à barque de chefs vikings découverte et fouillée par lui à Groix. Il avait souvent travaillé avec M. *Du Chatellier* qui faisait de lui le plus grand cas.

Sur la proposition de M. le Dr *Lagriffe*, la Société décide de faire son possible pour que soit rectifiée l'erreur commise dans la désignation de la maison natale de Laënnec. Le centenaire de la découverte de l'auscultation tombant cette présente année, il y a là une excellente occasion de rendre hommage à la mémoire de ce grand Quimpérois dont les découvertes renouvelèrent la médecine, notamment l'étude et le traitement des maladies des poumons et du cœur. Une démarche sera également tentée pour assurer la bonne conservation de sa sépulture à Ploaré.

M. le *Président* expose un projet d'excursion à Quimperlé qui pourrait tenir lieu de la prochaine séance.

Outre la visite de Quimperlé même et de ses monuments des voitures permettront aux excursionnistes de se rendre jusqu'au ruines de l'abbaye cistercienne de Saint-Maurice en Clohars-Carnoët.

M. *Guey* indique combien il serait urgent de classer avec soin les collections archéologiques (préhistoriques et gallo-romaines) du musée, collections auquelles il doit donner sans tarder une installation toute nouvelle. Après une visite sur les lieux, la Société approuve toutes les vues et intentions de notre confrère en ce qui concerne la réorganisation d'ensemble et l'utilisation des salles restées vides jusqu'à présent.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire, H. WAQUET. — *Le Président,* Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Archives historiques de la Gironde, tome LII, 1918.

Bulletin de la Société des Antiquaires de l'Ouest, 3e trimestre de 1918.

Bulletin de la Société archéologique de Tarn-et-Garonne, tome XLVI, 1918.

Mémoires de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Lyon, 3e série, tome XVI.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie, 4e série, tome VIII.

Revue de la Haute-Auvergne, 1916.

Revue de Saintonge et d'Aunis, avril 1919.

Société jersiaise. Cartulaire de Jersey, 1er fasc., 1918

XXX

ANNEXE AU PROCÈS-VERBAL

M. Le Bourdellès, conseiller à la Cour d'Appel de Rennes, nous communique la note suivante que nous insérons volontiers car elle ne manquera pas d'intéresser beaucoup de nos confrères.

La perte de la frégate « La Vénus »
AUX ILES GLENANS, EN 1781

La carte de Cassini indique entre l'Ile aux Moutons et les autres îles ou îlots de notre petit archipel des Glénans, un groupe de roches, qu'elle nomme *« les Leuriou »* ; elle les accompagne de l'annotation « *sur lesquelles s'est perdue la frégate du Roi* LA VÉNUS ».

Comme le géographe ne donne pas la date de l'évènement, cette note ne manque pas d'intriguer ceux des curieux de la petite histoire qui la remarquent.

M. de Villiers du Terrage avait évidemment sous les yeux la carte de Cassini, lorsqu'il écrivait pour le Congrès de l'Association Bretonne, à Concarneau, en 1905, sa consciencieuse et intéressante étude sur l'*archipel des Glénans*; il reproduit, en effet, le renseignement fourni par la carte, se bornant à ajouter que ce naufrage eut lieu au milieu du XVIII^{e} siècle.

C'était déjà un commencement de précision. Le hasard nous a permis de trouver, dans le fonds de l'Intendance de Bretagne, conservé aux Archives départementales d'Ille-et-Vilaine, la solution complète de ce petit problème historique et nous sommes heureux d'en faire profiter la Société Archéologique du Finistère.

XXXI

Elle se trouve dans une lettre de M. du Laurens, subdélégué à Concarneau, à l'Intendant de Bretagne, à Rennes, (Arch. d'Ille-et-Vilaine, c. 2.500) et nous paraît intéressante au point de vue de l'évènement lui-même, comme à celui des épisodes de course sur nos côtes que cette dépêche relate.

Voici cette lettre :

Monseigneur,

Nous venons d'estre icy, les spectateurs d'un évènement fort facheux. La frégate *La Venûs* de Rochefort de 40 pièces de canons (sic) 300 hommes d'équipage et 28 soldats en croisière dans ces parages commandée par M. Belisac Gouzillon donna hier cinq de ce mois à six heures du matin sur une roche au milieu de la mer à 3 lieues de Concarneau et près les Glénans ; cet éloignement ne nous empéchoit pas de voir clairment (sic) les risques où elle étoit, on fit partir d'icy plusieurs bateaux pour la secourir, mais a neuf heures du matin on la vit forcée de couper touts (sic) ses mats excepté celui d'artimont, touttes les précautions jusqu'à ce moment ont été inutiles et on prétend qu'elle ne peut estre retirée faisant 5 à 6 pieds d'eau par heures, le pillotte (sic) convient qu'il y a de sa faute par avoir pensé qu'il y avoit assez de mer pour passer sur le rocher, il a ce marin été conduit aux prisons de Concarneau. (Le temps d'ailleurs étoit très beau).

Le 4 ce mois il a aussi été pris un bateau de Concarneau faisant la pesche par un petit corsaire guenesay *(sic)* de 40 hommes d'équipage parlant touts (sic) francois et dans la même nuit ils se sont servis de ce bateau pour vouloir prendre deux bâtiments chargés de vin qui avaient fuys (*sic*) devant le corsaire aux Iles des Glénans. Mais les batiments étants asséchés le corsaire a abandonné son projet renvoyé le bateau et les hommes qu'il avoit pris.

On apprend dans le môment que tous les gens de cette frégate en sont sortis de crainte qu'elle ne fut renversée et se sont retirés sur l'Isle Saint Nicolas, et l'on vat (*sic*) tenter de sauver tout ce que l'on pourra retirer du dedans.

J'ai l'honneur d'être.... etc.

(Signé) Du Laurens.

à Concarneau, le 6 aoust 1781.

Société Archéologique du Finistère.

RAPPORT adressé à Monsieur le Préfet sur la situation morale et financière de la Société Archéologique.

4 Juin 1919.

Monsieur le Préfet,

Avant la session d'août du Conseil Général j'ai l'honneur de vous présenter le rapport sur la situation morale et financière de la Société Archéologique, pour l'année 1918.

Pendant les longues épreuves de la guerre, en dépit de la mobilisation d'un grand nombre de ses membres, notre Société a su se maintenir vivante et active. Trente-neuf de nos confrères ont été mobilisés, et six sont morts pour la Patrie.

Vingt-neuf autres ont offert leur concours bénévole pour œuvres de guerre ou œuvres connexes, contribuant à servir le pays dans cette crise où toutes les bonnes volontés avaient leur valeur utile; et parmi eux on compte aussi deux victimes.

Je me suis fait un devoir de dresser une liste de ces 74 noms, chiffre honorable et impressionnant. Ces noms sont consignés dans notre Bulletin, et ils resteront comme un témoignage de notre coopération à ce mouvement admirable qui est sans précédent dans les annales des peuples.

Dans le cours des cinq années qui viennent de s'écouler, nos séances mensuelles se sont tenues régulièrement ; des travaux et mémoires rédigés par des sociétaires libres et même par des mobilisés ont contribué à alimenter le Bulletin, et ces études sont très variées : histoire, biographies, monuments religieux, civils, gallo-romains, préhistoriques, commerce, instruction publique, bibliographie, géographie, voies romaines, excursions, etc.

Grâce à cette activité scientifique, la Société se fait connaître de plus en plus et continue à se recruter très heureusement; le nombre de ses membres est en ce moment de 186. C'est le chiffre le plus élevé qui ait jamais été atteint. Espérons que cet accroissement progressera encore ; cela est fort souhaitable, car l'impression de notre Bulletin deviendra de plus en plus onéreuse, en ce moment de crise économique.

La contribution de **300 francs** que nous alloue chaque année le Conseil Général du Finistère, et dont nous le remercions vivement, nous aide à supporter ces charges ; ce serait l'occasion de le prier de vouloir bien doubler ce chiffre, mais nous n'osons pas avoir cette hardiesse, en présence de ses obligations qui se multiplient de tous côtés, et nous ne pouvons pas prétendre à tarir les sources qui doivent aller à d'autres œuvres.

Le tableau de nos recettes et dépenses, que je joins à ce rapport, donne la situation financière de la Société pour l'exercice de 1918.

Je vous prie, Monsieur le Préfet, de vouloir bien agréer l'expression de mes sentiments très distingués.

Le Président,

Chanoine ABGRALL.

D'une lettre de notre collègue, M. Esnault, nous extrayons ces lignes qui s'adressent particulièrement aux chercheurs quimpérois :

J'ai reçu, à la suite des notes parues au *Bulletin* [de la Société Archéologique du Finistère] et dans le *Fureteur Breton*, des communications très intéressantes sur le vocabulaire breton et français des poilus des régiments armoricains, surtout des 71e, 147e et 116e d'infanterie. Rien du 118e !!! Se peut-il que personne à Quimper n'ait été mobilisé ou ami d'un mobilisé ? ... Mais voilà ! on s'imagine qu'il faudrait signaler des raretés inimaginables ? Vous seriez bien aimable de reparler autour de vous du programme paru au *Bulletin* de février...

Séance du 31 Juillet 1919

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

La séance de ce mois a été remplacée par une excursion à Quimperlé et aux ruines de l'abbaye cistercienne de Saint-Maurice de Carnoët. Cette promenade archéologique, préparée par M. le *Président*, sera racontée par lui-même dans le *Bulletin*. Favorisée par un temps magnifique, elle a obtenu le plus grand succès. Tous ceux des membres ou amis de la Société qui ont pu y prendre part s'en souviendront longtemps avec plaisir.

Ont été reçus comme sociétaires : M^lle^ *Du Vergier de Kerhorlay*, de Quimper, présentée par M^me^ *Ansquer* et M^elle^ *Le Bastard* ; — M. Joseph *Philippe*, architecte à Brest, présenté par MM. le commandant *Devoir* et *Waquet* ; — M. *Marsille*, de Quimperlé, présenté par MM. les chanoines *Abgrall* et *Peyron* ; — M. *Edmond Philippar*, de Paris, présenté par M^elle^ Mary *Le Batard* et M. *Cormier* ; — M. J. *Joncourt*, de Quimperlé, présenté par MM. *Abgrall* et *Chaussepied* ; — M. le commandant *Bénard-Le Pontois*, de Paris, président de la Société française d'océanographie, présenté par MM. *Ab-*

grall et *Boisselier ;* — M^lle *Le Bihan*, de Quimper, présentée par M^lle *Le Bastard* et M. *Le Guennec*.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Archives du Morbihan : Répertoires numériques des séries G. K. T.

CHRONIQUE

Il a éte promulgué le 14 mars dernier une loi concernant les plans d'extension et d'aménagement des villes. Les dispositions contenues dans cette loi répondent trop à certains vœux formulés par la *Société archéologique du Finistère* pour que nous n'en fassions pas connaître ici les principales.

Toute ville de plus de 10.000 habitants est tenue d'établir d'ici trois ans nn projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension. Les règles générales propres à guider les municipalités seront arrêtées par une commission supérieure instituée au ministère de l'Intérieur. En outre, tout projet adopté par les conseils municipaux intéressés sera soumis à l'examen d'une *commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages*, laquelle comprendra le conseil départe-

mental d'hygiène, le comité des sites et monuments naturels, le conseil départemental des monuments civils et quatre maires désignés par le conseil général.

La loi s'applique aussi aux agglomérations, quelle qu'en soit l'importance, présentant un caractère pittoresque, artistique ou historique, et inscrites sur une liste qui devra être établie dans chaque département par la commission des sites et monuments naturels.

Il y a là de sérieuses garanties. Espérons qu'elles ne resteront pas vaines. Il ne manque pas de travaux à effectuer dans notre département, soit pour assainir nos villes sans trop les défigurer, soit même tout simplement pour en mettre en valeur le charme pittoresque. La loi prévoit la faculté pour la commission de consulter les délégués des sociétés d'architecture, d'art, d'archéologie, de commerce, d'industrie et d'histoire, Le bureau de notre Société qui, du reste, sera représenté dans la commission même, trouvera de fréquentes occasions d'intervenir. On peut être certain qu'il ne les laissera jamais échapper.

*
* *

La Société française d'archéologie qui avait, au mois de juin 1914, tenu son congrès annuel à Brest et à Vannes, vient, malgré les difficultés considérables résultant de la crise économique, d'adresser à ses membres et à tous les souscripteurs du congrès un volume renfermant, d'une part le compte rendu des séances, d'autre part des études archéologiques sur les localités visitées par les congressistes et sur diverses questions concernant l'art et les monuments de la Bretagne. Le Finistère y a la plus grosse part, plus de la moitié, avec des articles sur *Daoulas*, *Plougastel*, *Saint-Pol-de-Léon*, *Le Folgoët*, *Pencran*, *La Martyre*, *La Roche*, par M. Lucien Lécu-

reux, — *Brest*, *Morlaix*, *Saint-Jean-du-Doigt*, *Guimiliau*, *Lampaul-Guimiliau*, *Sizun*, *Saint-Thégonnec*, *Pleyben*, par le vicomte Alfred de la Barre de Nanteuil, — *Quimper* et *Locronan*, par M. Henri Waquet, — *les Dolmens et Kist-vean du Cap-Sizun*, par M. le Carguet, — *les Ossuaires bretons*, par M. le chanoine Abgrall. Parmi les autres mémoires il faut mentionner, comme présentant un intérêt général, celui que M. Roger Grand a, avec autant de clarté que de science, composé en réponse à cette question : *Y a-t-il un style breton?* Dans d'autres circonstances la Société aurait publié deux volumes. Tout le possible a été fait néanmoins pour offrir aux congressistes un utile et beau souvenir du congrès, à tous les amateurs d'archéologie bretonne un volume plein de faits et soigneusement illustré.

H. W.

XXXIX

Séance du 30 Octobre 1919

Présidence de M. le chanoine ABGRALL, président

Le procès-verbal de la séance précédente est lu et adopté sans observations.

Sont reçus dans la Société : M. *Francis Gourvil,* diplômé des Études supérieures celtiques, publiciste à Morlaix, présenté par MM. *Louis Le Guennec* et *A. Le Goaziou ;* — M. *Jacques Quéïnnec*, notaire à Pont-l'Abbé, présenté par MM. *Monot* et *Le Merdy ;* — M. *Lionel Heuzé*, architecte diplômé à Morlaix, présenté par MM. *Louis Le Guennec* et *A. Le Goaziou ;* — Mme la vicomtesse *de Kèrguélen*, présentée par MM. le chanoine *Abgrall* et le baron *de Villiers du Terrage ;* — Mlle *Gaude*, de Quimper, présentée par les mêmes ; — M. *Édouard Le Bras,* de Quimper, présenté par Mlle *Le Bastard* et M. *Victor Le Bras ;* — M. *Louis Béleguic*, de Douarnenez, présenté par MM. *de Lécluse* et *Ruer*.

M. le Dr *Lagriffe* annonce que les divers discours prononcés à l'occasion des cérémonies des 12 et 13 octobre derniers en l'honneur de *Laënnec*, seront publiés en plaquette à part.

M. le commandant *Bénard-Le Pontois* a envoyé à la Société les produits des fouilles qu'il a faites près de la

Torche à Penmarc'h. Les divers objets et dessins remis par lui sont présentés par M. *le Président* et donnent lieu à divers échanges de vues notamment entre M. *le Président* et MM. les Drs *Lagriffe* et *Picquenard*. Ces derniers font remarquer que le squelette découvert par le commandant *Bénard* est celui non d'une jeune fille, mais d'un homme adulte de 25 ans environ, mesurant 1 m 70 de longueur, dolychocéphale et muni d'un maxillaire inférieur très proéminent. Le mémoire relatif à ces fouilles paraîtra dans le Bulletin.

M. *le Président* soumet à la Société le dessin d'un pont mégalithique, établi sur le ruisseau de la Flèche, à 1 m 50 au-dessus de l'eau, entre Goulven et Tréflez. Il signale ou rappelle l'existence de trois autres ponts analogues, — sur l'Élorn, à 1 kilomètre au sud de la gare de Landivisiau, — près de Carhaix (pont Sainte-Catherine), — sur l'Aberwrac'h, entre Lannilis et Plouguerneau (Pont-Crac'h).

M. le Dr *Picquenard* signale la présence à Saint-Évarzec, entre la porte du cimetière et celle du presbytère, d'une pierre couchée qui pourrait être un milliaire romain. Aucune inscription n'y est visible dans la position qu'elle occupe.

M. *Ogès* présente deux petites meules préhistoriques, trouvées à côté d'un tumulus dans un champ nommé " Parc-an-Dreign ", près de Gouesnach.

La séance est levée à quatre heures.

Le Secrétaire,
H. WAQUET.

Le Président,
Chanoine ABGRALL.

Publications reçues :

Analecta Bollandiana, t. XXXIII, fasc. III, 1914.

Annales de la Société royale d'Archéologie de Bruxelles, t. XXVII, (liv. III et IV de 1913) et XXVIII (1914-1919).

Bibliographie générale des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, t. VI, 4e livr., 1918.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques (Section des sciences économiques et sociales), 1916-1917.

Bulletin de la Société d'Archéologie et de Statistique de la Drôme, Juillet 1919.

Bulletins et mémoires de la Société archéologique et historique de la Charente, 1918.

Bulletin trimestriel de la Société des Antiquaires de Picardie, 1917, 3e et 4e trimestres ; — 1918, 1er et seul trimestre ; — 1919, 1er et 2e trimestres.

Dictionnaire historique et archéologique de la Picardie, III, Arrondissement d'Amiens, cantons d'Oisemont, Picquigny, Poix et Villers-Bocage, 1919.

Mémoires de l'Académie des Sciences, Belles-Lettres et Arts de Lyon, 3e série, t. XV, 1915.

Mémoires de la Société nationale d'Agriculture, Sciences et Arts d'Angers, 1918.

Revue de la Haute-Auvergne, 1917-1918, 2e et 3e fascicules.

Revue de Saintonge et d'Aunis, août 1919.

Revue des Traditions populaires, mars, avril, mai, juin 1919.

Société des Antiquaires de l'Ouest, *bulletins* du 4e trimestre de 1918 et du 1er trimestre de 1919.

L'ENSEIGNEMENT DE LA LANGUE BRETONNE

La question de l'enseignement de la langue bretonne est d'actualité. Elle a fait couler beaucoup d'encre. Les avis les plus divers et les plus contradictoires ont été formulés ; de violentes polémiques ont mis aux prises les partisans et les ennemis du breton ; les passions politiques s'en sont mêlées ; la question a été tellement embrouillée, qu'il est devenu difficile aux personnes non averties de se faire une opinion.

La Société archéologique du Finistère ne doit pas se désintéresser du problème, puisque ses statuts comportent l'étude de la langue bretonne. Notre Président a, du reste, déjà posé la question dans notre Bulletin d'avril 1918.

La langue bretonne, par son ancienneté et son folklore, a des droits incontestables à l'existence. Tous les bretons ont pour elle un attachement atavique. N'est-elle pas en effet le monument le plus vénérable et le plus ancien que nous possédions ? Nous cherchons à conserver et à restaurer les monuments historiques qui s'offrent à nous. Quel monument plus antique mérite notre attention et nos soins que cette belle langue bretonne qui berça notre enfance et dans laquelle s'exprimèrent nos plus lointains ancêtres ?

La langue bretonne a ses règles et sa syntaxe propres. Contrairement à ce que prétendent ses détracteurs, elle est susceptible d'exprimer les sentiments les plus divers et les plus délicats, et cela sans que des mots français

viennent déflorer sa pureté primitive : témoin l'admirable *Barzaz Breiz* de M. de la Villemarqué. Certaines nuances de pensée, propres à notre race, s'expriment plus aisément en breton.

Si la langue bretonne est parfois rude et gutturale, elle sait être harmonieuse et douce dans les choses de l'amour, dans l'expression de sentiments tendres. Nos érudits et nos bardes se sont fait un pieux devoir de sauver de l'oubli les monuments poétiques de notre langue natale ; ces poèmes si variés, qui remuent en nos cœurs les sources vives du génie celtique, font partie du trésor de la France. Nul n'a le droit de toucher à ce riche héritage que nous ont transmis nos aïeux.

Or, le breton se meurt. Il se parle de moins en moins. Dans la moindre petite bourgade, la mère tient à honneur de ne plus apprendre à son enfant le vocable breton qualifié de rétrograde, de barbare, de routinier. Il est de bon ton, dans certains milieux, d'affecter à l'égard du breton, l'ignorance la plus absolue. Pour le collégien des villes, le breton est une espèce d'aboiement, un jargon barbare et primitif ; il affecte le plus parfait mépris pour le paysan qui le parle. Un fossé intellectuel et moral se creuse entre le citadin et le campagnard.

Il est grand temps de réagir. De fervents apôtres de la langue celtique se sont déjà attelés à la besogne. Il faut enseigner à la jeunesse la langue bretonne : c'est le seul moyen de la conserver et de la rénover.

Mais quel breton enseigner, dira-t-on ? Sera-ce le *trégorrois*, le *léonais* ou le *cornouaillais ?* — La langue bretonne, tout simplement, et non pas tel ou tel dialecte. De nombreuses provinces françaises ont leur patois, qui est du français corrompu ; le Normand et l'Auvergnat, par exemple, ne se comprendront guère en leur dialecte provincial : ils se comprendront en parlant le français.

Il en est de même chez nous où l'entente des écrivains bretons a donné naissance à une langue littéraire unique.

Mais cette langue, faut-il l'enseigner dès l'école primaire comme le demandent de nombreux régionalistes ? Je ne le pense pas, parce que ce serait faire perdre aux enfants un temps précieux qui doit être consacré entièrement à leur culture intellectuelle et morale. Les programmes à parcourir sont vastes et il n'est guère possible de les comprimer, pour trouver le temps nécessaire à l'enseignement du breton.

Est-ce à dire pourtant que le breton doive continuer à être exclu des écoles primaires ? Certes non. Mon avis est que, s'il n'est pas possible d'enseigner le breton à l'école primaire, il est possible de lui faire la place qui lui revient en se servant de l'idiome natal de l'enfant pour lui apprendre le français, langue que, dans les centres ruraux, il ignore généralement à son arrivée à l'école. La méthode directe, aujourd'hui en usage, force la mémoire et ne cultive pas l'esprit. La méthode bilingue donnerait, j'en suis convaincu, des résultats meilleurs et plus rapides.

Plus tard, au cours moyen, l'intervention du breton aurait encore d'heureux résultats. Expliquez donc au petit campagnard ce que c'est qu'un *blaireau* si vous ne pouvez lui en montrer une image. Malgré l'abondance et la précision de vos explications, il risquera fort de ne pas comprendre. Dites-lui : Un blaireau, c'est *eur broc'h*, il saisira immédiatement, vous aurez gagné du temps et vous serez sûr d'être compris.

Le petit rural pense en breton et traduit au petit bonheur sa pensée en français, d'où des tournures vicieuses, des bretonnismes. Une comparaison entre les nuances du breton et du français serait le meilleur moyen de faire disparaître ces bretonnismes. Ainsi

compris, le breton aiderait à l'enseignement du français.

Dans les écoles normales, j'estime que l'étude de la langue et de la littérature bretonnes devrait être obligatoire : un professeur de breton remplacerait tout simplement le professeur d'anglais, langue dont l'étude n'est d'aucune utilité pour l'instituteur des campagnes.

Dans les lycées et collèges, le breton devrait figurer dans les programmes à titre facultatif et être admis aux divers examens au même titre que les langues vivantes.

En résumé, je crois que la langue bretonne peut s'épanouir à l'aise sans porter atteinte à la langue française ; elle peut même être un excellent instrument d'éducation en aidant au difficile enseignement de la langue française.

Mais à la diffusion du breton, s'oppose l'esprit obtus d'une bureaucratie routinière.

L'Union et la Fédération régionalistes bretonnes ont été les premières à plaider la cause de la langue bretonne. Aucun personnage assez influent ne s'intéressant à la question, les choses restèrent en l'état jusqu'au moment où M. Dottin, doyen de la Faculté des lettres de Rennes, prit en mains la cause du breton. Il publia dans l'*Union Agricole* une lettre traitant de « l'enseignement de la langue bretonne après la guerre ».

Cette lettre fut le pavé jeté dans la mare aux grenouilles. Dans *La Pensée Bretonne* M. Y. Le Febvre combattit les idées de M. Dottin avec une étroitesse de vues indigne de sa réelle intelligence. Sans le vouloir, il fit à l'honorable doyen la meilleure des propagandes dans des milieux non encore informés : le « dottinisme » était né.

De nombreuses revues ou journaux : *Le Breton de Paris*, *L'Union Agricole*, *Croaz ar Vretonned*, *Buhez Breiz*, *Mouez ar Vro*, etc., discutèrent la question.

Les régionalistes réclament pour l'école primaire :

1°) L'enseignement obligatoire de la langue bretonne par la méthode directe (deux heures par semaine). 2°) L'utilisation du breton pour l'enseignement du français.

Ils ajoutent « Nul fonctionnaire ou officier ministériel ne pourra à l'avenir être nommé dans une commune rurale bretonne s'il ne justifie d'une connaissance suffisante de la langue ».

M. Y. Le Febvre est tout à fait hostile à ce programme bretonnant. Il estime que l'enseignement du breton ne pourrait se faire qu'au détriment du français. Il accuse les bretonnants de cultiver le particularisme provincial contre l'unité de la patrie française ; il les accuse de poursuivre en France le même but que les Flamingants en Belgique ou les Irlandais en Angleterre. Pour lui, probretonnants, réactionnaires et séparatistes, sont des mots à peu près synonymes.

La vraie solution entre ces deux opinions extrêmes est évidemment dans un moyen terme.

En mars 1919, M. Bouilloux-Lafont, député, posa devant les pouvoirs publics la question de l'enseignement du breton. Sur la demande des lycéens de Quimper, il entreprit des démarches auprès du Ministre de l'Instruction publique, en vue de l'institution d'un cours de langue bretonne au Lycée de Quimper.

Le Ministre d'alors, M. Lafferre, refusa sous le fallacieux prétexte que « les professeurs exerçant dans les lycées et collèges de Bretagne ont déjà grand peine à enseigner le français à des enfants qui, dans leur famille et dans les milieux qu'ils fréquentent, ont très souvent l'occasion de parler le breton ».

Mauvaise raison, préjugé enraciné des sphères officielles contre la langue celtique. combattue systématiquement par une administration mal avertie.

L'honorable député ne se laissa pas décourager par ce

refus. Il posa la question devant les instituteurs du Finistère Par une lettre-circulaire en date du 5 mai 1919, il leur demanda leur avis sur l'utilité ou la non-utilité qu'il y aurait à accorder à la langue bretonne droit de cité à l'école primaire, dans les conditions envisagées par sa lettre ou de toute autre manière que l'expérience des maîtres leur suggérerait.

M. Bouilloux-Lafont a bien voulu me faire part des résultats de son enquête. La presque totalité des rapports qu'il a reçus des divers coins du département expriment l'avis qu'il importe de sauver la langue bretonne d'une disparition prochaine. Ils demandent qu'elle ne soit pas exclue de l'école primaire où les règlements actuels en interdisent l'emploi ; qu'on s'en serve pour aider à l'enseignement du français dans les écoles rurales, mais qu'on ne l'enseigne pas en tant que matière spéciale, d'abord parce que beaucoup d'instituteurs ignorent le breton et ensuite parce que les programmes scolaires sont déjà trop chargés et que les maîtres sont dans l'impossibilité, sous peine de nuire aux études de leurs élèves, de trouver dans l'emploi du temps une place spéciale pour l'enseignement de la langue bretonne.

Les initiatives de M. Bouilloux-Lafont lui ont valu les éloges des pro-bretonnants, mais aussi les reproches des ennemis de notre vieille langue qui, dans la *Pensée Bretonne*, l'accusent de je ne sais quel machiavélisme tendant à faire rétrograder les idées de progrès en Bretagne, et à servir de vagues projets de séparatisme.

Fort de l'appui des vrais Bretons, notre sympathique député doit reprendre la question. Il espère que son obstination aura raison de l'opposition qu'une administration routinière fait à la belle langue que nous voulons transmettre à nos descendants comme un héritage précieux.

Gouesnac'h, le 18 Décembre 1919. L. OGÈS.

*
**

Comme suite à la note si bien motivée de M. Ogès, instituteur public à Gouesnac'h, tout particulièrement en situation de formuler un jugement éclairé et impartial en cette matière, jugement partagé par un grand nombre de ses collègues dans l'enseignement, la Société Archéologique du Finistère *émet les vœux suivants :*

1° Il est souhaitable que, dans les écoles primaires bretonnes, les Maîtres soient autorisés à employer la méthode de l'enseignement bilingue, la seule logique et efficace, faisant apprendre le Français par l'explication bretonne des termes et des phrases, absolument comme on le fait pour enseigner les langues étrangères et les langues mortes, latin et grec.

2° Que le Maître, lorsqu'il remarquera que des explications données en français ne sont pas bien comprises, fournisse des explications en breton et reprenne ensuite la remarque en français, pour la faire bien entrer dans l'intelligence des élèves.

3° Que, une fois par semaine, il soit fait une LECTURE BRETONNE publique en classe, lecture variée chaque fois, prise dans différents auteurs bretons : *Barzaz-Breiz*, Luzel, Goulven, Morvan, chansons et histoires publiées par nos différents journaux bretonnants. Ces lectures seraient accompagnées de petits commentaires pour en exposer les qualités ou les défauts, faire saisir ce qu'il y a de bon et de beau dans le génie du pays, nos usages, nos traditions, nos légendes, donner des aperçus sur l'histoire et la géographie de notre contrée.

4° Ecoles primaires supérieures : mêmes *desiderata* à présenter.

5° Ecole normale d'instituteurs : enseignement du breton,

orthographe, syntaxe, notions sur les différentes œuvres de littérature bretonne. Histoire et géographie.

6° Collèges secondaires et Lycées : que la langue bretonne soit admise pour l'obtention des diplômes du Baccalauréat et de la Licence, au même titre que les langues étrangères. Dans chacun de ces établissements, on trouvera sans difficulté un professeur breton assez savant dans sa langue nationale pour pouvoir fournir cet enseignement aux élèves qui voudront suivre son cours.

*
* *

Ces vœux seront transmis aux Députés et Sénateurs du Finistère, pour qu'ils veuillent bien appuyer nos revendications, lesquelles n'ont d'autre objet qu'une plus grande gloire de la France, pour la conservation et le développement d'une de ses belles langues provinciales.

Le Président,
Chanoine J.-M. ABGRALL.

MÉMOIRES

LES TROUPES DE GUERRE

à Lesneven

SOUS LOUIS XIV

Il sera question en ce travail du passage à Lesneven des troupes dites de guerre, et non point, (ou ce ne serait que d'une manière exceptionnelle), des compagnies du ban et arrière-ban, des milices bourgeoises, et des détachements fournis par les paroisses pour la garde côtes.

Le logement des soldats se répartit d'ordinaire par billets individuels présentés à l'habitant; mais il y aura, tôt après Louis XIV, des maisons affectées comme casernes. C'est ainsi que les dragons de la compagnie de Brissac, du régiment d'Harcourt, qui quittent la ville en août 1731, sont jusque-là casernés au haut de la rue Notre-Dame, dans l'ancienne maison d'Ollivier Gellard, sieur de Runeven.

*
* *

22 novembre 1666. — Certaines difficultés s'étant présentées pour l'établissement du logement de deux compagnies d'infanterie du régiment des Veseaux Provance, M. de Launay, (1) Syndic, fait promulguer le règlement suivant :

Les soldats seront logés deux à deux chez les habitants ; ils ne pourront prétendre que le lit et les menus « ustancilles » consistant en sel, vinaigre et eau.

Chaque hôte aura 6 aides pour fournir à ses 2 soldats,

---

(1) Charles Marion, sieur de Launay, natif de Brest, avocat. Epousa à Lesneven, le 12 Février 1652, Renée Bleinhant, dont il eut 9 enfants. (Cf. *l'Echo Paroissial* de Brest, 19 mai 1901). Aide-major dans la Milice en 1674, et, à ce titre, touchait 1 livre par jour.

consistant en 3 livres de pain rassis entre bis et blanc, 2 livres de viande, bœuf et mouton, 2 fagots d'un sol, pièce, et 1 chandelle de 12 à la livre.

Il est défendu aux soldats, à peine de la vie, d'exiger autre chose de leurs hôtes et aides, ni de convertir les fournitures en argent. (1).

La première mention qui soit faite dans les registres de la Communauté (2) du passage des troupes de guerre, se trouve à la date du vendredi 3 janvier 1681. On y signale que 40 hommes de recrue au régiment d'infanterie du roi, passent à Lesneven, se rendant à Verdun.

20 Décembre 1683. — Arrivée de 35 hommes de recrue commandés par le capitaine du Plessis Boissel, allant à Marienbourg, au régiment du sieur de Plessis Bellière. Pour établir les billets de logement, on demande au dit capitaine la « nommée » de ses soldats, ce qu'il a refusé, disant n'y être obligé.

6 Octobre 1688. — Le sieur de la Lande, lieutenant, prévient les habitants du prochain passage de la compagnie du sieur Beauvais Villerabel, capitaine de chevaux légers, allant à Poitiers.

18 Mars 1689. — Les habitants députent une délégation à Brest, pour représenter au maréchal d'Estrées l'impossibilité de loger, comme on le leur demande, 16 compagnies avec les officiers majors du régiment de Languedoc. disant que la ville et paroisse de Lesneven est si petite qu'il ne s'y trouve pas 300 hommes de 18 à 50 ans, y compris les valets et domestiques. La Communauté supplie le maréchal d'ordonner qu'une partie de ces compagnies soit logée dans les gros bourgs et paroisses des environs, de même à Saint-Renan et localités

---

(1) Arch. Départ. Fond Barbier de Lescoet. Garde côtes.

(2) Les délibérations manquent dans ces registres pour la période 1660-1680. Mais par la suite, c'est à cette source que nous empruntons la plupart de nos renseignements.

voisines. (1).

1er Avril. — Un exprès revenu hier soir de Brest, rapporte l'ordre de loger 4 compagnies de 100 hommes d'infanterie d'Alsace.

Or les habitants ne s'attendaient qu'à des compagnies de 50 hommes ; et déjà le syndic a eu bien de la peine à leur trouver un logement, ayant chargé plusieurs des habitants de 4 soldats, et tous les autres de 2, dans des maisons et lieux incommodes, couverts de gleds et de paille, chez des pauvres gens sans pouvoir ni faculté de fournir la chandelle et le bois pour cuire les vivres. De plus, de nombreux particuliers se prétendent exempts du logement des gens de guerre, comme les gentilshommes à cause de leur qualité, bien que plusieurs d'entre eux soient avocats ou procureurs postulants au barreau de la Cour royale de Lesneven ; et d'autres personnes sous prètexte d'être au service de sa Majesté, entre autres :

Pierre Chaillard, boucher, (qualifié ailleurs de chirurgien. (Né en 1649).

Les deux commis pour les tabacs, Charles Jegart et Jean Mauget, (ce dernier succèdera à Yves Le Normand, comme Gouverneur de la Confrérie des Cinq Plaies).

Le distributeur du papier timbré, Olivier Godefroy, sieur de Keroignant. (Né en 1659. Nommé administrateur de l'hôpital, le 13 janvier 1692. Mort le 29 septembre suivant).

Le commis pour le greffe du contrôle, Tanguy du Londel. (Avait épousé Jeanne le Becq, le 8 janvier 1648).

Le greffier de la Cour, le sieur Miret.

Le greffier de la Communauté, Jacques Meunier, sieur du Cosquer, notaire Royal, demeurant rue Ségalen. (Né en 1654). Reçu greffier de la Communauté, le dimanche 14 janvier 1680, au lieu et place de François du Châtel, sieur de Lannurien,

---

(1) Plus tard la communauté de Lesneven s'arrogera même le droit d'exiger des fournitures de sa banlieue et des environs. (Dupuy, *Administration municipale en Bretagne*, p. 212).

décédé. Le dit sieur du Cosquer est député aux Etats à Dinan, novembre 1711, et octobre 1713, en remplacement du maire de Lesneven, empêché. Mort en 1719 et remplacé le 1er décembre, par le sieur Miorcec, au greffe de la Communauté).

Le chirurgien juré et commissaire pour les rapports, Yves Le Normand, sieur de Penlan. (Né en 1655 ; nommé gouverneur de la confrérie des Cinq Plaies, en place de Jacques Collot, sieur du Tertre, décédé).

Depuis 23 ans, il n'y avait pas, faute de fonds, de médecin pour servir la ville, et en 1689 on ne trouve à Lesneven comme chirurgiens jurés et apothicaires, que Antoine Boisangé, maître apothicaire et chirurgien de première classe de la Marine, et Yves Le Normand. Mais, bien que le dit Normand « prétende se rendre maître universel de la chirurgie, sous prétexte de quelque arrêt qu'il se vante d'avoir obtenu au grand conseil, les habitants l'ont pour suspect, et ne veulent se mettre entre ses mains »,

Pareille défiance d'ailleurs atteignait aussi Maître Boisangé. Les plus riches faisaient bien venir, à grands frais, des apothicaires et chirurgiens des autres villes. Mais les habitants non fortunés et les pauvres de l'hôpital sont dits souffrir, non seulement de la qualité des soins, mais de leur insuffisance. Car les deux médecins de Lesneven desservaient aussi les campagnes, et de plus, le dit Normand était commis aux visites des blessés et cadavres dans tout le ressort du siège, consistant en plus de vingt paroisses, avec un rayon de huit lieues.

Lesquels sus-nommés prétendent tous être exempts, et menacent d'entreprendre le syndic comme contrevenant à leurs privilèges.

Les plus notables des habitants se dérobant ainsi, il est décidé que le Syndic ira à Brest remontrer au maréchal d'Estrées l'impossibilité de loger 400 hommes, et lui demander

d'en envoyer une partie au Folgoat, Kernilis, Lannilis, Plouguerneau.

De plus les habitants demandent à ceux qui se prétendent exempts du logement des troupes, de faire conster de leur exemption par le maréchal d'Estrées ou les commissaires de sa Majesté.

20 avril. — Le syndic remontre qu'il a fourni du bois et de la chandelle au corps de garde de l'infanterie d'Alsace, avec une maison servant pour le dit corps de garde.

5 juin. — On annonce 12 compagnies du régiment d'Alsace avec l'Etat Major,

Puis il est dit que de tout temps on a logé des gens de guerre chez les avocats, même gentilshommes, et que c'est par ordre du maréchal d'Estrées qu'on a mis des soldats chez le sieur Le Veyer (1) et autres gentilshommes portant la robe.

5 août. — Un maréchal des logis du régiment d'Alsace exige de Sébastien Crouézé, sieur de Kerguyomar, notaire royal, syndic depuis le 4 janvier 1688, l'ordre envoyé par le maréchal d'Estrées de loger 4 compagnies du dit régiment. Le syndic offre de lui en faire donner copie. Mais ayant sans défiance montré l'original au dit maréchal nommé Vintrefem, celui-ci lui arrache le papier, qu'il refuse au surplus de rendre. Réclamations du syndic qui propose de nouveau une copie et parle d'aller mettre le maréchal d'Estrées au courant. Vintrefem alors de le prendre de haut. « Le syndic est un bel homme de parler de la sorte, n'étant qu'un individu de néant ; si on eût été à l'égard (sic. Prononciation alsacienne, évidemment, du mot : écart), lui, Vintrefem, aurait fait voir comment il agissait; le syndic se prétendant homme d'honneur, on n'avait qu'à se retirer *à l'égard*, et là, Vintrefem lui passerait l'épée à travers le corps. Sur quoi, la demoiselle compagne du syndic et quelques bourgeois accourant, entre autres le procureur du

---

(1) Ecuyer François Le Veyer, sieur de Nevent, mari de Isabelle Larvor, fille d'Olivier Larvor, sieur de la Haye, qui fut syndic de Lesneven, pendant 6 ans.

roi, pour empêcher les violences du sieur Vintrefem, celui-ci finit par rendre au dit procureur la pièce dérobée.

8 août. — L'aide-major du régiment du Bois de la Roche, annonce qu'on ait à loger 10 compagnies.

Le pauvre syndic maltraité par le sieur Vintrefem, va même être en butte aux outrages de ses propres administrés. L'un d'entre eux, Yves du Plessis, sieur de Kéradennec, notaire royal et procureur postulant, (1) prétendant être exempt, a bien montré ses lettres d'exemption, mais elles ne sont valables que pour le temps où le dit sieur de Kéradennec sera au service de la cavalerie. En tout cas, ces lettres excitent la jalousie d'un autre gentilhomme, officier, qui vient trouver le syndic, le maltraitant de paroles sales et outrageuses qui ne se peuvent mettre par écrit, et prétendant être autant gentilhomme que le sieur de Kéradennec, et qu'il devrait même, plutôt que ce dernier, être exempt comme avocat, le dit sieur de Kéradennec n'étant que procureur.

Sur ce les habitants sont d'avis, qu'attendu le peu d'habitants de la ville, et le grand nombre de personnes nobles, comme avocats, notaires et procureurs postulants, hantant journellement le barreau de cette juridiction, et aussi d'autres particuliers se prétendant également exempts; que les pauvres gens se trouvent par là beaucoup oppressés et les soldats très mal logés, sont d'avis que le syndic aille à Brest trouver le maréchal d'Estrées, pour lui remontrer ce que dessus, et lui faire très humble supplication de les éclaircir sur les dites exemptions.

10 septembre. — M. le marquis du Bois de la Roche remet l'ordre du maréchal d'Estrées de loger 7 compagnies du régiment du dit colonel du Bois de la Roche.

---

(1) Une Louise de Kerscau de Kérénec, dame du Plessis Kéradennec, est inhumée aux Récollets de Lesneven, le 16 août 1708.

En 1719, un sieur du Plessis Kéradennec est Sénéchal de la juridiction de Coetmenech exercée le lundi, dans l'auditoire de la Cour Royale de Lesneven. En cette qualité, il est compris, avec ses domestiques, dans le rôle de la capitation, pour une somme de 43 livres.

Certains veulent être exempts du logement des troupes, sous prétexte de tenir magasin pour les paiements des troupes ; quelques cabaretiers, à cause de fournir le logement au commissaire de guerre ; Jean Mauget, parce qu'il loge le commissaire qui fournit le pain de la munition ; Hervé Le Grignou, sous prétexte qu'il a le boulanger qui cuit le dit pain ; plusieurs autres se sont retirés, disant avoir affaire à la campagne, après avoir fermé les portes de leurs maisons, si bien que des soldats sont restés le soir passé sans logement.

Le maréchal d'Estrées veut qu'on tienne un corps de garde jour et nuit, afin d'empêcher les désordres que les soldats pourraient causer, particulièrement dans le temps de foires où plusieurs marchands étaleront dans la halle et y logeront la nuit, avec leurs marchandises, pendant 7 à 8 jours.

Qu'on loge les troupes le plus commodément que faire se pourra, le fort aidant le faible ; et à l'égard de la maison de François Abyven, un des hôteliers, où pend pour enseigne l'Ecu de France, et où loge le commissaire pour la revue des troupes, on est d'avis de donner au dit commissaire un autre logement où il sera plus en repos pour travailler à l'exécution de sa commission, et qu'on le mette dans la maison du sieur du Cosquer Meunier, et qu'on loge 6 soldats chez le dit Abyven comme ayant le plus grand logement et un des plus aisés de la ville. Que Mauget continue de loger. Qu'on fournisse bois, chandelle et paille au corps de garde.

Quant au dit Grignou, il sera exempt du logement des gens de guerre, comme recevant le boulanger et fournissant four pour cuire les pains de munition, et aussi comme devant au besoin loger les chevaux et harnais des préposés pour les farines et pains.

6 janvier 1690. — Ordre de loger 4 compagnies d'infanterie du 1er bataillon du régiment de Mérode.

Mercredi 11 octobre 1690. — Deux officiers du régiment d'infanterie de La Forêt, se rendant à Lannion par Saint-Pol et

Roscoff, puis Lanmenr, arrivent porteurs d'une lettre de M. de Boridal, commissaire du roi pour les fortifications et les troupes de la province, annonçant que les troupes qui viennent d'Irlande débarquent ce jour à Brest, (1) et doivent arriver à Lesneven, à savoir 13 compagnies de 50 hommes du régiment de Zurlauben.

Comme il y a déjà en cette ville 104 hommes commandés par le sieur de Boisfort et le chevalier de Gourdon, il est impossible de loger les nouveaux arrivants, n'y ayant dans toute l'étendue de la ville et fauxbourgs que 200 maisons et logettes, la plupart couvertes de gleds et genêts, et ceux qui ont des maisons commodes prétendant être exempts, pour raisons de miserie, recettes du domaine royal, devoirs d'impôts et de billot, bureau de consignation, de saisie, rôle et autres droits, de sorte qu'il est difficile au syndic de faire les dits logements, à moins de mettre des 10 à 12 personnes à chaque maison.

12 octobre 1690. — Arrivée à 9 heures du soir, du sieur du Puids, un des capitaines des 8 compagnies du régiment de la Forêt. Ses troupes ayant du retard, le syndic devra veiller toute la nuit, pour s'occuper de leur logement.

2 mars 1691. — A la place des troupes de marine qui étaient à Lesneven depuis le 4 octobre dernier, commandées par le défunt sieur de Boisfort et le chevalier de Gourdon, il en est venu d'autres sous les ordres du dit sieur de Gourdon et du sieur du Clos.

On annonce encore 2 autres compagnies de marine commandées par les sieurs de Longuerue et de Tournemine.

5 mars. — M. de Pomereu écrit que le syndic n'est pas tenu de fournir bois et chandelle au corps de garde.

29 août. — Arrivée à Lesneven de M. de Boridal.

Jeudi 9 novembre. — Une lettre de M. de Boridal invite

---

(1) C'est aussi à Brest que s'embarqua le lundi 7 mars 1689, le roi d'Angleterre, Jacques II. Il y devait revenir le 19 juillet 1690, après la malheureuse expédition d'Irlande.

(C.f, Levot, *Histoire de Brest*, T. II., p. 29 et suiv.).

l'hôpital à recevoir les soldats malades venant d'Irlande. La lettre est reçue par Demoiselle Marie-Anne Colas en l'absence de son mari, René Le Garrec, sieur de Lézongar, trésorier de l'hôpital. (Né en 1655. Procureur. Commis du bureau des saisies. Demeurait rue du Ségalen. Nommé administrateur de l'hôpital, le 13 février 1690. Elu syndic par 12 voix, le 6 janvier 1692. Député aux Etats à Vannes, du 1er au 23 octobre 1693. Se fait relever de ses fonctions de syndic en avril 1696. Capitaine de la milice bourgeoise en 1702).

Les habitants remontrent que l'hôpital n'est que pour environ 12 pauvres, et en abrite déjà 8 ; quant à la ville, elle ne soutient qu'avec peine les gens de guerre qui y sont actuellement.

Mercredi 21 novembre. — Le syndic a été à Brest avec le sieur de Lézongar, exposer la délibération précédente à M. de Boridal qui n'a voulu rien entendre et a dit de pourvoir au logement de 60 malades, et que pour sa part, il ferait rendre de Brest 13 lits garnis.

Mais même en utilisant jusqu'à la chapelle, l'hôpital ne pourra loger que 45 personnes.

Le sieur Argout, commissaire de la revue des troupes de la marine, réclame pour corps de garde un lieu moins incommode. Il demande qu'on cherche près de la halle une maison où on puisse placer des lits pour les officiers de garde.

4 décembre. — M. de Boridal annonce qu'il envoie 200 cavaliers des troupes Irlandaises (1).

7 décembre. — On recevra à l'hôpital les malades du détachement de 400 dragons Irlandais logés en cette ville. De plus, une lettre du maréchal d'Estrées prescrit de pourvoir encore au logement de 6 capitaines, 6 lieutenants, 6 cornettes, 6 maréchaux de logis, 300 cavaliers, 35 chevaux du régiment

---

(1) « Du 3 décembre 1691 au 6 janvier 1692, 19000 Jacobites environ débarquèrent à Brest et à Morlaix.

(Bourde de la Rogerie, *Inventaire des Archives départ. du Finistère*), T. III, p. LXII).

de Kilmalock, et de faire la répartition sur les paroisses voisines à raison de 15 livres de foin, 5 de paille, et les trois quarts d'un boisseau d'avoine, mesure de Paris, par chaque cheval.

Lundi 26 novembre. — M. des Grassières, inspecteur général de la Marine, ordonne de fournir à la compagnie franche de marine, des paillasses, et le corps de garde proche la halle qui a déjà servi aux compagnies d'Alsace, de Mérode, et du Bois de la Roche.

M. de Boridal prescrit de préparer à l'hôpital 60 lits pour les soldats Irlandais malades.

10 décembre. — On annonce de Lannilis l'arrivée de 3 autres compagnies du régiment irlandais de Pourselle, lesquels seront logés dans la chapelle de Saint-Yves.

Mardi 11 décembre. — MM. les officiers disposeront les troupes en bataille sur la place ; le syndic en fera la revue et dénombrement, afin de renvoyer à Landerneau et Morlaix le surplus de 50 hommes par compagnie, car plusieurs soldats sont allés à Lesneven sans ordre, ainsi qu'en témoigne la lettre suivante adressée de Brest au syndic :

« Je suis bien fâché de l'accablement où vous êtes. On ne devait vous envoyer que 6 compagnies, soit 450 hommes ; mais les Irlandais se suivent comme des moutons. Ne sachant point tout ce nombre de soldats qui ont suivi, je vous ai envoyé 3 compagnies, faisant 150 hommes de Lannilis. Vous ne devez avoir que 150 cavaliers, presque tous à pied, avec les officiers. Il ne doit y avoir que 50 chevaux. Le surplus est aux officiers qui en doivent payer les fourrages. Envoyez-moi le nombre au juste de tout ce qu'il y aura de monde, compris femmes et enfants ».

20 décembre. — Ordre de tenir des relais de 20 chevaux, (8 de chaise et 12 de selle), au cas où sa Majesté, le roi d'Angleterre, allant de Versailles à Brest, pour voir les troupes Irlandaises débarquées en ce port, voudrait visiter

cette ville de Lesneven. Qu'il ne lui soit rendu aucun honneur, de façon qu'on ne s'aperçoive même pas de son passage.

21 décembre. — Départ pour Landivisiau, dimanche matin, du régiment de Kilmalock, où il y a seulement 16 chevaux de cavaliers et 30 d'officiers. (Les soldats Irlandais sont dits toucher 4 sols en paiement). A la place, Lesneven recevra 2 compagnies de gardes du corps.

2 janvier 1692. -- Les habitants des quartiers que traversent les Irlandais, leur achetant leurs armes à vil prix, le maréchal d'Estrées ordonne au syndic de faire rendre ces armes aux dits soldats. (Précédemment, on avait aussi dû s'opposer à l'enrôlement à tort et à travers, de ces Irlandais dans tel ou tel régiment Français, dont les officiers cherchaient des recrues).

6 janvier. — Hervé Le Duff, sieur de Mesaonnan, nommé conseiller du roi, receveur alternatif des deniers communs et d'octroi, aux gages de 600 livres par an, se dit exempt de tutelle, curatelle, et du logement des gens de guerre. (Trésorier de la chapelle Saint-Yves, du 14 janvier 1680 à 1695).

21 janvier. — On annonce la compagnie de marine de Villeray ; 3 compagnies Irlandaises du régiment de Talbot, plus d'autres soldats et officiers Irlandais, avec femmes, enfants et valets.

Les habitants voudraient que les exempts du logement des troupes fournissent des lits. Il y a au moins 8 maisons ayant 20 soldats ; dans les autres 10 et 12 ; pas moins de 3 et 4 chez les petits journaliers qui sont pour la plupart obligés de quitter leurs lits et maisons.

On demande à ce qu'on institue une étape à Lesneven, car bien que les habitants ne soient tenus à fournir que les ustensiles et le logement, les troupes devant avoir leur subsistance, il se trouve que si les soldats arrivent de nuit, ils

ne savent où prendre leur subsistance et les habitants sont alors obligés d'y subvenir.

4 février. — Demain arriveront 5 exempts et 70 gardes du corps du roi d'Angleterre, avec 2 aumôniers, allant de Saint-Renan à Saint-Brieuc. (Un de leurs majors signe : James Bronan).

3 février. — M. de Boridal prescrit d'exiger des personnes exemptes, et des communautés religieuses, des paillasses et des couvertures pour les 63 soldats malades de l'hôpital. (1)

Les habitants remontrent qu'il y a 60 à 70 officiers surnuméraires sans solde depuis 3 jours, lesquels commencent à murmurer et à se faire nourrir de force par les habitants.

Le capitaine colonel Bouthillière, commandant des troupes Irlandaises, en fait une revue avec le syndic. En tout, 411 hommes.

28 juillet. Arrivée de 4 compagnies de cavalerie du régiment de Narbonne.

Mercredi 17 septembre. — On annonce la compagnie de marine de Villeray, venant de Brest.

Mardi 7 octobre. — Les compagnies franches de la marine, en quartier d'hiver à Lesneven, ne vivent point en bonne discipline, faisant venir leurs familles qui sont imposées aux habitants par les soldats, lesquels exigent plus que la subsistance règlementaire. Les habitants disent même n'avoir plus aucune assurance de la vie. Le jour, officiers et soldats vont sous prétexte de chasse, courir la campagne à une lieue à la ronde, emportant tout ce qu'ils peuvent trouver, et, l'épée à la main, menaçant les paysans. Le soir, c'est en vain que se bat la retraite (2). Les dits exempts de la marine circulent par les rues et maltraitent leurs hôtes et autres habitants, insultant des filles en méchant dessein. Quantité d'habitants ont été atta-

---

(1) « En pareils cas, écrit A. Dupuy, (*L'Administration municipale en Bretagne*), p. 220, le clergé n'oppose jamais la moindre résistance. Les moines mettent ce dont ils peuvent disposer au service des communautés ».

(2) Mêmes vexations et mêmes plaintes en 1738. (Dupuy, ouv. cité p. 233).

qués; les vitres et fenêtres des maisons ont été cassées et des coups de pistolets tirés dans les rues. Le dimanche 5 de ce mois, on a assassiné le sieur Louis Chauvel des Isles, avocat (1). Aux plaintes faites à ce sujet par le Procureur du roi, le Bailli et le Commis du greffe, le sieur de Villeray (commandant des troupes) aurait répondu avoir fait son devoir ; ce qui n'est point, vu qu'il a laissé évader l'assassin, le sieur Bareil, enseigne, lequel est resté toute la nuit en ville et a paru hier à 8 heures du matin, escorté d'un capitaine d'armes et d'un sergent, pour intimider les habitants et empêcher l'arrestement qu'on prétendait faire du dit assassinateur. Ce qui fait que les soldats en deviennent plus insolents, d'autant qu'il n'y a pas plus de 40 ou 50 bourgeois capables de se défendre de l'effort et violence de 150 soldats actuellement en quartier d'hiver.

En l'endroit, maître Antoine Boisangé, maître apothicaire, a déclaré que, lui ayant été porté une ordonnance du sieur de la Pilioniaire, docteur en médecine, de Morlaix, qui soignait le défunt sieur des Isles Chauvel, et étant allé incessamment porter un lavement au dit sieur des Isles, étant près de la maison du sieur de Toulc'hoat, rue de Notre-Dame, environ les 8 à 9 heures du soir, au pignon de la maison du sieur Gellart, le père, en face de laquelle le sieur Bareil a son département et où sont installés ses nippes et bagages, le dit Boisangé vit une personne qui par deux fois le rata d'un fusil ou d'un pistolet, dont il vit le feu et ouit la batterie.

Guy le Becq, sieur de Cheff du Bois, procureur, né en 1663, déclare qu'un quart d'heure après l'assassinat du sieur des Isles, il fut surpris de voir 4 ou 5 officiers et soldats se ruer sur les personnes assemblées pour voir l'état de la victime, de sorte que un chacun prenant la fuite, il fut obligé de se retirer chez le sieur de Mesgouez Laoust, poursuivi des dits officiers

---

(1) Fabrique de Saint-Michel, en 1682.

et soldats, les uns armés d'épées, les autres de bâtons.

Trois des dits soldats de la marine sont même entrés effrontément dans la maison de ville, en l'endroit de la présente tenue, lesquels avertis par le héraut de se retirer, se seraient transportés de colère et disant : « B.... de chasse gueux », en se retirant.

Mardi 14 octobre. — 71 soldats de la compagnie de marine de Benoist, arrivent de Brest.

1693. — Le 1er corps de garde établi ici pour servir aux troupes d'Alsace, était établi dans une petite boutique, sur la place, près des Halles. On a dû l'abandonner comme ruineuse. Le loyer en était de 30 livres en 1689.

6 avril 1693. — La plupart des soldats vont aux jours de marchés sur les chemins et enlèvent aux paysans les denrées que ceux-ci apportent, sans paiement aucun, ou à tel prix que ces soldats veulent bien.

30 mars 1694. — Monseigneur de Vauban, lieutenant général des armées du roi en Bretagne, commissaire général des fortifications de France, grand croix de l'ordre de Saint-Louis, gouverneur de la citadelle de l'Isle, actuellement à Morlaix, envoie 10 compagnies de cavalerie du régiment de Tréguier, et conseillant de donner à la noblesse de ce régiment des billets de logement chez ceux des habitants qui ont des revenus et sont pourvus de charge, sans vouloir en cela attenter à leur privilège d'exemption de logement des troupes de guerre, mais en leur demandant par forme de priére, de recevoir, en raison des conjonctures pressantes, quelques cavaliers.

8 juin. — Hier le syndic a été à Brest porter à M. de Vauban les rôles des cavaliers du régiment de Tréguier. M. de Vauban a avisé M. le comte de Langle, major de ce régiment, qu'il sera envoyé à Lesneven 5 à 600 soldats se rendant à l'Aber Vrach.

Il y a déjà 230 cavaliers, sans compter les valets, en cette

ville. Le syndic a dû en mettre 10 à 12 chez chaque cabaretier, avec 25 ou 30 chevaux. De sorte que les nouvelles troupes annoncées ne pourront être mises à couvert que sur de la paille, aux halles et dans les chapelles.

Lundi 25 octobre. — M. de Vauban envoie 2 compagnies du 4e bataillon des troupes d'infanterie de Suisses du régiment de Sallis, campés près le Long Sablon.

Le syndic se plaint que les officiers, et par exprès, le sieur major, le comte de Langle, s'avisent d'entre échanger pour les soldats les billets de logement, ce qui cause un grand désordre, bruit et tumulte.

Les habitants demandent que les soldats et officiers soient désarmés de leurs épées, poignards et baïonnettes, ainsi qu'il a été usité par les précédentes troupes, et comme par un effet de leur violence, les dits soldats ont brisé le chevalet posé devant le corps de garde pour contenir les dites troupes dans la discipline (1), les habitants supplient Monseigneur de Vauban de donner les ordres nécessaires pour maintenir la ville en paix et tranquillité.

Lundi 6 décembre. — Monseigneur le marquis de Lavardin, lieutenant général pour le roi en cette province, est à Brest et doit venir sous peu passer en revue les troupes Suisses du régiment de Sallis.

1695. — Se dit exempt du logement des troupes, comme ayant acheté, à raison de 500 livres, le droit de tenture de l'église, Yves Laoust, sieur du Mesgouez, avocat. (Elu syndic le 30 janvier 1684. Député aux Etats de Dinan, en 1685 ; de Saint-Brieuc, mais sans indemnité de voyage, en 1687. Etant trésorier de Saint-Michel, il écrit le 13 avril 1693, à Monseigneur de Nointel, intendant général, que la fabrique de Saint-Michel n'a pas en caisse un sol d'argent clair. Le 16 avril 1696, pour éviter d'être élu syndic, il met en avant

(1) Le chevalet, dit Dupuy, ouvr. cité, p. 227, servait aussi à punir les filles de mauvaise vie attirées par le séjour des troupes.

qu'il est la plupart du temps alité, malade des gouttes, et que d'ailleurs, ayant acquis la charge de vérificateur des rôles de la taille des paroisses de la campagne, il est à ce titre exempt des fonctions publiques. Néanmoins il est nommé par 11 voix, mais réussit finalement à se dérober. Officier de la milice en 1689. Est élu capitaine dans la 1re compagnie, le 8 juin 1696 ; mais on parle de le remplacer, parce que le dit Mesgouez est associé dans la régie de la ferme de la principauté de Léon à Landerneau, qu'il est à cause de cela absent, et ne gardera peut-être même pas son domicile de la rue du Four, à Lesneven).

Les notaires royaux remontrent que en tant que notaires apostoliques institués en 1691, ils doivent être exempts ; en conséquence, ils protestent contre les charges qu'on leur a imposées.

Le sieur de Kérambartz se dit lui aussi exempt : 1° comme trésorier de l'hôpital ; 2° comme juré crieur ; 3° comme notaire apostolique, et cependant il loge un capitaine et deux valets. Aussi estime-t-il que les autres devraient l'imiter vu le grand nombre de soldats cantonnés en ville.

28 avril 1695. — Le sieur Bataille, aide-major des soldats Suisses du régiment de Sallis, déclare que les troupes ont ordre d'aller à Saint-Renan, et il requiert pour cela 6 charrettes pour les bagages et équipages des officiers et soldats, et 3 autres pour les cantiniers.

Lesquelles charrettes bien chargées n'attendent pour partir que le paiement qu'il faut préalablement en faire, suivant l'ordre du Marquis de Nointel, en date du 25 février 1692, et publié au prône de la grand messe le 20 mars suivant. Mais le sieur Rochette, un des officiers, envoie à ce moment 12 soldats avec mission d'obliger les charretiers à partir, ou de les rouer et assommer de coups de sabres et de bâtons, sans leur donner ni sou ni maille ; ce qu'ils n'exécutent que trop bien, faisant subir le même traitement aux domestiques du syndic. A ce dernier qui invoque avec toute la douceur possible, le règlement

du Roi et de Monseigneur l'Intendant, les soldats répondent qu'ils se moquent de tous les ordres, pendant qu'ils lui arrachent et déchirent le sus dit ordre, le frappent d'un coup de bâton, et le repoussent d'une furieuse force. Une des charrettes est brisée et hors d'état de faire la route.

Le sieur Rochette en personne, auquel le syndic veut se plaindre de tous les maltraitements faits aux charretiers, à ses domestiques et à sa personne, prend fait et cause pour ses propres subalternes, déclare également qu'il se moque des dits ordres invoqués par le syndic, que ce dernier est un J. F., et un misérable qui ne sait pas son métier, mais qu'on va le lui apprendre. Sur ce, le dit Rochette met la main sur la garde de son épée, en dessein de maltraiter le syndic, ce que le commandant de Sallis empêche de son mieux. Toutefois Rochette qui n'entend pas lâcher son homme, continue ses poursuites jusqu'à la demeure du sieur de Villeran Chauvel, procureur, (né en 1663), où il veut pénétrer par violence ; ce qui oblige le syndic de crier à la force, au secours ; auxquels cris de force surviennent plusieurs particuliers qui lui donnent moyen de se retirer dans sa demeure.

Ainsi attaqué dans l'exécution des ordres du roi, il se voit dans la prochaine séance de la communauté, chargé d'aller à Brest porter plainte devant Monseigneur de Vauban, estimant insuffisantes les satisfactions offertes par M. de Sallis qui se propose de faire payer les charretiers à leur retour, par le sieur Mathurin Bordier, marchand.

Ce Bordier, marchand drapier et de soieries, était le plus gros commerçant de Lesneven, et connut à plusieurs reprises les inconvénients de la grandeur. On le trouve fabrique de Saint-Michel, en 1693-1703. En mars 1693, il est à ce titre de fabrique, appelé à Morlaix, puis immédiatement, bel et bien emprisonné, par ordre de M. de Kergoet Oriot, Bailli de la dite ville et subdélégué de M. de Nointel, et ce, pour n'avoir pas compris sur la liste des jeunes bourgeois de 20 à 40 ans,

les avocats, procureurs, syndics et autres personnes possédant charges, mais assujettis eux aussi à tirer au sort pour « l'élite et levée d'un soldat d'augmentation » (en plus de 2 déjà régulièrement levés et fournis), que l'on exige de la ville et paroisse de Lesneven, pour le service de sa Majesté, au régiment de Carman, à Vannes.

Surprise du sieur Bordier. Il déclare que tous les ordres ont été exécutés, que Goulven Le Grignou, autre fabrique, s'est rendu à Landivisiau pour délivrer le rôle au Bailli de Morlaix, et y a en même temps conduit ceux qui devaient tirer au sort ; qu'on a ensuite remis 48 sous pour le voyage jusqu'à Vannes, de Hervé Uguen, tailleur d'habits, sur qui est tombé le sort, lequel est encore à Vannes, ainsi qu'il en a avisé, Marie Guen, sa mère, et qu'ainsi le dit Bordier ne voit pas ce qu'on lui réclame et pourquoi on l'emprisonne.

Finalement, tout s'explique. Le Bailli en demandant un soldat en supplément à la ville et paroisse de Lesneven, a cru que cela faisait, (ce qui n'est pas), deux centres, et qu'il y avait donc 2 soldats à fournir...

(Une méprise du même genre se produit encore quelques années plus tard, en 1726. Par ordre du maréchal d'Estrées, l'intendant Hennequin oblige la paroisse d'Elestrec à fournir des hommes pour la milice de terre, par voie de tirage au sort. D'où, protestation de M. de Lescoet, capitaine, qui explique que la dite paroisse étant sujette au guet et à la garde, ayant paru à toutes les revues et fourni aux détachements des compagnies franches, doit être tenue quitte de tout le reste. D'ailleurs c'est au Folgoat même qu'à été passée la dernière revue, et les rôles sont entre les mains du maréchal d'Estrées. Mais l'erreur commise à ce sujet à Brest, par des étrangers au pays, se comprend sans peine. Pouvaient-ils deviner qu'Elestrec, Guicquelleau et le Folgoat, n'étaient qu'une même localité ?)

On peut voir aussi l'embarras qu'à causé à Dom Anger, (1), ce nom ancien d'Elestrec, qu'il avait cependant irréprochablement lu dans une piéce, mais qu'il ne pouvait identifier avec aucune paroisse présentement connue.

En décembre 1699, le sieur Bordier est nommé pour la visite des draps prescrite par un récent décret royal. Cette visite se fera en une chambre, située dans le haut étage, aux halles.

Le 27 juin 1701, on procède à exécution en ses biens, comme fabrique de Saint-Michel, faute d'un paiement, réclamé pour le droit de tenture à l'église.

Elu lieutenant de la milice bourgeoise, le 30 mars 1707. Capitaine de la compagnie colonnelle, deux mois après, au décès du sieur de Kerliver Castel, et sera lui-même, lorsqu'il quittera Lesneven à la Saint-Michel 1710, pour aller habiter Landerneau, remplacé comme capitaine par le sieur de Kernéach Laoust.

A Landerneau, on trouve Mathurin Bordier préposé à l'inspection des toiles. (Introduction par M. Bourde de la Rogerie au T. III. de l'Inventaire des Archives Départementales, page CLXXXV).

(Dans le même ouvrage, page XIV : Maurice Oriot, sieur de Kergoat, avocat, est dit avoir été le premier lieutenant général de la juridiction royale de l'Admirauté de Morlaix).

2octobre. - A l'annonce que des troupes Suisses doivent venir ici prendre leurs quartiers d'hiver, plusieurs des habitants se sont retirés dans les paroisses voisines comme Languengar et le Folgoat, qui ne sont qu'à un quart de lieue, afin de n'avoir pas à loger des gens de guerre, quoiqu'ils prétendent quand même continuer leur négoce et affaires en cette ville.

5 avril 1696. — Paiement au sieur François Landay de 23 livres 10 sous, pour bois et chandelle fournis au corps de

---

(1) « *Le Cartulaire de Saint-Sulpice* ».

garde, pendant le mois de février dernier, à une compagnie franche de marins. Mais les habitants estiment : 1° que c'est trop cher pour un mois, les deniers d'octroi n'étant que de 1500 livres par an ; 2° que le corps de garde n'est d'aucune utilité, et 3° qu'il est même nuisible, ne servant que d'occasion aux soldats d'aller et de venir la nuit, en enlevant du bois aux particuliers.

Le sieur Gellart de Menhoignon (1), remontre qu'il y a tant de gens à se prétendre exempts, qu'il ne reste dans les habitants aisés que 10 à 12, logeant les troupes. Quant à lui, bien que réservant son droit à l'exemption, en tant que greffier du siège, il a, pour soulager les pauvres gens, pris sa part du logement des troupes de guerre.

4 mai. — Le sieur du Plantin, munitionnaire des dragons, annonce l'arrivée prochaine de 3 compagnies.

7 mai. — Jean-Baptiste Carn, sieur de Kerven, (2) trésorier de la Chapelle Saint-Yves, refuse les clés de la Chapelle où on voudrait loger les foins et avoines des troupes. D'accord avec le recteur, Jean Laoust, il s'oppose à cette profanation et à ce mépris d'un lieu saint ; on pourrait louer pour les fourrages la maison qui est à l'opposite de celle où pend pour enseigne le pavillon.

9 mai. — M. Manchon, commissaire général des troupes de Bretagne, annonce 2 compagnies de dragons, soit 35 hommes et autant de chevaux.

6 juin. — Passage à Lesneven du maréchal d'Estrées, aujourd'hui ou demain.

---

(1) Né en 1646. Notaire royal, procureur et conseiller du greffe de l'écritoire. Maire en 1690 et 1697. Député aux Etats en 1693, 1697 et 1703.

Voir *Bulletin diocésain d'Archéologie*, 1917, page 283.

(2) Né en 1653. Avocat. Nommé trésorier de la Chapelle Saint-Yves, le 17 février 1695, en remplacement du sieur Hervé Mésaonnan Le Duff, décédé. Le 12 juillet 1725, il écrit à M. le comte de Lescoet qu'étant entré dans son 15e lustre, il désire se démettre de la lieutenance de Guicquelleau dont il avait été pourvu, le 4 juin 1695, et aussi de la compagnie franche garde côte d'Abervrac'h,

13 juillet. — Ordre de préparer logement aux gentilshommes de l'Ile de France, actuellement à Saint-Renan, et qui n'ayant aucune nouvelle de l'ennemi, vont regagner leur quartier de Morlaix, prêts à revenir à la première alerte. De même pour les gentilshommes de l'Evêché de Tréguier.

22 juillet. — On a eu de la peine à loger les dits gentilshommes, parce que certains particuliers se sont retirés de la ville après avoir démonté leurs meubles.

5 octobre. — Un détachement (en tout 26 hommes), de la compagnie franche de marine de Courcy, débarquant des vaisseaux commandés par le sieur d'Andennes, viendra à Lesneven, pour fournir la garde nécessaire à l'île Cézon, de concert avec la compagnie de marine des Espinay, logée à Lannilis.

9 octobre. — Arrivée ce soir ou demain, du reste de la compagnie de Courcy ; 206 personnes.

27 mai 1697. — Départ des 2 compagnies franches de marine, qui étaient à Lesneven en quartier d'hiver depuis 8 mois. On les avait logées à grand peine. Comment va-t-on faire pour les 7 compagnies avec l'état-major, soit 400 personnes du régiment d'Oléron, qui viennent d'être annoncées ? Il faudra que les habitants exempts se résignent à fournir logement comme les autres.

12 juillet. — Le marquis de Nointel écrit au sénéchal de Lesneven que ce n'est pas à lui sénéchal, qu'il revient de s'occuper du logement des troupes de guerre.

28 août. — Le maréchal d'Estrées arrive ce jour au Folgoat et y logera dans la maison du Séminaire.

12 septembre. — On annonce 7 compagnies franches de marine débarquées de l'escadre de M. de Pointis ; plus 7 autres du régiment d'Alsace, soit 400 hommes ; plus des compagnies de dragons. Ce sera une désolation entière. Le défaut d'étape au surplus ruine les habitants.

20 septembre. — Monseigneur l'intendant a donné l'ordre

d'établir un sous étapier en cette ville pour fournir l'étape aux troupes qui passent.

26 septembre. — Le syndic reçoit avis de l'arrivée des détachements de Marillac, du Coudray, de la Marguerye ; les troupes vivront de leur prêt.

Gellart de Meuhoignon faisant fonction de maire, remontre l'impossibité de loger d'autres troupes en plus des 8 compagnies déjà entretenues de l'escadre de Pointis, à savoir : les compagnies de Saint-Quentin, Marche Follière, Bessac, de Laigle, de Simonet, du Coudret, Raousset et Darmonnier, soit 200 soldats, plus les officiers. Les habitants décident d'en écrire à M. le marquis de Chateaurenault, lieutenant général des armées navales, pour lui représenter leur impuissance de loger davantage de troupes, à moins que les exempts ne soient mis à contribution.

6 novembre 1698. — A la suite d'une démarche du sieur de Courcy, lieutenant de vaisseau et commandant des compagnies de marine étant en quartier d'hiver en cette ville, le maire de Lesneven, conseiller du roi, et juge de police, taxe ainsi les denrées jusqu'à Pâques, après avoir pris l'avis des divers commerçants :

La livre du bon pain blanc.....	17 den.
id. bis.....	14 »
id. gris.....	12 »
id. de seigle.....	14 »
La livre de *cher* de bœuf.....	3 sous.
id. de vache, la meilleure.....	2 s. 6 d.
La livre de meilleur veau.....	3 sous.
et la livre du moindre.....	2 »
La livre de beurre frais.....	4 »
La livre de vieux beurre.....	4 s. 6 d.

15 janvier 1699. — M. de Champeau, enseigne de la compagnie de M. le Chevalier de Saint-Quentin, annonce l'arrivée

de la dite compagnie venant de Quimper. Soit 41 hommes, si elle est complète.

Jeudi 16 avril. — On a fourni aux 2 compagnies de marine qui sont ici depuis 2 ans, en feu et chandelles pour le corps de garde, plus de 800 livres.

21 juin. — On annonce 50 hommes de la compagnie de marine des Espinay.

Mercredi 16 décembre. — M. de Mesnilval, commissaire de la marine, est venu recevoir, s'il y a lieu, les plaintes des habitants concernant les troupes.

Pas de griefs à formuler, répond Gellart de Menhoignon.

Mais le sénéchal pense tout autrement. Il dit recevoir journellement des plaintes, et en avoir dressé tout un procès-verbal à l'adresse de M. de Pontchartrain, au sujet de la mauvaise conduite des soldats. Quant au sieur Gellart, on soutient formellement qu'il a eu raison de ne pas se plaindre, vu qu'il n'a jamais eu chez lui d'officiers ni de soldats, pas plus que Jean Godefroy, ancien syndic, ni que la plupart de ceux qui sont actuellement délibérants dans l'assemblée, lesquels sont favoris et parents du sieur maire, amis au surplus des officiers, et qui, bien que les plus opulents de la ville, ne logent point de soldats (1).

16 février 1700. — M. d'Espinay, lieutenant de vaisseau des armées navales au département de Brest, et commandant les 2 compagnies franches de marine actuellement à Lesneven, est venu disant que pour maintenir la discipline, il est nécessaire de faire rétablir le cheval de bois placé l'an passé vis-à-vis et proche le corps de garde. Luc L'Hostis, charpentier, estime à 2 livres 15 sous les réparations à y faire.

Lundi 8 mars. — Depuis 13 ans, la ville est chargée de

---

(1) Les délibérations de la Communauté à cette époque, nous livrent les échos du perpétuel conflit qui mettait aux prises en toute occasion, le sénéchal Sébastien de Tronjoly-Moelien, et les autres autorités de la ville. La divergence de sentiment que nous relevons ici n'est qu'un épisode de cette lutte incessante.

troupes, ce qui fatigue extrêmement les habitants, lesquels ont par ailleurs à s'en plaindre. De plus la communauté est considérablement grevée par le chauffage du corps de garde.

(Dans une délibération suivante. au début de la Régence, il est dit qu'il ne devrait y avoir que 6 à 7 hommes de garde, y compris le sergent. La location du corps de garde est de 12 livres par an à payer aux domaines du roi. Durant les mois d'hiver, les fournitures au corps de garde reviennent à 30 et même à 33 livres par mois, plus 3 ou 4 livres par mois pour la chandelle. En comptant 50 livres en moyenne pour les réparations, le corps de garde coûte 300 livres par an à la ville).

26 mai. — 25 hommes de la compagnie de marine de du Coudraye, partiront de la batterie de Léon et viendront jusqu'à nouvel ordre à Lesneven.

2 juillet. - On annonce 53 hommes de la compagnie de marine de Marillac, venant de Brest.

2 août. — On annonce 50 hommes de la compagnie de Saint-Quentin.

13 février 1701. — On annonce les compagnies de marine de Laudun et de Paule.

8 mars 1702. — Le maire soutient que le sieur Bernard Guillou, procureur de police à Lesneven, n'a rien à voir dans le logement des gens de guerre.

Mars 1702. — On annonce 28 soldats de la compagnie de marine de Desmarques ; 40 de la compagnie de Tournemine (?); 60 de la compagnie de Quéramel (?).

10 juin. — On annonce la compagnie de Lesconnel du régiment d'infanterie de Carman, venant de Vitré.

13 juin. — M. de Calan, lieutenant de dragons du régiment de Tournemine, annonce l'arrivée de 30 soldats de la compagnie de Pratallan.

17 juin. — Les compagnies du régiment de Carman, (120 hommes commandés par 2 capitaines) partiront de Saint-Pol et passeront par Lesneven allant à Brest.

6 juillet. — Annonce de 4 compagnies de dragons à pied, du régiment de Tournemine, venant de Douarnenez ; plus 30 autres de la compagnie de Pratalan ; plus d'autres venant de Saint-Renan.

15 juillet. — On annonce 30 autres de la compagnie de Renol (?), venant de Lamballe ; item, 30 de la compagnie de la Haute-Ruche, venant de Ploërmel et allant à Saint-Renan.

Les gentilshommes de l'Evêché de Tréguier, en garnison à Guingamp, viendront à Lesneven.

8 août. — On annonce 26 hommes d'infanterie, de la compagnie de Sardan, du régiment de Carman, venant de Malestroit et allant à Brest.

13 août. — Passage de 30 hommes de la compagnie de Lesconnel, du régiment de Carman, venant de Rennes et allant à Brest.

15 août. — Au logis de M. le maire, vers les 8 à 9 heures du soir :

« Le procureur du roi remontre qu'il a appris que les dragons du régiment de Tournemine, arrivés hier, se sont rendus au Folgoat où il y avait grande assemblée de peuple, par rapport à la fête, et dévotion et processions des paroisses voisines ; lesquels dragons armés d'épées et baïonnettes, auraient, sous prétexte qu'ils engageaient toutes les paysannes leur plaisant et qu'ils étaient les maîtres là où ils passaient, maltraité et même blessé plusieurs femmes et filles, et frappé de leurs épées et baïonnettes ceux qu'ils rencontraient ; ce qui aurait forcé quelques-uns pour éviter ces enlèvements injustes et d'être tués, de se mettre en défense ; de plus, des dragons armés de fusils, épées et baïonnettes, ont enfoncé des portes, enlevé 10 ou 11 paysans du Folgoat, et les ont menés garrottés à Lesneven et mis en basse fosse et prison. Il importe d'autant plus d'arrêter de tels désordres que la foire du Folgoat est proche.» Les habitants décident que 7 à 8 d'entre eux iront porter plainte au maréchal d'Estrées.

Voici maintenant sur les incidents de cette journée, un son de cloche un peu différent. Il nous est donné par une lettre de M. de Boridal :

Brest, 23 août 1702. — Monseigneur. J'ai eu l'honneur de vous informer que M. le maréchal d'Estrées avait retiré de la côte le régiment d'infanterie de Carman et celui des dragons de Bretagne. Le premier est à Landerneau, et l'autre avait marché à Lesneven. Quelques dragons étant allés à une dévotion qu'on appelle Notre-Dame de Folgoat, se prirent de querelle avec des paysans qui apparemment échauffés de vin, ne visitant guère les églises sans en faire autant des cabarets, s'attroupèrent et chargèrent, à coups de pierres, les dragons qui étaient sans armes, les poussèrent jusqu'à Lesneven et en blessèrent 4 ou 5, dont 1, de la lieutenance colonelle est mort. Les autres dragons avertis prirent leurs fusils et repoussèrent à leur tour les paysans jusqu'au Folgoat.

Quelques officiers mis au courant, y coururent aussitôt, lesquels empêchèrent la suite de ce désordre et arrêtèrent des paysans qu'ils envoyèrent dans les prisons de Lesneven. L'on saura plus particulièrement le détail de cette affaire par l'information du lieutenant du Grand Proust (Prévost ?), qui y est allé par ordre de M. le maréchal d'Estrées, lequel a envoyé les dragons de Saint-Pol pour éviter d'autres accidents qui pourraient arriver pendant la grande foire du Folgoat, qui commence dans peu de jours et dure jusqu'au 10 du mois prochain (1).

A. Dupuy *(Administration municipale en Bretagne, p. 231)*, a agréablement essayé de dramatiser encore un peu plus l'évènement. Il fait dire au registre de la Communauté de Lesneven, que « les dragons coururent au Folgoat bride abattue, cernèrent la procession et y causèrent un sauve-qui-peut général en déclarant qu'ils enrôlaient tous les jeunes

(1) *Le Fureteur breton*. Février-mars 1910, communiqué par M. Waquet, archiviste départemental.

gens propres au service ». On a vu quels « *jeunes gens* » les dragons voulaient enrôler.

16 août. — On annonce l'arrivée des dragons de Tournemine actuellement à Saint-Renan.

15 octobre. — On annonce 21 hommes de la compagnie de marine de Courcy, et 62 hommes de celle d'Espinay, venant de Lannilis, et qui continueront à fournir la garde nécessaire à l'île de Cézon.

20 novembre. — Passage de 48 hommes de la compagnie franche de marine de Fouquerolles, venant de Saint-Paul et allant à Saint-Renan.

16 octobre 1703. — Passage de la compagnie de marine de Pontlevoy, allant de l'île de Batz à Landerneau.

7 février 1705. — Arrivée d'un détachement des compagnies franches de marine, venant de Toulon, commandé par M. Betz de la Harteloire, lieutenant de vaisseau.

10 juin. — Le marquis de Chateaurenault, lieutenant général pour le roi en Bretagne, ordonne de loger 1 capitaine et 29 lieutenants d'infanterie.

3 avril 1708. — Le substitut du procureur du roi remontre l'accablement où l'on est par le logement des gens de guerre, actuellement et continuellement depuis 20 ans, sans relâche, et notamment, depuis septembre dernier, de plus de 250 soldats de marine, avec les officiers, faisant 4 compagnies, non compris leurs femmes et leurs enfants, qu'ils installent les trois quarts d'entre eux chez leurs hôtes, malgré ces derniers, quoiqu'il n'y ait pas à Lesneven 80 maisons à pouvoir loger ; desquelles, 50 sont de petites maisonnettes couvertes de chaume, et occupées par de pauvres laboureurs et artisans, accablés par ailleurs de misères, de taxes, capitations, taxes de maisons et tailles de fouages ; nonobstant tout cet accablement, on a encore envoyé hier 40 soldats avec officiers.

Les habitants demandent décharge d'une partie de ces troupes ; que défense soit faite aux femmes et enfants de

venir chez les hôtes, vu que ces derniers ne sont pas tenus de les recevoir, et ne le peuvent, n'ayant qu'une petite chaumière, où il n'est pas possible de loger 2 soldats, 2 femmes avec 5 à 6 enfants, alors surtout que le billet n'est que pour 1 soldat, outre les crimes que ces soldats font souvent en amenant des filles qu'ils disent être leurs femmes.

En conséquence, le maire avertit les officiers d'avoir à obliger les soldats à renvoyer leurs femmes et enfants.

25 juillet. — Prochaine arrivée d'une compagnie de dragons du régiment d'Avignon.

24 décembre. — Gardera, hôte des Trois Rois, (1) a obtenu une allocation de 51 livres pour le logement de 20 chevaux de la compagnie du sieur de Saint-Médan (?), capitaine de dragons au régiment de Bretagne.

28 mai 1710. — Nouvelle plainte des habitants, dont les moins aisés ont à loger 3 compagnies franches de marine, soit plus de 250 hommes. Le procureur du roi requiert que le maire donne des billets de logement même pour ceux qui prétendent être exempts.

19 octobre 1714. — Même plainte. Les pauvres gens logent actuellement les 4 compagnies franches de marine, de Saint-Quentin (2), de Saint-Pry, de Debesne, et de Daché (3), cette dernière remplaçant celle de l'Isle de Kerléau partie le matin même. Cette obligation continuelle de logement vient, selon les apparences, de ce que les sieurs de Saint-Quentin, du Buisson, de Keraméal, lieutenants de vaisseaux, et Suilly,

---

(1) Hôtellerie, située près de l'église, au bout Ouest.

(2) et (3) Ailleurs : Saint-Quentin de Poillier et Daché de Serquigny. Ce dernier est sans doute Guillaume d'Aché, comte de Serquigny, qui devint chef d'escadre des armées navales. Avait épousé Marguerite de Kerroudault.

(*Bulletin de la Société académique de Brest*, T. XVIII, 1892-1893, page 31).

Un sieur de Serquigny, gendre du sieur de Saint-Laurens, père syndic des Récollets de Lesneven, est enterré dans l'église de ces religieux, en la tombe des Saint-Laurens, le 22 avril 1719. (Archives municipales de Lesneven, registre des Récollets).

enseigne, sont mariés à Lesneven. Le procureur du roi ne peut se dispenser d'en faire la remontrance, d'autant que Saint-Paul et Landerneau, qui sont 2 à 3 fois plus grands que Lesneven, il y a longues années qu'on n'y a envoyé de troupes, et que dans les grandes villes comme Quimper, Morlaix et autres, il n'y a pas tant de compagnies. C'est pourquoi il serait à propos d'en écrire à N. N. S. S. les ministres et commandants ; et si l'on prétend que c'est à cause du fort de l'île Cézon, on pourra remarquer qu'elle est à 4 grandes lieues d'ici ; plus rapprochée de Brest, d'où il serait plus facile que d'ici d'envoyer les 12 à 15 soldats de marine nécessaires pour y faire la garde.

15 janvier 1715. — La paix avec l'empereur Charles ayant été conclue, les habitants demandent d'être déchargés des 4 compagnies franches de marine, qu'on a envoyées dans cette petite ville de Lesneven qui ne consiste qu'en 3 ou 4 rues...

*
* *

Terminons avec le règne de Louis XIV, l'énumération de ces charges diverses imposées par le continuel passage et cantonnement des troupes de guerre. Ce qu'on en a relevé, suffit amplement à dépeindre les maux et la misère qui furent pour notre petite ville la répercussion, quoique bien indirecte et assez lointaine, des hostilités. Après avoir entendu l'incessante plainte des habitants véritablement écrasés, on ne recevra qu'avec un certain scepticisme l'affirmation que « les habitants de Lesneven aient demandé des soldats et que ce fut une fête la première fois qu'une compagnie des dragons d'Harcourt leur arriva pour prendre chez eux ses quartiers d hiver ». (1) En dehors de quelques commerçants, ce fut sans doute pour l'ensemble des habitants une satisfaction toute relative.....

Abbé G. PONDAVEN.

---

(1) M. René Le Roy. *Scènes de la vie municipale à Lesneven*, page 16.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

de Gorré-Ploué

en PLOUESCAT (Finistère)

L'établissement Gallo-Romain de Gorré-Ploué, en Plouescat, a été l'objet de deux rapports descriptifs, l'un daté du 30 mars 1914, l'autre du courant de 1915, adressés à la Commission des Monuments Historiques pour signaler l'intérêt de ces substructions et l'utilité d'une exploration méthodique. L'un et l'autre ont eu pour résultat le classement de ces substructions et le vote d'allocations successives pour en faire l'exploration et pour établir une palissade défendant ces maçonneries mises au jour, contre les dégradations des visiteurs trop indiscrets ou des individus malveillants.

Pour répondre à la générosité du Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts qui a accordé ces subsides, il est bon de montrer l'importance de ces restes de construction ancienne et d'en faire une description détaillée. Cette description aurait dû être faite depuis longtemps ; mais les préoccupations de ces quatre années de guerre ont fait craindre que l'attention ne s'y portât pas suffisamment et ne diminuât l'intérêt qu'on devait y attacher.

Pour commencer par le commencement et pour que la notice soit complète, je crois devoir reprendre les premières lignes du premier rapport qui a figuré dans notre Bulletin de la « Société Archéologique du Finistère », annexe au procès-verbal de la séance du 26 mars 1914, page XX :

Dans les derniers jours de février 1914, la « Dépêche de Brest » et les journaux locaux signalaient la découverte de vestiges de construction ancienne dans le champ de *Coz-feunteunic*, (champ de la vieille fontaine), appartenant à M. Jean-Marie Le Saint, de *Gorré-Ploué-Izella*, à un kilomètre et demi, Sud-Est, du bourg de Plouescat. Empêché de faire le voyage en ce moment, je me mis en correspondance avec quelques personnalités de l'endroit qui me fournirent des détails indiquant l'importance de ces vestiges et l'intérêt scientifique qu'ils présentaient.

Dès qu'il me fut possible de prendre un jour de congé, le 20 mars, j'allai constater sur place l'état et la nature de ces restes, et je me réjouis du résultat fructueux de mon déplacement.

A l'angle Sud-Est du champ se trouvait un tertre de faible hauteur, couvert de gazon mais non cultivé, tout composé qu'il était de pierres, de briques et de tuiles. La nature un peu merveilleuse de ce tertre n'était pas sans avoir été remarquée par les gens du voisinage ; quelques éboulements avaient pu y faire observer des cavités, et quand un enfant n'était pas sage ou obéissant, on menaçait de l'enfermer dans le trou du coin de *parc-coz-feunteunic*.

Au commencement de février, le propriétaire, Jean-Marie Le Saint, voulant étendre sa culture et utiliser ce bout de terrain improductif, se mit en devoir de le défricher et entama le côté Ouest du monticule. Il démolit un mur ou plutôt un double mur s'étendant sur une longueur d'environ 15 mètres et se retournant d'angle droit à chaque extrémité, comme pour former le pourtour d'une construction. Dans l'intervalle, il rencontra encore deux murs de refend, des pillettes de briques soutenant un pavé et certaines autres particularités qui l'étonnèrent fortement et lui firent voir que son travail serait bien long et de peu de profit. Ces caractères un peu étranges attirèrent la curiosité du public, la démolition s'arrêta, et c'est en

cet état que je trouvai les choses à ma première visite. Je pus reconnaître la place d'un ancien foyer ou fourneau, l'existence d'un hypocauste en partie démoli, une bonne surface du pavé qui le surmontait, toutes choses indiquant un monument dont l'étude offrirait de l'intérêt.

Jusque là il n'y avait pas de grands dégâts à déplorer, mais lorsque, trois mois après, un subside ayant été accordé, il devint possible de penser à une exploration, les visiteurs, les curieux, les gamins, avaient commencé leur œuvre néfaste de dégradation. La particularité la plus curieuse et la plus importante de la trouvaille, l'hypocauste, conservé presque intact, avait été en grande partie saccagé et détruit, il n'en restait plus que quelques piles de soutènement et la valeur de deux mètres carrés du pavé qu'elles supportaient ; l'arc en briques faisant communiquer le foyer avec cet hypocauste était démonté et anéanti.

Il était temps de commencer les fouilles et le dégagement ; mais là encore on joua de malheur. Les dispositions préliminaires avaient été arrêtées par notre confrère, M. Yves Le Febvre, juge à Plouescat, tout dévoué à cette œuvre et préparé par ses études à mener à bien ces recherches. Les ouvriers terrassiers avaient été choisis et l'on allait donner les premiers coups de pioche quand la guerre éclata. M. Le Febvre fut mobilisé et plus personne pour conduire et surveiller les travaux. Il fallait marcher cependant, car tous les crédits alloués doivent être utilisés avant la fin de décembre, sous peine de rentrer dans les caisses du Trésor.

En dépit de la distance qui sépare Quimper de Plouescat, je me mets en route, je mène les trois terrassiers sur le chantier et leur fais entamer la besogne. Au bout de deux ou trois heures, ils sont un peu au courant du genre de travail à exécuter et de la méthode à employer : dégager doucement tous les murs et toutes les traces de maçonneries qu'on rencontre, reconnaître d'abord tout le pourtour de la construction, recher-

cher ensuite toutes les pièces formant la distribution intérieure, rejeter au dehors les terres et les matériaux qui les encombrent, respecter toutes les maçonneries qui sont en place, recueillir avec soin tous les objets qui offrent un intérêt particulier, vases, poteries, à l'état intact ou fragmenté, instruments de métal, fer, bronze, statuettes, fragments de verre, monnaies, débris de cuisine et restes de repas, os d'animaux, coquillages, traces de cendres, etc. ; noter sur un plan l'emplacement de chaque objet, en indiquant la date de trouvaille.

Toutes ces instructions leur sont données de vive voix, puis laissées par écrit, pour qu'ils puissent les consulter et s'en pénétrer encore davantage. — Une dernière recommandation : ne rien brusquer, bien observer toutes les particularités, avancer avec soin et lenteur.... A cette dernière prescription, il faut reconnaître qu'ils se sont montrés fidèles, ce qui de leur part n'était pas un sacrifice, et ce n'est qu'au bout de quatre ou cinq mois qu'ils eurent terminé leur fouille.

En partant, j'obtins de notre confrère, M. Trémintin, Maire de Plouescat, la promesse qu'il visiterait assez fidèlement le travail et qu'il aurait l'œil sur les trois ouvriers ; sa surveillance aurait son efficacité, d'autant plus que, constitué trésorier de l'œuvre, c'est lui qui devait leur verser leur salaire hebdomadaire.

Au bout de quinze jours, je me fis un devoir de refaire le voyage pour me rendre compte de la marche du travail ; tout allait bien, et surtout avec la lenteur recommandée. Je pus donner quelques nouvelles instructions, relever le plan des parties dégagées, ce que je continuai ensuite dans mes visites successives que j'espaçai de mois en mois ; et dès ce moment je fis prendre une disposition qui devait avoir son importance : 1° — déposer en un espace à part, contre le talus Sud du champ, tous les débris de tuiles et briques que l'on retirerait des décombres, et les classer par catégories de formes et de

dimensions, de manière à pouvoir se rendre compte de la quantité de ces matériaux qui avait été employée dans les toitures ou dans la construction intérieure ;

2° — entasser dans l'angle Sud-Est les déblais extraits, terres, pierrailles sans caractère et sans intérêt, ce qui avait pour résultat de former un tertre ou petit belvédère, du haut duquel on pourrait dominer et observer l'ensemble de l'édifice, avec toute sa distribution.

Lorsque, au bout d'un certain nombre de mois, avec quelques chômages, à cause du mauvais temps, les travaux ont été terminés et le tout déblayé avec soin, il a été facile de prendre un plan exact et détaillé de toute la construction, avec coupes sur différents axes, et c'est à l'aide de ces tracés que nous pourrons nous rendre fidèlement compte de ce qu'était cet établissement.

*
* *

Reportons-nous à la planche N° 1.

L'ensemble forme un rectangle ou même un carré presque parfait, un des côtés mesurant 12 mètres 60 et l'autre 15 mètres.

Le bâtiment est divisé en neuf pièces par des murs de refend larges de 0m 50 à 0m 55. Au premier aspect on pouvait croire qu'on se trouvait en présence d'une *villa* ordinaire, mais à l'inspection de tout le dispositif on est amené à conclure qu'il s'agit d'un *balneum*, ou maison de bains dépendant d'une villa importante qui devait se trouver à proximité.

Avant de décrire les pièces ou chambres du rez-de-chaussée, il importe d'examiner la partie qui est en sous-sol, du côté Ouest, regardant la direction du clocher de Plouescat, ou plus exactement l'anse du Kernic.

Dans la première pièce, dénommée *chaufferie* dans le plan, se trouvaient quatre pierres longues en granit, plantées debout dans le sol et ayant une hauteur de 0m 55 ou 0m 60, espacées

entre elles de 0m 70 environ. Entre ces pilettes, et tout autour, était un grand amas de cendres et de charbons, indice certain que c'était là un foyer ou un fourneau. C'est absolument ce qu'on a trouvé et ce qui existe toujours dans le balneum du Pérennou en Plomelin, au bord de la rivière d'Odet. Derrière ce foyer, le mur était percé d'une petite arcade de 0m 60 de largeur et autant de hauteur, maçonnée et voûtée en briques, et destinée à laisser passer la flamme et la chaleur du foyer dans la pièce voisine, qui n'est autre qu'un *hypocauste* (chauffage en dessous), c'est-à-dire une chambre de chauffe absolument semblable à ce que l'on trouve dans tous les établissements romains de tous les pays, et analogue à ce que l'on a trouvé dans notre département au balneum du Perennou et à ceux de Carhaix, ainsi que dans le département voisin du Morbihan, aux *Bossenno* de Carnac, explorés par M. Milnes.

C'est une chambre de 3 mètres de largeur sur 3m 90 de longueur, dans laquelle sont disposées, en damier, cinq séries de sept pilettes en briques superposées qui, au moyen d'un encorbellement, soutiennent un plafond fait de grandes briques carrées de 0m 66 de côté, lesquelles sont recouvertes d'une chape ou pavé de béton, l'ensemble du plafond et du pavé formant une épaisseur de 0m 18. La chaleur intense développée par la flamme passant dans l'intervalle de ces pilettes en brique, portait ce pavé à une température très élevée et le rendait presque incandescent, de manière à chauffer très fortement l'air de la chambre supérieure, chaleur encore augmentée par des sortes de radiateurs dont il sera fait mention plus tard.

A la suite de ce premier hypocauste s'en trouve un autre de plus petite dimension, 3 mètres sur 3 mètres, et comprenant vingt-cinq pilettes. Dans cette pièce la chaleur était moindre, ayant dû subir une déperdition dans la première chambre. Pour que la chaleur et la flamme pussent se répandre ainsi et suivre cet itinéraire et ne pas être refoulées vers leur orifice d'entrée, il fallait qu'il existât un appel d'air déterminant un

courant ; c'est ce que nous verrons en décrivant les pièces qui surmontent ces hypocaustes.

Arrivons maintenant à ce qui constitue le rez-de-chaussée. Et avant tout faisons observer que tout le bâtiment est entouré d'un contre-mur de faible épaisseur et de faible hauteur, ne dépassant pas le niveau du terrain extérieur, séparé du mur du pourtour de la construction par un espace de 0^m 45 ou 0^m 50 formant un caniveau à fond de béton concave, avec angles arrondis et pente ménagée pour ramener toutes les eaux pluviales à l'angle Nord-Ouest de l'établissement et les déverser à distance au moyen d'une barbacane percée dans cet angle. Ce contre-mur et ce caniveau ont aussi pour fonction d'isoler les maçonnneries de l'humidité du sol, humidité qui était à craindre, car dans la saison d'hiver on voit l'eau sourdre assez abondamment dans cette partie du terrain. Toutes ces dispositions sont conformes aux règles de construction préconisées par Vitruve.

L'entrée était placée au milieu de la facade Est. C'est la seule porte donnant sur l'extérieur, et c'est à cet endroit aussi que se trouve le niveau le plus haut du caniveau de circonvallation ; c'est de là que partent les deux pentes opposées. Le seuil de cette porte est formé d'une seule pièce de granit longue de 1^m 40, large de 0^m 25 et haute environ de 0^m 20. En dehors des quatres pilettes de pierre fichées en terre à l'entour du foyer en avant de l'ouverture de l'hypocauste, et que nous avons déjà signalées, c'est la seule pièce de granit de grande dimension qui se soit rencontrée dans tout le bâtiment, et ce qu'il y a encore de particulier dans celle-ci, c'est que ses deux angles supérieurs sont abattus en chanfrein ou plutôt en gorge avec congé d'arrêt près de chaque extrémité, ce qui lui donne presque le caractère d'un long bloc faisant partie d'un monument du Moyen-Age.

Cette porte donne entrée dans un vestibule ou *atrium*, et ce vestibule n'a d'accès que sur la pièce centrale, laquelle

semble ne pouvoir être autre chose qu'un *compluvium* ou courette intérieure à ciel ouvert, recevant l'eau du ciel et aussi les eaux déversées des toits des autres pièces qui l'environnent. On arrive nécessairement à lui donner cette détermination, car elle ne pouvait être éclairée par aucun jour latéral ; il fallait qu'elle reçût la lumière d'en haut, c'est à dire qu'elle fût dépourvue de toiture. Ce qui milite encore en faveur de cette opinion, c'est que le pavé n'est pas absolument horizontal mais qu'il y existe une faible pente ménagée à dessein pour amener les eaux dans un angle où elles descendent dans un petit canal pratiqué sous le pavé, lequel les conduisait au caniveau extérieur.

Ce compluvium avait deux autres portes donnant accès dans les pièces du Nord et du Sud. La porte Sud avait été originairement faite aussi large que celle du Nord, c'est-à-dire à la mesure de 1^m 30 ; il semble que, après coup, on l'ait trouvée trop large, et on l'a ramenée à la mesure de 1 mètre moyennant un remplissage latéral en briques.

Quel était l'usage de la chambre Sud à laquelle on accédait par cette porte, et qui mesure 3^m 10 sur 2^m 76 ? Il semble qu'elle n'a guère dû servir que de passage pour descendre à la chaufferie par trois marches dont on a trouvé les vestiges, puis pour pénétrer dans une autre chambre plus isolée formant l'angle Sud-Est et qui devait être une salle de repos après le le bain, ou une salle de massage, ou encore ce que les anciens appelaient l'*Unctarium*, local où l'on se faisait frotter d'huile et oindre de parfums.

La chambre qui s'ouvrait sur le Nord du compluvium ne pouvait être autre que le *Frigidarium*, ou salle froide, située entre la piscine d'eau fraîche et la salle tiède ou *Tepidarium*. Pour passer dans la piscine, située dans l'angle Nord-Est, il il y avait une porte à seuil surélevé de 0^m 45, puis on descendait dans l'eau moyennant deux autres marches, hautes de 0^m 45, qui pouvaient aussi bien servir de sièges aux baigneurs,

disposition qui permettait d'avoir une profondeur d'eau de 1m 30 à 1m 35. Les parois de cette piscine étaient revêtues d'un enduit de ciment épais, très dur et bien lissé ; et afin d'obtenir une parfaite étanchéïté et obvier à toute fuite les angles horizontaux et verticaux étaient renforcés d'un gros bourrelet rond en saillie. Vers l'angle Nord-Est était un trou de vidange d'environ 0m 15 de diamètre, qui pouvait être bouché par une bonde et qui, étant débouché, rejetait les eaux dans le caniveau extérieur, ramené à ce niveau par une pente très brusque.

Nous voyons bien comment cette piscine était vidée, mais il a été impossible de se rendre compte de la manière dont on la remplissait. Y avait-il une canalisation extérieure prenant l'eau à une fontaine voisine, à un puits ? La dénomination de *parc-coz-feuteunic* indiquerait l'existence d'une petite source dans le champ même, mais pas dans les garennes supérieures. Ou bien, l'eau venait-elle du puits encore existant à Gorré-Ploué-Huella, qui est à un niveau sensiblement supérieur à celui de notre balneum ? On a bien parlé d'un canal trouvé et détruit dans le champ voisin et qui aurait bien pu venir de cette direction.

La salle du frigidarium communiquait avec le *tepidarium* par une porte surélevée de 0m 34, au moyen d'une marche de 0m 23 et d'un seuil de 0m 11. Cette chambre mesurant 3 mètres sur 3m 15, surmonte la deuxième division de l'hypocauste et est bien la salle tiède, car la chaleur dans cette seconde pièce était nécessairement plus tempérée que celle de la première qui communiquait plus directement avec le foyer ou fourneau.

Le *caldarium* ou salle chaude avait des dimensions plus grande : 3m 15 sur 4 mètres. On pouvait y produire à volonté de la chaleur sèche ou de la chaleur humide, bain de vapeur. C'était ce que l'on trouve encore maintenant dans les bains turcs et dans ceux de tous les pays d'Orient. Le pavé y est

porté à une température très élevée et est presque brûlant. Si on veut produire de la vapeur, on projette sur ce pavé de l'eau qui se volatilise et remplit l'atmosphère ; Ou bien encore on pouvait introduire dans la chambre, au moyen d'un tuyau, la vapeur provenant d'une cuve placée sur les quatre pierres debout entourant le foyer.

Soit qu'on employait le premier moyen, soit qu'on eût recours au second, la vapeur en se condensant se déposait sur le pavé, et le constructeur avait avisé au moyen d'éliminer ou de garder à volonté cette eau de condensation. Pour cela, en travers de la porte de communication entre le caldarium et le tepidarium, il avait disposé en guise de seuil, un bourrelet rond de ciment, haut d'environ huit centimètres. Dans le milieu de ce seuil était ménagée une dépression ou rigole étroite qu'on pouvait boucher ou obstruer au moyen d'un linge ou d'un peu de terre glaise pour retenir l'eau à un niveau de quelques centimètres afin de permettre au baigneur de barboter les pieds dans l'eau chaude. On pouvait aussi rendre libre ce passage pour chasser l'eau et la laisser couler sur le pavé du tepidarium, d'où elle était déversée à l'extérieur par une petite canalisation, ou bien encore rejetée dans la salle du frigidarium, où nous trouvons, tout près de la porte, une ouverture traversant la muraille et destinée certainement à se débarrasser des eaux. — Ce seuil bombé ou en bourrelet avec rigole médiane, on l'a trouvé aussi au balneun des Cléons, près de Nantes, et je ne doute pas qu'on n'ait pu le rencontrer ailleurs, dans des établissements analogues, mais il a dû arriver qu'on n'ait pas prêté attention à cette particularité qu'on a pu juger sans intérêt parce qu'on n'en avait pas l'explication.

Outre le pavé incandescent, servant de surface de chauffe et communiquant sa chaleur à l'air de la pièce, il y avait de véritables radiateurs, comme dans nos systèmes actuels de chauffage central, mais disposés différemment, et en cela les

constructeurs romains avaient devancé nos ingénieurs et nos fumistes modernes.

Pour faire appel d'air et avoir de véritables cheminées, on avait appliqué contre une partie des parois du caldarium et du tepidarium des tuyaux en terre cuite composés de ce que nous appelons maintenant des *boisseaux*, s'emboîtant bout à bout, de forme rectangulaire et ayant une section intérieure de 0m 11 sur 0m 17. Leurs surfaces extérieures étaient striées de lignes formant chevrons ou croix de saint André, gravées à la pointe sur l'argile encore fraîche et destinées à faire mieux adhérer et retenir l'enduit léger de chaux ou de stuc dont elles étaient revêtues.

Ces conduits, au nombre de dix ou douze dans chaque chambre, plongeaient dans l'hypocauste à travers le pavé et et montaient le long de la muraille comme des sortes de tuyaux d'orgue pour sortir dans la toiture. Ils faisaient à la fois office de tuyaux de cheminée et de radiateurs, évacuant la fumée, happant la chaleur dans le sous-sol, s'échauffant à son passage et faisant rayonner cette chaleur dans la salle, disposition bien plus logique et plus pratique que nos tuyaux de cheminée modernes emprisonnés au milieu des maçonneries et rejetant à l'extérieur 80 pour cent de la chaleur du foyer.

Ce dispositif, on le trouve dans tous les balneums romains, aussi bien aux Bossenno de Carnac et au Bois-de-la-Roche de Commana qu'à la Maison des Vestales à Rome et aux Thermes de Caracalla, et également à Timgad en Afrique. — M. l'abbé Henry Thédenat, de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, qui a traité cette question dans le Dictionnaire des Antiquités grecques et romaines de Daremberg et Saglio, ne s'est pas rendu compte du fonctionnement de ces tuyaux ; il aurait voulu y trouver des bouches de chaleur, semblables à celles que l'on a adaptées à certains foyers modernes, ne saisissant pas que ces bouches auraient déversé dans la salle de la fumée et de l'oxyde de carbone, au lieu d'y reconnaître

de vrais radiateurs, bien plus utiles, plus pratiques et plus hygiéniques.

Cette tuyauterie est mentionnée par Pline : *impressos parietibus tubos per quos circumfunditur calor*, — et par Vitruve, V. 10-IV : *Testudines alveolorum ex communi hypocausi calefaciantur.*

Nous n'avons pas à expliquer la façon dont les romains prenaient leurs bains, ni l'ordre dans lequel ils passaient d'une salle dans une autre, mais pour ce qui est de l'établissement qui nous occupe, il semble qu'on ne peut pas donner à chacune des pièces d'autres affectation que celle que nous avons indiquée. Ajoutons que la séparation entre chacune d'elles devait être aussi parfaite que possible ; aux embrasures des portes entre le caldarium et le tepidarium nous trouvons des feuillures ménagées dans la maçonnerie, soit pour fixer des carrées de bois, soit pour recevoir les bords des huis et obtenir une fermeture hermétique, s'opposant à toute déperdition de chaleur. Il en était de même entre le tepidarium et le frigidarium.

*
* *

Il y aurait à faire observer ici un détail particulier dont il est difficile de donner la raison : c'est que les murs de l'atrium sont séparés de ceux de la piscine et de la salle de repos par un vide ou couloir étroit de 0m 50. Quel est le motif de cette singularité ? Est-ce pour isoler complètement la piscine de ce côté et empêcher les infiltrations possibles de venir dans l'atrium ? Cela pourrait être, parce que dans ce couloir nous trouvons un caniveau en pente allant vers le caniveau extérieur. Mais du côté de la salle de repos on ne voit pas la même raison. Est-ce pour la symétrie ou en vue de la disposition des trois toitures dont les eaux devaient tomber dans ces couloirs ?

*
* *

DÉTAILS DE LA CONSTRUCTION

Matériaux. — Les maçonneries sont faites en matériaux de petite dimension, absolument selon le mode employé à Rome, en Italie et dans toutes les provinces où les Romains ont construit. Ici les maçons trouvaient sous la main des matériaux, des quartiers de granit de grande dimension, des blocs affleurant le sol, mais, soit qu'ils n'aient pas eu d'outils pour les fendre, les débiter et les tailler, soit qu'ils préférassent le mode classique en usage jusque là ils ont monté leurs murs avec parements en petit appareil cubique plus ou moins régulier ; et ce qui est plus singulier encore, c'est que près du tiers de la surface de ces parements est maçonné de gros galets ou pierres roulées prises à la grève, par conséquent à une distance de trois ou quatre kilomètres. Au milieu de tout cela quelques briques, mais en assez petite quantité.

Ce sont là des éléments assez médiocres pour une maçonnerie ordinaire ; mais ici tout est hourdé en mortier d'excellente chaux, mélangée de brique pilée, ce qui a donné à tous ces murs un consistance et une solidité remarquables malgré leur faible épaisseur : 0m 45, — 0m 50. C'est ce que l'on peut observer dans la majorité des constructions romaines, nombreuses dans notre département.

D'où venait cette chaux si abondante et si résistante qui entrait dans la composition des maçonneries, des pavés et des enduits ? Notre pays est très pauvre en calcaire. On en trouve quelques gisements dans la rade de Brest et dans ses abords, et ils ont été exploités au temps de l'occupation romaine, puisque au mois d'avril 1911 on a trouvé tout près du Pont-de Buis, en Quimerc'h, un four à chaux romain dans lequel était un squelette bien conservé, avec des boucles de ceinture en bronze finement gravées et une jolie patère en verre

ornementé. Mais ces gisements étaient insuffisants pour la grande consommation de chaux que l'on faisait dans les constructions ; on doit donc conclure que la chaux était importée de loin par la navigation, de la Normandie, de la Charente ou du Poitou. C'est ce qui a dû avoir lieu aussi aux XI^e^, XII^e^ et XIII^e^ siècles, époque où la chaux a été employée très abondamment dans nos monuments, tandis qu'elle le fut très parcimonieusement dans les siècles qui suivirent.

Tous les murs avaient été revêtus d'un enduit à l'intérieur, et peut-être aussi à l'extérieur ; ces enduits sont restés adhérents en certaines parties, mais sont tombés en d'autres endroits. On n'y a pas remarqué de traces de décoration picturale.

Un point encore à signaler : c'est que le béton du pavé des salles et du caniveau extérieur est établi sur une sorte de radier formé par un lit de galets et de cailloux roulés.

Quand l'exploration a été commencée, on se trouvait devant un tertre couvert d'ajoncs et de fougères, ayant 1^m^ 50 d'élévation au dessus du niveau du champ cultivé. En déblayant, on a trouvé un amoncellement de terres mélangées de divers matériaux, tuiles des toitures, pierres, briques et chaux des murailles éboulées ; pas de charbon ou presque pas, ce qui indiquerait que le bâtiment n'a pas péri par l'incendie, sans quoi on aurait trouvé sous les tuiles de nombreux débris de la charpente carbonisée. Les pièces de cette charpente ont dû pourrir sous les décombres et se réduire en poussière mélangée à la terre. La hauteur des murailles restées debout et visibles maintenant est de 1 mètre et 1^m^ 50.

Les tuiles trouvées en grand nombre ont été toute réunies en trois petits monceaux, pour qu'on puisse se rendre compte de leur nature et de la surface de couverture qu'elles représentent. Les terres et pierres retirées des substructions ont été amoncelées dans l'angle du champ, en dehors du monument de manière à former un petit belvédère du haut duquel l'œil

plonge sur l'ensemble et peut se rendre compte de la disposition de pièces qui composent le bâtiment.

Objets trouvés. — Peu de découvertes précieuses ou rares ont été faites : quelques débris de cuisine ou restes de repas, os de bovidés, tête de vache ou de bœuf, os de cerfs ou de chevreuils, bois de cerf, coquillages variés, huîtres, patelles, etc. — Cela donne à conclure que parfois les maîtres du logis se faisaient servir à manger après le bain, mais ces repas n'ont pas dû être fréquents ni abondants, sans quoi les restes et débris de vaisselle eussent été plus considérables.

Par ailleurs, deux petits bronzes de Constantin, — une spatule en bronze qui devait servir pour les onguents ou les parfums, — une boucle en bronze de forme circulaire, avec son ardillon, tout le pourtour gravé de guillochures, — un grain de collier en verre bleu, — un autre en verre verdâtre avec zigzags blancs, — fragments de poteries communes et de vases sigillés, mais sans finesse, — débris de vases et fioles en verre, pour parfums ; et tout particulièrement des fragments allongés et fins de verre vert-noirâtre, ayant l'aspect de l'obsidienne.

La rareté des objets trouvés dans ces substructions indique qu'on n'a pas habité en permanence dans ce bâtiment, mais qu'on y faisait seulement des séjours transitoires et de courte durée pour l'usage des bains.

*
* *

L'existence d'un balneum de cette importance portait à conclure logiquement que dans le voisinage devait se trouver une villa opulente, dont dépendait cet établissement, comme on l'a constaté au Perennou de Plomelin, aux Bossenno de Carnac et aux Cléons du pays de Nantes. Il était donc indiqué qu'il fallait diriger les recherches de ce côté.

Après divers sondages dans les terrains environnants, on

arriva à rencontrer, à 10m 80 de l'angle Sud-Est du balneum, un mur maçonné en petit appareil. On fit en sorte de suivre ce mur dans toute sa longueur et dans ses retours aux extrémités, ce qui donna pour résultat un grand rectangle de 26 mètres de longueur sur 14m 50 de largeur, dont le côté Est est recoupé par un mur longitudinal et deux murs transversaux, ce qui donne comme une cour de 22m 90 de longueur intérieure sur 8m 90 de largeur, et deux chambres de 8m 60 et 9m 30 de longueur sur 2m 70 de largeur, séparées par un vestibule de 3m 67 et 2m 70, sur lequel s'ouvrent deux portes de 2m 56 d'ouverture, ce qui fait penser au passage de chariots et porterait à conclure que c'était là un bâtiment de service, pour exploitation agricole, ou le logement des serviteurs chargés de l'entretien et du service des bains. Le mur Ouest était renforcé ou appuyé par deux contreforts et deux éperons d'angle, détails qui se présentent aussi dans les ruines romaines du Cavardy en Saint-Evarzec, entre Quimper et La Forêt-Fouesnant. Ce n'était donc pas la villa ou habitation principale.

A cent mètres à l'Est du balneum, dans le champ qui borde la route, se remarquent des débris de briques et de tuiles. Un sondage y fit découvrir également des substructions et le commencement d'une chambre rectangulaire de six mètres de largeur, mais dont les murs ne se continuaient pas sur plus de cinq ou six mètres de longueur. Là aussi on rencontra quelques débris de cuisine, mais il est peu probable que ce fût l'habitation principale.

A voir l'aspect des lieux il semble qu'on pourrait être autorisé à conclure que l'habitation du maître se trouvait à l'endroit où est maintenant le vieux manoir de Gorré-Ploué-huella, à 250 mètres Nord-Est du balneum, au bord de la route qui peut bien être un vrai chemin romain allant aboutir au bord de la mer. Cette demeure devait être pourvue d'eau, et c'est là seulement qu'on trouve un puits qui a pu parfaitement être creusé à cette époque, d'abord pour l'usage de la maison,

toute voisine et aussi pour l'alimentation du balneum par une canalisation souterraine. Quelques recherches dans ce sens pourraient bien venir confirmer cette opinion.

*
* *

Quel était le propriétaire qui habitait cette villa et s'était donné le luxe de ce balneum ? Etait-ce un riche gaulois armoricain, maître d'un domaine considérable qu'il exploitait et faisait cultiver par des serviteurs ou des tenanciers, et qui avait trouvé bon d'emprunter les usages et la manière de vivre des romains ? Etait-ce un ancien chef militaire jouissant de sa retraite dans une belle opulence ? Ou bien un homme de loi, un administrateur, un commerçant retiré des affaires ? Tout cela est bien mystérieux pour nous, comme aussi le genre de vie qu'il pouvait mener, ses relations sociales, les rapports qu'il pouvait entretenir avec les habitants ordinaires du pays et aussi avec les occupants des autres établissements du même genre dont on trouve des vestiges sur le littoral Nord de Plouescat, puis à Coat-Luz, ainsi qu'à Cléder, Plonéour-Trez et Kerlouan.

Un mobilier abondant et varié fourni par les fouilles jette parfois un certain jour sur les mœurs et coutumes de ces époques éloignées et demeurées obscures.

26 Février 1919.

Chanoine ABGRALL

LA RÉVOLUTION EN BRETAGNE

(Notes et documents)

LES DERNIERS MONTAGNARDS

1795

(Suite)

CHAPITRE XIV

La Réaction thermidorienne

La légende ne se contenta pas de faire des derniers montagnards des héros militaires, elle les représenta aussi portant au front l'auréole de toutes les vertus. Ce seront des hommes *« doux, apaisés, rêvant le désarmement des partis, prêts à verser leur sang pour le pays, à la condition que ce sang soit le dernier* (1) ».

Beaux sentiments, certes, que ceux-là ! mais pourquoi faut-il que ces montagnards ne pensent à la fraternité que quand ils sont vaincus, et qu'ils ne réclament le désarmement que lorsqu'on leur a arraché les armes des mains ?

Ce n'est pas tout.

Comme contraste, au calme des victimes et des martyrs, on continuera à opposer la rage des bourreaux, de « ces thermidoriens altérés de vengeance, ivres de réaction, massacrant et proscrivant au nom de l'humanité ».

D'aucuns ne verront dans la « détestable réaction thermidorienne » que « le spectacle du vice triomphant, du droit de

(1) *Les Derniers Montagnards*, p. 132, 318, 365, etc.

1919

jouir substitué au droit d'être libre et de la force étouffant la conscience » (1).

« *La réaction thermidorienne,* dira même un écrivain montagnard, *fut, à proprement parler, le règne des assassins* » (2).

« Jamais, écrira encore l'auteur des *Derniers Montagnards*, » jamais la Terreur n'avait multiplié, avec cette féroce im- » patience, les décrets d'arrestation. Il suffit, en ces heures » de réaction hideuse, d'un nom jeté par un de ces thermi- » doriens, pour que l'homme soit à l'instant proscrit. Les » colonnes du *Moniteur* sont remplies de ces accusations » laconiques qui équivalent à un arrêt. On décrète d'arres- » tation sept ou huit députés par séance...

« Il fallait fuir pour échapper à ces fureurs, ou se donner » la mort de ses propres mains. Pas d'autre issue...

» C'est que l'heure était lourde et l'atmosphère insuppor- » table. Il ne faisait pas bon vivre en l'an III (3). »

Voyons ! Qui pourrait soutenir qu'en l'an II l'heure fut moins lourde et l'atmosphère moins insupportable ? Quant à nous, dussions-nous passer pour partisan de cette Terreur blanche, (qui fut loin d'être un mythe, surtout dans le Midi de la France), nous nous refusons à voir dans les réacteurs de cette époque des hommes aussi sanguinaires et aussi odieux. « Assez de sang ! » devenait le cri général.

Ecoutez ce que, — vingt ans avant Taine, — disait Jules Ferry :

« Qui n'avait pas à la Convention trempé dans Thermi- » dor ? Qui n'avait pas, en ce jour de révolte et de justice, » senti la hache sur sa tête ? Qui n'avait pas répété, du

---

(1) *Id.*, p. II.

(2) Hamel : *Précis de l'Histoire de la Révolution,* 522. Plus loin, M. Hamel (dont les ouvrages se donnent aujourd'hui comme prix dans les écoles de la ville de Paris), prend parti carrément pour « l'armée populaire » qui combat « les bataillons dévoués à l'Assemblée », et représente « la réaction triomphante se baignant à plaisir dans le sang ». Sa comparaison entre la Terreur blanche et la Terreur rouge est aussi à lire (p. 517).

(3) *Les Derniers Montagnards*, p. 132, 224, 226.

» Marais à la Montagne, le cri : A bas ! A bas le tyran !
» Quand la Convention, poussée par ses triumvirs, de coup
» d'Etat en coup d'Etat, de proscription en proscription,
» d'échafaud en échafaud, jusque dans les derniers retran-
» chements de son immense docilité, se releva furieuse et
» sanglante, elle fit toute entière tête au péril. On ne connut
» alors ni Thermidoriens, ni Montagnards, on ne se de-
» manda pas si Billaud-Varennes n'était pas plus farouche
» que Robespierre, si Saint-Just n'était pas fait d'un bronze
» plus pur que Barère et Collot d'Herbois. La France fit
» comme la Convention : elle respira, et l'histoire a fait
» comme la France.

« Thermidor, c'est la fin de la Terreur, c'est le réveil de
» la justice et de la clémence, la défaite de l'épouvante dans
» son incarnation la plus savante et la plus haute.

« Qu'importe que la Terreur ait péri par les mains des
» pires terroristes ? Qu'importe qu'un Tallien ait personnifié
» l'humanité renaissante ?... Où a-t-on pu voir que nous
» entreprenions de réhabiliter la faction de Thermidor ?
» Faites le procès aux Thermidoriens, et gagnez-le : aurez-
» vous donc pour cela gagné le procès de la Terreur ? (1) »

On ne peut mieux dire.

La meilleure preuve que la Convention thermidorienne fût loin d'être systématiquement sanguinaire, c'est que, dès qu'il lui fut possible de rompre avec les errements de la Convention jacobine, elle s'empressa de le faire, et que l'hécatombe de prairial devait être la dernière. A quelques jours de là, le 20 messidor (8 juillet), elle décidait que la *Place de la Révolution* ne servirait plus aux exécutions, et le 16 thermidor (3 août) elle supprimait la Commission militaire. Le 21 vendémiaire an IV (13 octobre 1795), « elle défendait à tous juges de prononcer aucune condamnation contre les anciens membres des comités révolutionnaires,

(1) Journal « *Le Temps* » (2 février 1866).

municipaux et administrations ». Enfin, quatre mois après les événements de prairial, avant de se dissoudre, elle votait une amnistie.

L'article 3 du décret du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795) portait en effet :

« La Convention abolit, à compter de ce jour, tout décret » d'accusation ou d'arrestation, tout mandat d'arrêt mis ou » non à exécution, toutes procédures, poursuites et juge- » ments portant sur des faits relatifs à la Révolution. Tous » détenus à raison de ces mêmes événements seront immé- » diatement élargis. »

La Terreur blanche était terminée.

Et alors, tous les représentants, tous les commissaires des Comités de la Convention, plus ou moins compromis, ou même criminels, les Prieur (de la Marne), les Le Carpentier, les Marc-Antoine Jullien fils, que nous avons vu à l'œuvre, les membres des tribunaux de sang, comme celui de Brest, et des Commissions soi-disant militaires, comme celle de Brutus-Magnier, tous les Montagnards de l'an II, qui avaient immolé férocement Girondins, Hébertistes, Dantonistes et couvert la France d'échafauds, se trouvèrent *ipso facto*, complètement amnistiés, rétablis dans tous leurs droits et dispensés de rendre des comptes. Les terroristes qui étaient emprisonnés furent mis en liberté, et ceux qui avaient quitté le pays, y rentrèrent en toute sécurité.

La vengeance de la Convention thermidorienne était assouvie.

*
* *

Laissons donc à d'autres le soin de glorifier ces *« derniers Romains »* qui surent, a-t-on dit, « opposer à la dissolution, à la réaction, à la débâcle thermidorienne leur foi stoïque, leur front altier, répondre aux calomnies des accusateurs,

au glaive du bourreau, par les battements assurés d'un cœur calme (1) ». Déclamation que tout cela !

Que la Convention fut « Thermidorienne » ou « Nationale », qu'importe ! Telle quelle, la Convention était le seul pouvoir régulièrement établi ; elle représentait la loi. Donc, l'envahir ou l'attaquer à main armée, constituait, (sans parler du hideux massacre de Féraud,) un crime punissable de la peine de mort. Menacée dans sa liberté et dans son existence même, la Convention avait le droit, le devoir même de se défendre contre des coups de force, encouragés ou préparés par une poignée de ses membres, qu'on avait pu voir à l'œuvre. N'avaient-ils pas, ceux-là, en pleine émeute, décrété d'accusation le Comité de Sûreté générale, et accepté de faire partie d'une Commission extraordinaire, nommée par les envahisseurs ? N'avaient-ils pas aussitôt, juré publiquement de remplir leurs nouvelles fonctions « avec courage ? (2) ». N'avaient-ils pas réclamé impérieusement et immédiatement la suspension de toutes les procédures contre les terroristes, plus menaçants que jamais, et leur réarmement, en même temps que « l'arrestation de tous les folliculaires » ? N'avaient-ils pas déjà proclamé « qu'il ne fallait pas que le réveil du peuple fût inutile », et qu'il devait au contraire prendre les mesures nécessaires « pour empêcher les tyrans du 12 germinal de faire encore une pareille journée ? (3) » Par conséquent, la Commission militaire était bien dans le vrai, quand elle déclarait, en visant six des accusés, *« qu'ils s'étaient montrés les auteurs, fauteurs et complices des désastreux événements qui avaient eu lieu dans la journée du 1^er^ prairial, qu'ils avaient conspiré contre la République, provoqué à la dissolution de la Convention natio-*

---

(1) *Les Derniers Montagnards*, p. 134.

(2) *Moniteur*, (n^os^ des 5 et 6 prairial — 24 et 25 mai 1795). *Réimpression*, t. XXIV, p. 507 et 510.

(3) *Idem*, p. 506.

nale, à l'assassinat de ses membres, entrepris par tous les moyens d'organiser la révolte et la guerre civile, de ressusciter tous les excès, toutes les horreurs de la tyrannie qui avaient précédé le 9 thermidor (4) ».

C'est ce qu'il fallait démontrer.

Prosper HÉMON.

(4) *Jugement de la Commission militaire :* Buchez et Roux, t. XXXVI, p. 401. — *Les Derniers Montagnards*, p. 326. C'est à tort que ce dernier ouvrage date le jugement du 20 prairial an II (8 juin 1794). Il faut lire 29 prairial an III (17 juin 1795).

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES

Note biographique sur le conventionnel ALBITTE l'Aîné.

Albitte, Antoine-Louis, dit l'Ainé, né à Dieppe le 30 décembre 1761, avocat dans cette ville, se fit remarquer dès 1789 par ses exagérations et ses excentricités révolutionnaires. Nommé à la Législative pour le département de la Seine-Inférieure, il y proposa les mesures les plus violentes, et, en 1792, lors de la représentation du *Caïus Gracchus* de J.-M. Chénier, il osa s'élever seul contre le public, qui applaudissait avec transport le bel hémistiche : « *Des lois et non du sang !* », et demanda : *Du sang et non des lois !*

Nommé à la Convention, il redouble encore ses violentes sorties et ses dénonciations contre les ministres et les députés modérés. (1)

Lors du procès du roi, le 10 décembre 1792, il s'opposa à ce qu'on lui permît de choisir un conseil et insista pour que cette désignation fût au moins ajournée. (2)

Quelques jours après, le 16 décembre, il réclama la traduction des députés girondins au tribunal révolutionnaire. Depuis déjà longtemps (3 octobre) il avait demandé l'ostracisme pour Roland.

---

(1) V. *Tables du Moniteur*. Albitte trouvait même le Comité de Salut public trop modéré à son gré. Il écrivait à la Convention le 17 juillet 1793 une lettre où « il blâmait hautement le Ministre de l'Intérieur (Garat) de n'avoir pas mis la rigueur nécessaire dans l'exécution des décrets importants » (ceux concernant les émigrés et les prêtres réfractaires), et il ajoutait : « Je me plains amèrement du Comité de Salut public, qui n'a « point donné connaissance à l'Assemblée des lettres que nous lui avons « écrites, et qui paraît nous avoir oubliés ; mais, rien de perdu ; nous « les ferons imprimer, le temps de la faiblesse est passé, et, s'il se prolon- « geait, la coalition départementale reprendrait de nouvelles forces ».
(Voir *Dictionnaire des Parlementaires*).

(2) *Moniteur* du 14 décembre. — *Réimpression* t. XIV, page 724.

Envoyé en mission dans de nombreux départements, Albitte s'y était montré inexorable. Abusant de son pouvoir illimité, il fit décréter l'arrestation des généraux Estournel et Ligneville, puis livra au tribunal révolutionnaire le général Brunet, qui fut condamné à mort (1).

C'est Albitte qui, le 2 pluviôse, an II (21 janvier 1794), imagina, à Toulon, ce divertissement plaisant pour célébrer l'anniversaire de la mort du dernier tyran. Il fit confectionner des statues à figures de cire, des mannequins représentant les autres despotes de l'Europe : les rois d'Angleterre, d'Espagne, de Prusse, le pape, etc... Les statues hissées sur des charrettes furent conduites à la guillotine, escortées d'un cortège guerrier, à la tête duquel marchait le conventionnel. Les aides firent alors diligence, descendant les figures de cire, et, l'une après l'autre, aux acclamations de la foule et au roulement des tambours, tombèrent ces têtes inanimées qu'une vessie gonflée inonda de sang animal (2).

On lira sans doute avec intérêt ce spécimen du style de cette victime du 1er prairial an III :

« Albitte représentant dans l'Ain et le Mont-Blanc au Comité de Salut public.

« Chambéry, 2 ventôse an II. — 1er mars 1794

« Le fanatisme et la superstition sont les nourriciers de la royauté et de la tyrannie. La République ne peut exister, telle que nous la voulons, avec ces monstres. Les prêtres, de quelque culte qu'ils soient, sont dangereux. Il n'en faut ni de l'Emmanuel, ni du Soleil, ni de la Lune, ni de la Raison. Point d'intermédiaire entre l'Eternel et l'Homme. Comment abattre cette hydre fantastique ? En détruisant les prêtres actuels ? Non, il en reviendrait d'autres. mais en prouvant au peuple qu'il n'en faut point et en le convainquant que tout prêtre est un homme trompé ou trompeur. J'ai

---

(1) Arch. nat. II 190 et C 290. — AULARD : *Recueil*, t. XI, p. 2, 124, 504 et 722.

(2) *Biographie des hommes vivants*. — HEISCHMANN : *Anecdotes secrètes de la Terreur*. 1908, p. 119.

pris le véritable moyen d'arriver à ce but. Les prêtres ont été forcés de dire une fois la vérité, le peuple la connaît et ils ne pourront plus le tromper.

Le moyen que j'ai pris me met à portée de détruire des erreurs trop funestes, de reconnaître parmi les prêtres ceux qui sont véritablement dangereux, et de sauver ceux qui ne sont qu'égarés du sort qui les attend.

J'ai rendu plus de trois cent citoyens à la Patrie et détrompé des départements entiers. Les prêtres ont voulu un moment lutter ; actuellement, presque tous cèdent à la force de la vérité. L'espérance seule d'être soutenus auprès de vous en a enhardi quelques-uns. Ne me contrariez pas ; ils fléchiront tous.

Je vous envoie des listes, preuves évidentes de ce que j'avance. Sous peu de jours, vous en recevrez de nouvelles, qui ne sont pas encore imprimées. Elles prouvent mes succès, et répondent aux sottes et ridicules trembleries de quelques modérés qui ont peur de tout, hormis de voir le peuple trompé.

Il n'y a plus un seul clocher dans le département de l'Ain. Le peuple y célèbre la décade. Toutes les cloches se fondent à Pont-de-Vaux et à Valence. Les fers, les argenteries, les matériaux, les cordages s'accumulent, et vont alimenter nos coffres et nos manufactures d'armes.

Des prix aux meilleurs cultivateurs, aux enfants les plus instruits, aux ouvriers en salpêtre se distribueront les jours de décade. Les vieillards et les mères de famille les remettront aux plus méritants, les jeunes filles vertueuses et pauvres seront mariées, et des violons payés par les aristocrates égayeront ces jours de repos et d'instruction. Ayez confiance en moi, enfin, et ça ira ».

ALBITTE. (1)

Albitte, a-t-on remarqué, condamnait les curés au mariage, comme on condamne les incendiaires au bagne. Après avoir interné les prêtres, il stipulait que cette détention cesseraient si les victimes se mariaient. Et les malheureux qui ajoutaient foi à ces promesses n'étaient pas épargnés quand même.

---

(1) Arch. nat. A. F. II, 124. — AULARD : *Recueil*, t. XI, p. 491.

Le Moniteur nous apprend comment Albitte comprenait « l'éducation et le perfectionnement des enfants » :

Convention nationale : séance du 22 ventôse an II (14 mars 1794).

« ...Albitte, représentant délégué dans les départements du Mont-Blanc et de l'Ain, pour l'éxécution des mesures révolutionnaires, fait passer deux arrêtés qu'il a pris pour le maintien des mœurs et les progrès de l'esprit public... Le second porte que les enfants détenus, âgés de moins de dix-huit ans, seront mis, les garçons entre les mains d'instituteurs nommés par les districts, et les filles sous la surveillance d'institutrices ; on leur donnera une éducation conforme aux principes de la liberté. Les frais de cette éducation seront prélevés sur les biens des détenus qui sont séquestrés ». (1)

Albitte l'aîné, qui n'avait aucune vocation pour le martyre, se cacha jusqu'à l'amnistie (2). Le Directoire le nomma, en 1796, maire de Dieppe. Son adhésion au 18 brumaire lui valut les fonctions de sous-inspecteur aux revues. C'est à la suite de nos armées, dans la retraite de Russie, qu'il succomba, à Rosénié, non loin de Moscou, après trois jours d'atroces souffrances, à la fatigue, au froid et à la faim (3).

Le représentant PRIEUR DE LA MARNE jugé par un livre récent. (4)

Dans cette étude sur les *Derniers Montagnards*, nous avons consacré un chapitre, le second, à retracer à grandes lignes,

---

(1) *Moniteur*. N° du 24 ventôse. — *Réimpression*, t. XIX. p. 685.

(2) *Dict. des Parlementaires.*

(3) *Dict. des Parlementaires.*

(4) Laurent (Gustave), greffier du tribunal correctionnel, conseiller d'arrondissement, et conseiller municipal de Reims, membre du Comité directeur de la « *Société Robespierre* » : *Bibliothèque de la Revue historique de la Révolulion et de l'Empire. — I. Notes et souvenirs inédits de Prieur de la Marne, publiées avec une introduction et des notes* par .... etc. (Berger-Levrault, éditeur, Paris-Nancy, 1912, in-8°).

ce que fut la mission de Prieur de la Marne dans les départements de l'Ouest. En examinant certains de ses actes, en citant certains de ses écrits, nous l'avons dépeint tour à tour hâbleur (1), brutal, cruel ; nous l'avons vu se faire faussaire pour sa sécurité personnelle et par peur des responsabilités, puis après thermidor, toujours par prudence, renier les amis Robespierre et autres, devenus pour lui « des conspirateurs cherchant à usurper les droits du peuple ». Et encore, dans ce rapide aperçu, avions-nous négligé de rappeler Prieur installant à Rennes la sanguinaire commission présidée par Brutus Magnier (un jeune homme de 22 ans !), Prieur encourageant les colonnes incendiaires et la guerre d'extermination, Prieur faisant fusiller à Noirmoutiers 13 ou 1500 hommes qui avaient capitulé, Prieur, au scandale de son collègue Jeanbon Saint-André, utilisant comme mouchards des forçats du bagne de Brest, Prieur se liant intimement avec l'inepte Rossignol, celui qui se proclamait « *l'ennemi des hommes humains, dont il ne faut pas en révolution* », et qu'à cause de cela, sans doute, il n'hésita pas à placer à la tête des armées de l'Ouest, comme général en chef, en l'affublant du surnom grotesque de « *fils aîné du Comité de Salut public* » (2).

---

(1) Un historien révolutionnaire, M. Eug. Bonnemère, a écrit dans son livre *La Vendée en 1793* (p. 310), à propos de la bataille du Mans (12 décembre 1793) :

« Ce fut sans contredit une des plus effroyables boucheries dont l'histoire fasse mention ; mais les représentants du peuple outrèrent encore comme à plaisir les scènes horribles. Turreau, Prieur de la Marne et Bourbotte écrivirent dès le 13 décembre à la Commission de salut public un rapport rempli d'exagérations impossibles, ridicules, qui fut lu le 15 à la Convention... »

A la chûte de Robespierre, quand, pour les besoins du moment, on crut de bonne politique d'outrer les cruautés de 1793, afin d'exploiter l'horreur qu'inspirait le pouvoir déchu, on se plut à tout voir couleur de sang, on ajouta encore à toutes ces exagérations extravagantes, et l'on sembla prendre plaisir à fournir par avance aux royalistes des armes contre la liberté. On peut croire qu'ils n'ont pas failli à cette tâche.

(2) V. les Tables du *Moniteur* et celles de Chassin, Bliard, etc... — L. Lévy : *Jeanbon Saint-André*, p. 550. — Jeanbon Saint-André : *Rép. à la dénonciation des citoyens de la commune de Brest*, p. 9. — Chassin : *La Vendée patriote*, t. III, p. 323, 327, 472. — Savary : *Guerre des Vendéens et des Chouans contre la Rép.*, t. II, 376, etc..,

Nous pensions, en somme, avoir donné au lecteur, sinon un portrait parachevé de Prieur de la Marne, du moins une idée assez exacte de ce personnage vaniteux et remuant. Il paraît que nous nous étions trompé, que nous l'avions mal étudié, encore plus mal jugé, et voici que tout récemment, en 1912, M. Gustave Laurent, membre du Comité directeur de la Société Robespierre, a entrepris de nous le faire voir, en nous présentant un nouveau Prieur de la Marne. Dans sa courte étude apologétique (1), M. Laurent s'attaque naturellement à ceux qui ont blâmé son héros, et tout particulièrement à un écrivain catholique, — pourquoi aussi un catholique se mêle-t-il de critique historique ? — à M. Pierre Bliard, qui, il y a quelques années, en 1906, s'est imaginé de consacrer à Prieur une note biographique, que nous avions étudiée de près (pas assez près, paraît-il), et trouvée consciencieusement écrite, c'est-à-dire généralement exacte (2). Tel n'est pas l'avis de M. Laurent, qui, s'appuyant sur des témoignages d'historiens connus, MM. Chassin, Lévy-Schneider, Dugast-Matifeux, Wallon, Berriat-Saint-Prix, Levot, proclame, « en dépit des calomnies » et à la face des détracteurs du farouche représentant, que cette notice n'est qu'un « libelle », que Prieur fut tout autre qu'il y est représenté : par exemple, qu' « *après la victoire, il fit preuve d'une très grande modération... que jamais il ne se montra partisan d'une répression à outrance et d'inutiles terreurs...*, *qu'il déplora et blâma la façon d'agir de Carrier...* (3), *qu'à Brest,*

« Rossignol, — déclarait Prieur, après la défaite d'Antrain, — avait beau « perdre encore vingt batailles, éprouver vingt déroutes, n'en serait pas « moins l'enfant chéri de la Révolution et le fils aîné du Comité de Salut « public. »

(1) Une grande partie des 170 pages de ce volume est consacrée aux *Notes et Souvenirs inédits de Prieur de la Marne*.

(2) Bliard, P. : *Le conventionnel Prieur de la Marne en mission dans l'Ouest*, d'après des documents inédits. Paris, Emile Paul. 1906, in-8°, 450 p.

(3) Prieur alla à Nantes à plusieurs reprises, mais sans jamais y demeurer plus de quelques jours. Du reste, une des marques caractéristiques de son tempérament, c'est qu'il ne pouvait tenir en place, et c'est ce qui

en apprenant la chute de Robespierre, qui avait été toujours son ami et son guide, il ne put s'empêcher de témoigner hautement son indignation et sa colère..., etc.

On se demandera, peut-être, comment il peut se faire que les biographies, qui se réclament des mêmes auteurs, dont les éléments ont été puisés à peu près aux mêmes sources, arrivent cependant à des conclusions diamétralement opposés. Nous ne l'expliquerons pas et nous préférons mettre tout simplement les lecteurs en face de deux pages de M. Laurent, tout en leur souhaitant d'être plus habiles ou plus heureux que nous, lorsqu'ils voudront trouver à la page indiquée, ou même dans l'auteur cité par M. Laurent, la confirmation des faits qu'il aura avancés :

Page 15 : « si partout, dit M. Laurent, Prieur se montra énergique, il sut être juste, humain et conciliant, évitant avant tout les excès inutiles. Un écrivain catholique, le père Bliard, a tout dernièrement publié un ouvrage sur la mission de Prieur dans lequel, isolant chacune des mesures prises par le conventionnel, chacune de ses opérations, il s'efforce de dénaturer ses intentions et même d'interpréter défavorablement ses sentiments d'équité et d'humanité qu'il est forcé de reconnaître. Ce libelle du détracteur de Prieur

---

explique le nombre incroyable de villes qu'il visita au cours de ses missions. A Nantes, à l'en croire, il ne vit rien de bien sérieux à reprocher à Carrier :

« Quand j'arrivai à Nantes, où je restai seulement 24 heures, — dit-il à « la Convention, le 3 frimaire an III-23 novembre 1794, — je ne vis qu'une « députation de la Société populaire, qui ne me parla nullement des noya- « des ; mais il était question alors de prêtres qu'on disait avoir été préci- « pités dans la Loire, mais on n'en accusait pas Carrier. J'allai ensuite à « Lorient, et, quand je revins à Nantes, j'entendis parler de noyades. Au- « cune déclaration ne fut faite contre Carrier ».

Prieur vota pourtant la mise en accusation.

La veille, au cours de la procédure du procès, il avait, dans sa déposition, déclaré « que pendant son séjour à Nantes, il y avait vu la gaieté et la tranquillité, et non la terreur ; que cependant il reçut des réclamations de plusieurs détenus, qu'il chargea des personnes de les examiner ; qu'il fut obligé de partir sans avoir pu y faire droit ; qu'à son retour de Noirmoutiers (janvier 1794), il avait entendu parler des noyades, mais qu'aucune dénonciation positive ne lui fut faite à cet égard. Il a terminé en disant qu'il n'avait aucun reproche à faire au Comité (révolutionnaire) ». (*Moniteur* 5 et 28 frimaire an III. — 25 novembre-18 décembre 1794. — *Réimpression*, XXII. 578, 579, 758).

a déjà été réfuté par M. Lévy-Schneider, qui a étudié la biographie du compagnon de lutte de Prieur, Jeanbon Saint-André (1). M. Lévy-Schneider a montré les nombreuses inexactitudes contenues dans le travail de M. Bliard et a fait ressortir que l'auteur n'a pas tenu compte des circonstances particulièrement difficiles dans lesquelles Prieur s'était trouvé, que la colère des républicains était souvent motivée par les scènes de carnage et les massacres des patriotes, ordonnés par les Vendéens et les Chouans qui furent les premiers à inaugurer le système des terribles et sanguinaires exécutions que, plus tard, Carrier ne fit qu'imiter, mais ne surpassa jamais.

« Mais, pour Prieur, nous pouvons dire, dès maintenant, en dépit des calomnies, que, mêlé aux événements militaires dans cette lutte fratricide où les deux partis se laissaient parfois aller à de regrettables excès, il donna des preuves d'une bravoure souvent téméraire dans les combats, comme à Angers et à Savenay, d'une énergie souvent farouche, nécessaire, indispensable dans ces circonstances tragiques, mais qu'il fit preuve aussi d'une très grande modération après la victoire, modération à laquelle même les historiens hostiles à la Révolution, tels MM. Wallon et Berriat de Saint-Prix ont jusqu'ici rendu un éclatant hommage. Quand à ceux qui, comme MM. Chassin et Dugast-Matifeux ont étudié sérieusement et impartialement l'histoire de cette guerre qui pouvait être funeste à la France et à la Révolution, ils n'hésitent pas à reconnaître que toujours Prieur fut humain et que jamais il ne se montra partisan d'une répression à outrance et d'inutiles terreurs. M. Bliard est obligé maintes fois, dans son récit, de constater ces sentiments de Prieur qui, dit-il, « était parfois équi-« table et humain » et s'employa à diverses reprises « à faire « oublier les injustices commises et les cruautés exercées contre « d'héroïques vaincus (*sic*) ».

« Et quand, en nivôse an II, l'ami de Robespierre, l'envoyé extraordinaire du Comité de Salut public, Jullien (de Paris), eut

---

(1) Ch.-L. Chassin, *la Vendée patriote* (4 vol.). — Dugast-Matifeux : Carrier à Nantes : *Précis de la conduite patriotique et révolutionnaire des citoyens de Nantes, en réponse aux inculpations de Carrier lui-même.* (Nantes 1885, in-8°). — *Note de M. Laurent.*

dénoncé à la Convention la conduite de Carrier à Nantes, répondant aux horreurs commises par les Vendéens par de semblables horreurs, quand Prieur lui-même eut déploré et blâmé la façon d'agir du terrible proconsul, et que Robespierre indigné eut fait rappeler ce dernier à Paris, ce fut Prieur que le Comité désigna le 18 pluviôse (6 février 1794) pour le remplacer à Nantes et rassurer la population terrorisée. Là encore pendant plusieurs mois, Prieur rétablit l'ordre, ramena le calme dans les esprits, pacifia la contrée sans employer des mesures de rigueur, et, quand, à la fin de floréal an II, il quitta Nantes pour se rendre dans le Finistère, à Brest où les opérations maritimes de Jeanbon Saint-André le rappelaient, les habitants rendirent hommage à son esprit de justice et d'humanité : « Après son départ, constate M. Wallon, les repré-« sentants Bo et Bourbotte achevèrent l'œuvre que Prieur avait « entreprise, après le rappel de Carrier, de clore, dans les contrées, « l'ère de la Terreur ». (1)

« Donc, suivant, en cela, la politique de Robespierre et du Comité de Salut public, loin de terroriser les contrées qu'il visitait et où il organisait l'administration forte et énergique dont elles avaient besoin, Prieur se montrait en même temps plein d'humanité et de modération et s'efforçait de prévenir les répressions sanglantes.

« Au 9 thermidor, Prieur était encore à Brest. En apprenant la chute de Robespierre qui avait toujours été son ami et son guide, il ne put s'empêcher de témoigner hautement son indignation et sa colère : il sentit aussitôt qu'un mouvement de réaction allait se dessiner qui compromettrait gravement les conquêtes politiques et sociales de la Révolution ; il engagea fortement les autorités du Finistère à résister à ce mouvement et à surveiller encore plus étroitement les aristocrates et les conspirateurs qui allaient relever la tête. (2)

« En politique, Prieur suivit sans cesse les principes de l'homme qui, pendant tout le cours de la Révolution, et même depuis, représenta toujours, aux yeux du peuple, la véritable République

---

(1) Levot : *Histoire de la ville et du port de Brest pendant la Terreur*, p. 366. (*Note de M. Laurent*).

(2) Levot, *ibid*, p. 366. (*Note de M. Laurent*).

démocratique. « Ce fut, dit M. J. Gros, dans son *Histoire du Comité de salut public* (p. 63), un ardent robespierriste ».

« A l'Assemblée Constituante, en effet, il siégea aux côtés du tribun d'Arras dont il partagea les votes et qu'il appuya toujours dans les discussions. A la Convention, il le soutint dans sa lutte contre les Girondins dont les maladroites et inconcevables attaques ne firent qu'augmenter la popularité de l'Incorruptible.

« Au Comité de Salut public, il fut son collaborateur dans l'œuvre de la défense nationale ; dans ses missions, il appliqua les principes de tolérance et de justice que Robespierre et ses amis opposaient partout aux sanglants excès des Carrier, des Tallien, des Fréron, des Barras, des Fouché, des Collot d'Herbois, des Bernard de Saintes et autres ; et quand, plus tard, le vaincu de thermidor sera tombé sous les coups et sous les calomnies de ces terroristes qui rejetèrent sur sa mémoire les crimes qu'ils avaient eux-mêmes ordonnés, Prieur de la Marne et les Derniers Montagnards se sacrifièrent en essayant de sauver l'œuvre de celui qu'on avait égorgé en leur absence... ». (1)

Voilà l'histoire, d'après M. Laurent.

Avions-nous tout-à-fait tort de dire, en commençant, qu'il allait nous présenter un nouveau Prieur de la Marne ?

* * *

Faut-il maintenant tenter d'analyser les *Notes et Souvenirs inédits* de Prieur ? Ce ne serait pas chose facile, car, au lieu de s'attacher à jeter un peu de lumière sur les événements historiques, dont il a été le témoin, il s'est tenu à de vagues déclarations et à d'inutiles protestations. Comme la plupart des missionnaires de la Terreur, il a été, — à l'entendre, — un homme calomnié, et comme eux, pour la justification de sa conduite, il fait appel au jugement de personnages qui ne doivent pas paraître suspects. Ecoutez-le :

« Brave Marceau ! pourquoi faut-il qu'en te pleurant comme français, j'ai encore à te regretter comme compagnon d'armes,

(1) G. Laurent *op. cit.*, p. 15, etc.

comme témoin de la conduite de l'ami que ton cœur avait adopté, qui partageait, avec toi, ta frugale table, sur laquelle on ne voyait la plupart du temps que le pain de munition et la ration d'eau-de-vie, que tu partageais avec tes soldats.

« Un mot de toi suffirait pour venger ton ami des odieuses imputations que la méchanceté se permet en ton absence.

« Et vous, intrépide Westermann ! Prudent, sage et brave Kléber que j'ai sauvés, l'un et l'autre, d'une destitution qui paralysait votre courage !... Que vos mânes, amis de la justice, s'élèvent ici ! Que les calomniateurs..., ou plutôt que votre souvenir, la part que vous avez prise à (mes) actions, viennent ici les confondre..., etc., etc... » (1)

Pourquoi faut-il que ces généraux appelés comme témoins aient disparu depuis tant d'années ? Westermann a été guillotiné, en 1794, avec les Dantonistes, c'est-à-dire (n'en déplaise à M. G. Laurent), victime de Robespierre et des Robespierristes (2). Marceau a été tué à l'ennemi en 1796. Kléber est tombé sous le couteau d'un fanatique en 1800.

Mais qu'importe ! Nous savons à quoi nous en tenir sur l'étroite amitié, sur la haute estime que Prieur, aux armées eut, à certains jours pour ces hommes, dont il déplore de ne pouvoir appeler le témoignage à son aide.

Son collègue en mission, Tréhouart, lui ayant écrit (8 frimaire-28 novembre), que l'armée près de laquelle il était envoyé n'avait pas de généraux habiles, d'officiers de talent : « Je le sais comme toi, répliquait-il, ce n'est pas la seule « qui soit malheureusement dans ce cas ». Et il s'empressait de lui faire parvenir des notes de ce genre, écrites de sa main, sur les chefs qui commandaient à ses côtés :

... « Westermann, homme destitué, à renvoyer sur le champ. Ses instances pour attaquer, ses résolutions prises à cet égard plus audacieusement que sagement, sont causes de la retraite.

---

(1) Page 83.

(2) Voir tous les Recueils historiques.

... « Kléber, Allemand : il y a peu à compter sur lui. Il a des talents militaires, mais sa conduite n'inspire pas la confiance que doit avoir le général. Je (ne) l'ai pas vu sur le champ de bataille à côté de Rossignol, le jour du combat, comme il avait été convenu au conseil de guerre.

« Il y a une perfidie qu'il faut découvrir ; c'est que jamais l'état-major n'a pris de mesures pour établir une correspondance active entre les différentes armées.

« Dans la déroute de Westermann, les choses ont été arrangées de telle manière que l'on a fait passer à Avranches les meilleures troupes, tels que les tirailleurs, pour en priver l'armée » (1).

Comme on le pense bien, Rossignol, ce triste général en chef, l'âme damnée de Prieur, partageait les sentiments de celui-ci au sujet de généraux, qui s'étaient, avec tant de modestie, effacés devant lui (2). Il mande, en effet, à Bouchotte, Ministre de la Guerre :

Du 1er décembre 1793 : « ... Je suis surpris que Westermann, qui, je crois, ne peut mériter la confiance nationale, ait été conservé dans les armées de la République... Son caractère mielleux, insinuant et dissimulé, qui cherche à mettre dans son parti tous les esprits, a empêché jusqu'à présent de se prononcer ouvertement sur son compte. Je serais même tenté de croire qu'il entre pour beaucoup dans nos dernières déroutes et qu'il ne peut contribuer au bien de notre Patrie et au soutien de nos principes républicains.

Du 14 décembre : « Marceau est un petit intrigant, enfoncé dans la clique, que l'ambition et l'amour-propre perdront... Il était l'ami et le voisin du scélérat Pétion. Il a servi dans la ci-devant Légion germanique, dont les principes étaient plus que suspects... Il inquiète les patriotes, avec lesquels, d'ailleurs, il ne communique pas.

« Quant à Kléber..., c'est un bon militaire, qui sait le métier de la guerre, mais qui sert la République comme il servirait un despote...

---

(1) Arch. nat., A. F. II, 125, plog. 958, pièce 11. (Notes de la main de Prieur). — BLIARD, p. 278.

(2) CHASSIN : *La Vendée patriote*, t. III, p. 328.

« Les soldats sont bons, mais les chefs ne valent rien » (1).

Voilà comment Prieur et ses créatures, protecteurs fanatiques des Rossignol et des Tribout, traitaient les Marceau, les Westermann, les Kléber, et ces derniers, comme au 3 décembre, menacés de la guillotine par Prieur, devaient s'estimer heureux d'avoir réussi à sauver leurs têtes et à lui faire entendre quelques mots de raison (2).

*
* *

Parmi les notes du livre de M. Gustave Laurent, celle-ci, à notre avis, mérite d'être signalée :

« Une dame Porée (descendante de la famille Prieur), se rappelait très bien avoir entendu ses parents causer, maintes fois, des réceptions intimes qui se tenaient chez eux sous le Premier Empire, et auxquelles assistaient l'adjoint au commissaire des guerres Fouet (3), le général Compère, Jullien (de Paris) et Prieur de la Marne lui-même.

Cette dame Porée possédait lors de la mort de son mari, sous la Restauration, « *une très importante correspondance que le Conventionnel aurait entretenue pendant la Révolution et surtout au cours de missions en Bretagne et Vendée avec plusieurs membres de sa famille.*

« Ces lettres, écrites le plus souvent sur le papier du Comité de Salut public, seraient fort curieuses à consulter ; elles contenaient, nous dit M. Porée (fils), le récit des événements auxquels Prieur se trouvait mêlé ; mais, à côté des descriptions des luttes pénibles qu'il soutenait dans ces contrées en proie à la guerre civile, on y lisait des détails intimes et touchant sur les ressources de ce représentant du peuple, de ce proconsul tout puissant, investi des plus grands pouvoirs, membre du Gouvernement de la Républi-

---

(1) Chassin : *La Vendée patriote, loc. cit.* — Savary, t. II, 407.

(2) Chassin : *La Vendée palriote*, p. 339.— Savary, t. II, 414.— Bliard, 289.

(3) Louis-Joseph Fouet, fils d'une sœur de Prieur : « Grâce à l'ami de Prieur, l'ancien agent du Comité de salut public, Jullien (de Paris), devenu iuspecteur aux revues, Fouet fut nommé adjoint titulaire aux commissaires ordonnateurs des guerres ». (*Note de M. G. Laurent*), p. 36.

que, et qui, souvent sans argent pour son propre entretien, souffrant des rigueurs et des privations de cette terrible campagne, était obligé de s'adresser à sa famille pour obtenir de modestes subsides qu'on lui faisait parvenir par assignats de 15 à 20 livres. Malheureusement, M. Porée aurait, autrefois, communiqué cette correspondance à MM. Erckmann et Chatrian, et, depuis, il n'a pu la retrouver. Espérons qu'elle n'est qu'égarée et qu'il nous sera donné un jour de la connaître et même de la voir publier. Elle complétera fort heureusement les *Souvenirs* que nous donnons aujourd'hui » (1).

La perte d'une correspondance, même privée, d'un conventionnel est évidemment chose très regrettable, mais, ici, on peut se demander si les souvenirs de M. Gustave Laurent sont bien exacts. Il nous paraît d'abord difficile d'admettre que Prieur, tant qu'à se servir du papier de la République, n'ait pas employé celui qu'il avait constamment sous la main, dans sa mission et portant l'en-tête connue : *Les Représentants du peuple etc.*

Quand aux « modestes subsides que sa famille lui faisait parvenir par assignats de 15 à 20 livres », est-ce vraiment sérieux. Prieur ne pouvait manquer de rien, ayant des droits de réquisition illimités. Mais, même eût-il voulu ne pas s'en servir, dans le cas où il aurait été à court d'argent, est-ce avec un misérable papier-monnaie discrédité, puisqu'il avait alors perdu plus de deux tiers de sa valeur, qu'il lui eût été possible de se procurer la moindre chose parmi les plus usuelles et les moins coûteuses ?

Le Représentant LE CARPENTIER au Château du Taureau, près Morlaix, et au Fort-La-Loi, à Brest.

(D'après un récent ouvrage de M. le Vte de Brachet, etc. (2)

(1) Note de M. G. Laurent. p. 38.

(2) BRACHET (DE) : *La terreur dans l'Ouest, Le conventionnel J.-B. Le Carpentier*, Granville : Dechamp, in-8°, 1910, 2e éd., Paris, Perrin, in-8°, 1912.

Un seul écrivain jusqu'ici s'est un peu étendu sur la captivité de Le Carpentier au château du Taureau, et a mentionné sa détention à Brest au Fort-La-Loi, c'est M. le Vte de Brachet, à qui nous allons emprunter quelques passages de son étude, en l'accompagnant toujours de quelques notes rectificatives :

« ... L'ancien proconsul menait au château du Taureau une existence misérable: Réduit à la plus extrême pauvreté, Le Carpentier était obligé, rapporte la tradition, de raccommoder lui-même sa culotte sur la plate-forme de la forteresse. Il était même exposé à mourir de faim dans sa prison lointaine.

« La municipalité de Morlaix avait engagé et payait *de ses deniers* une cuisinière chargée du service des conventionnels ; mais lorsqu'ils partirent pour la mort dramatique que l'on sait, l'administration jugea la servante inutile pour un seul prisonnier et la congédia.

« Rousseau, nouvellement chargé du commandement militaire du Taureau, dut, à la demande pressante du district, partager sa table avec le condamné. Chaque jour, la chaloupe, qui faisait le ravitaillement de la forteresse, apportait « la quantité et l'espèce » de vivres nécessaires à Le Carpentier (1).

« Le temps s'écoulait pour lui interminablement long, car ses promenades étaient assez resserrées. Bien qu'il eût la liberté de circuler dans le château et aux alentours, sans quitter le rocher qui est de très petite étendue, il n'en profitait guère, à cause de la consigne donnée à un factionnaire de ne pas s'écarter un seul instant.

« D'ailleurs, cette situation pénible ne dura que quelques jours (2).

« Les hautes murailles du Taureau, son isolement de la côte, ne parurent pas suffisantes au Comité de Sûreté générale pour

---

(1) Cette prétendue détresse de Le Carpentier fait sourire, quand on a lu les quelques lignes de ce début. Mourir de faim n'est pas à craindre quand on est ravitaillé chaque jour, quand on a une cuisinière payée par la République, ou même quand on est hébergé à la table du commandant militaire d'un château-fort.

(2) Un mois. Voir page suivante. Note.

mettre leur collègue à l'abri d'un coup de main de ses partisans ou de ses ennemis, d'autant que les troupes en garnison dans la contrée étaient fort peu nombreuses (1).

« Il arrêta donc, le 16 juin, que Topsent et Julien Palasne-Champeaux, représentants à Brest, l'y feraient transférer au plus tôt dans une cellule du château — alors Fort-La-Loi.

« Sur l'ordre de Champeaux, le sieur Michel Rossin (2), capitaine au 1er bataillon du 2e régiment — ci-devant régiment de la marine — se rendit au château du Taureau pour se saisir de Le Carpentier. Il était autorisé à faire toutes les réquisitions d'hommes et de chevaux nécessaires, soit auprès des administrations militaires, soit chez les maîtres de poste, pour garantir la sûreté de son prisonnier et accomplir sa mission.

Comme la mer était basse, Le Carpentier ne put quitter la forteresse qu'à une heure du matin. Le même jour — 1er juillet — il était écroué au Fort-La-Loi.

« On a peu de détails sur le séjour de quelques semaines qu'il fit dans cette prison (3).

---

(1) Est-ce bien « un coup de main » que craignait le Comité de sûreté générale ? Dans cet envoi à Brest de Le Carpentier, n'y avait-il pas plutôt une faveur obtenne pour lui seul par son ami Antoine-Julien Palasne de Champeaux, alors chef d'état-major de la 5e division de l'armée des Côtes-de-Brest. par Champeaux, dont le père (décret du 2 ventôse an III-20 février 1795) se trouvait en mission à Brest, avec Topsent, munis tous deux des pouvoirs les plus étendus ?

(2) Michel Roffin (et non Rossin) était, avant la Révolution, fourrier dans le corps royal de la Marine et avait été cassé de ce grade, le 14 novembre 1785, par ordre de M. de Marigny, pour un motif du reste assez futile, ainsi que le reconnut ce chef de division. Roffin se fit alors huissier, en ne cessant de poursuivre sa réintégration, et finit par rentrer dans son ancien corps d'infanterie de marine, où il était devenu capitaine. Le 27 fructidor an II (12 septembre 1794), à la *Société populaire de Brest*, la majorité de ses membres, auteurs et complices des atrocités qu il y dévoila, l'assaillit à la sortie de la séance, l'accabla de menaces et d'invectives, et le somma, en termes foudroyants, de donner copie de ce qu'il avait *vomi* à la tribune. Il remplit, et au delà sans doute, le désir de ses agresseurs en publiant quelques jours après l'écrit intitulé : *Dénonciation de la conduite atroce du tribunal révolulionnaire de Brest : Roffin à ses concitoyens*, [(br. in-8° de 16 p., s. l. n. d), [Gauchelet, Brest, an II], avec cet épigraphe : *Le doigt dc Robespierre est ici.* Cette redoutable accusation formulait contre l'ancien tribunal trente-quatre chefs d'accusation... (Levot : *Histoire de la ville et du port de Brest,* t. III, p. 190). Dans *Brest pendant la Terreur* (p. 375), M. Levot s'est trompé en faisant de Roffin un capitaine d'artillerie de marine.

(3) Il y passa quatre mois. (Voir note suivante).

« Les officiers municipaux de Brest lui avaient fait préparer un logement « convenable et sûr » ; mais il ne semble pas qu'il ait pris en patience une détention dont il n'entrevoyait plus le terme.

« A chaque instant, Palasne-Champeaux et son collègue recevaient de lui des plaintes nouvelles, qu'ils transmettaient à la municipalité, en lui faisant observer que les détenus devaient être traités avec humanité, selon les intentions absolues de la Convention. Il ne fallait pas toutefois négliger les mesures de sûreté indispensables.

« Le maire Malassis et son Conseil protestèrent contre toute accusation de cruauté et de négligence ; ils avaient agi pour le mieux et ne méritaient aucun reproche. Le Carpentier habitait une chambre particulière dont ils avaient fait griller la fenêtre. Des arrangements avaient été pris avec un traiteur de la ville, qui lui fournissait une nourriture « saine et honnête ». Le prisonnier pouvait se promener dans tout le fort, mais toujours en compagnie d'un factionnaire, qui ne le gênait en rien.

« Cette surveillance continuelle exaspérait Le Carpentier. Il demandait aux officiers municipaux en vertu de quels ordres ils agissaient ainsi envers lui, et réclamait aigrement la suppression de son escorte.

« Mais il était considéré comme prisonnier d'Etat, et cela obligeait à s'assurer de sa personne. L'administration refusa donc d'augmenter la liberté relative qui lui était laissée, réclamant un ordre formel du Comité de sûreté générale, s'il jugeait qu'elle dût agir autrement.

« Le conflit menaçait de se prolonger. On ne sait quelles en auraient été les conséquences pour la bonne harmonie entre les représentants et le district, quand arriva l'ordre de remettre Le Carpentier en liberté » (1).

---

(1) Récapitulons :

Le Carpentier, arrivé au Taureau le 10 prairial (29 mai), avec 7 autres représentants, y demeura après leur départ, jusqu'au 12 messidor (30 juin). Le commandant Rousseau déclare en effet qu'il quitta le château dans la nuit du 11 au 12 messidor (c'est-à-dire exactement le 12 messidor, puisqu'il partit à 1 heure du matin). Incarcéré, le même jour 12 messidor, au Fort-La-Loi, à Brest, sa détention ne dut se terminer qu'à la limite de l'amnistie du 4 brumaire an IV (26 octobre 1795).

Le représentant resta donc environ cinq mois en Bretagne, un mois au Taureau et quatre au Fort-La-Loi.

Voici, d'autre part, quelques textes intéressants relatifs à la détention de Le Carpentier à Brest.

Château du Taureau, le 12 Messidor an 3e de la République (30 juin 1795).

ROUSSEAU, commandant temporaire du château, aux membres composant le Directoire du district de Morlaix :

Citoyens,

« D'après l'ordre du représentant du peuple Champeaux, le citoyen Roffin, capitaine au 1er bataillon du 2e régiment d'infanterie cy-devant marine, s'est saisie de la personne du représentant du peuple Le Carpentier pour le conduire au fort La-Loy à Brest, est partie cette nuit à une heure.

« Je vous renverré tous les effets qui sont au château, suivant la note que vous avez envoyé, sitout je retrouve, n'ayant rien reçu en compte, je ne peut répondre du toute et sur toute du casuelle dont je prévoit que la plus grande partie manquera, je vais aujourd'huy en faire faire la visite et le premier voyage de la chaloupe s'en chargera.

« Salut, fraternité ». ROUSSEAU (1).

Brest, au Fort-La-Loi, le 6 fructidor, l'an 3me République Française, une, indivisible et démocratique (23 août 1795).

LE CARPENTIER, Représentant du Peuple, aux citoyens administrateurs du Directoire du district de Morlaix :

Citoyens,

« Les soins et les attentions que vous avez eus pour moi pendant que j'étais sous votre surveillance me garantissent que vous voudrez bien encore écrire à la municipalité de Brest, qui me surveille maintenant, et lui faire part de la recommandation qui vous avait été faite, de la part du Comité de Sûreté générale, de me fournir toutes les choses dont j'aurais besoin, et qu'en effet, vous me les fournissiez sur ma demande. Je vous prie instamment de me rendre ce service, il ajoutera à la reconnaissance que je vous dois.

« Salut et fraternité ». LE CARPENTIER (2).

---

(1) Archives du Finistère, L. 226.
(2) Archives du Finistère, L. 196.

Conseil municipal de Brest

Séance du 4e jour complémentaire, l'an 3e de la République, une et indivisible (20 septembre 1795).

LE CONSEIL, assemblé, présidé par le Citoyen *Malassis,* maire, assisté des Citoyens *Guilhem* aîné, *Richard* fils, *Auriol, Le Breton, Lefournier, Leyrot, Tourot* aîné, *Mocaër, Debry et Hoffay*, officiers-municipaux.

Présent le Citoyen *Floch,* procureur de la commune (1).

.....

Effets réclamés par Le Carpentier. — « Vu la lettre du citoyen Le Carpentier, représentant du peuple, tendante à se faire rendre le rasoir, les couteaux, les canifs ct ciseaux dont il a été dessaisi lors de la translation au fort La-Loy de Brest.

« Le Conseil autorise le citoyen Le Gonnidec, greffier de cette commune, à rendre au représentant Le Carpentier les effets mentionnés dans sa lettre, moyennant décharge.

« Vu la lettre du représentant du peuple Palasne-Champeaux au représentant du peuple Le Carpentier, en date du 3e jour complémentaire dernier (19 septembre 1795), lui annonçant qu'il n'a reçu du Comité de Sûreté générale aucun ordre relatif à sa surveillance, ni à sa nourriture, lui annonçant de plus qu'il a fait passer toutes ses lettres à la municipalité de Brest chargée par la loi de la police et de la surveillance des maisons d'arrêt et de détention ; le surplus de cette lettre est relative à la nourriture du dit représentant qui, conformément à la loi du 17 fructidor (3 septembre 1795), rapportant celle du 6 brumaire (27 octobre 1794), doit à l'avenir être à sa charge, attendu qu'il touche ses indemnités ».

Indemnités des députés en arrestation. — « Oui le procureur de la commune en ses conclusions :

« Le Conseil sur ce qu'il résulte de la loi du 17 fructidor dernier (3 septembre 1795), rapportant celle du 6 brumaire (27 octobre 1794) et ordonnant que tous députés mis en état d'arrestation ou d'accu-

---

(1) Le procès-verbal porte aussi les signatures de Nétienne et Barré,

sation continueront à toucher leurs indemnités suivant les formes réglées jusqu'au jugement définitif, arrête qu'à l'avenir et à compter du 1er vendémiaire, le citoyen Le Carpentier fournira à sa subsistance ainsi qu'il verra.

« Arrête que le citoyen-maire fera arrêter la pension chez le traiteur et charge le bureau municipal d'écrire au citoyen Le Carpentier que c'est à lui désormais à pourvoir à sa subsistance »•

. . . . . .

Conseil municipal de Brest

Séance du 3 vendémiaire, an 4e (25 septembre 1795).

Le Conseil assemblé présidé par le Citoyen *Malassis,* maire, assisté des Citoyens *Guilhem* aîné, *Richard* fils, *Auriol, Le Breton, Le Fournier, Leyrot, Barré, Nétienne, Mocaër, Debry* et *Hoffay,* officiers municipaux (1).

Sentinelle du citoyen LE CARPENTIER. — « Vu les lettres réitérées du citoyen Le Carpentier, représentant du peuple, détenu au fort La-Loy, à Brest, tendantes à lui retirer la sentinelle qui le garde, ou lui apprendre de quel ordre on le lui a donnée.

« Considérant que le représentant Le Carpentier est prisonnier d'Etat, que sans le gêner et même en lui donnant toute la liberté que son état permet, on doit s'assurer de sa personne.

« Considérant néanmoins que la municipalité ne peut prendre sur elle de diminuer sa surveillance relativement au représentant Le Carpentier sans au préalable y être autorisée.

« Oui le procureur de la commune (Floch) en ses conclusions,

« Le Conseil charge le bureau municipal d'écrire au Comité de Sûreté générale pour lui demander si ou non on doit retirer la sentinelle qu'on lui a donnée, sentinelle qui ne fait que le suivre et qui ne l'empêche en rien de se promener dans le fort.

« Fait en Conseil lesdits jour et an que devant » (2),

---

(1) Au procès-verbal, qui ne porte pas les signatures de *Richard*, *Leyrot* et *Mocaër,* figure au contraire celle du Citoyen *Bionard.*

(2) Les registres du district de Brest, déposés aux archives départementales, ne contiennent aucune mention de la détention de Le Carpentier à Brest.

DÉCRET DE LA CONVENTION NATIONALE

4 brumaire an IV (26 octobre 1795).

. . . . . .

« Art. III. — La Convention abolit, à compter de ce jour, tout décret d'accusation ou d'arrestation, mandat d'arrêt mis ou non à exécution, toutes procédures, poursuites et jugements portant sur des faits purement relatifs à la révolution. Tous détenus, à l'occasion de ces mêmes événements, seront immédiatement élargis... ».

ARRÊTÉ DU DIRECTOIRE EXÉCUTIF

Séance du 24 pluviôse an IV (13 février 1796).

« Le Ministre de l'Intérieur fait un rapport sur la demande formée par le citoyen Le Carpentier, ex-député de la Convention nationale (amnistié par le décret du 4 brumaire-26 octobre 1795), en indemnité de dépenses que sa détention lui a occasionnées.

« Le Directoire arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer » (1).

Notes biographiques sur PALASNE DE CHAMPEAUX (Antoine-Julien-Pierre).

Né à Saint-Brieuc, le 16 mai 1769, il était l'aîné des onze enfants d'un commerçant aisé, sénéchal de cette ville, qui fut nommé plus tard par ses concitoyens aux Etats généraux de 1789, puis à la Convention nationale (2).

Aspirant, élève de la Marine royale, en 1785-1786, le jeune Antoine Champeaux (c'est ainsi qu'on le désigne d'ordinaire), après avoir représenté la ville de Saint-Brieuc à la « *Réunion des jeunes citoyens de Bretagne et d'Anjou extraordinairement assemblés en la ville de Pontivy, les 15-19 janvier 1790* », fut successivement chef de bureau de la liquidation générale (1791), sous-lieutenant au 39e régiment d'infanterie, lieute-

---

(1) *Recueil des Actes du Directoire exécutif*, t. I. (1910), p. 597.

(2) V. les dict. histor. notamment le *Dict. des Parlementaires*.

nant, puis capitaine-adjoint à l'état-major de l'armée des côtes de Brest, chargé, par le général Vergne, chef de l'état-major de l'armée, de l'armement des côtes situées sur la rive gauche de la Rance, depuis Dinard jusqu'à Plestin, c'est-à-dire de tout le littoral des Côtes-du-Nord (mars 1792). Il passa ensuite capitaine au 15e régiment de chasseurs à cheval (24 février 1793) et adjudant-général provisoire le 3 mai suivant. Il fut alors attaché à l'état-major du général Danican et dans le même corps d'armée que le général Tribout-Libre. Il eût pu être à meilleure école.

Danican, en effet, tour à tour jacobin, thermidorien, royaliste, espion de l'Angleterre et de l'Allemagne, devait être condamné à mort par coutumace pour trahison, faire la campagne de 1799 dans un corps d'émigrés et finir ses jours en Angleterre, où le gouvernement lui servait une pension (1).

Le rôle militaire de Tribout « patriote très prononcé », fut encore plus néfaste. C'est lui, en effet, et Marc-Antoine Jullien fils, son protecteur, qui furent les auteurs principaux de la déroute de Pontorson (28 brumaire an II-18 novembre 1793), et, criminellement, en rejetèrent la responsabilité sur deux des meilleurs officiers généraux de l'armée, dont ils causèrent la perte (2).

---

(1) V. les dict. histor. notamment la *Biobibliographie bretonne.*

(2) V. *Arch. nat.*, A. T. II, 65, 102, 276, 2316. — AULARD : *Recueil*, III, 499, VIII, 534. — DUCHATELLIER : *Hist. de la Rév. en Bret.*, III, 234. — LÉVY : *Le Conventionnel Jeanbon-Saint-André,* v. index alphabétique. — BLIARD : *Le Conventionnel Prieur (de la Marne)*, v. index alphabétique. — CHASSIN : *La Vendée patriote*, III, 174.— LOCKROY : *Une mission en Vendée*, 75, 78, etc., voir dans ce dernier ouvrage, p. 309 et 310, deux lettres de *Champeaux* que M. Lockroy nomme *Clumpeaux.*

Né au village d'Ecandeuf, près de Cambrai, le 24 novembre 1766, Auguste-Joseph Tribout fut simple soldat au régiment des Flandres du 26 juin 1783 au 16 août 1789. Il passa alors comme caporal dans la garde nationale soldée de Paris et conserva ce modeste grade du 20 août 1789 au 15 décembre 1791. L'année suivante, il fut, à cause de sa forte carrure, choisi comme tambour-major du 2e bataillon de Seine-Inférieure. Affilié des clubs, honoré de l'amitié de Carrier, il réussit à se faire élire lieutenant-colonel de son bataillon, grade qui le recommanda suffisammcnt à Bouchotte, ministre de la Guerre, qui le nomma, le 30 septembre 1793, général de division

La conduite de Champeaux ne tarda pas en effet à sembler équivoque au ministre de la Guerre Bouchotte, qui le suspendit de ses fonctions, au grand émoi des milieux jacobins. Le 6 prairial an II (25 mai 1794), le Comité de Salut public eut à s'occuper de son cas et ordonna « que la commission de l'organisation et du mouvement des armées rendrait compte, dans le jour, au Comité des motifs de la suspension des citoyens Champeaux frères, employés dans l'armée des côtes de Brest, l'un comme adjudant général, l'autre comme adjoint. » (1).

---

et commandant de la garnison de Brest, en remplacement de Serre-de-Gras, suspendu en sa qualité de noble et malgré son adhésion aux idées nouvelles.

Un agent du Ministère des Affaires étrangères écrivait alors au sujet de Tribout : « C'est un bon grenadier, ne sachant ni lire ni écrire, mais maniant parfaitement le sabre et la bouteille ».

Cette même année, Tribout, qui désormais se faisait appeler Tribout-Libre, avait épousé La Fleury, première chanteuse du théâtre de Brest. Le mariage avait été célébré en grande pompe au pied de l'arbre de la Liberté, devant les autorités militaires et civiles, dont la municipalité régénérée, où figuraient des camarades de la mariée, Rebillard, artiste dramatique, membre de la commune ; Rostan (*dit Rozel*) et Garnier (*dit Guérin*) ; Allard (*dit Crécy*), officiers municipaux, tous trois « comédiens du théâtre de Brest ». Ce n'est pas tout. Pour bien témoigner de ses principes égalitaires, le général autorisa sa femme à paraître sur la scène sous le nom de citoyenne Tribout.

Dès le début de ses fonctions de commandant de place, le pauvre Tribout se montra au-dessous de tout. Aussi, malgré ses flagorneries aux juges et jurés du tribunal révolutionnaires, malgré ses complaisances pour la horde dite armée révolutionnaire, appelée à Brest, il se trouva bientôt en conflit avec des terroristes de marque.

Envoyé à Dinan, menacé par les brigands, Tribout quitta Brest le 16 brumaire (6 novembre) avec 1.500 hommes. Une fois à l'abri des fortifications de Dinan : « Vous pouvez être assuré, écrit-il aux représentants (25 brumaire-15 novembre) que si les rebelles peuvent une fois me tomber entre les mains, je vous en rendrai bon compte ». L'occasion allait se présenter plus tôt qu'il ne le pensait. Ce fut à Pontorson .. La déroute fut l'œuvre combinée de Tribout et du jeune Jullien : « *Je sais bien*, avait dit ce commissaire de 18 ans, en parlant du général improvisé de 27 ans, *je sais bien son incapacité et le peu de confiance qu'il inspire, mais je tâcherai d'y suppléer en le dirigeant et en l'entourant de bons officiers* ».

(1) Yves Champeaux, précédemment lieutenant au 15e régiment de chasseurs à cheval. Voir les commissions des deux frères, signées : *Le Conseil exécutif provisoire* : DALBARADE, BOUCHOTTE. (*Arch. des Côtes-du-Nord* : district de Saint-Brieuc : délibération, Reg. V., f° 149 et 153).

Antoine Champeaux fut réintégré dans son grade (1) et expédié dans le Morbihan, sous les ordres de Canuel. Là, tout comme son chef, il fut l'objet de la surveillance la plus étroite, se trouvant, comme lui, véhémentement soupçonné de trahison (2).

Au mois de février 1795, on trouve un rapport de Champeaux, où il annonce, que, comme chef d'état-major de la 5e division de l'armée des côtes de Brest, il a repoussé, entre Landévant et Auray, « une horde innombrable de brigands ». La même année, il défit encore une colonne de chouans près de Caulnes (Côtes-du-Nord), mais il fut battu à son tour à Tinténiac (Ille-et-Vilaine) (3). Quoiqu'il en soit, le 15 vendémiaire an IV (7 octobre 1795), le ministre de la Guerre enjoignit à Champeaux de se rendre à Saint-Brieuc, au 15e de chasseurs à cheval, son ancien régiment.

Une fois rentré au pays natal, Champeaux se maria avec une demoiselle Jacquette-Anne-Marie Digaultray du Cartier, sœur d'un ancien député des Côles-du-Nord à l'Assemblée législative, alors maire de Quintin, et montagnard forcené (4).

---

(1) Comité de salut public (5 nivôse an III-25 décembre 1794) : Legris fait passer plusieurs arrêtés : 1° Levée de la suspension prononcée contre le citoyen Palasne-Champeaux, par Bouchotte ; 2° Autorisation audit citoyen Palasne-Champeaux de rejoindre le 15e régiment de chasseurs à cheval pour y reprendre sa place. (Arch. nat., A. F. II, 270. — Aulard, *Recueil*, XIX, p. 92).

(2) Canuel et Champeaux, de leur propre initiative, avaient alors commencé des pourparlers avec les Anglais. Il est vrai que Champeaux ne tarda pas à en avertir le Comité de Salut public. Canuel, alors révolutionnaire exalté, devint à la Restauration un fougueux royaliste. (Arch. nat., A. F. II, 280).

(3) Chassin : *Les pacifications*, t. I, 119, 553, II, 92, III, 170. (Voir aussi le volume de *Table générale des études documentaires sur la Vendée et la Chouannerie*). — Savary, t. IV, p. 348. — Lemaout : *Annales armoricaines*, 357.

(4) En 1794, Digaultray réclamait à Saint-Malo l'envoi de la sainte guillotine pour désaristocratiser la région. Quand il mourut, en 1834, il avait transformé son château de Saint-Quihouet, en Plaintel, en hôpital et ouvroir, dirigé par les sœurs de la sagesse. (V. Kerviler : *100 ans de représentation bretonne*. — *Bibliographie bretonne*. — *Dict. des Parlementaires*).

Sur un acte de partage (Arch. des Côtes-du-Nord, L.), nous voyons que Champeaux était déjà veuf en vendémiaire an VI.

Il ne paraît pas que cette union devint un obstacle à son avancement, car il passa bientôt chef de brigade, commandant le 87e arrondissement maritime. C'est en cette qualité qu'on le trouve fréquemment, en 1798 et 1799, président le Conseil de guerre de la 13e division (1).

A Saint-Brieuc, les soupçons de trahison reprirent consistance, et, en outre, le cri public l'accusa de concussion. On alla jusqu'à prétendre qu'il trafiquait de son influence et même qu'il s'entendait secrètement avec les chefs de la chouannerie (2).

Le 17 pluviôse an VIII (6 février 1800), Champeaux est en Normandie où à La Gravelotte (Calvados), il opère « une saisie de beaucoup de vestes et pantalons de chouans, de ceintures de cuirs remplies de cartouches » (3).

*
* *

Entre temps, Champeaux s'occupait de littérature et

---

(1) V. Garnier de Kérigant : *Les Chouans*, chap. IV, p. 61, 76, etc,. — Pierre (Victor) : *Le 18 fructidor*, p. 420 et suivantes. — Aulard : *Recueil*, XX, 288, 307.

(2) Chassin : *Table générale des études documentaires sur la Vendée et la Chouannerie.* — Kerviler : *Recherches et notices sur les députés de la Bretagne aux Etats généraux et à l'Assemblée nationale constituante de 1789*, t. II, p. 237. (Extrait de la *Revue hist. de l'Ouest,* 1885-1889).

Lamare : *Histoire de Saint-Brieuc* (Extrait des mém. de la *Société d'émulation des Côtes-du-Nord,* t. XXII, 1884), p. 228.

Garnier de Kerigant : *Les Chouans, épisodes des guerres de l'Ouest*, 1882, p. 76. Ce dernier auteur dit positivement que Champeaux, comme président du Conseil de guerre, accepta des cadeaux importants, « *dentelles précieuses, huilier en vermeil artistement travaillé qu'on lui offrait dans le but de l'intéresser à l'élargissement de plusieurs chouans pris les armes à la main ou de leur famille...* ».

Nous laissons à M. de Kerigant, dont le livre tient parfois autant du roman que de l'histoire, la responsabilité de cette grave accusation.

(3) *Moniteur*. Nos des 2 et 29 pluviôse an VIII (22 janvier et 18 février 1800). Extrait des rapports du général commandant la 17e division militaire, en date des 1er et 17 pluviôse (21 janvier et 6 février).

Les *Tables du Moniteur* indiquent, d'après le *Bulletin de l'armée de réserve* du 26 prairial an VIII (15 juin 1800). que Champeaux fut blessé à Marengo. C'est sans doute une erreur. Du reste, en se reportant à l'extrait du *Bulletin*, on lit : « Les généraux Boudet, Champeaux, Massions sont blessés ». Or, Champeaux ne fut jamais général.

publiait, en l'an IX, l'opuscule suivant : L'HEUREUSE JOURNÉE, *bluette en un acte et en prose, mêlée de vaudevilles (représentée le 10 germinal an IX, sur divers théâtres pour la fête de la proclamation de la paix),* par le citoyen CHAMPEAUX, adjudant commandant, employé à l'état-major général des 1re et 15e division à Paris. — Paris, imp. Logerot-Petit, br. in-8° de 42 pages.

Cette ...bluette révolutionnaire est un peu enfantine, mais l'auteur a pris soin de la faire précéder de cette note : « *N'étant point homme de lettres, j'ai plus que personne besoin d'indulgence. Je la réclame toute entière, et prie de ne considérer que le motif qui m'a fait écrire* ».

Champeaux s'exerça ensuite dans un autre genre de littérature. Il s'occupa de la confection et de la publication d'annuaires militaires, qui, les ans X, XI, XII et XIII, parurent sous le titre : « *Etat militaire de la République française* ». Cet annuaire fut suspendu en 1808, par ordre du duc de Feltre, alors ministre de la Guerre.

Quand au 14 thermidor an X (2 août 1802), un sénatus-consulte nomma Bonaparte consul à vie, le *Moniteur* inséra un certain nombre d'adresses de félicitations à ce sujet, parmi lesquelles nous relevons celle-ci :

L'adjudant-commandant CHAMPEAUX, employé à l'état-major de la 1re division, commandant la force armée du département d'Eure-et-Loir », et les militaires qui y sont stationnés, au général BONAPARTE, premier consul de la République française. Au quartier général de Chartres, 28 thermidor an X (16 août 1802).

« Le sénatus-consulte portant général consul votre inamovibilité et celle de vos dignes collègues (1), a comblé tous nos vœux. Il nous assure la stabilité du gouvernement auquel la France doit sa félicité.

« Puissions-nous, général, prolonger vos jours précieux autant

---

(1) C'est une erreur : Bonaparte fut seul proclamé consul à vie.

de temps que l'exige le bonheur public, et votre existence serait éternelle.

« Nous avons l'honneur de vous saluer très respectueusement ».

Suivent les signatures (1).

Comme on s'y attend, Champeaux ne fut pas des derniers à approuver le coup d'état de brumaire, et à acclamer le nouvel ordre de choses établi. Il demeura donc en fonctions et ne tarda pas à être nommé membre de la Légion d'honneur (2).

Après les premiers désastres de nos armées, Champeaux sentit se refroidir son enthousiasme pour l'Empire menacé. La situation s'aggravant, non-seulement il n'hésita pas à le renier, mais même il eut recours à une manœuvre vraiment inqualifiable, que nous font connaître divers écrits de cette époque. On lit dans la *Biographie des hommes vivants* (1817-1819), à l'article Champeaux (Palasne de) :

« ...Dès le mois de février 1814, une adresse signée de ses officiers porta au gouvernement provisoire l'adhésion de son corps à la déchéance de Bonaparte, et M. de Champeaux fit lui-même imprimer à cette époque, sous ce titre : *Il est temps d'en finir, un appel en faveur des Bourbons...*

« Champeaux, lors du retour de Bonaparte, en 1815, obtint du maréchal Davoust, alors ministre de la Guerre, l'autorisation de lever, dans le département de Seine-et-Oise, une légion, qu'il ne devait, en apparence, composer que de gens dévoués à l'usurpateur, mais il eut soin, au contraire, de n'admettre que des royalistes. Après la défaite de Waterloo, cette légion était forte de mille hommes, et l'intention de M. de Champeaux était de s'en servir pour enlever Bonaparte de la Malmaison, où il s'était retiré et dissoudre la Chambre des représentants et celle des pairs. Ce

---

(1) *Moniteur*. N° du 7 fructidor an X (25 août 1802).

(2 Le *Dictionnaire des Anoblis* dit que, par lettres patentes du mois de mai 1808, Champeaux fut créé Chevalier de l'Empire.

Il est indiqué comme officier de la Légion d'honneur sur l'Annuaire de l'an XIII.

projet ayant été manqué, le colonel de Champeaux conduisit une partie de sa troupe, à laquelle il avait eu soin de donner des uniformes blancs, auprès du roi, à Saint-Denis... » (1).

Ces faits paraîtraient tenir du roman, s'ils n'étaient confirmés par le journal officiel même.

On lit, en effet, dans le *Moniteur* du 23 août 1815 :

« Hier, MM. les officiers qui ont eu l'honneur d'accompagner S. M. de la Belgique à Cambrai (2), ont été présentés à S. A. R. Monsieur, qui les a traités avec une bonté extrême. Elle a paru recevoir avec plaisir des militaires dont la fidélité ne s'est jamais démentie.

« M. le comte de Cluni était à la tête de ces braves. Il commandait en second à Termonde, sous les ordres de M. le vicomte de Bouzet. M. le marquis de Lamberty, lieutenant général, le marquis de Cocherelle, et le comte de Boisdeffre, maréchal de camp, le comte de Nanger, le vicomte de Montalembert, le marquis de l'Estang, le comte Champeaux, le comte de Pommier, tous colonels d'infanterie, le baron de Vassault, major, M. de Brienne, Le Baut et de Ponceau, chefs de bataillon et nombre d'autres officiers supérieurs faisaient partie de cette présentation ».

Que dites-vous du « comte de Champeaux », ce « brave dont la fidélité ne s'était jamais démentie ? » Voici qui est encore mieux.

On lit dans le n° du 2 novembre 1915 :

« M. le colonel de Champeaux, chef de la Légion royale, ayant eu l'honneur d'être admis à une audience particulière de S. M. et S. A. R. Madame, duchesse d'Angoulême, ayant aussi daigné accorder la même faveur à ce colonel, les officiers de la Légion royale, toujours pénétrés d'amour pour leur souverain et de zèle pour sa défense, se sont réunis dans un banquet pour célébrer tant de marques de bonté accordées à leur chef, et qui sont pour eux l'heureux présage que S. M. daignera agréer leurs services ».

---

(1) Le premier paragraphe de cette citation est emprunté au *Supplément de la Biographie des hommes vivants.*

(2) On sait que le nouveau roi résidait alors à Gand.

Divers toasts ont été portés dans l'ordre suivant :

Le colonel de Champeaux : *Au meilleur et tant désiré des rois.*

Le chef d'escadron Desbrosses : *Au plus aimable des princes, à S. A. R. MONSIEUR.*

Le major comte de Montbrun : *A l'héroïne du XVIII^e siècle, MADAME, duchesse d'Angoulême.*

Le chef d'escadron Pajot de Juvisy : *Au héros du midi, S. A. R. Mgr. le duc d'Angoulême.*

Le chef d'escadron Acloque : *Au prince qui doit un jour nous conduire à la victoire, le duc de Berry.*

M. de Forcade : *A l'auguste famille de Bourbon.*

M. Lambert : *A l'union des vrais Français.*

Reprenons maintenant notre citation de la *Biographie des hommes vivants* : hélas ! elle va démontrer une fois de plus la vérité du dicton suranné : « La Roche Tarpéienne est près du Capitole ».

« La démarche auprès du Roi, à Saint-Denis, ayant paru suspecte, le duc de Feltre, ministre de la Guerre de S. M., licencia cette légion, et, quelque temps après, M. de Champeaux fut arrêté et traduit devant un conseil de guerre comme accusé d'avoir, sans autorisation, levé un régiment et nommé à différents grades. Il fallut 78 jours pour recueillir, sur cette affaire, tous les renseignements nécessaires ; et ce ne fut qu'au bout de ce terme que le colonel Palasne sortit de prison pour assister aux débats. Un grand nombre de témoins déposèrent en sa faveur ; et la sincérité de son zèle ayant paru évidente, il fut acquitté d'une commune voix.

« Cependant, M. Viotti, rapporteur du conseil de guerre, lui adressa cet espèce de reproche : « *Toutes les considérations qu'on pourra alléguer ne détruiront jamais ce qu'il y a de répréhensible dans cette manière d'opérer ; et, si elle n'a point ce degré de gravité qui commande l'animadversion de la loi, M. de Champeaux reconnaîtra du moins que c'est à sa conduite qu'il faut faut attribuer la méprise dont il se plaint : que c'est lui-même qui a contribué à donner le change à l'autorité sur ses intentions ; qu'il doit enfin s'en prendre à lui seul de la privation de sa liberté et de sa traduction en justice* ».

Un autre recueil du temps, *La galerie historique des contemporains* (1818) nous semble donner ainsi la moralité de cette affaire :

« Le duc de Feltre, ministre de la Guerre, à qui son expérience a rendu familière la théorie des trahisons, ordonna que la légion de Champeaux fut licenciée et que lui-même fût arrêté et traduit devant une commission militaire. Comme Champeaux a prouvé jusqu'à l'évidence qu'il avait trahi Bonaparte depuis Waterloo, on lui a facilement pardonné d'avoir eu auparavant quelque velléité de trahir Louis XVIII ».

*
* *

Après cette dernière variation politique, qui lui avait valu une si cruelle déconvenue, Antoine Champeaux disparut de la scène et rentra vraisemblablement dans la vie civile. Où alla-t-il planter sa tente ? Pendant près de vingt-cinq années, le temps de laisser oublier un passé qui ne fut pas toujours irréprochable, nous perdons absolument sa trace.

Quand nous le retrouvons, à la date du 30 septembre 1839, — il a bientôt 70 ans, — c'est en correspondance avec un personnage qui nous est bien connu, avec ce misérable Marc-Antoine Jullien, qui, désormais, s'appelle le chevalier Jullien (de Paris), devenu orléaniste, conservateur et membre de quatre-vingt sociétés savantes ou philantrophiques (1). Depuis déjà longtemps, celui-ci guette le moment propice de publier la justification complète de sa vie révolutionnaire. Il a pris ses précautions pour cela. Il a attendu la disparition

---

(1) Voir plus haut, chapitre XIII. — Voir les écrits suivants rédigés ou inspirés par Jullien. — *Lettre de M. A. Jullien à MM. les éditeurs de la Collection des Mémoires Relatifs à la Révolution Française, au sujet d'une imputation calomnieuse* dirigée contre lui dans les MÉMOIRES DE LOUVET, et reproduite dans plusieurs biographies modernes et des hommes vivants. (Paris, Testu, pièce in-8°. Bibliothèque nationale, n° 10.499). Cette longue lettre a été insérée par les éditeurs à la suite des *Mémoires de Louvet.*

Biographie nouvelle des contemporains (1823).
Biographie universelle des contemporains (1831).
Biographie universelle (1842).
Revue des contemporains (1847), etc.

de presque tous les témoins et auteurs de la terrible époque. Désormais, les crimes dont il s'est vanté naguère, il voudrait les rejeter sur d'autres qui ne sont plus là pour se défendre. C'est pour cela qu'il collectionne certains petits papiers, pour des autobiographies, sur lesquelles il compte pour donner le change sur ce qu'il a fait... autrefois. C'est pour cela qu'il s'adresse à son compère, Champeaux, pour en tirer le singulier certificat que l'on va lire :

Lettre de M. l'adjudant-général colonel CHAMPEAUX, ex-chef d'état-major du général Hoche, datée de la Flèche, le 30 septembre 1839, et adressée à M. Jullien :

Monsieur,

« En inscrivant hier la déclaration que j'ai mise à votre agenda, j'ai commis une erreur que je m'empresse de justifier : ce n'est point dans le département des Côtes-du-Nord, mais bien dans celui de la Manche, le jour de la bataille de Logé, près Pontorson, et ensuite dans le département du Morbihan, où j'étais exilé et en surveillance comme suspect, que j'ai eu le plaisir de vous connaître. Suspendu de mes fonctions d'adjudant-général, j'habitais, en 1794, la petite ville de Josselin, qui m'avait été désignée pour résidence. Vous y vîntes, revêtu de pouvoirs extraordinaires du Comité de Salut public, et, dans ce district, comme dans celui de Ploërmel, dont il était limitrophe, vous vous empressâtes, non seulement d'adoucir les rigueurs inséparables de la captivité des détenus politiques, mais encore de rendre à la liberté pour cause de santé ceux qui le désiraient. Les administrateurs des districts, poursuivis comme fédéralistes, trouvèrent en vous un protecteur ; en un mot, vous n'avez fait que le bien, et l'on eut qu'à se louer de votre présence dans le Morbihan, que l'infâme Carrier menaçait chaque jour de son arrivée. Ayant, après le 9 thermidor, accompagné dans leur mission les représentants du peuple Leyris et Bouret, j'ai parcouru avec eux le Morbihan, et je m'empresse de vous déclarer que partout j'ai entendu prononcer votre nom avec l'estime et la reconnaissance que vous avez si bien méritées dans ce pays. Je rends hommage à la vérité, Monsieur, en rappe-

lant ces faits, qui ne sortiront jamais de ma mémoire, et que j'ai eu l'occasion de raconter plus d'une fois, notamment aux maréchaux Bernadotte, Lefèvre et Mortier, près desquels des gens mal intentionnés, en parlant d'après des renseignements erronés, affectaient de vous confondre avec les Prieur de la Marne, Poussepin et autres agents de la terreur, qui ont tenu dans le Morbihan une conduite diamétralement opposée à la vôtre.

« Recevez, etc... » (1).

Ce qui frappe d'abord à la lecture de cette lettre, c'est l'assurance avec laquelle le c^n^ Champeaux, sollicité par Jullien, se porte garant de la modération et de l'humanité de celui-ci au cours de sa mission dans les départements de l'Ouest. N'est-il pas étrange de voir Champeaux si affirmatif et si précis, alors que la veille (il le dit lui-même) il s'imaginait avoir connu Jullien dans les Côtes-du-Nord, où ils ne s'étaient jamais rencontrés ? Que penser encore de ce diplôme de protecteur des administrateurs fédéralistes qu'il décerne si libéralement à Julien alors que celui-ci les a, au contraire, si odieusement traqués, alors que chacune de ses lettres contient contre eux les pires diatribes, les plus odieuses calomnies, alors qu'il fut rédacteur payé du journal l'*Antifédéraliste* et qu'il se fit en quelque sorte une spécialité de l'antifédéralisme ?

Que dites-vous de cette singulière recommandation, de ne pas confondre Jullien avec les Prieur et les Poussepin ?

Le citoyen Poussepin ne nous est guère connu, et son nom n'a eu jusqu'ici les honneurs d'aucun recueil biographique (2).

---

(1) Germain Sarrut et B. Saint-Edme : *Biographie des hommes du jour*, tome VI, 1^re^ partie (1841), page 334.

(2) Un volume récemment paru donne une proclamation de ce Poussepin aux habitants du district de Josselin. Ce personnage, qui expose un programme, que ne renieraient pas les chefs de colonnes incendiaires, devait être agent national de ce district, et avait alors remplacé le malheureux Pierre Le Hardy, procureur syndic, nommé à la Convention par le département du Morbihan, et guillotiné le 31 octobre 1793, avec vingt députés girondins.

« *Citoyens des campagnes,* dit Poussepin, *serez-vous bientôt las de déchirer*

Mais Prieur ? C'est vraiment passer les bornes, car nous savons que, dans ses opérations révolutionnaires, Jullien fut non seulement son collaborateur, mais même son historiographe, son porte-parole, son *alter ego*. Il est juste d'ajouter que ce Prieur, qualifié par Champeaux d' « agent de la terreur », avait, en pleine séance de la Convention, le 15 germinal an III (4 avril 1795), renié effrontément ses amis de la veille, en s'écriant, afin de donner le change sur sa conduite de l'avant-veille, lors de la violation de la Convention par l'émeute : « *Ai-je pris la défense de ces monstres tout couverts de sang que la Convention a jugés ? Non, je les ai abjurés...*, *etc.* » (1).

*
* *

Enumérer les excès de Jullien au cours de sa mission dans l'Ouest nous entraînerait trop loin, mais nous ne pouvons pas nous dispenser de constater ici, que ce fut de ce même département, de ce même district, de cette même loca-

---

le sein de la patrie ? Serez-vous toujours aveugles sur vos plus chers intérêts ? Serez-vous toujours dupes, au point d'être les victimes des scélérats que la France a proscrits, de ces prêtres vagabonds qui osent se placer entre vous et la divinité, qui vous excitent au meurtre, au pillage et à l'incendie au nom d'un dieu de paix ?...

« Citoyens égarés, ouvrez enfin les yeux ; livrez les prêtres et les nobles qui, n'écoutant que leur intérêt et leur orgueil blessé, mettent tout en usage pour vous porter à défendre la cause du crime...

« Nous devons vous avertir que l'on va déployer des mesures vigoureuses et terribles contre tous ceux d'entre vous qui, sous l'espace de trois jours, n'auront pas rentré dans leurs foyers ; leurs biens seront confisqués au profit de la république et leurs maisons brûlées ; tous les hommes qui, ayant connaissance de l'asile ou du repaire des coquins qui les ont réduits, ne les dénonceront pas, seront sur le champ mis en arrestation et traduits devant les tribunaux ; à la première insurrection qui se manifestera dans une commune, la force militaire sera autorisée à s'y transporter, à y incendier les maisons et exterminer les rebelles ». (G. DE SAINT-IVY, [Emile GILLES] : *La chouannerie et ses victimes Corentin Le Floch, député aux Etats généraux de 1789*. Pontivy, Ch. Anger, in-12, 1909, (p. 140). On trouve encore un c^n^ Poussepin (*sic*), adjudant-sous-officier de la 17^e^ demi-brigade, chargé de négocier avec le chef de chouans Boishardy « pour l'arracher au brigandage ». (Lettre du représentant Brice, Vannes, 12 nivôse an III 1^er^ janvier 1795 : *Ministère de la Guerre, armée des côtes de Brest*. — AULARD : *Recueil*, XIX, page 225).

(1) *Moniteur*, N^o^ du 18 germinal. — *Réimpression*, tome XXIV, page 144.

lité de Josselin, que connut si bien Champeaux, ainsi que des districts voisins, Auray, Ploërmel, Le Faouët, Rochefort, que sont parties les lettres les plus menaçantes de Jullien.

Une seule citation pour en donner le ton.

Il écrit de Josselin même, le 6 pluviôse an II (26 janvier 1794) :

« Ici, le maire et l'agent national sont d'excellents sans-culottes. Au Faouët, j'avais été obligé de faire abattre les croix. Ici, je trouve une bonne société populaire, bien montagnarde et régénérée. J'ai trouvé les croix abattues et les prêtres décalottés. La loi sur le maximum a ici sa pleine exécution. Tous les saints sont envoyés à la monnaie, les églises fermées, les campagnes révolutionnées par des promenades civiques et militaires. J'ai préparé pour décadi prochain, l'inauguration d'un temple de la Raison et je pars satisfait, avec l'idée que ma tournée n'a pas été inutile au patriotisme. A Josselin, j'ai fait rendre la société responsable de la conservation de l'esprit public dans ses alentours, et j'espère que tout ira bien » (1).

Une dernière remarque au sujet de la lettre de Champeaux.

Ces deux hommes, Champeaux et Jullien, s'étaient donc trouvés sur un champ de bataille ? C'est encore inexact. Ils s'étaient rencontrés, la première fois, dans la déroute de Pontorson, amenée par les combinaisons stratégiques de Jullien et de Tribout-Libre. Cette évocation de Pontorson dut réveiller chez Jullien, sexagénaire, de biens tristes souvenirs, si toutefois il n'avait pas perdu la mémoire. Cela se soutient parfois :

« Dans sa vieillesse, — dit un écrivain contemporain, — Jullien ne se souvient plus de la façon dont il avait pensé et agi en l'an II.

« Il publia, ou fit publier à plusieurs reprises des écrits apologétiques, où il déclare n'avoir pris aucune part à la recherche des députés girondins. Il ne faut voir là qu'un exemple de la singu-

(1) *Une mission en Vendée* (notes recueillies par E. Lockroy), page 218.

lière déformation des souvenirs qui se produit presque toujours avec l'âge » (1).

Il est d'autant plus difficile d'admettre cette théorie en faveur de Jullien que, dès la chute de son protecteur Robespierre (il n'avait pas encore vingt ans), il inaugura son système de dénégation absolue. Lors de la publication de son premier écrit apologétique, qui n'a été pour ainsi dire que le thème développé dans ceux qui suivirent, il n'avait pas atteint la cinquantaine. C'est un peu tôt, on l'avouera, pour invoquer « la déformation des souvenirs produite avec l'âge ». Au reste, pourquoi insister ? Ne venons-nous pas de surprendre sa façon d'opérer ?

Nous ne savons ni où, ni à quelle date mourut l'aventurier Antoine-Julien Palasne de Champeaux.

Fournitures et avances faites aux représentants en arrestation pendant leur séjour au château du Taureau.

Etat des effets réclamés pour les représentants en arrestation.

Chemises et bas.	Pantalons, gilets et blouzes.
48 chemises.	10 pantalons.
48 paires de bas.	8 gilets.

Souliers, bonnets de police, mouchoirs de poche, cols, bonnets de cotton.	Eponges, écritoires, peignes, chaussons de laines, paires de pantouffle.
12 paires de souliers.	12 éponges.
14 bonnets de police.	8 écritoires.
4 douzaines de mouchoirs de poche.	16 paires chaussons de laine.
3 douzaines de cols.	8 paires pantouffle.
24 bonnets de cotton.	16 brosses, dont 8 à souliers, 8 à habits.
	8 peignes et 8 déméloirs.
	Tabac en poudre et à fumer, 6 pipes.

(1) J. Guillaume : *Procès-verbaux du Comité d'instruction publique de la Convention nationale*, tome IV, 889.

M. Guillaume écrit encore à propos de Jullien : « A force d'entendre flétrir la tyrannie décemvirale, il arriva à un état d'esprit tel qu'il finit par oublier qu'il avait été l'un de ses agents et par se figurer qu'il avait été une de ses victimes » (*Ibid.*, page 211).

« En vertu d'un arrêté des trois comités de sureté générale, salut public et militaire réunis, qui requièrent toutes les autorités constituées, civiles et militaires, tous les citoyens de la République d'obéir aux ordres qui leur seront donnés par les citoyens généraux MARGARON et BERVELLE (*sic*) et de leur fournir tout ce qui leur sera nécessaire à cet effet.

« Je soussigné, nommé par le Comité de sûreté générale adjoint au général Margaron pour le seconder dans la mission qui lui est confiée, requiers et invite, au nom du général Margaron, les citoyens administrateurs du Directoire du district de Morlaix de me fournir la quantité d'effets réclamés cy-dessus pour les huit députés mis en arrestation au château des Taureaux ».

Morlaix, 9 prairial an III[e] de la République (28 mai 1795).

L'adjudant-général colonel,

J. Calmet-Beauvoisin,

Chargé de la conduite des députés mis en arrestation (1).

Etat des effets achetés d'ordre du district pour les représentants qui sont au fort du Taureau.

Savoir :

Une soupière terre anglaise ..... 60 livres

---

(1) *Archives du Finistère, L. 122.* — Le mois précédent, et peut-être même quelques jours avant, Calmet-Beauvoisin était adjoint à l'état-major de l'armée du Rhin. (Voir, à la date du 21 germinal-10 avril, l'arrêté du Comité de Salut public qui lui accorde deux chevaux. Aulard : *Recueil*, tome XXII, page 109).

Au dos de cette réquisition se trouve cette liste des accusés de prairial, partagés en deux groupes bien distincts ; d'une part, ceux qui sont captifs, et d'autre part, ceux qui sont en fuite, ou contre qui on a abandonné les poursuites :

Le Carpentier.
Soubrany.
Bourbotte.
Duroi.
Duquesnoi.
Romme.
Goujeon.
Peyssart.

Prieur de la Marne.
Albitte aîné.
Pinette aîné.
Borie.
Tayau,

Cette double liste serait exactement celle de tous les représentants décrétés d'arrestation, le 1[er] prairial, si le nom de Prieur n'y était substitué à celui de Ruhl.

2 plats terre de Rouen.....	72 livres
2 salières.....	4
Huilier de verre à cuvette fayance...	12
5 plats à barbe à 15 l chaque.....	75
5 pots de nuit terre de Rouen à 18 l	90
5 pots de terre en forme caffetière.	10
5 pots à eau terre de Rouen à 15 l	75
5 balais de jonc à 2 l 10	12 l 10 sols
12 gobelets de verre à 5 l	60
2 briquets et 4 pierres à feu.....	6 10

(La suite manque).

Un étuis et des épingles	20
Un peigne à retaper	5
Un quarteron amadou.....	3
2 bonnets de cotton	30
5 mouchettes à 5 l piêce	25
5 broces à habits..... ..	30
5 broces à souliers.....	12 10
Une livre tabac canfarlati	15
Une livre tabac en poudre.....	15
10 livres de chandelles à 25 l	250
5 miroirs à 18 l	90
Une cleff à barique.....	15
5 savonettes à 20 l chaque.....	100
Une broche à rôtir la viande.....	15
5 éponges à 3 l	15
5 razoirs à 18 l	90
	1.207 l 10 s

Notte des effets envoyés au château du Taureau, que le commandant est prié de renvoyer au district de Morlaix comme inutiles.

Du 10 prairial (29 mai).

2 douzaines de serviettes marquées L. J. K.
6 nappes de la marque des Barbiers.

16 draps de la même marque ..... R.
8 plians..... R.
16 matelats ..... R.
16 couvertures de laine ..... R.

Du 11 prairial (30 mai).

1 pliant ..... R.
2 matelats..... R.
2 tapis ..... R.
4 draps à la marque des Barbiers ..... R.
2 casseroles.
2 marmittes de cuivre avec leur couverture.
1 table à manger avec 2 trétaux.
1 écumoir.
1 gril de fer.
5 pelles à feu et 5 pincettes.
5 chandelliers de cuivre desquels 1 plat.

Du 12 prairial (31 mai).

5 brosses pour les habits.
5 brosses pour souliers.
5 miroirs.
5 mouchettes.
1 peigne.
1 briquet et fourniture.
1 clef de barique.

Du 13 prairial (1er juin).

5 savonettes.
5 razoires.
8 mouchoirs.
5 éponges.
1 broche.

(La suite manque).

Papiers concernant les détenus envoyés au château du Taureau par arrêtés des Comités du 1 Prairial an 3 (20 mai 1795).

Arrivés à Morlaix le 9 et envoyés au château le 10 au matin. (28-29 Mai).

9 Prairial (28 Mai). — Aux citoyens Calmet-Beauvoisin et Dejean pour seconder leur opération secrète dont ils sont chargé par les Comités réunis du 1 Prairial..... ..... 20.000 [l]

10 Prairial (29 Mai). — A la citoyenne Hamon pour 38 paires de bas, 12 bonnets de coton, 10 mouchoirs de poche, 5 paires de chaussons montant suivant l'ordre du citoyen Calmet-Beauvoisin 3.035

10 Prairial (29 Mai). — A la même pour 20 mouchoirs de poches pour les détenus à 40[l] pièce.. 800

11 Prairial (30 Mai). — A la citoyenne Queladur pour pourvoir à la provision des Représentans... 3.000

14 Prairial (2 Juin). — Au citoyen Noroy aîné pour divers déboursés faits pour le château suivant mémoire .... 1.207[l] 10

15 Prairial (3 Juin). — Au citoyen Calmet-Beauvoisin pour seconder les opérations dont il est chargé avec le citoyen Margaron pour reconduire à Paris 7 Représentans..... 10.000

16 Prairial (4 Juin). — Au citoyen Morel pour 2 équipages de limonières fournis pour 2 voitures remises au C^re^ pour ramener à Paris les Représentans cy..... 1.200[l]

17 Prairial (5 Juin). — Pour avoir été prendre et mener les voitures pour être réparée..... 50

17 Prairial (5 Juin). — A la citoyenne Queladur pour solde et soins pendant les 7 jours qu'elle a étée au château du Taureau ..... 65[l] 10

17 Prairial (5 Juin). — Au citoyen Yv Le Lous boulanger de Plouganou pour 100 de pain fournis jusqu'au 30 aux Rept du Peuple 500

23 Prairial (11 Juin). — Au citoyen Gilbert pour fourniture de 15 bonnets de police fournis au dits escordes et Repts.

4 Bonnets 50 — 200
5 Bonnets 40 — 120
8 Bonnets 30 — 240 560

25 Prairial (13 Juin). — Au citoyen Maillard pour montant du mémoire en subsistance au Rep. Carpentier..... 240

30 Prairial (18 Juin). — Au Cen Duplessix-Rocquelin pour fourniture de draps et façon pour habiller le Cen Carpentier suivant mémoire..... 2.020 (1)

30 Prairial (18 Juin). — Au Cen Dubois pour réparation de la voiture du Cen Lefebre prêtée pour aller au Pontoux (2)..... 290

2 Messidor (20 Juin). — Au Cen Maillard pour montant du mémoire en subsistance au dit Rept (Carpentier)..... 188

43.156

15 Frimaire An IV (6 Décembre 1795). — Au citoyen Boutin diverses avances faits du 11 Prairial (30 Mai) au 11 Messidor (29 Juin) suivant Mre et pièces au soutien du mandat (3)..... 2.098 1 1

45.254 1 1

Du 25e Prairial l'an 3e (13 Juin 1795).

(N° 21).

Vendu au Directoire du district de Morlaix et livré à GILBERT,

---

(1) Voir cette note détaillée ci-après...

(2) Le Ponthou, commune du Finistère, éloignée de Morlaix de 13 kilomètres se trouve sur la limite du département des Côtes-du-Nord.

(3) Nous n'avons pu trouver ni ce mémoire, ni les pièces au soutien.

tailleur pour habiller le Représentant du peuple LE CARPENTIER, détenu au fort du Taureau ce qui suit :

6. Six aunes sigovie double, Cei-je, première qualité, à 300 livres l'aune	1.800 l
4 aunes futaine ordinaire à 30 livres	120 l
Total ci...	1.920 l
Payé au citoyen GILBERT, tailleur pour la façon et fourniture dudit habillement ci.....	100 l
Total ci...	2.020 l (1)

Château du Taureau, 23 messidor, an 3e de la République une, indivisible.

11 Juillet 1795.

(1) Un complet de 2020 l. ! La note paraît fantastique. On se tromperait cependant sur son importance (et sur le prix des objets fournis aux représentants), si l'on ne tenait pas compte, en même temps, de la dépréciation effroyable des assignats, surtout après les évènements de prairial.

M. Duchatellier constate, qu'à cette époque, les assignats avaient perdu jusqu'à 95 % de leur valeur, et il cite des mercuriales de Landerneau et de Carhaix qui portent le prix des 50 kilog. de froment à 1333 et à 1500 fr., et celui de la viande de vache de 15 à 16 fr. la livre. (*Prisons et détenus en l'an II.* Voir *Mémoires de l'Académie des Sciences morales et politiques.* 1865. p. 361. — *Brest et le Finistère sous la Terreur.* p. 238).

A la fin de l'an III, dit un autre écrivain breton, l'assignat de 100 fr. était coté par l'administration des Côtes-du-Nord, comme ne valant plus que 2 livres, 2 sols, 2 deniers et, à la fin de l'an IV, il était coté à 9 sols dix deniers. (LAMARE : *Hist. de Saint-Brieuc.* p. 217).

L'Auteur des *Derniers Montagnards,* enregistre lui-même (page 25) « qu'en floréal an III, le louis valait 310 livres en Guise, et qu'il allait valoir bientôt 500, 600, 900, 1000, jusqu'à 1100 livres et plus encore ».

Or l'année suivante, des émissions nouvelles d'assignats, d'autant plus considérables que la dépréciation était plus forte, portèrent la somme totale des assignats à 45 milliards. Ils ne conservèrent plus dès lors qu'un demi centième de leur valeur nominale.

Comme conséquence, si en prairial an III la dépréciation des assignats était de 95 %, on est obligé de reconnaître que le complet de Le Carpentier n'était guère, en réalité, évalué qu'à 100 fr. de numéraire, et que M. Claretie a dû se tromper en écrivant (p. 226).

« *On était dégouté des supplices... Les valets des bourreaux eux-mêmes refusaient de servir, les voituriers exigaient de grosses sommes. Ce métier sinistre leur pesait...* » Tout cela parceque les charroyeurs de victimes réclamaient « 100 livres par jour, par voiture attelée et en permanence ». En trouverait-on aujourd'hui à ce prix-là ?

Le commandant temporaire ROUSSEAU au citoyen administrateur du district de Morlaix.

Citoyen,

Je vous renvoye les effets que vous avez envoyés pour les Représentant du Peuple qui ont été icy détenus avec l'état des effets manquants et ceux que je garde pour mon utilité comme je vous le demandais par ma dernière lettre. J'attendais jusqu'à ce jour votre réponse, ce qui fait que j'ai retardé le départ des dits effets.

D'après votre note il manque :

7 serviette	1 (a) été mis à la blanchisseuse et trois nape ; par le citoyen Vellers.
1 pliant.	Emporté par la cuisinière, lors de son départ à ce que je peus croire.
2 matelats.	
2 tapis.	
4 draps à la marque de Barbier.	
3 brosses pour habit.	manquent.
3 pour suillier.	
3 miroirs.	
1 peigne.	manquent.
1 briquet.	
3 savonnettes.	
5 rasoirs.	
7 mouchoirs.	
5 éponge.	
2 plats de terre cassé sur le feu.	
2 plats à barbe.	
3 pots de nuit.	
5 pots de terre, je n'en ai vu aucun.	
2 pots à l'eau que je garde, un pour moi et un pour l'officier du détachement.	
7 goblets.	

Les représentants m'ont emporté un verre taillé de 30 l lorsqu'ils sont partie. Je n'ai fait aucune attention ; il avait été mis sur la table pour rafraichir les officiers qui sont venus les chercher et ils ont mis à bord quelques bouteilles de vin et eau de vie.

ETAT des effets que je garde, dont je répondrai ou que je remetteré en compte lorsque je serai relevé.

2 casseroles.
1 marmite.
1 grille de fer.
1 pelle à feu.
1 pincette.
1 écumoire.
1 mouchette.
1 pot à l'eau.

Etat des effets non compris sur votre état que je renvoye :

8 chemises de grosse toile.
1 pantalon.
3 gilets à manches.
1 bonnet de police.

Etat [de] dépense pour le citoyen Le Carpentier représentant du peuple.

Pour beurre, légumes, lait, œufs, sucre, café, eau-de-vie, blanchisseur, cy	274 l 5 s
Pour port de lettres de toute les représentans..	9 l 2 s
Total...	283 l 7 s

Salut, fraternité.

Le commandant temporaire,

ROUSSEAU.

LAENNEC BRETONNANT

Seize pièces manuscrites bretonnes m'ont été soumises en 1913, à Nantes, par M. le Dr Rouxeau ; huit d'entre elles, — de la main même de Laennec, — sont ses personnels essais de bretonnant, entre 1805 et 1815 ; elles offrent l'intérêt historique qui s'attache à la vie intellectuelle d'un grand esprit.

M. Rouxeau avait eu communication de ces seize pièces manuscrites par M. André de Miniac, de Brest, héritier d'une partie des papiers de Laennec. Il avait d'abord pris copie des autographes de Laennec, puis les avait renvoyés à Brest. Sa copie avait des erreurs de lecture, inévitables à quelqu'un qui ignore le breton, et qui rendaient certains passages inintelligibles. Il fit revenir à mon intention les textes originaux, et je les collationnai.

Il va sans dire que les quelques renseignements biographiques dont j'aurai besoin ci-dessous seront puisés au sûr et charmant ouvrage de M. Rouxeau, *Laennec avant 1806*, (Paris, 1912).

Aux pages 260-262 de cet ouvrage, mention est faite des études celtiques de Laennec. Le volume que M. Rouxeau prépare sur la suite de la vie de Laennec développera peut-être ce sujet ; mais la publication des textes bretons n'entre pas dans le plan de M. Rouxeau.

1. — Laennec à son père.

27 aout 1805.

Va zad qer, recevet am eus ar pacq eus ar vouëzyegez brezounecq pehini c'houi oc'h eus caçzet di*n* me. En a so

erruet ê gentell. Ar vacquançzou eus an academia a Lousaourez a rento di*n* un nebeud amser evit disqui al Langaich-ze vamm pehini en me am eus esprimet ar re guenta*n* caranteziou hac ar re guenta*n* prederyou eus ar va vugaleaich. Ar Veaich bihan pehini me a ya ober en zy an itrounesed Laubrière ha Pompery a c'hallo, marteze, difræa va i*n*raucq. Me a aznevez yve daou scolyérien eus al Lousaouerez père a c'houvez ar vrezounecq, ha c'hand pere ve a c'hallo prezecq, pa ve a vezo un nebeud creoc'h en Langaich-ze.

Je ne puis mieux vous témoigner le plaisir que m'ont fait les livres que vous m'avez envoyés qu'en en faisant usage sur-le-champ. Vous devinez bien que le début celtique de ma lettre n'a pas été composé sans feuilleter le Dictionnaire et la grammaire du P. Grégoire de Rostrenen, et malgré toute la peine que je me suis donnée, je crois bien qu'il s'y trouvera encore bien des fautes. Je vous prie de me les indiquer dans votre première lettre. Mais écrivez-moi en français, car je ne puis encore facilement traduire le breton. si cependant vous pouviez me trouver un dictionnaire breton-français, j'en viendrais aisément à bout.

Dites moi aussi à quel caractère on distingue qu'un substantif breton est masculin ou féminin. le P. Grégoire n'est pas clair là dessus.

Je désirerois encore avoir quelques notions sur la poésie bretonne et sur la fabrique des vers. En regardant les cantiques que vous m'avez envoyés, j'y ai trouvé des vers de quinze syllabes, ce qui m'a fait penser qu'ils se mesurent par pieds composés, de même que les vers grecs et romains.

Si vous avez quelquechose à m'envoyer, tâchez de trouver quelque chose de plus économique que celle que vous avez employée cette fois ci : la caisse a couté 19 fr. de port et encore vos menuisiers de Quimper avaient ils eu le soin d'enfoncer si bien les clous de la fermeture et des adresses que la couverture de deux volumes d'Ogée en a été blessée.

Traduction française du début :

Mon cher père, j'ai reçu la caisse de littérature bretonne, que vous m'avez envoyée. Elle est arrivée à temps. Les vacances de l'Académie de Médecine me rendront un peu de temps pour apprendre cette langue-mère, dans laquelle j'ai exprimé les premières affections et les premières pensées de mon enfance. Le petit voyage que je vais faire chez Mesdames de Laubrière et de Pompery pourra, peut-être, hâter mon progrès. Je connais aussi deux élèves de médecine qui savent le breton, et avec qui je pourrai parler, quand je serai un peu plus fort en cette langue.

L'orthographe bretonne de Laennec est naturellement celle de Grégoire. (Je représente par *n* italique le *n* surmonté d'accent circonflexe). Les équivalents français des termes dont se sert notre débutant, il est aisé de les déterminer, en se reportant au dictionnaire français-breton de Grégoire, articles *littérature, médecine, affection, pensée, hâter, parler, à temps*, etc. ; le livre l'a renvoyé pour *progrès* à *avancement*, pour *élève* à *disciple* et de *disciple* à *écolier*, mais l'a trop peu aidé à rendre la tournure de futur *je vais faire*, et à conjuguer le verbe *gouzvez, (savoir)*.

Quiconque met le nez dans une nouvelle langue, souhaite trouver des mots qui lui soient neufs ; ce purisme naïf se retrouve chez Laennec ; s'il accepte *esprima* (et laisse dans Grégoire *disclærya*), il saute par dessus *songeson, midicinérez*, que Grégoire indique d'abord pour rendre *pensée, médecine* ; ne trouvant sous *caisse* que *boëstl* et *couffric*, il va chercher sous *paquet* un mot moins latin.

Dans ses lettres françaises, Laennec dit « Mon cher papa » ; Grégoire offrait *tata*, Laennec l'a jugé trop familier, (et ne s'est pas avisé de *tadik*).

Des inadvertances sont dues au recopiage d'un brouillon : *pehini en* (pour *en pehini*), *lousaourez* à côté de *lousaouerez*, *ar* laissé devant *va*.

Outre le barbarisme *a c'houvez, (a oar)*, les mutations, on le devine, ont fait trébucher Laennec ; mais, pour deux qui ne sont pas faites, *(gouëzyegez brezounecq, beaich bihan)*, il en invente sept, qui sont dues à trop de scrupule, *(ê gentell, va vugaleaich, en zy, ar vrezounecq, ha c'hand, pere ve, pa ve)* ; ces péchés par excès sont, dans l'espèce, une promesse pour l'avenir.

Ainsi que tout néophyte, Laennec préfère conjuguer à l'impersonnel ; on évite mieux le barbarisme ; mais on choit, aux propositions subordonnées, dans le solécisme, par exemple après *en pehini*, *gand pere* et *pa*.

Quand nous aurons relevé une confusion de l'adjectif et du pronom dans *ar re guentan caranteziou*, (Grégoire donnait *ar re guentan*, *les premiers*), et le pluriel après *daou*, et l'ordre de mots barbare *al langaich-ze vamm*, et la confusion des « questions » *ubi* et *quo* dans *en zy (*pour *da dy)*, il ne restera plus qu'à taxer l'ensemble de gallicisme (1).

A quelques pièces que fasse allusion Laennec par son mot de « cantiques », les textes qu'il envisage sont ou des vers de 13 ou 12 syllabes contenant 2 ou 3 diphtongues, ou des textes fautifs.

C'est du « printemps » de 1805 que M. Rouxeau date chez Laennec la soif du breton. Du printemps ou de l'été, en août Laennec a 24 ans passés, est docteur depuis plus d'un an, a professé en public, est en pleine polémique avec Dupuytren. D'où jaillit une curiosité intellectuelle aussi dégagée des besoins professionnels ? Laennec a soumis à son père en 1802 une composition burlesque, salade d'ossianeries archéologiques, intitulée *la Guerre des Vénètes*, (ROUXEAU, p. 148), et

---

(1) Plus bretonne serait par exemple une phrase : Gant ar veaich vihan a zo warnoun ober da di an i. L. ha P., marteze e vezinn kaset war raok. — Laennec se plaint à juste titre de Grégoire au sujet du genre des substantifs : Grégoire y est non seulement obscur, mais faux : le genre, dit-il, se connaît par la signification, jamais par la terminaison, (éd. an III, page 33).

son père, qui a trouvé l'œuvre admirable, rêve de la traduire en kernevod, et de publier la traduction comme le texte original, (c'est l'esprit du *Barzaz Breiz*). D'ailleurs, les théories de Le Brigant sur la langue-mère ont en France une grande vogue. A ces deux motifs, familial et national, démêlés par M. Rouxeau (p. 260), j'ajouterais une raison psychologique : si tout homme arrive, tôt ou tard, à s'interroger sur sa langue, c'est un fait bien connu que le retour du dépatrié vers les images du pays natal, le patriotisme des exilés, et en particulier le culte de la Bretagne chez les étudiants bretons de Paris. Enfin, c'est le 30 mars 1805 que s'est tenue à Paris la première séance de l'Académie Celtique.

Laennec a balbutié le breton pendant ses mois de nourrice ; il a sucé le lait d'une paysanne de Quimper ou d'Elliant ou de Douarnenez, (ROUXEAU, p. 17) ; s'il pouvait attribuer d'efficaces leçons de breton à son père, à sa mère, (morte quand il avait cinq ans et demi), ou à son oncle Michel, (recteur d'Elliant, chez qui il a vécu un an, 1787-février 1788), il ne manquerait pas d'évoquer ces souvenirs dans sa lettre inaugurale. J'ignore l'impression que son père reçut de la lettre du 27 août ; le 29 septembre, il n'y avait pas encore répondu.

Quant à Mesdames de Laubrière et de Pompery, il est probable que Laennec compte moins sur elles-mêmes comme sur des professeurs, qu'il n'espère trouver dans les vacances et la vie de château des loisirs studieux. Quelle erreur !...

2. — **Deux couplets** *(septembre 1805)*

Fête de M^me^ de G.

Couplets du père Boniface (sur l'air breton, prenons la poèle, mes gars, faisons des crêpes).

Ur pautr oun sqyantus meurbed pehiny
Peur-redet am eus an holl douarou.
Compset am eus, hep mar, da meur a hiny,
ha me a gouvez an holl Langaichou.

E lavar anezy gand guïryonez,
Va Loysa, en oll an yezou,
Ur hano c'huecquoc'h n'em eus aznevet,
egued hoz hiny da hor c'halounou.

Ce qui veut dire :

Je suis un gars très savant, qui ai parcouru toutes les terres. J'ai parlé, sans doute, [n'en doutez pas !] à plus d'un, et je sais toutes les langues. Je le dis avec vérité, ma Louise, dans tous les idiomes, je n'ai pas connu un nom plus doux que le vôtre pour nos cœurs.

Laennec est en vacances chez ses parentes Mesdames de Pompery et de Laubrière. M. de Pompery a hérité Couvrelles, près de Soissons ; à une lieue de là Madame de Laubrière habite le manoir de Bruys. Le jeune homme passe dix-sept jours à Couvrelles, six à Bruys. La société, avec les voisins, tels que Madame de G., se divertit à des improvisations de musique, de charades, de proverbes. Le jour de la fête de Madame de G., Laennec compose un scenario à six personnages, prose et vers, (quinze pages) : des pélerins passant par le détroit de Bab-el-Mandeb ont appris que c'est la fête de Louise de G., ils accourent lui offrir des vœux, des présents, le récit de leurs voyages, et c'est le plus grotesque de la bande, le père Boniface, qui déclame les vers bretons qu'on vient de lire ; (ROUXEAU, p. 269).

Bretagne est poésie ; il est de règle, je crois, que la seconde phase du culte pour la langue bretonne se déclare par le désir de versifier.

On peut supposer que les vers ci-dessus sont en principe

des décasyllabes ; la contraction de *aznevezet* en *aznevet* ne suffit pas à le faire rimer avec *guïryonez*, (Laennec a d'abord écrit *aznevez*).

La forme *hoz hini* est donnée dans Grégoire.

Les mêmes fautes signalées ci-devant reparaissent, notamment dans le maniement des conjugaisons. Notons cependant l'heureuse apparition des verbes au personnel : *ur pautr oun, compset am eus.*

La plus amusante audace de Laennec est dans *e lavar anezy*, (pour : *me hen lavar)* ; notre celtisant a cru élégant d'employer ce pronom à forme féminine et à sens neutre, sur lequel Grégoire insiste dans sa *Grammaire*, p. 32, (à cause d'une glorieuse ressemblance avec la syntaxe hébraïque).

Pour reconstituer l'état d'âme de Laennec composant les couplets du père Boniface, il me manque l'air breton de « Prenons la poèle. . . ».

3. — A son père.

15 janvier 1806.

Mon cher papa,

Ur Bloazvez mad a reqedtan deoc'h, da va mam qer, ha da va c'hoar, digant douë. —

(Le reste de la lettre est en français).

Je souhaite une bonne année à vous, à ma chère mère, et à ma sœur.

Cf. : « *Je vous souhaite la bonne année.* Bloazvez mad a reqedtan déc'h digand Douë. » Grégoire, *Dictionn.*, p. 880 ; mot-à-mot : une bonne année je demande pour vous à Dieu.

da va mam qer : Geneviève Urvoy de Saint-Bédan, veuve d'André de Léhec, épousée par le père de Laennec le 3 février 1795, huit ans après la mort de sa première femme.

da va c'hoar : Marie-Anne, née le 12 avril 1785.

4. — A son père.

10 mars 1806.

Va zad qer

Recevet am eus ho Lizer eus an naonteg Guenver pehiny casset hoc'h eus di*n* gant an autrou *Delecluze*. Recevet am boa en e amser al lizer cei*n*ch eus an 340 pere gant peb lealded beza ez ynt paeët di*n*.

mar gu'illit, cassit di*n* hep daleidiguez an 300 f. all abarz ar fin meurz : rag yzomm bras am eus ur guisqamand.

an *journal de medecine* hag ar c'hlenvet bennac pere am eus rei a reont di*n*, hep mar, ur arc'hant bennac er bloazvezma hoguen, mar gu'illin, en impligeout a rin da gemeret ul logeyz deread d'an ur médicin. rag quemenze eo e baris un dra redd evit tenna var e benn ar fizyançz eus an oll.

scrivit din er brezoneg. ne allan qet c'hoaz scriva vad ha vuan. hoguen lenn a ran gand æzony al levriou bere gasset hoc'h eus di*n*, hag al lizer-ma scrivet am eus hogos hep diccioner.

Ne c'hall quet disqi ar vrezoneg nemed en ur lenn : rag n'am eus qet an amser da ober ur study reizus eus an yez-ze. gass a ran deoc'h gand al lizer ma ar c'hantic pehiny c'huy a c'houlenn di*n*. ne ran muy qet eus ar rimaou. al luguderez-ze ne dere qet gant lentegues eus an vedicinerez. rag-ze ne livirit qet penaus an diotaichou-hont a so bet græt gand ho map, pe guell c'hoas ne disquezit qet anezo.

An autrou Poussielgue staget a ra atau e zemeurançz ér baris. hoguen goude un ezvezançz eus an qehyd amser ne c'hillin qet monnet da compset dezan, mar ne gassit qet di*n* an oll a c'houlennas deoc'h-hu en amser. achuit hyrio qent eguit ma vac'hoaz, mehoped, va zad qer, an affær-ze cassaüs pehiny ar guentan hag ar brincipalan eo etre an oll oc'h eus er bed-ma.

An autrou *Bruté* va vignon ha va breuzr er midicin, pehiny adalec dau bloazyou, antreet eo er seminera (1) a baris a c'houlen di*n* alies eus ho quelou.

Mar an ranseignamanchou pere c'houy a c'houlen di*n* var sujet an affær eus ar vuguel-ze henvet Guennolë, n'edynt qet eus ur pouës bras, qemeret ne rin qet an affær-ze pehiny a vez leunyet a drevelou bras.

ne ouzonn qet lavar deoc'h mar an autrou *Casabianca* vervel en deus græt, ha nan.

n'ancounec'haït qet, me ho ped, cass din an hinvisyou bere ziouganet hoc'h eus gant ho lizer diveza.

ar *c'hoazouniyez eus ur penn-tieguez* ne deo qet guelloc'h ha dereadoc'h Breman ma en e amser.

me a fell di*n* oll an traou ober evit ma c'hillin monnet da guemper er mis aost : en ur gortos, me ho ped a bresanti va respejou da va vam (2) qer. Ar tieguez S^{t} Allouarn ha *le veyer* he saludi a reont hag hoc'h yvez.

Roït ur pocq evidon-me da va c'hoar bihan pehiny dle veza vreman brassoc'h ma he breuzr ; me hoc'h pocq, va zad qer.

ho map aboissant.

paris an degved meurz 1806.

RTh Laennec D M P.

Mon cher père,

J'ai reçu votre lettre du dix-neuf janvier que vous m'avez envoyée par Monsieur *Delécluse*. J'avais reçu en son temps la lettre de change des 340, lesquels, avec une parfaite fidélité, m'ont été payés.

---

(1) Lettre finale, une sorte d'æ, résultant de *seminere*, et d'une désinence *a* que Laennec trouve dans Grégoire.

(2) Laennec a d'abord écrit « mam».

Si vous pouvez, envoyez-moi sans retardement les 300 autres francs avant la fin de mars ; car j'ai grand besoin de vêtements.

Le *Journal de Médecine*, et les quelques malades que j'ai, me donneront, sans doute, quelque argent cette année. Mais, si je puis, je l'emploierai à prendre un logement convenable pour un médecin. Car c'est une chose nécessaire à Paris pour s'attirer la confiance de tout le monde.

Ecrivez-moi en breton. Je ne puis pas encore écrire bien et vite. Mais je lis facilement les livres que vous m'avez envoyés, et j'ai écrit cette présente lettre presque sans dictionnaire.

Je ne puis apprendre le breton qu'en lisant : car je n'ai pas le temps de faire une étude régulière de cette langue. Je vous envoie avec la présente lettre le cantique que vous me demandez. Je ne fais plus de rimes. Cet amusement ne convient pas au sérieux de la médecine. En conséquence, ne dites pas que ces bagatelles ont été faites par votre fils, ou mieux encore, ne les montrez pas !

Monsieur Poussielgue a toujours sa résidence fixée à Paris. Mais après une absence d'une telle durée, je ne puis aller lui parler, si vous ne m'envoyez pas tout ce qu'il vous demanda dans le temps. Achevez, aujourd'hui plutôt que demain, je vous en prie, mon cher père, cette haïssable affaire, qui est la première et la principale entre toutes celles que vous avez en ce monde.

Monsieur *Bruté*, mon ami et mon frère en médecine, qui depuis deux ans est entré au séminaire à Paris, me demande souvent de vos nouvelles.

Si les renseignements que vous me demandez au sujet de l'affaire de cet enfant nommé Guennolé, ne sont pas de grande importance, acceptez que je ne fasse pas cette affaire, qui serait remplie de grandes difficultés.

Je ne saurais [littéralement : je ne sais] vous dire si Monsieur *Casabianca* est mort ou non.

N'oubliez pas, je vous prie, de m'envoyer les chemises que vous m'avez promises par votre dernière lettre.

L'*Hommage d'un père de famille* n'est pas meilleur ni mieux séant aujourd'hui que dans son temps.

Je veux tout faire pour pouvoir aller à Quimper au mois d'août. En attendant, je vous prie de présenter mes respects à ma chère maman. La famille Saint-Allouarn et [la famille] *Le Veyer* la saluent et vous aussi.

Donnez un baiser pour moi à ma petite sœur, qui doit être maintenant plus grande que son frère ; je vous baise, mon cher papa.

Votre fils obéissant.

Paris, le dixième mars 1806.

R[ené]-Th[éophile] Laennec, D[octor] M[edicus] P[arisinus].

C'est toujours Grégoire qui fournit la traduction des mots difficiles, comme *dictionnaire, régulier, amusement, sérieux, bagatelle, résidence, absence, haïssable, facilement, difficulté, hommage*, et de la locution *s'attirer quelque chose.*

Mais Laennec a feuilleté son livre de trop haut parfois. Il a besoin de chemises, et voilà qu'au lieu des *rochedou* que Grégoire lui conseille modestement, il demande à son père des chemises de femme *(hinvisyou)* ! Il a des malades, *tud klanv, klanvourien,* et raconte qu'il a une maladie *(klenved)* ! Il n'analyse pas assez le sens de son original français, traduit *rempli de difficultés* par un participe passé, *leunyet*, au lieu d'un adjectif, *leûn*, — un *que* de comparaison par *ma* (au lieu de *eguet*) ou par *eguet ma*, — un *si* d'interrogation indirecte par *mar* (au lieu de *hac ê* ou *ha*), — un *depuis* de temps par *adalek* (au lieu de *abaoe*).

Il est vrai que, dans un cas spécial, trop d'analyse logique lui fait rendre par *hoc'h* un *vous* complément direct : l'usage veut : *he saludi a reont ha c'houy yvez.*

Ses lectures de textes bretons l'ont convaincu que le breton tel qu'on le parle en 1806 n'est pas un pur tissu de celtismes ; aussi ne se fait-il pas scrupule de mêler au mystérieux *diougani* (plus beau que *prometi*) les *presanti* et *aboïssant* de Grégoire, et même, Grégoire n'ayant pas d'article pour *renseignement*, un *ranseignamanchou* assez joyeux.

Mais il n'a guère causé breton, depuis six mois qu'il se le promet : l'impersonnel, le personnel, l'emphatique, sont des tours verbaux qu'il saupoudre plutôt qu'il ne les adapte. Les mutations flottent entre le trop, *(scriva vad ha vuan, levriou bere gasset)*, et le pas assez (*en ur gortos, dau bloazyou*) ; le verbe *gallout* n'est pas sûr de soi, (de *mar gu'illit* et *mar gu'illin*, employés en des cas identiques, l'un des deux, que ce soient des futurs ou des présents, est fautif) ; on trouve encore des combinaisons d'articles, de particules, des rangements de mots antibretons, *an affer-ze cassaus, oll an traou ober*, (*tout faire*), *goude un ezvezançz eus an qehyd amser*, (c.-à-d. *keit amzer zo n'oun ket eat d'e gaout*) ; et le pluriel après un nom de nombre, une des habitudes que la pratique orale fait perdre le plus aisément.

Mais félicitons le jeune celtiste d'avoir maintenant tâté, c'est visible, de tous les chapitres de sa grammaire, et surtout de prendre pour exercices ses lettres à son père : il y a là du jeu ; mais remarquez qu'il demande en breton l'argent de sa pension : se fera-t-il comprendre ? c'est comme une expérience qu'il institue.

Son père lui fait 1.200 fr. par an, qui arrivent irrégulièrement. — L'année derniére, ses consultations lui ont rapporté 400 fr. ; en 1804, 150 fr. — Son urgent besoin de chemises dure depuis deux ans ; il a été cambriolé le 11 mars 1804, et depuis lors n'a pas pu regrouper une douzaine de chemises, (ROUXEAU, p. 237, 278).

Qui est Casabianca ?..... Qui, Guennolé ?..... — Simon Bruté, Rennais ami de Laennec depuis 1801, mourra évêque dans l'Illinois, (ROUXEAU, p. 168, 199, 219, 236).

L'affaire Poussielgue, ou « affaire du clergé », est l'un des multiples différends et procès de ce névropathe brouillon qu'est le père de Laennec ; et cette affaire est en panne depuis au moins octobre 1803, (ROUXEAU, p. 220, 235). — Autre sujet de désolation pour Laennec : cet *Hommage d'un père de famille,* opuscule imprimé que le père de Laennec adressa, en juillet 1804, à plusieurs personnages officiels, pour obtenir du pouvoir une place à Paris, en faveur des mérites de ses fils, (ROUXEAU, p. 245).

5. — A son père

Paris 31 décembre 1806

Va zad qer

Recevet em eus ho lizerou hag ho Clugiri. Guellet em eus an autrou Leon-Treverret hag an autrou Boullé ar Rimadeller. Gand Levenez bras a zesqa*n* penaus abarz-nemeur distrei a reot e quemper. me a fell di*n* rei deoc'h abarz ho distro ur cusul bihan pe guell ur quelennadurez pehiny ne vezo qet marteze didalvez pe dibrofidd d'eoc'h. Beza ez eus en hor bro abavouë un amser bennac un Den hanvet an autrou *Lefebvre de la chauvière* pehini en deus un implich bennac e *Guiryou-frammet* hag a so un den hetus meurbed. comps a ra gand cals a speret, cals en deus lennet, cals en deus guellet ; Guerzyou pe rimadellou a ra, musician bras eo ; Gueichall a vouë vignon eus va eontr ar Midicin. hoguen ne fizyit qet enha*n*, ha mar eo possubl ne grit quet e aznaoudeguez ha dreist pep tra ne roït qet deza*n* donnediguez en ho ty. Racg ècreis meur a *qualiteou* din da veza meulet, ur sy pe un *deffaut* en deus pehiny e *daçzor* (1) *a ra* grevus bras, pouner ha dangerus de Vignonet. mar en deffé cant mil scoet, en ur

(1) Sans être biffé, « daçzor » est surmonté dans l'interligne de « rent », qui est moins extravagant.

bloaz en deffe daibret an oll eguet ar map prodig eus an aviel. ne prestit qet, ha, mar credit di*n*, ne roït quet memes deza*n* arc'hant. rag arc'hant collet eve.

Voilà assez de breton pour une fois, car je ne pense pas vite dans cette langue et j'ai été plus d'une demi-heure a faire ce que je viens d'écrire.

La lettre se termine en breton :

Ur bloazvez nevez a dezrou. digant Douë a reqedtan he ve mad hag eurus evit va zad qer

paris 31 qerzu 1806. ho map caret.

Mon cher père,

J'ai reçu vos lettres et vos perdrix. J'ai vu Monsieur Léon Treverret et Monsieur Boullé, le rimailleur. C'est avec une grande joie que j'apprends qu'avant peu vous retournerez à Quimper. Je veux vous donner avant votre retour un petit avis ou mieux un avertissement qui ne vous sera peut-être pas inutile ou sans profit. Il y a dans notre pays, depuis quelque temps, un homme nommé Monsieur *Lefebvre de la Chauvière*, qui a quelque emploi dans les *Droits-Réunis*, et qui est un homme tout à fait agréable. Il parle avec beaucoup d'esprit, il a beaucoup lu, il a beaucoup vu ; il fait des vers ou des rimailles, il est grand musicien ; autrefois il fut ami de mon oncle le médecin. Mais ne vous fiez pas à lui, et, si c'est possible, ne faites pas sa connaissance, et surtout ne lui donnez pas entrée en votre maison. Car au milieu de beaucoup de *qualités* dignes d'être louées, il a un si ou un *défaut* qui le rend incommode, pesant et dangereux pour ses amis. Quand il aurait cent mille écus, en un an il aurait tout mangé, comme le Fils Prodigue de l'évangile. Ne lui prêtez, et, si vous m'en croyez, ne lui donnez même pas d'argent. Car ce serait de l'argent perdu. (1)

. . . . . .

(1) L'idée juste demanderait : *gaspillé, gwall-dispignet.*

Une nouvelle année commence ; je demande à Dieu qu'elle soit bonne et heureuse pour mon cher père.

Paris, 31 décembre 1806. Votre fils aimé.

Les mutations ne s'améliorent pas : d'un côté *ho distro, ur cusul, pe guell, a qualiteou*, de l'autre *vouë vignon*. Les verbes sont remarquablement en progrès ; sauf *penaus distrei a reot*, ils sont tous, personnels et autres, à leur poste légitime; notons seulement la particule *a* employée, au lieu de *e*, devant *zesqan* et *reqedtan*. Le progrès grammatical (sensible notamment entre *Beza ez eus*... et *Racg* . . .), est d'autant plus méritoire qu'il n'est pas dû à l'usage oral ; la conversation eût vite enseigné à Laennec à prononcer *mar-d-eo possubl*, ne *rit quet*, à construire *mignon d'am eontr*, à dire *hag* et non *mar en deffe cant mil scoet*, (*quand il aurait*. . .), à ne pas confondre *pe well* et *pe gentoc'h* (pour traduire *ou mieux*), et surtout à ne pas lancer *eguet* à la place de *evel*.

Inutile de rappeler que *dazcor* (et non *daçzor*) signifie Restituer et non Effectuer, et que *Guiryou-frammet*, néologisme de cabinet, signifierait plus vite les Droits-Charpentés.

Faute de connaître les œuvres de Boullé et de Lefebvre, je m'en tiens au sens défavorable de *rimadell* et de *rimadeller*.

va eontr ar Midicin : Guillaume-François Laennec, établi à Nantes, homme excellent et oncle judicieux, chez qui Laennec vécut de 1788 à 1801.

6. — **A son père** (août 1807).

Va zad qer,

An Autrou Van-Des-Stein pehiny a zougo deoc'h al lizeric ma mont a ra da Vrest evit guelet ar guer-hont ha listri-brezel, tra pehiny n'en deus biscoaz guelet. An autrou-ze studya a ra er guir. eus ar vro flamancq eo, ha mar er vro-

hont, an oll hêvel ynt dezan, tud ynt mad, gouïzyecq, ha sevenn meurbed. Grit dezan, me ho ped, un diguemer mad, ha mar hoc'h eus ur mignon bennac e vrest, roït dezan lizerou erbed.

ho briatât a ran va zad qer

ho map

18 mis eost (1) 1807 R.Th. Laennec D M P

A Monsieur
Monsieur Laennec
Conseiller de Prefecture
à Quimper

finisterre

Mon cher père,

Monsieur Van-Des-Stein, qui vous portera cette petite lettre-ci, va à Brest pour voir cette ville et des navires de guerre, chose qu'il n'a jamais vue. Ce monsieur étudie en droit. Il est de la Flandre, et si, dans ce pays-là, tous sont comme lui, ce sont de braves gens, savants et fort honnêtes. Faites-lui, je vous prie, un bon accueil, et si vous avez quelques amis à Brest, donnez-lui des lettres de recommandation.

Je vous embrasse, mon cher père.

Votre fils.

18 août 1807. .....

Douguen lizerou, *studia er guir* et *lizerou erbed* sont donnés par Grégoire sous *porter*, *droit*, *recommendation*. La phrase sur les Flamands s'est trouvée trop compliquée ; *(mar d'eo henvel outan an oll dud eus e vro,...)*.

(1) Initiale, une sorte d'æ, résultant de *aost* d'abord venu sous la plume de Laennec.

7. — A son père.

Lettre du 15 janvier 1808.

Début en français.....

Chetu ar c'henta deiz eus ar Bloaz so tremenet, ha n'em eus qet c'hoas casset deoc'h va c'hoanchou evit ar bloaz man. ar pez oll eo mad ha gounidecq deoc'h pe evit an e*n*, pe evit an amser, a reqedtan d'hoc'h, ha da va mam quer digant Douë.

Suite et fin en français.....

Voilà que les premiers jours de l'année sont passés, et je ne vous ai pas encore envoyé mes vœux pour cette année-ci. Tout ce qui vous est bon et profitable, soit pour le Ciel, soit pour le Temps, je le demande à Dieu pour vous et pour ma chère maman.

Ignorance de la tournure *kement a, (tout ce qui)*,...

8. — Brouillon de lettre à ses fermiers.

e Paris 23 miz-du 1815.

ma mignoned

ann Aotrou Grivart a laro deoc'h ar konditionou ma fell d'inn ganto, rei deoc'h ar ferm euz a gerlouarnek. me em euz sonchet dinn e ve mad ive skrifa deoc'h var ann dra-ze, evit ma hellot komprenn guell a ze, ha guellet a zevri ar pez vezo mad evidoc'h. [1] (1)

me a fell dinn ma vevot evel ma tere em douar, ha ma ellot diorrenn ho pugale ha dastumi danvez evito dre ho labour hag ho kundu vat. me a fell dinn ive kahoud ar pez a apparchand ouzinn. me a sonch dinn e kavimp ann eil (2) re hag ar re all ann dra ze er konditionou a zo ama varlec'h. [2]

---

(1) Je numérote les paragraphes pour la commodité des notes ci-dessous.

(2) Le *l* est souligné, (l mouillé de Le Gonidec).

d'ar c'henta paea a renkot peb bloaz kant scoët hanter kant. pep tra o veza sellet mad paea a rit mui brema. rag roëd hoc'h euz d'am zad enn ur antrenn er merouri Daou c'hant skoët pere rannet etre nao bloaz a rafe gand ann interest, daou skoët ha ugent, eiz real hag ur guennek, evit pep bloaz. paea a rit eta breman e guirionez daou skoet ha pevar real ouzpenn ar pez a c'houlennann digenoc'h. a hend all mar-d-e guell geneoc'h me a lezo deoc'h ar merouri d'ar memez priz a baëit brema, hag e root ive dinn daou c'hant skoët enn ur antrenn e ferm. n'e ket re a dra zur. ur merouri em euz e kichenn ponnabad hag a baë dinn c'huec'h skoët hag eiz ugent. Bea zo ennan foenneyer ha douar ienn kemend hag e Kerlouarnek pe dost-a-vad. hogenn n'euz nemed pemzek devez arat a zouar tom. ann douar zo skaon meurbed ha na zoug nemet segal hag itu. falloc'h eo kalz evid arre voassâ euz a gerlouarnek, hervez a lavare dinn ann denn iaouank a zo bet eet ganinn e Douarnenez, er bloaz tremenet. ar merour gous coude en deuz dastumet pe a dra aboue pemp ploaz varnugent e c'hounez ar merouri hont. n'en doa nemed e ziouvreac'h pa c'hantreaz ennan ha brema en deuz danvez avoalc'h. guir e, ur gounidek kaer eo hag a ra bemdez unn tam mad a labour. [3]

d'ann eil (l) e-c'h-atretenod e stad vad ann tier blouz d'ho mizou. me a fournisso hepkenn ar c'hoad. ha mar be red ober unn doenn nevez, c'hui a fournisso ar c'holo oll hag a baeo ann Doerienn. [4]

D'ann drede ; me a viro ar maner, ar jardrinn, ar verger, ar park bihann a zo e penn ar verger, al liorz guenann, ar genkiz uhellaff, hag ar genkiz izelaff, al leve, erfinn ann tachennik douar ienn gourizet gand unn turumel er c'horn varzu ar goalorn euz ar Park ann introun. na ellot mui ta tremenn dre ar park bihann, na dre ar verger, c'hui ervat a dremeno dre ar menez bihann evit mont da bark poul ar briz, da bark lannhad ha da bark ar Roz. [5]

---

(1) Le *l* est souligné.

d'ar bevare e talc'hot e stad vad ann oll gleuennou hag e raparot memez anezo a nevez, mar deuont da veza diskaret pe gand ar glao pe en ur ziskoultra guez, pe dre unn darvoud all bennak. c'hui a stanko gand ur porz-rastel, ann antre euz ar menez bihann varzu leur ar feunteun. x me a fournisso ar c'hoad x mar fell deoc'h stanka ann oll touliou karr gand porz-rastellou me a roio koad ive. [6]

d'ar bemped ; epad ann daou bloavez kenta euz ar ferm, c'hui a lakaï e stad vad d'ho mizou, ann darn euz a foennek kerlouarnek a zo falleet gand al lann hag ar brug ; hag e lekeod ive e stad a foennek mat d'ho mizou ar prat bihann a zo e kichenn ar c'hoad bihann. Ouzpenn e c'h-atretenod ervat pelloc'h ar foenneier all, hag e viot dalc'het da renta anezo er finn ar ferm e stad vad, hep brug na lann, didann boann da lakad ober d'ho mizou er bloavez diveza euz ar ferm, ar pez a vezo red evit ann draze, ha memez da lakat digeri ar foenneier mar be ret evit laket anezo e stad vad [7]

d'ar c'huec'hvet, me a ello lakat planta guez a hed ar prajou ar foenneier, hag ann douarou ienn. me a ello ive lakat da blanta guez-kraounn a hed ann tirienn varzu sao-heol euz a bark ar roz, euz a bark poul ar briz, hag euz ar park uhellaf. me a lakaï ive, mar fell deoc'h, guez avalou er parkou douar tom nemed ma blantod anezo, ha ma ho pezo evez razo. me a fournisso ar guez, c'hui a lakaï ho poann, hag e rannimp ar froueziou mar deuont da zougenn avalou avoalc'h abarz finn ar ferm. na c'houlennann mui deoc'h da ober touliou evit ar guez a fell dinn da blanta hogenn dalc'het e viot da lakat spern var dro ar guez ha da zivoal anezo ouz ho lônet ; didann boann da blanta guez al d'ho mizou e lec'h ar re a ve diskaret pe gignet gand ar zaout. [8]

d'ar seizvet, na ellot mui sevel moudet divar ann douarou ienn nag enn deonn divar leur ar feunteunn. na ellot muged brema dizkoultra guezenn ebet. me a roio deoc'h ato teir gordennat koat peb bloaz evel kent. [9]

ar muzulaichou douar em euz græt varlene e kerlouarnek a vint lekeet hed a hed el lizer ferm nevez. hogenn evit ma gousto nebeutoc'h deoc'h al lizer ferm, ne viot ket dalc'het da rei dinn ur c'hopi anezan. [10]

chetu eno ar konditionou ma roïn deoc'h enno ar ferm, me gaf dinn e-z-int leal. ann douarou a fell dinn da viret ouzpenn ar re a zo bet miret diaguent na zoug nemed unn tamik guieod ; hag enn deonn c'hui a brofito marteze pell amser c'hoaz euz ar verger pehini zo ar vella lodenn euz ar pez a virann. Rag nemet ma teuinn da chomm e Kemper pe e Kerlouarnek, pe da rei ar maner hag ar pez a virann e ferm da unan bennak, na verzann ket ouzoc'h na reod ho profid euz a froueziou ar guez hag enn deonn euz ann douar miret ganinn. + [11 ; + renvoie au post-scriptum, § 16.]

ne lammann digenoc'h nemed unn hanter-zevez arat pe dost-a-vad ; chomm a raï doc'h douar avoualc'h da labourat, hag e c'hellot a dra zur ober ervad hoc'h affærou mar fell deoc'h atreteni ar foenneier, hada melchenn, irvinn, avalou douar, ha guieod-gall evit boeta ho saoud, ha gahout mui a deil (1) aze. ur goal giz eo e breiz-izel, lezel al lonet peuri enn douarou frost hag er parkou letonn e pere ne gavont nemed unn neubeudik peurvann hag aliez fall c'hoaz, e lec'h hada fouraichou ha miret ar chatal er staôl da ober teil (1). avoualc'h eo lakat al lôned enn ur park bennak bemdez epad diou pe dêir (2) eûr, da rufla ann ear evid o iec'hed. ar menez bihann a zerviche ervad evid an draze e kerlouarnek, hag enn deonn e teue gand ann amser ar park hont da veza mat da labourat, pa ve guelleet gand ar bouzeul a ve lezed ennan bemdez gand ar zaout. [12]

Bea zo e kerlouarnek ar pez ne (3) gaveur e nemeur a

---

(1) *l* souligné.

(2) L'accent circonflexe couvre les deux voyelles, pour signifier diphtongue?

(3) Il faudrait *a*.

lec'hiou. Bezinn hoc'h euz enn ho kichenik, pehini zo unn teil (1) ar guella e c'heller da gahout. hoc'h euz ive e palud ar Riz treaz sec'h hag a dal mui eged an teil (1) evit druzaad unn douar re bounner, pe re briek. [13]

ouzpenn ar konditionou em euz scrifed ama diaraôk (2), na refusinn bikenn deoc'h netra euz a gemend a vezo just ha deread. ann aôtrou (2) grivart en deuz lavaret dinn penaôz (2) ar voazkell en doa izom a reparationou. me lakaï da ober abarz ann han, mar rafe ur guez bennak gaou d'ann douar leveret d'ann aôtrou grivart hag e lakaï da zizkoultra pe enn deonn da bilat anezo mar de ret. [14]

me a zo bet drouk kounntant ac'hanoc'h, pa ead ounn e kerlouarneck. re a zouar e lezid e letonn, ha ne atretenit ked ervad ar gleuzennou gouzkoude o veza ma em euz guelled e-z-ouc'h tud vad, ha ne garann ked cheinch a verourien, guell eo ganinn lezel ann douar deoc'h eged rei da re all ne rit ket ec'hiz al labourerien fal pere a zoujont da labourad ervad ha da zerc'hel ann douar e stad vad gand aonn na ve kollet o poann pe na zeue o aôtrou da c'houlenn mui a archant diganto. na choulenninn bikenn digenoc'h nemed ar pez vezo just. seul vui e labourod ervat, hag e talc'hod e stad vad ann douar, seul vui e vezinn douget da ober ar pez vezo em galloud evid ho lakad e tail (3) da ober guell hoc'h affærou. n'em euz c'hoand brassoc'h nemet da velet [*ou* vellet] ma merourien o pinvidikaat gand lealdet dre o labour hag o aked. mar-d-ounn kounntant ac'hanoc'h ar c'henta veich e-z-inn e kerlouarnek, da lavared eo, mar kavinn ann douar gounided evel ma renker, ar gleuzennou hag ar girzier dalc'hed e stad, hag ar guez bihann a likinn da blanta divoallet ervat diouz al lônet, c'hui a vezo kountant ac'hanoun ive.

---

(1) *l* souligné.

(2) L'accent circonflexe couvre les deux voyelles, pour signifier diphtongue ?

(3) *l* souligné.

Doue r'ho viro e iec'het c'hui hag ho pugale. [15]

+ mar deuann da gahoud adarre ann tachenn douar ienn e pehini ema ann hale hanvet kenkiz ann intronezed, hag a zo brema dalc'het gand yaouenn Deredek, c'hui a ello ive lakad ho lonet da peuri ebarz gand ma tivoallod ar guez bihann e c'helfen planta gand spern. hogenn mar deufenn da ober ur koad med enn tachenn hont na ellot mui lakad ho lôned ennan. [16]

Etats antérieurs de ce texte :

§ 1 : ... *g*rivart... *g*onditionou... veso... — § 2 : ... evel ma *zeo* (la suite eût été « *deread* », comme il *est convenable*)... me a *gaf* dinn *hor bezo* ann... ann dra ze *gand* er *g*onditionou — § 3 : ... kant. *n'e ket re a dra zur ; ha* pep ... roë*t* hoc'h... zad *er* enn ur antrei*n*... interest, *pemp* skoët ha *tri ugent*,... daou skoet ha*g eiz*... c'houlennann dic'*h*enoc'h... antrei*n* e ferm. *me* (la suite eût été « *em euz ur merouri* ; Laennec change la tournure ; plus tard il loge ici en interligne la phrase « n'e... zur »)... arre *g*oassâ ... — § 4 : ... tier *p*louz... — § 5 : ... ar verger, al liorz (« ar park... verger » est une addition en interligne)... ar *c'h*enkiz... hag ar *c'h*enkiz... ann *tamik* (*le lopin*)... *d'ar p*ark poul..., *d'ar p*ark... ha *d'ar p*ark... — § 6 : ... pe *en ur fæsonn all* all bennak... feunteun. mar (« x me... c'hoad x» est une addition en interligne)... — § 8 : ... hag *ni* e rannimp... da *zouguenn* zougenn... abarz *find* ar ferm. na *viot mui* c'houlennann mui... — § 9 : ... na ellot muged *evel* brema (« brema » aurait dû disparaître avec *evel*)... — § 11 : ... Kerlouarnek, *na versa* (transporté plus bas, « na verzann »)... — § 12 : ... gand ar zaou*d*. — § 13 : ... unn *d*eil... ive e*r* palud... — § 14 : .. scri*v*ed... ur *vezen* bennak... li*v*iri*t*... zi*s*coultra... — § 15 : ... pa ea*t* ounn e kerlouarnek. *c'hui* (la suite eût été « *a lez re a zouar* » ; Laennec change la tournure)... gouskoude *pa* (*puisque*)...

verourien, *me gav mui* (*je trouve plus*)... da *real*... ket *en* da *atreteni* ann douar... vad *rag* (*parce que*)... o *f*oann *mar teue* pe na *deuffe* o aôtrou *da lemel ar ferm diganto pe* (*à leur enlever leur ferme*)... em *c'h*alloud... o *f*invidikaat... hag ar *c'haeou* dalc'hed... a *fell d'inn* (*que je veux*) planter ... — § 16 : ... ienn *hag*... intronezed, *hag a zo brema*, *c'hui a ello*, hag a zo brema *etre ad*... *i*aouenn... mar *fell d'inn*... koad med *ahont*...

Traduction :

A Paris 23 novembre 1815.

Mes amis,

Monsieur Grivart vous dira les conditions auxquelles je veux vous donner la ferme de Kerlouarnek. J'ai pensé qu'il serait bon également de vous écrire à ce sujet, pour que vous puissiez comprendre d'autant mieux, et voir avec réflexion, ce qui vous sera bon. [1]

Je veux que vous viviez comme il est convenable sur ma terre, et que vous puissiez élever vos enfants et vous amasser du bien par votre travail et votre bonne conduite. Je veux aussi avoir ce qui m'appartient. Je pense que, les uns et les autres, nous trouverons cela dans les conditions ci-après. [2]

Premièrement, vous devrez me payer par an cent cinquante écus. Tout bien considéré, vous payez davantage maintenant. Car vous avez donné à mon père, en entrant dans la ferme, deux cents écus, lesquels, répartis sur neuf ans, feraient, avec l'intérêt, vingt-deux écus, deux francs, un sou, pour chaque année ; vous payez donc maintenant en réalité deux écus et un franc de plus que ce que je vous demande. D'ailleurs, si vous le préférez, je vous laisserai la ferme au même prix que vous payez maintenant, et vous me donnerez aussi deux cents écus en prenant la ferme. Ce n'est certainement pas trop. J'ai une ferme près du Pont-

l'Abbé, qui me paye cent-soixante-six écus. Elle comporte des prairies et de la terre froide autant que Kerlouarnek ou peu s'en faut. Mais elle n'a que quinze journaux de terre chaude. La terre est très légère et ne porte que du seigle et du blé noir. Elle est bien plus mauvaise que les pires de Kerlouarnek, à ce que me disait le jeune homme qui m'a accompagné à Douarnenez, l'an dernier. Le fermier, cependant, a amassé de quoi depuis vingt-cinq ans qu'il cultive cette ferme-là. Il n'avait que ses bras, quand il y entra, et maintenant il a du bien à suffisance. Il est vrai que c'est un bon cultivateur et qui abat chaque jour un bon morceau de travail. [3]

Deuxièmement, vous entretiendrez en bon état les chaumières, à vos frais. Je fournirai seulement le bois. Et s'il y a besoin de faire une couverture neuve, vous fournirez toute la paille et paierez les couvreurs. [4]

Troisièmement, je garderai le manoir, le jardin, le verger, le petit champ qui est au bout du verger, le courtil aux abeilles, le Plessis-Haut, et le Plessis-Bas, la Levée (1), enfin la petite pièce de terre froide ceinte d'une butte au coin nord-ouest de Parc-an-Introun. Vous ne pourrez donc plus passer par le petit champ, ni par le verger, mais vous passerez par la Petite Montagne pour aller à Park Poul-ar-Briz, à Park Lannhad et à Park ar Roz. [5]

Quatrièmement, vous tiendrez en bon état tous les fossés et les réparerez même à neuf, s'ils viennent à être démolis, soit par la pluie, soit par l'émondage des arbres, soit par quelque autre accident. Vous fermerez par une barrière l'entrée de la Petite Montagne vers l'aire de la fontaine. Je fournirai le bois. Si vous voulez fermer tous les passages de charrette avec des barrières, je vous donnerai aussi du bois. [6]

Cinquièmement, pendant les deux premières années de la ferme, vous mettrez en bon état, à vos frais, la partie de la prairie de Kerlouarnec qui est gâtée par la lande et la

---

(1) *al leve*. Le Terre-Plein ? ou bien faut-il y voir le breton *leve*, Rente, Revenu ?

bruyère ; et vous mettrez aussi en état de bonne prairie, à vos frais, le petit pré qui est auprès du petit bois. En outre, vous entretiendrez soigneusement désormais les autres prairies, et vous serez tenus de les rendre à la fin du fermage en bon état, sans bruyère, ni lande, sous peine de faire faire à vos frais, dans la dernière année de la ferme, ce qui sera nécessaire pour cela, et même de faire ouvrir les prairies, si c'était nécessaire pour les mettre en bon état. [7]

Sixièmement, je pourrai faire planter des arbres le long des prés, des prairies, et des terres froides. Je pourrai aussi faire planter des noyers le long de la terre en friche vers le levant de Park-ar-Roz, de Park-Poul-ar-Briz et du Champ-d'en-haut. Je mettrai aussi, si je veux des pommiers dans les champs de terre chaude, sauf que vous les planterez, et que vous en aurez soin. Je fournirai les arbres, vous mettrez votre peine, et nous partagerons les fruits s'ils viennent à porter assez de pommes avant la fin de la ferme. Je ne vous demande plus de faire des trous pour les arbres que je veux planter, mais vous serez tenus de mettre de l'épine autour des arbres et de les défendre des bêtes, sous peine de planter d'autres arbres à vos frais, à la place de ceux qui seraient abattus, ou écorcés par les vaches. [8]

Septièmement, vous ne pourrez plus lever des mottes sur les terres froides, ni spécialement sur l'aire de la fontaine. Vous ne pourrez plus maintenant émonder aucun arbre (1). Je vous donnerai toujours trois cordes de bois par an comme auparavant. [9]

Les mesures du terrain que j'ai faites l'an dernier à Kerlouarnec seront mises tout au long dans le nouvel acte de ferme. Mais pour que l'acte de ferme vous coûte moins, vous ne serez pas tenus de m'en donner la copie. [10]

Voilà les conditions auxquelles je vous donnerai la ferme ; je crois qu'elles sont loyales. Les terres que je veux garder en sus de celles qui ont été gardées jusqu'ici ne portent

---

(1) Cependant l'émondage a été prévu ci-dessus § 6. Il eût fallu sans doute, ici, *diskourra*, Ebrancher.

qu'un peu d'herbe ; et précisément vous profiterez peut-être longtemps encore du verger, qui est la meilleure partie de ce que je garde. Car, sauf si je viens à habiter Quimper ou Kerlouarnek, ou à affermer à quelqu'un le manoir et ce que je garde, je ne vous défends pas de faire votre profit des fruits des arbres et spécialement de ceux de la terre que je garde. + [11]

Je ne vous retire qu'un demi-journal ou à peu près ; il vous reste assez de terre à travailler, et vous pourrez, certainement, bien faire vos affaires, si vous voulez entretenir les prairies, semer du trêfle, des navets, des pommes de terre, et du gazon-français (1) pour nourrir vos vaches, et avoir d'autant plus de fumier. C'est une mauvaise habitude en Basse-Bretagne, de laisser les bêtes paître sur les terres en friche et les champs en jachère, où elles ne trouvent qu'un peu de pâture et souvent mauvaise encore, au lieu de semer des fourrages et de tenir les bestiaux à l'étable à faire du fumier. C'est assez de mettre les bêtes, dans quelque champ, chaque jour deux ou trois heures, à humer l'air pour leur santé. La Petite Montagne servirait bien à cet usage à Kerlouarnec, et précisément avec le temps ce champ deviendrait bon à labourer, quand il serait amélioré par la bouse que les vaches y laisseraient chaque jour. [12]

Il y a à Kerlouarnek la chose qu'on trouve en peu d'endroits. Vous avez du goémon auprès de vous, qui est un fumier le meilleur qu'on puisse avoir. Vous avez aussi au marais du Ris du sable sec, qui vaut mieux que le fumier pour graisser une terre trop lourde ou trop argileuse. [13]

En dehors des conditions que j'ai écrites ci-dessus, je ne vous refuserai jamais rien de tout ce qui sera juste et convenable. Monsieur Grivart m'a dit que le pressoir avait besoin de réparations. Je les ferai faire avant l'été ; si quelques arbres faisaient du tort à la terre, dites-le à Monsieur

---

(1) Je ne sais pas identifier cette plante. C'est peut-être le gazon-anglais, qui est un excellent fourrage. L'injustice de Laennec à l'égard de la langue anglaise (Grammaire de Le Gonidec, Préface) autorise à supposer qu'il a cru bon de retirer à l'Angleterre son gazon.

Grivart, et il les fera émonder, ou même abattre, si c'est nécessaire. [14]

Je n'ai pas été content de vous, quand j'ai été à Kerlouarnek. Vous laissez trop de terre en jachère, et vous n'entretenez pas bien les fossés. Cependant, étant donné que j'ai vu que vous êtes de braves gens, et que je n'aime pas changer de fermiers, j'aime mieux vous laisser la terre que de la donner à d'autres. Ne faites pas comme les mauvais travailleurs qui craignent de travailler pour de bon et de tenir la terre en bon état, de peur que leur peine soit perdue ou que leur propriétaire vienne à leur demander plus d'argent. Je ne vous demanderai jamais que ce qui sera juste. Plus vous travaillerez pour de bon, et tiendrez la terre en bon état, plus je serai porté à faire ce qui sera en mon pouvoir pour vous mettre en état de bien faire vos affaires. Je n'ai pas de plus grand désir que de voir mes fermiers s'enrichir honnêtement par leur travail et leur zèle. Si je suis content de vous la première fois que j'irai à Kerlouarnec, c'est-à-dire si je trouve la terre cultivée comme il faut, les fossés et les haies tenus en état, et les jeunes arbres que je ferai planter protégés contre les bêtes, vous serez contents de moi aussi.

Que Dieu vous garde en santé, vous et vos enfants ! [15]

+ Si je viens à ravoir la pièce de terre froide où est l'allée nommée le Plessis des Dames, et qui est maintenant tenue par Yaouenn Dérédec, vous pourrez aussi mettre vos bêtes à paître dedans, pourvu que vous préserviez les jeunes arbres que je pourrais planter, avec de l'épine. Mais si je venais à faire un bois-taillis dans cette pièce-là, vous ne pourriez plus y mettre vos bêtes. [16]

Kerlouarnec est une terre noble en Ploaré, au sud du plateau que domine l'église. Laennec aura sans doute trouvé dans l'héritage ce ton de patriarche, d'« aôtrou », qui d'ailleurs ne déplaît pas, soutenu, comme il est, de justice et de bon sens.

On sent l'énorme distance de cette pièce aux autres. S'il est probable que certains mots ont été pris dans le dictionnaire, *rufla* [12], *koad-med* [16],... l'état du manuscrit, qui est précisément un brouillon, montre assez que les tournures bretonnes abondent maintenant dans la mémoire de Laennec. Certes le barbarisme n'est pas introuvable : *touliou* [6] ; ni le solécisme : *daou skoët ha ugent* [3] à côté de *pemp ploaz varnugent* [3], *d'ho mizou* [4, 7] au lieu de *diwar ho koust*, *goulenn d'eoc'h* [8] à côté de *goulenn digeneoc'h* [15], *ur guez bennak* [14] au lieu du singulier qui est de règle *ur vezenn bennak*, *nemet ma teuinn... na verzann ket ouzoc'h na reod* [11] verbes à l'indicatif au lieu de verbes au potentiel *nemet ha teufenn... ne verzann ket ouzoc'h e rafec'h*, et *na ellot* [16] au lieu du potentiel *hellfec'h* qu'appelle le potentiel *mar deufenn* ; il y a des confusions : *guell a ze* [1], *aze* [12] employés au sens de « d'autant mieux », « d'autant plus », *ouzpenn* [3] au sens de « en tu all da ». Mais les mutations sont bonnes, malgré quatre ou cinq inadvertances : *o poann* [15] a d'abord été *o foann* ; les pluriels difficiles sont justes ; les conjugaisons variées sont opportunes ; l'emploi des prépositions s'améliore : *berza ouzoc'h* [11] ; je crois que *pehini*, *pere*, n'apparaît que cinq fois, dans ce long morceau, au profit de tournures plus populaires. Pas de purisme, ou involontaire. Clarté générale d'un style aux phrases quelquefois assez longues.

L'orthographe de ce dernier texte est celle de Le Gonidec. Et ceci suffirait à nous indiquer la grande influence qui dans l'intervalle de 1808 à 1815 a efficacement secouru les efforts d'abord isolés de notre savant étudiant. La *Grammaire* de Le Gonidec avait paru en 1807. Notons-le, cependant, Laennec, pour moins effaroucher ses fermiers, tempère les principes du « législateur » : il masque le *w*, écrit *voazkell*, *zivoal*, *avoalc'h*, *varzu*...

Après avoir apporté des précisions sur les premières études

bretonnes de Laennec, il reste à rappeler ses relations avec des celtisants célèbres et le peu qu'on sait de ses idées personnelles.

9. — Suite des études celtiques.

La *préface* que Le Gonidec préparait en 1838 pour la réédition de sa *Grammaire* a un important témoignage sur Laennec : « Peu de personnes savent que le célèbre docteur Laënec employait le peu de loisir que lui laissaient les travaux de son art à l'étude de la langue et de la littérature bretonne. Il avait adopté avec enthousiasme mon nouveau système d'orthographe philosophique, et il entretenait avec moi une correspondance qui m'était bien précieuse et bien honorable. Il existe à la bibliothèque de Quimper un exemplaire de la première édition de ma Grammaire, à laquelle il avait joint, à chaque feuillet, une feuille de papier blanc pour y consigner ses observations, qu'il ne manquait pas de me communiquer. » (p. xv).

Suit, dans la préface de Le Gonidec, une copieuse note de Laennec même, p. xv-xix. Laennec regrette que le clergé ne se soit pas davantage mis en état de parler et d'écrire correctement le breton ; l'a. Marigo est un exemple d'écrivain corrompant le breton par l'introduction inexperte de gallicismes, et l'a. Charles Le Bris, par les irrégularités d'une langue d'ailleurs puisée aux bonnes sources. Selon Laennec la division dialectale du breton est due à l'introduction maladroite des gallicismes ; « La différence des dialectes », dit-il, « n'empêche pas deux hommes qui savent bien leur langue de s'entendre. J'ai vu, réunis dans un hôpital à Paris, des conscrits de tous les cantons de la Basse-Bretagne; je leur parlais breton de Léon ; ils m'entendaient parfaitement. Les Vannetais et les Léonais s'entendaient fort bien, et la grande différence de leurs dialectes ne les obligeait qu'à se répéter de temps en

temps mutuellement quelques mots, ou à changer de tournure de phrase, quand ils avaient de la peine à être pleinement compris. Je suis persuadé que si l'altération de la langue est propagée encore par les ecclésiastiques, la même chose ne se renouvellerait pas dans cent ans, et que bientôt on ne pourrait plus transporter un curé d'une paroisse dans une autre. » Le dialecte qu'il recommande comme méritant le mieux d'être enseigné par principes dans les séminaires est le léonais.

C'est dans son service temporaire à la Salpétrière en 1814, que Laennec avait eu l'occasion de causer en « celto-breton » avec des soldats.

Je souhaite que soit retrouvée la grammaire de 1807 annotée par Laennec, et que soit mise au jour la correspondance avec Le Gonidec. Je doute d'ailleurs que Laennec ait pu signaler à Le Gonidec des faits linguistiques dont l'édition de 1839 porterait la trace. Nous n'avons là-dessus qu'une assertion très suspecte, commerciale et contresignée de La Villemarqué : « la présente édition de la Grammaire », lit-on en avertissement à la réimpression de 1850, en tête du *Dictionnaire breton-français*, « est augmentée de plusieurs matériaux dus à l'obligeance de l'illustre docteur Laennec, qui était aussi bon philologue que grand médecin, et l'auteur les a fondus dans son ouvrage ». En réalité l'édition de 1850 est identique à celle de 1839, et dans celle-ci Le Gonidec ne signale pas qu'il doive à Laennec autre chose que ce qui me semble vraisemblable, des vues historico-sociales ingénieuses, ou des exigences de clarté didactique. N'exagérons pas l'érudition grammaticale et le génie historique du grand médecin.

Trois mois avant sa mort, Laennec écrivit à Eloi Johanneau, le célèbre celtologue qui avait en 1805 tracé le programme de l'Académie Celtique, une lettre qui était devenue en 1884 la propriété du Dr Charcot. Le professeur Potain, à l'inauguration de son cours de clinique de 1883-1884, en donna

lecture. En voici le texte d'après la *Gazette médicale de Nantes* du 9 janvier 1884 :

Paris, 6 mai 1826.

Monsieur,

Vous avez dû trouver bien étrange le long silence dans lequel je suis resté vis-à-vis de vous, et je ne puis m'en excuser qu'en vous en exposant les causes. Notre ami commun M. Le Gonidec s'était trompé et sur ce que vous lui aviez dit et sur ce que je lui avais dit moi-même. Je me suis amusé à bâtons rompus plutôt qu'occupé de philosophie celtique et actuellement surtout je ne puis pas même y penser. Vos deux lettres m'ont trouvé dans ce qu'on appelle *un coup du feu*. Habituellement occupé par deux chaires de médecine et les consultations, de manière à n'avoir pas chaque jour une heure à donner aux correspondances, j'étais en outre au plus fort de l'impression d'une nouvelle édition de mon *Traité de l'auscultation* ou plutôt d'un nouvel ouvrage sur le même sujet. Obligé de *faire du temps*, puisque je n'en avais pas, j'ai dû prendre sur mon repos, refuser de faire plus de deux ou trois consultations par jour, et renoncer à toutes correspondances.

Au milieu de ce travail excessif et à peu près à l'époque où M. Le Gonidec est venu à Paris, me sont survenues des difficultés avec l'Administration relativement à un dessèchement que j'ai fait en Bretagne, ce qui m'a encore emporté beaucoup de temps. A la fin, j'ai succombé à ce travail excessif, et depuis trois semaines, je suis obligé de garder la chambre; je corrige aujourd'hui les dernières épreuves de mon ouvrage et je commence par vous à réparer mes torts envers les personnes qui m'ont écrit depuis quelques mois et auxquelles je n'ai pu répondre.

Je vous demande pardon de tous ces détails, mais j'ai cru devoir y entrer pour vous prouver que mon silence n'a pas eu d'autre motif. Si j'avais pu faire ce que j'eusse désiré, je

serais allé moi-même vous porter ma réponse à Montreuil. J'aurais eu un très grand plaisir à renouveler connaissance avec vous et à causer de ces études dans lesquelles vous avez pénétré beaucoup plus loin que moi. Je ne sais que nos deux dialectes d'Armorique. Je lis la Bible galloise. J'ai parcouru l'*Archeologia britannica* de Lloyd, ouvrage très précieux, en ce qu'il n'y a plus d'autres restes du dialecte Cornouaillais, qui faisait la nuance entre le Léonais et le Gallois.

[.....]

Si je ne crois guère que la philologie de Laennec ait égalé sa médecine, j'admets cependant comme vraisemblable que ses progrès de bretonnant de 1815 à 1826 furent encore plus satisfaisants que de 1805 à 1815.

Ses premiers travaux en ce genre nous amusent par leur ressemblance avec ceux de tous les élèves de breton : le grand esprit a les mêmes difficultés que le commun ; mais il s'entête ; et c'est ce qui le grandit. Le caractère spécial des principaux essais bretons de Laennec a en outre de quoi instruire notre volonté ; je veux parler, à côté de l'enthousiasme celtique, de cet esprit sérieux d'expérience et d'application : le jeune Quimpérois, du moment qu'il apprend sa langue nationale, veut s'en servir avec son père, avec ses fermiers, pour la vie pratique.

Libre au recteur de Ploaré, l'abbé Guezengar, de se plaire, (ROUXEAU, p. 261), à déclarer que le Docteur n'entend pas la langue qu'il a apprise dans les livres ; Laennec, du fond de son cabinet parisien, donne un grand exemple à beaucoup de Bretons.

10. — Bibliothèque bretonne.

Outre les ouvrages mentionnés dans les lettres, Laennec a eu en mains les huit pièces de poésie suivantes, actuellement propriété de M. de Miniac :

1919

1° *Chanson ar big, var un ton ancien.* — 36 vers ; 1er vers : « Demezelet an aotrou Tanguy ». Copie d'une pièce imprimée chez Lédan.

2° *Chanson nevez composet var sujet eur chimiad etre deunden yaouanq a escopti treguer. var un ton divertissant.* — 139 vers ; 1er vers : « Bonjour deoc'h, va Mestres, deut oun c'hoas d'ho quelet ; ».

3° *Guers neve. Var sujet eur vagad tud a so bet beuzet o sortial eus a vontroulez ar 27 eus a vis guengolo 1817, evit mont da foar vikel da Lannion.* — 124 vers ; 1er vers : « Speret-santel hac adorabl, ».

4° *Sur Rohan.* — 7 couplets de 8 vers ; 1er vers : « mar pliche gand Doué ». Chanson chouanne, suivie des lignes suivantes :

« Monsieur noüel al'honeur de presenter son homage à Mde de La villeneuve, et l'aprie deVouloir bien pour l'avantage deses compatriôtes, [ici : *La renvo*, biffure] faire passer cette chanson au C.. le brigand. Depositaire dela langue primitive, pour etre par luy corrigée, & ortographié, d'appres Les principes dela premiere langue du monde M Noüel, nayant mal'heureusmt pas. (par le defaut deson Education) Les connoissances necessaires pour cet important ouvraje.

ce 3i Ldr

p 1803. »

5° *C'etoit un petit Bonhomme qui s'appelloit guilleri.* — 9 couplets de 10 vers ; 1er vers : « bez oa ur potriq bian ».

6° *Traduction de la Romance d'imogine.* — 10 couplets de 8 vers alternativement de 8 et 9 syllabes ; 1ers vers : « Ret eo a lavare gueichall || *Rolland* de c'hrœq Tener *isabel* » ; à la fin : « (×) note. Les noms de *Alonzo* & *Imogine* étant inconnus aux bas bretons on a cru pouvoir y substituer ceux de *Rolland* & *isabelle* qui leur sont familiers, et qui sont également Romantiques ».

7° *Test Roué frans* [. . .].— 25 strophes, 100 vers ; 1er vers : « Tostaëd coz a Iaouanc Bellehien a Noblans ».

8° *Egloghen quentant deus Virgile Laqueet en Bresonnec.* — 134 vers ; 1er vers : « Dindan eur voén fo gouloët à zëillo, ». La langue est trécoroise.

Enfin parmi les papiers de Laennec se trouvait un *Avis d'ar labourerien*, imprimé à Quimper en 1820, 13 pages petit in-16 ; l'exemplaire porte des retouches manuscrites ; je me suis demandé si Laennec n'en était pas l'auteur. L' « avis » donné aux cultivateurs est de semer beaucoup de trêfle ; le goémon est vanté comme engrais ; ces deux idées concordent avec celles de la lettre de Laennec à ses fermiers [12, 13]. Mais l'orthographe du livret n'est pas celle de Le Gonidec. Il est seulement possible que Laennec ait fait partie de la « Societe furmet e Qemper », qui, pour encourager la culture du trêfle, tenait « magasin » chez Madame Flamant « var Placen Douar-an-Duc ».

GASTON ESNAULT.

P. S. — En ce mois de juillet 1919, centenaire de la première édition du *Traité de l'auscultation*, (dont la dédicace latine est datée « 12° calendas sextiles 1819 », c'est-à-dire 20 juillet 1819), M. le Chanoine Abgrall a bien voulu revoir à la bibliothèque municipale de Quimper le *Dictionnaire* et la *Grammaire* de Le Gonidec qui portent l'ex libris de Laennec : point de feuillets blancs interfoliés ! L'exemplaire dont parle Le Gonidec, (voir ci-dessus, p. 127), a-t-il existé ? Est-il conservé autre part ?

G. E.

ERRATA

Lettre de Laennec du 27 août 1805, 2e alinéa, l. 3 : « début », lire « debut ».

Lettre du 6 mai 1826, 1er alinéa, l. 8 : « *coup du feu* », lire « *coup de feu* » ; 2e alinéa, l. 5 : « et », lire « et, ».

EXCURSION A QUIMPERLÉ

Les membres de notre Société qui avaient pris part à notre excursion du 10 Mai 1914, (Quilinen, Saint-Vennec, Locronan), ou à celles des années de guerre : Pont-l'Abbé, Kercaradec, Stang-Rohan, Pratanrous), en avaient gardé si bon souvenir, qu'ils en réclamaient une autre plus importante au cours de la belle saison inaugurant la Paix. Une expédition fut donc concertée pour notre pittoresque ville de Quimperlé ; c'était un but vraiment archéologique, d'autant plus qu'on y annexait une visite à la vieille abbaye cistercienne de Saint-Maurice de Carnoët.

Le jeudi 31 Juillet, par une riante matinée, nous débarquions à la gare de Quimperlé, ayant passé, un instant auparavant, près du manoir de Beaubois où naquit celui qui devint le bénédictin *Dom Morice*, si célèbre par ses travaux historiques et particulièrement par ses "*Preuves*". — Un groupe d'une cinquantaine d'excursionnistes se forme autour de M. le Président et sans perdre de temps on se met en route par la petite rue de l'Hôpital.

Tout au bord du ruisseau qui descend de Beaubois, M^elle^ Comte, Directrice du Dispensaire antituberculeux, nous invite à entrer dans son coquet établissement, et nous pouvons admirer la belle ordonnance de ses salles, l'heureuse disposition du matériel, et constater que le service médical y est parfaitement assuré par les dévoués docteurs de la ville.

Quelques pas plus loin, c'est la chapelle de l'hôpital dont

la porte gothique offre à notre curiosité l'inscription non facilement déchiffrable à tous : *En. Lan. Mil. Vcccts. XXVIII. la. rédification.* — 1528, c'est bien en effet la date qui correspond au caractère architectural de l'édifice, et ce sont aussi les mêmes notes architectoniques que nous constatons dans les piliers et les arcades de l'intérieur.

Au bout de la rue, on aborde la place Saint-Michel qui doit sa dénomination à une ancienne église dédiée à l'Archange, laquelle datait du XIII^e^ siècle, mais qui tombait en ruine en 1765. Elle a transmis son vocable à l'église *Notre-Dame de l'Assomption* que nous allons visiter tout à l'heure et que l'on désigne indifféremment sous la double appellation d'église Notre-Dame et d'église Saint-Michel.

Jetons un coup d'œil sur l'ensemble de ce monument, surtout sur la grande tour imposante qui la domine et qui plane majestueuse sur toute la cité ; c'est une sorte de donjon carré percé d'une baie unique sur chacune de ses faces, mais ornée à sa partie supérieure d'une triple galerie découpée et dentelée formant comme une riche colerette délicatement brodée, avec, à ses angles, quatre clochetons pyramidaux semblant attendre, pour lui servir d'escorte, une flèche aérienne qui est toujours restée inexécutée.

La nef, sobre et simple dans son ordonnance, offre dans ses moulures, dans ses contreforts, dans ses fenêtres élancées, les caractères du XIII^e^ siècle ou du XIV^e^ ; un porche latéral, surmonté d'une chambre, dénote le XV^e^, puis, dans le même style, la branche Sud du transept et les murs du chœur, dans des proportions beaucoup plus élevées, avec des fenêtres largement ouvertes, une jolie porte aux fines colonnettes et aux élégantes voussures, et ensuite, particularité saisissante et impressionnante, un vaste contrefort qui se creuse en voûte ou en arc largement ouvert pour enjamber et chevaucher la rue, ce qui va nous permettre de contourner l'abside. Cette abside, ou ce large pignon rectiligne, est

percée de deux fenêtres étroites et longues et d'une grande fenêtre centrale. Au contrefort de l'angle Nord est une gracieuse statue de la Sainte Vierge allaitant l'Enfant-Jésus et vénérée sous le vocable de Notre-Dame de Kergornet, vocable emprunté sans doute à une chapelle de même nom, centre d'une grande dévotion dans la paroisse presque limitrophe de Gestel, aux confins du Morbihan.

Continuant à circuler, on se trouve sous les saillies ou grandes avancées en encorbellement d'une maison moyenâgeuse qui forment un haut plafond au-dessus de nos têtes, et l'on revoit la réplique du contrefort percé en arcade ; même jolie porte, mêmes fenestrations qu'à la façade Sud, et l'on arrive tout surpris et tout ému devant l'œuvre qui constitue le *summum* décoratif et artistique de tout l'édifice ; c'est le porche Nord, pièce architecturale de premier ordre, où l'on constate les mêmes influences qu'à Saint-Fiacre du Faouët, et à Kernascleden et que l'on dirait dérivé du Folgoat. A la façade, grande arcade entourée de fines colonnettes séparées par des gorges profondes où courent des guirlandes feuillagées, et cette arcade est recoupée dans sa hauteur par un bandeau horizontal que soutiennent deux gentilles arcades géminées aux cintres à redents, séparées par un pilier ou trumeau portant un bénitier. — Sur les parois latérales, niches flamboyantes avec trois ou quatre statues d'apôtres, de bon style et de noble tournure.

Pénétrons dans l'église et remarquons l'ampleur et la hauteur de la nef du XIII^{e} siècle, ayant pour voûte un berceau ou lambris en bois ; voyons les grosses et puissantes piles qui supportent la tour, les voûtes recoupées de nervures qui s'étendent sur le chœur et ses collatéraux, vénérons les images de saint Michel, de Notre-Dame de Bonne-Nouvelle et de Notre-Dame de *Bot-Scao* ou du Buisson de Sureau, ayant toutes deux des allures d'art flamand. Descendons jusqu'aux fonts baptismaux, pour admirer la belle vas-

que en granit du XV[e] siècle entourée d'une guirlande de pampres de vigne, et pour donner un coup d'œil aux trois statues de la Vierge-Mère, de Notre-Dame de Pitié et de Notre-Dame du Mont-Carmel, ayant sous ses pieds le croissant de la lune, toutes trois dans le style du XVII[e] siècle.

*
* *

Au sortir de l'église nous traversons la place en donnant un coup d'œil à l'ancienne chapelle de Saint-Sébastien, devenue maison d'habitation, et un vieux logis du XVI[e] siècle à pignon sur rue, étage en encorbellement, étal de pierre des deux côtés de la porte, conservant encore toute sa physionomie du Moyen Age. Puis nous nous dirigeons vers l'ancien couvent des Ursulines, datant de 1674, où il y a à faire une bonne étude de la construction des communautés au XVII[e] siècle. M. Beaufrère, adjoint au Maire de Quimperlé, nous en fait les honneurs avec une grande obligeance et une parfaite urbanité.

Et d'abord la chapelle gardant encore le dispositif qu'on y avait établi pour le *paquet des prisonniers* et le vestiaire des réfugiés, bien encombrée par suite, mais où l'on peut reconnaître cependant le beau retable du maître-autel, la décoration de la voûte et la série des belles stalles du chœur des religieuses. Puis c'est le cloître avec ses piliers, ses arcades et ses voûtes, où l'on peut constater les liens de parenté qui existent entre ces ouvrages dans les différents anciens couvents d'Ursulines disséminés dans le pays : Petit Séminaire de Pont-Croix, Caserne de Landerneau, Retraite de Lesneven ; un examen rapide des salles et services du rez-de-chaussée, des couloirs, cellules et dortoirs de l'étage, aspect noble et digne de l'extérieur des bâtiments, ordonnance majestueuse des lucarnes le long des combles.

On aurait voulu pouvoir constater dans l'enclos le tracé

de l'ancien *castellum* romain, mais les travaux de culture en ont fait depuis longtemps disparaître toute trace.

*
* *

Le temps marche ; retraversons la place Saint-Michel, glissons-nous encore par l'arcade percée dans le contrefort midi du coin de l'abside, et dévalons vers la ville basse par le casse-cou qu'on est convenu d'appeler : la Grand'Rue. — Le tout est de s'entendre, car il y a encore d'autres ruelles plus étroites, des boyaux plus torrentueux, et il faut savoir gré à la Grand'Rue de nous ménager quelques aspects curieux et quelques échappées agréables sur l'église Sainte-Croix et sur les collines qui font rideau de l'autre côté du vallon.

Nous voilà dans la rue *Isole* et sur le pont *Salé,* où nos yeux suivent le cours de la pacifique rivière, au-dessus de laquelle surplombent quelques vieilles maisons, comme à Quimper sur le Stéïr, près du pont Médard. — La place *Isole,* toute petite, montre avec fierté son haut pavillon à trois encorbellements.

Une façade ancienne, de bel aspect, nous indique l'entrée de la rue *Dom-Morice*. Oh ! la singulière petite rue, toute en zigzags et bordée de logis tout vieux, tout vieux, qui nous sont comme une vraie exposition d'art ancien en fait de pans de bois ouvragés, de menuiseries délicates du XV^{e} siècle, de pignons branlants ; et, pour terminer la série, une altière tourelle carrée se dressant d'un air presque rogue pour dominer ce petit coin si impressionnant.

La ruelle débouche sur la rue du *Château,* en face du portail délabré de l'église ruinée de *Saint-Colomban,* à laquelle nous reviendrons tout-à-l'heure ; mais déambulons dans cette large et longue rue qui se donne des airs de dignité et de distinction, voyons la façade du vieil *Auditoire* avec sa

double rampe à lourds balustres, poussons jusqu'au pont de *Gorréquer* auquel est joint un reste de porte de ville attenant à l'hôtel de l'ancien gouverneur. C'est là que, en mai 1590, François du Châtel, marquis de Mezle, commandant la ville pendant la Ligue pour le duc de Mercœur, voyant la porte enfoncée pendant la nuit par un parti de royaux, se sauva bravement en chemise à travers la rivière. Ce qui n'empêche que nous avons, à notre musée départemental de Quimper, la statue tumulaire de ce foudre de guerre équipé en chevalier sans peur et sans reproche. C'était l'époux avare et sans cœur de l'infortunée héritière de Keroulas, qu'il envoya languir dans son manoir de Châteaugal en Landeleau.

Rebroussons chemin et revenons à la façade de l'église Saint-Colomban. — A voir la porte désemparée avec sa voussure à plein cintre, on est porté à la croire de l'époque romane ; mais elle est en réalité de la première époque gothique, comme on le constate par le profil des moulures bien dégradées ; et la date de la construction est en effet de 1255. Plus haut, des remaniements ont été faits au cours du XV[e] siècle.

Au-delà de cette entrée, rien n'existe plus, si ce n'est le soubassement des murs latéraux et, à l'angle Nord-Est, un pan de belle maçonnerie conservant une baie étroite et longue, avec des faisceaux de colonnettes et la naissance des voûtes du bas-côté. Moyennant ce fragment et les arrachements constatés sur le revers du portail Ouest, il est facile de reconstituer le plan et les coupes de tout l'édifice, de même que Cuvier, avec un ou deux os isolés, se faisait fort de recomposer les monstres antédiluviens.

Au sortir de ces ruines nous longeons trois belles maisons à pans de bois, d'aspect imposant, et nous avons devant nos yeux la monumentale église de Sainte-Croix en forme de majestueuse rotonde. Mais avant de visiter, passons par la

rue *Ellé* pour nous rendre sur le pont d'*Ovignon* voir couler la rivière, admirer du coin extrême de la place le panorama de la ville et écouter le caquetage de tout un peuple de lavandières dont le babil musical réalise en toute vérité ce qu'en dit Anatole Le Braz dans sa « Chanson de la Bretagne » :

Breton joli des Quimperloises,
Qui de leurs lèvres, grain à grain,
En perles fines, en turquoises,
S'égrène ainsi que d'un écrin !

*
* *

Passons à l'examen de l'église *Sainte-Croix* au bout de la rue *Ellé,* remarquons la chapelle absidale, la plus ornée de tout l'édifice, toute tapissée de colonnettes et d'arcatures encadrant les fenêtres. Pénétrons par la porte Nord, et nous sommes immédiatement saisis par l'aspect colossal des quatre piles qui soutiennent la rotonde centrale, par la hauteur des murs du circuit, le développement et la prodigalité des colonnettes appliquées qui s'y accrochent, et par l'élévation des voûtes. Montons sur la plate-forme du milieu, avançons jusqu'à l'abside et comptons les innombrables colonnettes et les arcades qui en forment la ceinture ; puis descendons pour admirer le chef-d'œuvre de sculpture Renaissance adossé au mur occidental, ouvrage prodigieux de 1541 exécuté en pierre fine de Taillebourg et qui nécessiterait plusieurs pages de description.

Ne sortons pas avant d'avoir pénétré dans la crypte qui règne sous l'abside et examinons avec soin les curieuses colonnes qui en supportent la voûte, ainsi que les tombeaux du fondateur, saint Gurloës et de l'Abbé Henri de Lesperver, mort en 1434.

Un coup d'œil à la sacristie sous la conduite de M. le Curé-Archiprêtre, qui nous fait voir les belles boiseries

Louis XV, un crucifix en ivoire et une statuette de la Vierge, du XVII^e siècle. Une promenade au fond du jardin de la cure, où l'on a groupé aussi bien qu'il a été possible, les personnage d'une ancienne mise au tombeau, remarquables par leur style du commencement du XVI^e siècle, leurs physionomies et les draperies de leurs costumes. Quelques-uns sont désignés et identifiés par leurs noms gravés en jolies lettres fleuries sur les bordures de leurs manteaux ou de leurs étranges coiffures : Joseph ab Arimatheâ, — Nicodemus, — Abibon, — Gamaliel magister meus.

Visite rapide autour du cloître et examen des bâtiments abbatiaux dans lesquels sont logés maintenant les services les plus disparates : Presbytère, — Gendarmerie, — Hôtel de Ville, — Sous-Préfecture, — Tribunal et Justice de paix, — Pompes à incendie.

Il y aurait d'ingénieuses observations à faire sur les détails de cette majestueuse construction du XVII^e siècle, sur l'appareillage et les dispositions des escaliers dont nous trouvons des répliques à l'ancien évêché de Saint-Pol-de-Léon. Allons jeter un coup d'œil sur la belle façade ensoleillée qui donne sur la place, puis au moulin de l'abbaye, portant à son pignon la date de sa construction : MDCCLXXVII, et celle de sa restauration : 1827.

Il est midi. Le voyage du matin, les courses hâtives au milieu de tous les vieux témoins du passé ont creusé nos estomacs et nous faisons honneur au déjeuner qui nous est servi à l'hôtel du *Lion d'Or*. Rien de plus gai et de plus agréable que ce repas commun entre amis et confrères.

Au dessert. M. Léon Le Berre, le sympathique directeur du journal local : « L'Union Agricole et Maritime », se lève pour nous adresser ce toast si bien senti :

« Mesdames ! Messieurs,

« Malgré les moments trop brefs dont nous disposons encore, je ne voudrais pas laisser passer l'heure de votre

présence ici, sans assurer votre vénéré président, M. le Chanoine Abgrall, de toute la reconnaissance que la Patrie de Dom Morice du Beaubeois lui porte, pour le choix qu'il a fait d'elle aujourd'hui. A coup sûr, ma voix n'est point celle des pouvoirs publics ! Elle est cependant, comme de l'Histoire au brouillon, comme le premier vagissement d'une critique historique à son berceau. Soyez certains qu'après avoir vu, dans l'*Union Agricole*, le récit de cette belle journée, plus d'un citoyen de l'antique Anaurot, va regretter de ne pas s'être efforcé de lire, avec vous, les pages du beau livre d'Histoire, écrites dans la pierre par nos bons aïeux et que M. le Chanoine Abgrall nous a fait épeler ce matin.

« Le livre est vaste et complet... Soyez assurés que l'*Union Agricole*, en vulgarisera, après vous, les plus beaux passages... Et comment ne le ferait-elle pas, lorsque son directeur, né à Ergué-Armel, sous la protection du bon saint Urlou ou Gurloës, élevé à St-Sauveur, dans cette abbaye de Redon, dont Gurloës fut prieur, veille encore la plume à la main, pour le Droit et la Beauté de notre Bretagne, tout près du tombeau de ce même Gurloës ?

« Le Droit et la Beauté ! Droit pour les Bretons qui se sont tant dévoués à la Mère-Patrie, de rester bien eux-mêmes, sur les chemins du Progrès. Beauté, apanage que nous reçûmes des vieux Saints venus de Bretagne et d'Irlande, et qui du domaine de l'esprit s'extériorisa dans la pierre que nos ancêtres n'avaient osé ciseler. C'est là ce que l'*Union Agricole* a défendu et défendra toujours... C'est là aussi, ce que vous défendez vous-mêmes, n'est-ce pas ? C'est pourquoi elle se proclame bienheureuse d'avoir à vous offrir les vœux de la Presse Quimperloise, d'unir les échos de la Laïta, aux échos de l'Odet, de réunir dans un même amour, Kemper de l'Odet et Kemper de l'Ellé. Trois fois heureux, je lève mon verre en l'honneur des nombreuses dames qui ont charmé cette fête de leur présence, à la prospérité de la Société archéolo-

gique qui a su réunir tant d'admirateurs du Passé, à la coopération productrice et fraternelle de nos chercheurs, en particulier de MM. le Chanoine Abgrall et Waquet, notre distingué archiviste départemental !

« Ha dreist-oll e savan va gweren en enor hor bro garet Breiz-Izel. Breiz da viken ! »

M. le Président répond en remerciant M. Le Berre des sentiments qu'il vient d'exprimer et qu'il connaît déjà de longue date. Il déclare que la ville de Quimperlé est chère à la Société archéologique, non seulement pour ses monuments et ses sites si prenants, ses eaux vives et ses rivières chantées par Brizeux, mais aussi pour les grands hommes qu'elle a produits ou qui y ont vécu : saint Guntiern, saint Gurloës et dom Morice déjà évoqués, dom Placide Le Duc, l'historiographe de l'abbaye noire, Yves Pinsart, de l'abbaye blanche ou Dominicains, l'amiral du Couédic, le héros de la *Surveillante*, puis deux des fondateurs de notre Société archéologique, le barde Hersart de la Villemarqué, qui fut notre Président, et le non moins dévoué François Audran, Vice-Président. Il ne faut pas oublier notre Vice-Président actuel, également enfant de Quimperlé, M. le chanoine Peyron qui butine depuis plus de 50 ans au milieu des richesses de nos archives diocésaines et départementales et dont la somme de travail peut être comparée à celle de dom Morice et de dom Lobineau. — Une mention respectueuse à notre Évêque et Président d'honneur, qui peut se réclamer avec raison des belles années de son enfance et de sa jeunesse passées dans cette ville.

Donnons un souvenir au duc Jean de Montfort, décédé à Hennebont, le 20 septembre 1345, et qui voulut que son corps reposât dans l'église des Dominicains de Quimperlé ; puis à ce bon Lancelot, l'auteur du « *Jardin des racines grecques* », qui, par ordre du roi, *(cui contradicere nefas)*, fut envoyé en disgrâce de l'abbaye de Saint-Cyran à celle de Quimperlé,

pour cause de Jansénisme, le 5 janvier 1680. Les moines n'ayant pas voulu le recevoir dans leur couvent de peur d'être soupçonnés de pactiser avec l'hérésie, l'abbé Charrier lui donna asile dans sa maison, attenante aux bâtiments claustraux, où il passa les 17 dernières années de sa vie ; de sorte que c'est à l'endroit exact où nous sommes en ce moment, car le logis abbatial est devenu l'hôtel du Lion d'or, que Lancelot a fait son paisible ermitage et qu'il est mort, vénéré de tous.

*
* *

Une heure et demie. — En voiture pour Saint-Maurice. — Trois voitures emportant une trentaine d'excursionnistes, plus cinq ou six roulant en vélo. On longe le quai, on passe à Saint-Nicolas puis sous les grands arceaux du viaduc, à côté du bois et du château de Québlin, puis à Toulfoën à l'orée de la forêt, l'emplacement si connu du pardon des Oiseaux, tout silencieux et solitaire aujourd'hui, si mouvementé et si bruyant au lundi de la Pentecôte. Et à partir de ce point la route de Clohars nous mène à travers la forêt dans un sous-bois idéal ; et tous les cœurs, tous les cerveaux subissent cette emprise, les langues se délient, les yeux se dilatent, et c'est de toutes parts un bavardage comme inconscient, tout plein d'hilarité, tant on se trouve sous le charme de ce grand bain de soleil et de verdure. Et le charme dure l'espace de quatre grands kilomètres, sans compter qu'il se prolonge, car le joyeux soleil nous inonde encore plus abondamment, et l'on continue à côtoyer cette mer de verdure au milieu de laquelle on vient de voguer.

A l'approche de l'abbaye tout le monde met pied à terre, car nous avons à descendre un sentier abrupt, absolument alpestre, où les chevaux auront fort à faire pour maintenir les voitures complétement déchargées. A un détour du chemin, les bâtiments du monastère devenu manoir nous ap-

paraissent tout ensoleillés dans cette large cuvette où ils sont assis, au milieu d'un cadre forestier, avec les eaux riantes de la Laïta faisant bordure du côté de l'Est. Et nous voyons arriver à notre rencontre le châtelain, M. de Rodellec du Porzic qui, par une attention délicate dont on ne peut lui être trop reconnaissant, a abrégé d'une journée un voyage en cours, afin de pouvoir nous recevoir et nous faire les honneurs de sa propriété.

Vers l'année 1170, le duc Conan IV, tout dévoué à l'ordre de Cîteaux, avait offert à Maurice, abbé de Langonnet, des terres qu'il possédait dans la forêt de Carnoët, sur les rives de la Laïta. En 1177, fut effectuée la fondation de l'abbaye, d'après la chronique de Quimperlé. Maurice ayant donné sa démission d'abbé de Langonnet fut envoyé dans ce nouveau monastère avec douze religieux qui l'aidèrent à défricher ces terres incultes et à en faire un séjour délicieux. Comme toutes les églises de l'ordre de Cîteaux, celle de la nouvelle abbaye fut dédiée à la Mère de Dieu, mais peu de temps après la mort de l'abbé, ses nombreux miracles et son renom de sainteté firent associer le nom de Saint-Maurice à celui de Notre-Dame, et c'est ce nom qui a prévalu dans la suite.

Il ne nous convient pas de faire ici l'historique de cette vénérable abbaye pendant le cours de son existence. Dans le dernier quart du XIX^{e} siècle elle était la propriété de M. Lorois, ancien député du Finistère. Par alliance, M. de Rodellec du Porzic, ancien officier, commandant en retraite, est devenu le neveu et l'héritier de M. Lorois, et c'est lui qui va nous conduire dans les belles dépendances de son domaine.

Nous traversons d'abord le jardin d'honneur, avec ses ifs taillés à la façon du grand siècle, puis nous montons dans les jardins en terrasse, qui se superposent pour profiter en tout avantage de leur belle exposition au soleil et forment

ainsi d'excellents potagers et des vergers de bon rapport. Cette tournée nous conduit vers la chapelle en ruine. Le portail Ouest est encore assez bien conservé, avec sa porte principale, deux jolies niches latérales et une fenêtre à plein cintre, qui la feraient d'abord attribuer au XVII[e] siècle ; mais quelques détails que nous observons à l'intérieur nous indiqueront que nous sommes en pleine Renaissance et, sans aucun doute, à la première moitié du XVI[e] siècle.

On dit qu'autrefois on lisait sur cette façade ces deux vers latins :

Stet domus hœc donec fluctus formica marinos
Ebibat et totum testudo perambulet orbem.

« Dure cette maison autant de temps qu'une fourmi mettra à boire toute l'eau de la mer, et une tortue à faire le tour du monde ».

On peut voir que ce vœu ne s'est pas réalisé.

En pénétrant à l'intérieur on constate que le mur du circuit s'est en grande partie écroulé, du moins du côté Nord et à l'abside Est. Sont-ce les déblais de ces maçonneries qui encombrent la nef et le chœur et forment un remblai de un mètre d'épaisseur, montant jusqu'au niveau de la table du maître-autel ? L'aspect de l'édifice gagnerait beaucoup à être remis au niveau du pavé primitif, d'autant plus qu'on dégagerait ainsi les très fines sculptures Renaissance de deux piscines qu'on ne peut maintenant qu'entrevoir.

Nous passons à la chapelle actuelle qui est formée par la branche Midi du transept ancien. On y remarque un autel à retable d'un beau travail, les peintures de la voûte, un crucifix en bronze de grand style et une châsse ou reliquaire en bois sculpté et doré d'une extrême richesse, contenant des reliques notables et très précieuses du fondateur saint Maurice. Ce reliquaire est posé sur une table de marbre blanc

portant une inscription en caractères hébraïques. C'est une pierre tombale transportée du cimetière de Lorient au commencement du XIX[e] siècle portant l'épitaphe d'une jeune fille juive, avec inscription en hébreu du texte de Job : *Le Seigneur me l'avait donnée, le Seigneur me l'a enlevée, que le nom du Seigneur soit béni.*

Au milieu du pavé nous voyons une dalle funéraire portant gravée l'effigie d'une dame vêtue d'un manteau de vair, avec inscription en caractères du XIII[e] siècle. Notre confrère, M. Le Guennec la copie et la déchiffre, telle du reste qu'elle avait été lue autrefois par M. Le Men : *Hic-jacet-Dna-Mabilia-quondam-uxor-Dni-Helgomarii. Cornubie-militis.* — Quel peut être ce chevalier Helgomar de Cornouaille, mari de cette dame Mabilie ? En tout cas le nom de la famille de Cornouaille est encore porté en ce moment par notre confrère M. Hersart de la Villemarqué Cornouaille.

*
* *

Au sortir de la chapelle nous nous rangeons devant la façade Ouest ; il est environ quatre heures, et elle est admirablement éclairée en ce moment ; et c'est une sorte de stupeur ou de surprise étrange qui saisit la plupart des visiteurs en se trouvant en face d'une architecture absolument imprévue et toute nouvelle à leurs yeux : c'est la riche façade de la vieille salle capitulaire du XIII[e] siècle, mais toute fraîche, toute pimpante, toute neuve, comme si elle datait d'hier ; car ce granit abrité par le cloître jusqu'au siècle dernier, et défendu contre les intempéries de l'atmosphère, a conservé toute la finesse de son grain, et il suffit d'un léger lavage pour lui redonner toute sa fraîcheur native.

C'est une ordonnance simple, mais si élégante et si noble : une porte centrale en arc ogival, deux fenêtres géminées de même forme, ayant leurs ébrasements garnis de colonnes

driques d'une extrême correction, couronnées de cha-
ux feuillagés, et de tailloirs circulaires, avec les mou-
et tores des voussures d'un galbe absolument classique,
président profite de cette émotion générale pour faire
etit cours d'archéologie, décrire cette belle page archi-
rale, et rappeler que les salles capitulaires des deux
es monastères cisterciens, Langonnet et Le Relecq,
ent absolument les mêmes dispositions et la même
esse ; seulement pendant que la salle de Langonnet est
re en très bon état de conservation, celle du Relecq s est
ulée et n'offre plus que des décombres.

félicite M. de Rodellec d'être le propriétaire et le conser-
ur soigneux et conscient d'une si belle œuvre d'art, et
offre en son nom et au nom de tous les excursionnistes
'accompagnent les plus vifs sentiments de gratitude pour
ourtoise et cordiale réception et pour toute l'obligeance
met à nous guider et à nous éclairer.

n ce moment notre archiviste départemental, M. Waquet,
ne dépouille jamais son flair et sa curiosité de chercheur,
M. de Rodellec de vouloir bien nous indiquer la disposi-
ancienne de l'ensemble des bâtiments et l'emplacement
loître avec les ailes qui l'entouraient, ce que le maître
maison s'empresse de faire avec une grande clarté, en
faisant voir le puits central qui existe encore, avec les
ensions exactes du cloître formant le carré.

ais nous n'avons vu encore que l'extérieur de la salle
tulaire ; et maintenant c'est la ruée vers l'intérieur ;
ploie ce terme, parce qu'il est exact, car, affriandés
ce qu'ils voient au dehors, tous ont hâte de voir ce que
bien enfermer le dedans, et en vérité la curiosité n'est
déçue, car la disposition de cet intérieur dépasse encore
râce et en élégance ce que promettait la façade. Deux
es colonnes centrales, presque graciles, reçoivent sur
chapiteaux la retombée des arcs ou nervures qui sou-

tiennent la voûte, tandis que les autres branches de ces nervures qui s'en vont sur les parois et les angles de la salle, viennent poser sur des culs-de-lampe ou des corbelets ornés des mêmes feuillages et crochets. Aux ébrasements de la porte et des fenêtres se répètent les mêmes colonnettes et les mêmes voussures, et c'est un même cri d'admiration qui s'échappe de toutes les lèvres, la même expression de surprise et de satisfaction qui se peint sur toutes les physionomies, car on jouit profondément de cette belle évocation d'un siècle où florissait l'art, où les rudes moines qui cultivaient la terre et chantaient les louanges du Seigneur, donnaient une si haute place aux œuvres nobles et élevées reflet de la beauté et de la noblesse de leur âme.

On veut vivre pendant quelques minutes cette vie Moyen-Age, cette vie claustrale si maltraitée, si méconn par quelques-uns, et qui se révèle ici sous un jour absolum nouveau. Sans façon et sans gêne les dames vont s'ass sur les coussins qui garnissent les sièges de pierre des f tres, dans les stalles et fauteuils qui composent l'ame ment, et pendant un petit quart d'heure on cause, on d on admire, et on refait un peu l'histoire des siècles pa

Mais il faut quitter cette salle vieille de sept si toute neuve comme au premier jour, qui a vu passer de générations de moines, où se sont traitées tan questions de la vie claustrale, où le père Abbé a don ses enfants tant de bons conseils et de sages direction

Le Maître nous conduit dans le salon, la salle à ma le billard, la cuisine, partout ce sont des remarques su foule de points remarquables de l'art du XVII^e^ et du X siècle, et aussi sur des œuvres et des productions modernes.

*
* *

L'heure du départ sonne. L'aimable châtelain nous ac

pagne pendant un grand kilomètre, car ici encore, quoique dans la direction opposée, la route aussi est d'un escarpement praticable aux seuls piétons. On prend congé en remerciant encore avec effusion ; et les voitures nous mènent par une route différente de celle de l'arrivée, passant en plein cœur de la forêt, à travers les hautes futaies, en frôlant des précipices qui donnent le frisson, des ravins profonds, dévalant jusqu'au bord de la Laïta, avec des ruisseaux torrentueux et des roches roulées, et toujours des arbres de toutes essences se pressant, se coudoyant, entremêlant leurs branches, avec des jeux de lumières et d'ombre, des feuilles ensoleillées et transparentes, à faire rêver peintres, aquarellistes, artistes de tout genre, et jusqu'au dernier profane.

Notre tournée s'est faite prestement et sans encombre, et à la grande joie et dilatation de tous les cœurs. Il n'est pas encore sept heures ; il nous reste près d'une heure avant le départ du train. Aussi plusieurs profitent de ces moments pour revoir certains coins visités le matin ou en chercher d'autres restés ignorés. Et je vois deux de nos fervents qui retournent prendre un croquis rapide du vieux pont fleuri, le pont d'Ovignon sur l'Ellé ; et quand moi-même je passe pour prendre congé de la chère ruelle *Dom Morice,* je les y retrouve croquant rageusement sur leurs albums les masures éclopées et chancelantes de ce petit coin qui n'a pas son pareil.

Ils emportent ces quelques souvenirs sur leurs pages d'albums, mais tous s'en vont l'imagination et la mémoire remplies de toutes les beautés qu'ils ont vues en un si court espace de temps, et rêvent déjà de refaire semblable promenade à la future belle saison, en des parages différents, car notre pays breton surabonde de sites, de monuments et d'œuvres d'arts introuvables ailleurs.

Chanoine J.-M. ABGRALL.

ÉTABLISSEMENT GALLO-ROMAIN

DE

PORS-GUEN EN GOUESNAC'H

Au cours de mes promenades au bord de l'Odet, j'avais maintes fois rencontré dans le bois de Pors-Guen en Gouesnac'h, au lieu dit Beg-pin-mar (section C. 617), de gros galets blancs analogues à ceux qui ornent les allées des parcs. Comme de tels galets ne se rencontrent pas sur les rives de l'Odet, je pensai qu'ils avaient pu servir d'ornement aux jardins de quelque villa gallo-romaine, et je fus amené à rechercher si des vestiges de constructions ne se trouvaient pas à proximité. Je ne tardai pas à découvrir, à 20 mètres de la côte, un amas de pierres éboulées paraissant faire partie d'une construction dont le tracé se dessinait encore assez bien. J'enlevai quelques moëllons et je mis à jour des tuiles à rebord, des écailles d'huîtres et des débris de poterie. Plus de doute : j'étais en présence des vestiges d'un établissement gallo-romain.

La construction affecte une forme rectangulaire et mesure environ 15 mètres de long sur 10 mètres de large. La pierre est le petit appareil, seul usité dans les établissements romains de la région. Il semble que les murs se soient écroulés dans la cave de la villa, car l'intérieur est à un niveau très sensiblement plus bas que le sol environnant. C'est peut-être un hypocauste; nous serions alors en présence d'un établissement de bains analogue

à ceux du Pérennou et du Poulker. Des fouilles pourront seules nous fixer sur ce point.

On a remarqué que la plupart des villas gallo-romaines étaient bâties dans des sites gracieux d'où l'on pouvait jouir d'une vue étendue. Les Gallo-romains étaient des raffinés. Pour ce qui est du goût, de la propreté et du confortable, ils en auraient remontré à beaucoup de nos contemporains. Du reste, le goût du beau est demeuré le même à travers les âges, et il est curieux de noter que la plupart des châteaux avoisinant l'Odet ont été construits sur les emplacements ou à proximité des villas gallo-romaines dont les vestiges ont été mis à jour en creusant les fondations.

A Pors-Guen le cadre est vraiment merveilleux. Les habitants de la villa pouvaient jouir d'une vue de toute beauté, qui, si elle différait de ce qu'elle est aujourd'hui, n'en devait pas moins être très belle. Tout près, c'est la rivière, très large en cet endroit, encadrée d'un feston de roches noires dont, à mer basse, reluit au soleil la crinière de varech. A droite les bois du Cosquer, à gauche ceux de Kergoz, déroulent leur épaisse frondaison et découpent le ciel de leur crête dentelée. Au fond, à gauche, c'est Bénodet dont les maisons se pressent au pied d'un vert coteau sur lequel les villas mettent de larges taches roses ou blanches. Sur la rive droite, c'est Sainte-Marine et Malakoff, à demi cachés par un rideau de verdure. Entre les deux rives, les barques au mouillage et le bac à vapeur glissant sur ses chaînes, se détachent sur les reflets argentés de l'eau. Et là-bas, tout au fond, c'est la grande mer bleue qui, à l'horizon, semble monter pour se confondre avec le ciel, bleu comme elle.

Étant instituteur, je voulus faire connaître aux enfants de l'école les ruines que j'avaient découvertes, certain de les intéresser en leur faisant visiter un établissement

vieux de 15 ou 16 siècles et construit par les Gallo-Romains dont ils connaissaient l'histoire.

Le 15 Juillet 1919, le but choisi pour notre promenade scolaire fut la villa gallo-romaine de Pors-Guen. Le lieu était tout indiqué pour évoquer la conquête de la Gaule par les Romains, la brillante civilisation qui succéda à la barbarie gauloise. Après la leçon, très intéressés, les enfants fouillèrent les décombres, déplaçant les pierres éboulées et les rangeant proprement à proximité. Bientôt ce sont des cris de joie : voici des tuiles à rebord qui furent la toiture de la villa ; des tuiles faîtières, un débris de vase à rebord, un morceau de poterie semblant provenir d'un vase de cuisine allant au feu, car il est tout noirci à l'extérieur ; voici des morceaux de poteries plus fines, des écailles d'huîtres (les Gallo-Romains étaient très friands de ce mollusque qu'on trouvait en abondance sur les rives de l'Odet). Quelques pierres sont calcinées ; quelques-unes portent même des traces de vitrifications : nous en déduisons que la villa a dû être incendiée, très vraisemblablement par les Normands, qui, au IX^{e} et X^{e} siècles, ravagèrent Quimper. Bientôt, nouveau cri de joie : un élève montre à tous une pièce de monnaie qu'il vient de trouver ; c'est un petit bronze, malheureusement détérioré et d'une frappe défectueuse qui ne permet pas de déchiffer l'inscription. Très excités à l'idée qu'ils vont découvrir un trésor, nos jeunes travailleurs se remettent à la besogne : ils vont tout démolir ; il faut mettre le holà, car nous n'avons pas l'autorisation du propriétaire, il faut se contenter provisoirement de ces travaux discrets, car nous n'avons effleuré qu'un tout petit coin de l'établissement.

On se promet de revenir, et, bien à regret, on s'éloigne de ces lieux qui, à l'imagination des enfants, cachent des choses merveilleuses.

L. OGÈS.

LA CHAPELLE NOTRE-DAME DE KÉRINEC

ET LES HOPITAUX DES CHAPELLES BRETONNES

On visite peu la chapelle Notre-Dame de Kérinec en Poullan. La faute en est à la situation qu'elle occupe, isolée loin des grandes routes et difficilement accessible. Du côté de la route de Douarnenez à Audierne elle est presque inabordable. Ne nous en plaignons pas trop cependant : ce qui l'isole contribue à sa beauté. Elle gît dans une légère dépression de terrain, auprès d'une fontaine d'où jaillit une source, sous le couvert d'un épais rideau de châtaigniers et de hêtres, frais asile de repos, presque de joie, dans ce rude pays du Cap, terre de landes et de pins, sur laquelle, même par un clair jour bleu, semble toujours peser la mélancolie de l'immense mer toute proche. Qu'on vienne à Kérinec par Poullan ; de petits sentiers assez bien tracés conduisent sans erreur possible à la chapelle ; il n'y a de marche que pour quarante minutes.

Origine ; Histoire. — Quelle est l'origine de cette chapelle ? Personne n'en saura jamais rien. Une source est là. Il devait s'y rattacher quelque croyance païenne. Une divinité présidait au débit et à la pureté des eaux, divinité bienfaisante, puisqu'elle entretenait la fraîcheur et la vie, création spontanée d'un paganisme vraiment immortel puisqu'il n'est autre qu'une forme de l'attache de l'homme à la nature. Le christianisme survenu exorcisa la source. La Sainte

Vierge chassa l'ondine et, au XIII[e] siècle, une ardente piété lui éleva près de sa fontaine l'un des deux plus beaux sanctuaires qu'elle ait possédés dans la Basse-Bretagne jusqu'à la construction de Notre-Dame du Folgoët. (1)

Telle que cette chapelle se présente à nous aujourd'hui, diverses époques s'y dénoncent sans, toutefois, que l'harmonie de l'ensemble en soit troublée. Trois siècles surtout y ont laissé leurs empreintes respectives, le XIII[e], le XV[e], le XVII[e], mais il se trouve qu'à chacun d'eux se rapporte une part bien déterminée de la construction. Au XVII[e] siècle appartient la tour posée sur le pignon de la façade occidentale, à la première moitié du XV[e] l'enveloppe extérieure de l'église, au XIII[e] les arcades de l'intérieur. Au XVII[e] siècle, lorsqu'on reconstruisit la tour, vraisemblablement à la suite d'un écroulement causé par la foudre, la maçonnerie de la façade fut un peu remaniée, mais le portail, sans conteste, est ancien.

Plan. — Le plan offre un long rectangle de sept travées, trois pour le chœur, trois pour la nef. Au centre une travée plus vaste forme le carré du transept. A l'extrémité ouest une construction massive, prolongeant la nef, porte la tour. C'est par là, sous le passage voûté s'ouvrant sur la grande porte, qu'il faut se placer pour apprécier l'élégance correcte de ce vaisseau aux colonnes sveltes, qui, un peu sombre dans la nef proprement dite, va s'éclairant toujours davantage jusqu'à la belle rose rayonnante du chevet plat. Un toit

---

(1) L'autre est Notre-Dame de Roscudon, aujourd'hui église paroissiale de Pont-Croix. Les fondateurs de Notre-Dame de Roscudon furent les seigneurs de Pont-Croix. En 1524 le droit de patronage, à Kérinec, appartenait à Alain de Tyvarlen, seigneur de Guilguiffin (Archives du Finistère, 219 G 2, n° 1), représentant une branche cadette de la grande famille de Tyvarlen dont un membre était devenu, au début du XIV[e] siècle, seigneur de Pont-Croix.

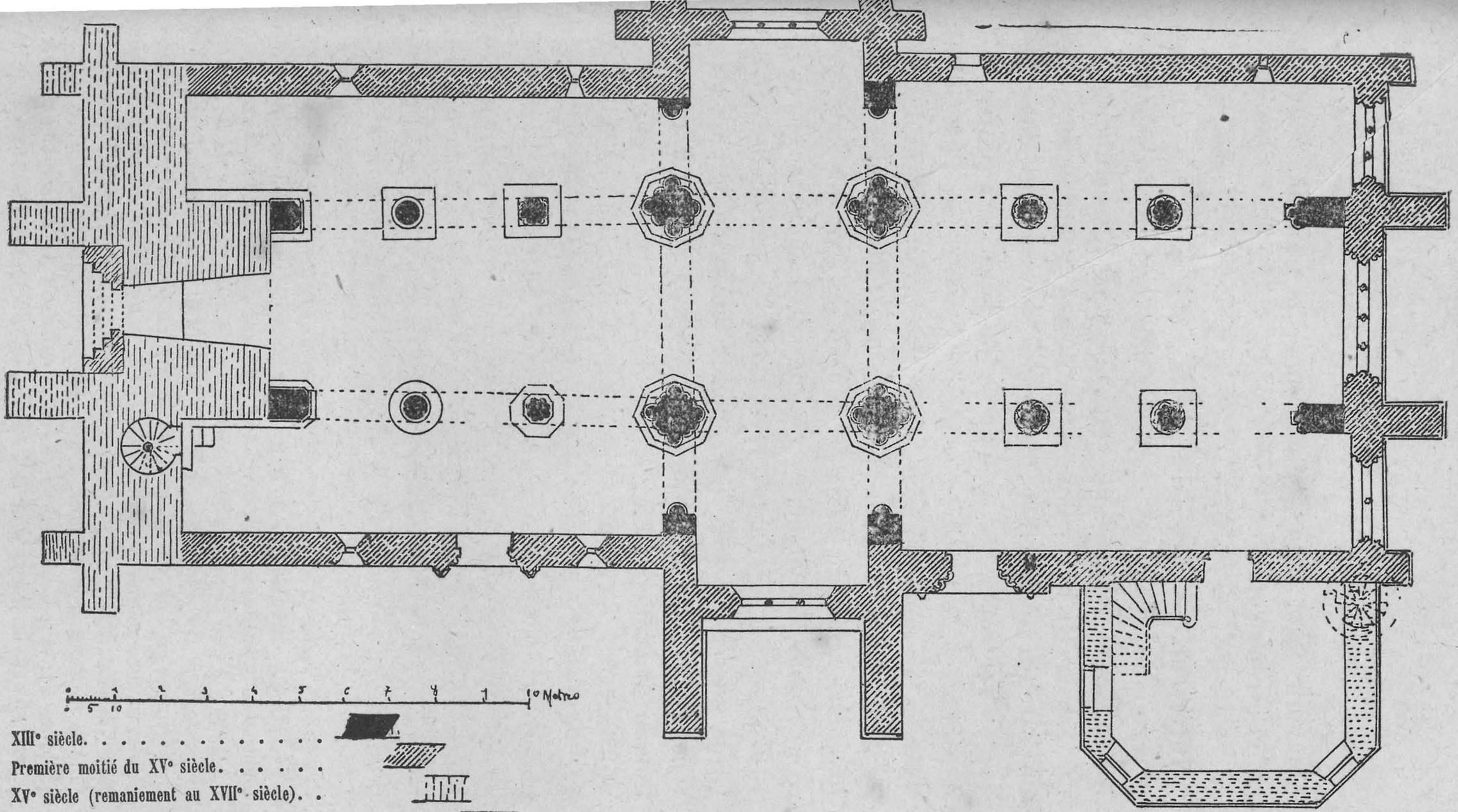

PLAN DE LA CHAPELLE DE KÉRINEC

Ch. Chaussepied del.

commun, sauf, naturellement, pour le transept, couvre la nef et les bas-côtés.

Intérieur. — Les piles de la nef sont, les premières polygonales, d'ailleurs engagées dans le massif de la tour, les suivantes cylindriques puis polylobées, constituées par un faisceau de huit colonnes. Ce dernier genre de supports, où l'architecte, au lieu d'engager les colonnes dans des angles rentrants, les a soudées les unes aux autres, est d'origine et de tradition poitevines, mais, par l'effet d'influences ignorées de nous, a été très pratiqué dans le pays de Pont-Croix à partir d'au moins 1170. Le plus ancien exemple connu, du moins le plus ancien exemple daté, s'en trouve dans la chapelle en ruines de Languidou, près de Plovan, bâtie vers l'année 1170. L'église paroissiale de Pont-Croix possède un très remarquable ensemble de piles de ce type (1). On peut citer aussi les églises de Mahalon, de Languivoa en Plonéour-Lanvern, de Lambourg en Pont-l'Abbé, de Pluguffan, de Pont-l'Abbé même. Cette derniere église est de l'extrême fin du XIV^e^ siècle, et, cependant, on y trouve encore des piliers analogues à ceux du XII^e^ siècle. La raison en est facile à comprendre. Comme on ne prévoyait pas de voute, ce plan de pile où rien n'est fait pour recevoir des retombées de nervures n'avait rien de gênant. C'est précisément ce qui est arrivé à Kérinec. La nef et le carré du tran-

(1) M. Ch. Chaussepied a, le premier, donné à cette véritable école régionale l'attention qu'elle mérite (*Étude sur l'architecture romane du Finistère. École régionale de Pont-Croix,* dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* 1909). Puis MM. E. Lefèvre-Pontalis et L. Lécureux en ont précisé avec beaucoup de soin les caractères essentiels et montré ce que ces églises avaient de commun avec les monuments poitevins (*Les influences poitevines en Bretagne et l'église de Pont-Croix,* dans le *Bulletin monumental,* 1910). M. le chanoine Abgrall a consacré quelques lignes à la chapelle de Kérinec dans son *Architecture bretonne,* p. 26, et dans le *Livre d'or des églises de Bretagne, Pont-Croix,* p. 8.

sept y sont presque certainement de la fin du XIII[e] siècle. Le tracé en tiers-point des arcades le révèle, ainsi, surtout,

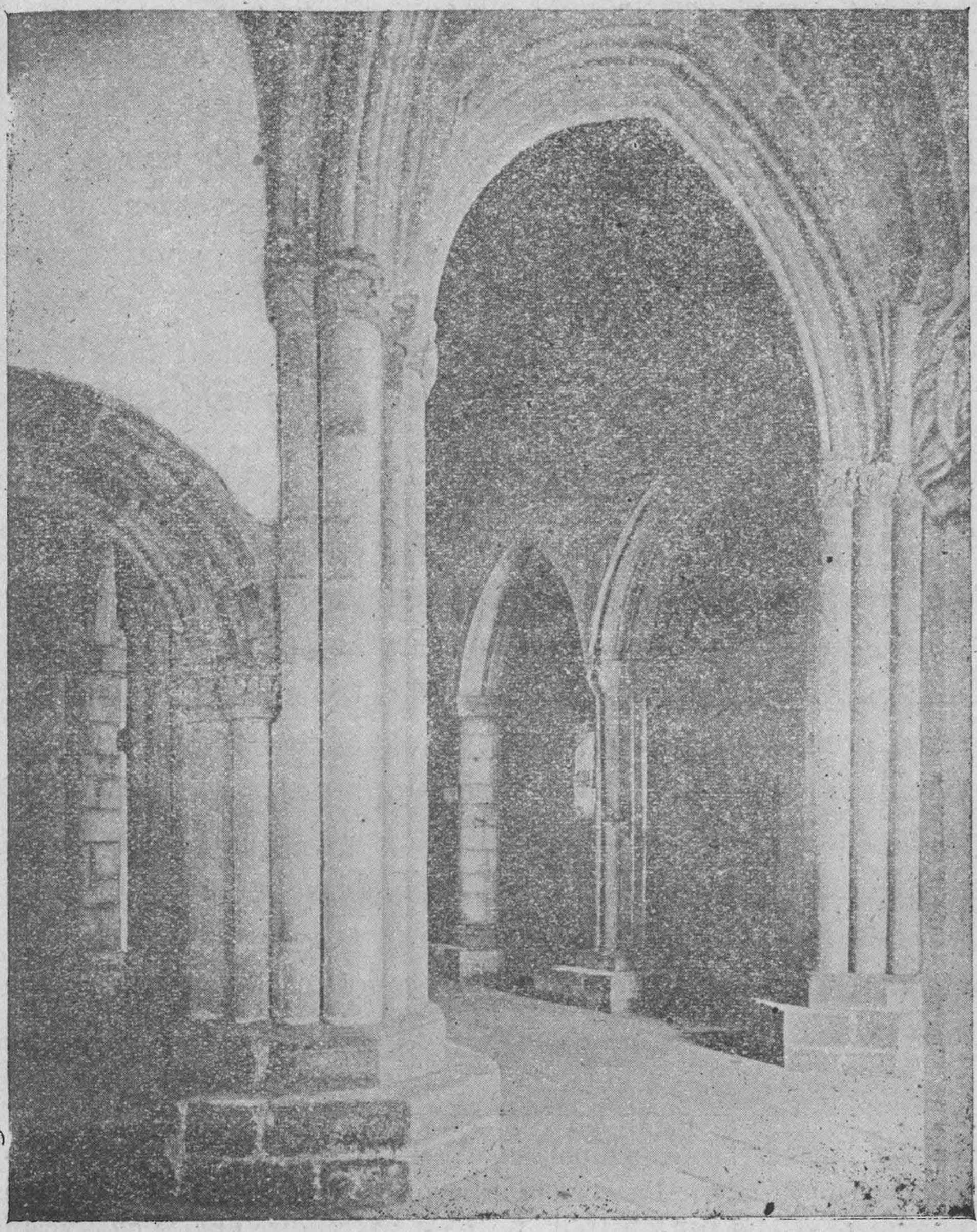

NEF ET TRANSEPT

que le profil des tailloirs et l'ornementation des chapiteaux. Plus de culots en forme de cône renversé au-dessus des tailloirs, comme à Pont-Croix et à Languidou. Plus de chapi-

teaux cubiques : sur les larges corbeilles s'éploient des feuilles lancéolées traitées d'une main assez ferme ou bien grimacent des masques humains grossièrement taillés. Les arcades des deux premières travées présentent deux rangs de claveaux simplement biseautés aux arêtes ; la troisième a des moulurations toriques sans filet saillant. Cette absence de filet semble autoriser l'attribution de ces arcades non pas au XIV^{e} siècle, mais à la fin du XIII^{e}, car cet élément décoratif, existant sur les tores d'intrados dans le chœur de l'église de Pont-Croix, aurait été très probablement appliqué aux arcades de la nef de Kérinec si cette nef avait été faite postérieurement aux arcades du chœur de la grande église voisine. Au surplus il est à remarquer que les caractéristiques du style, à tort appelé souvent du XIV^{e} siècle et qu'il faudrait de préférence qualifier toujours de rayonnant (1), ont été adoptées relativement tôt en Cornouaille : c'est ainsi qu'il y a un filet saillant à l'intrados de deux arcades dans le chœur de la cathédrale de Quimper, arcades bâties vers 1260.

Les profils des bases ne fournissent aucun élément certain pour fixer une date : elles sont très aplaties, avec des socles posés eux-mêmes sur des cubes de pierre arrangés pour servir de bancs. Les piles orientales de la première et de la deuxième travée portent vers l'ouest, aux deux tiers de leur hauteur, une sorte de console destinée sans doute à recevoir une statue.

---

(1) Quelques archéologues, notamment M. de Lasteyrie, disent « rayonnant ou géométrique ». Le second terme, plus exact à certains égards que le premier, est un peu abstrait. Ce n'est pas à dire que le qualificatif « rayonnant » ne prête pas à la critique. Il est seulement meilleur que l'expression : du XIV^{e} siècle Dans l'histoire de l'art comme dans celle des idées, la division par siècles, très commode certes, et même, par hasard, assez souvent juste, a quelque chose de trop arrêté qui fait illusion. La Sainte Chapelle de Paris, élevée en 1245-1248, se rattache au style dit du XIV^{e} siècle. Celle de Riom, élevée vers 1380 pour le duc de Berry, est tout à fait flamboyante....

Le carré du transept montre des amorces d'ogives, mais n'a pas été voûté (1). Les quatre solides massifs qui le dessinent, composés de douze colonnes, avaient été évidemment bâtis pour supporter une tour centrale ; par malheur, cette tour, qui aurait constitué à l'église un couronnement magnifique, n'a jamais existé. Des pierres retrouvées jadis dans la sacristie, et qui venaient d'une ancienne tour, appartenaient certainement à celle du XV^e^ siècle que le clocher actuel a remplacée. Les arcades du carré du transept sont en tiers-point, tandis que le plein-cintre a été conservé sur les arcades épaulant latéralement les grosses piles et qui font communiquer les bras du transept avec les bas-côtés de la nef et du chœur. Ce sont, en quelque sorte, des arcs-boutants intérieurs.

Les arcades du chœur rappellent davantage celles de Languidou et de la nef de Pont-Croix parce qu'elles sont en plein-cintre et parce que, sur le mur, à l'intérieur, s'allonge un bandeau horizontal dont, au-dessus de chaque support, un appendice vertical descend vers la pile pour se soutenir, un peu au dessus du tailloir, sur un culot à masque humain, — disposition qui ne se trouve pas dans la nef. Néanmoins, comme, dans les autres détails, le chœur offre les mêmes caractéristiques que la nef, on doit le dater lui aussi du XIII^e^ siècle, peut-être en lui donnant une antériorité de plusieurs années par rapport à la nef. En tout cas, c'est ici la partie la plus ancienne de l'église actuelle.

Extérieur. — Au XV^e^ siècle fut reconstruite toute l'enveloppe extérieure; laquelle est, d'ailleurs, moins riche que les extérieurs de la plupart des chapelles analogues de cette région. Contrairement à l'usage breton, à Notre-Dame de Kérinec c'est l'intérieur qui a été traité avec le plus de soin et de somptuosité (2).

---

(1) Contrairement à ce qui a été écrit par inadvertance dans l'étude déjà citée de MM. E. Lefèvre-Pontalis et L. Lécureux.

(2) La sacristie est presque entièrement une construction moderne.

Sur la nef s'ouvrent, du côté sud, une porte correspondant à la deuxième travée (1), des deux côtés, deux petites fenêtres correspondant l'une à la première, l'autre à la troisième travée. Ces petites fenêtres, dessinées en plein cintre, étroites presque à la façon de meutrières, ne distribuent que parcimonieusement la lumière à l'intérieur de la chapelle, cependant, malgré la première apparence, elles ne sont pas le moins du monde romanes : elles ont des encadrements qui, d'après les caractères des chapiteaux et des bases, ne peuvent pas, si l'on se rapporte aux traditions de l'architecture cornouaillaise, remonter plus haut que la première moitié du XV^e^ siècle. Tous les portails sont de cette même date, ainsi que les grandes fenêtres du transept et du chevet. Parmi les portails, celui de la façade rappelle un peu, par ses voussures biseautées et ses chapiteaux d'allure archaïque, les arcades de la base de la tour de Locronan, qui doivent ne pas être postérieures à 1435 (2). L'ornementation des grandes fenêtres est, il est vrai, purement rayonnante et peu différente de celle que, dès les derniéres années du XIII^e^ siècle, on employait dans beaucoup d'églises, même en Bretagne, par exemple à la cathédrale de Quimper : nulle trace de soufflets ni de mouchettes, partout des quatre-feuilles et des trèfles ; la seule caractéristique notable est l'emboîtement de ces quatre-feuilles et trèfles dans des triangles ou losanges convexes. Toutefois chacun sait que l'art breton, qui s'était assimilé assez vite les principes du style rayonnant, les a longtemps conservés, surtout dans le dessin des grandes verrières et des balustrades. Il suffit de citer les grandes roses du transept de la cathédrale de Saint-Pol et du chevet de l'église des Jacobins de Morlaix. Du

---

(1) Au nord n'a été pratiquée qu'une toute petite ouverture rectangulaire aujourd'hui murée.

(2) Et qu'à tort on présente encore parfois comme romanes.

reste, à Kérinec, le style des encadrements, comportant des colonnettes à bases prismatiques, exclut une date plus ancienne que la première moitié du XV^e^ siècle.

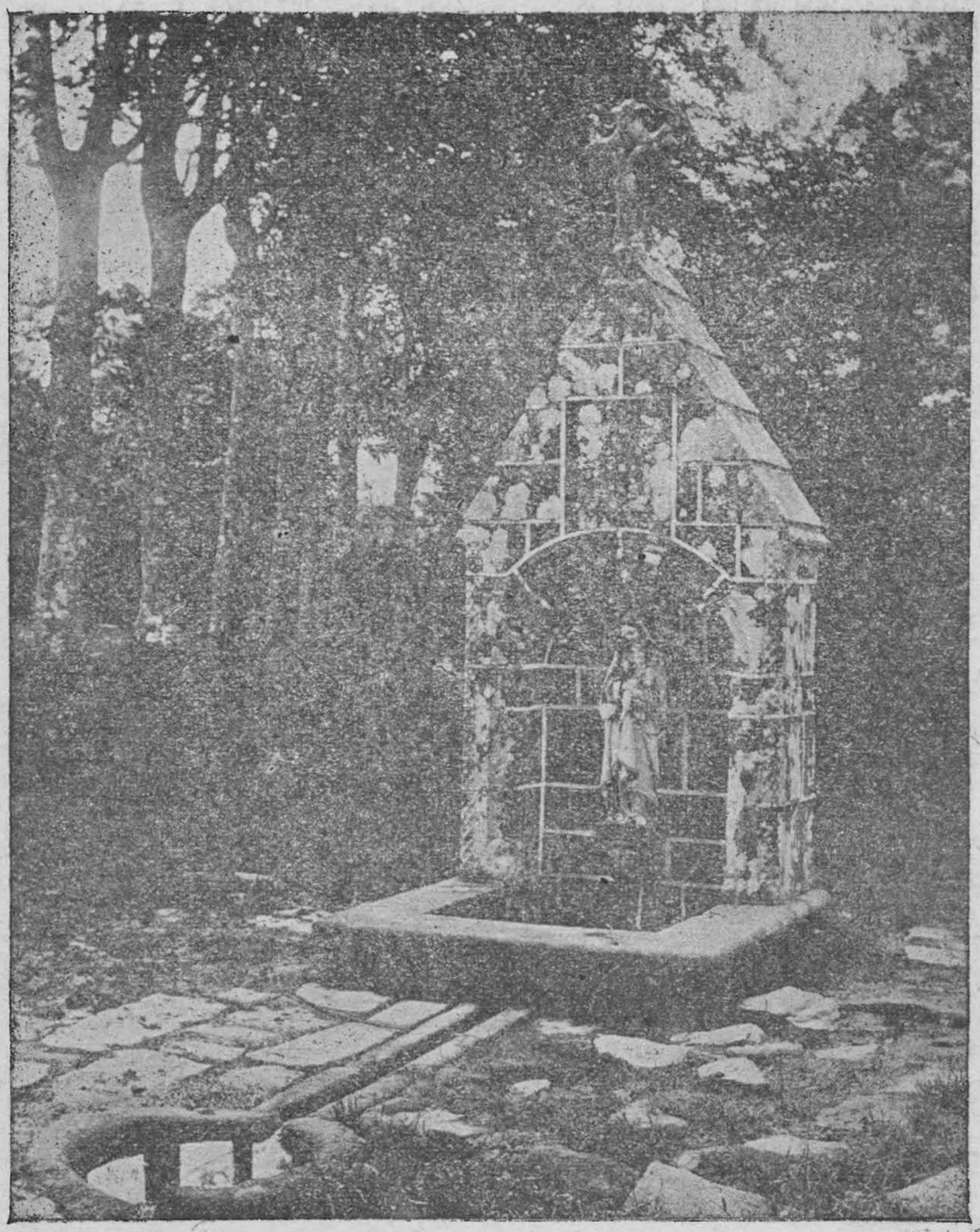

FONTAINE DE KÉRINEC

Pour ce qui est des grandes fenêtres et roses, on n'en pourrait pas sans doute citer de rayonnantes après 1450, date où, par l'effet du relèvement du royaume de France, l'art flamboyant français semble s'implanter définitivement en Bretagne ; mais, sur les balustrades, particulièrement sur

celles des clochers, le quadrilobe s'étale jusqu'à la fin du XVI[e] siècle et presque jusqu'au XVII[e] (1). C'est ce qui se constate avec une évidence convaincante sur le clocher de Kérinec, reproduction dégénérée, alourdie, des beaux clochetons si hardis, si élancés, de Pleyben et de Penmarc'h. Les corbeaux qui soutiennent l'avancée de la plate-forme indiquent, de même que le plein-cintre et la décoration des baies, la fin de la période de la Renaissance ou plutôt le début de la période dite classique. A tout prendre, le clocher, avec sa flèche, doit être de 1650 environ. A vrai dire, il est à peu près certain que la balustrade se compose de matériaux réemployés provenant de la tour du XV[e] siècle, mais, puisque les motifs d'ornementation de ces matériaux convenaient aux nouveaux architectes, n'est-il pas permis de les considérer comme appartenant de fait au goût donc à l'art de leur temps. Singulier mélange de styles et de formes ! Partout, dans ces églises de la campagne bas-bretonne, des pièges attendent ainsi quiconque s'en vient les étudier comme il ferait des monuments de la Bourgogne ou de l'Ile de France. C'est ce que certains archéologues veulent dire en écrivant que l'art breton est *retardataire*. A d'autres le terme semble, à cause de son ambigüité, impliquer une nuance de mépris. Disons donc que les maîtres d'œuvre en Basse-Bretagne, surtout en Cornouaille, avaient le tempéramcnt conservateur. Lorsqu'une forme leur plaisait, ils y tenaient et ne se croyaient pas forcés, pour se conformer à la mode, de l'abandonner aussi vite qu'on le faisait ailleurs pour en prendre une autre. Dans leur cas il y a, non pas impuissance, mais fidélité. Les grands monuments, comme la cathédrale de Quimper, si, dans certaines parties, ils sont bien accommodés aux nouveautés de leur époque, témoignent eux aussi, en

---

(1) Le plus bel exemple s'en trouve sur la tour de Ploaré dont la galerie supérieure porte la date de 1586.

beaucoup de points, de cet attachement au passé qui est un des traits de la race. Chaque peuple construit pour lui-même et c'est de ce point de vue qu'il faut juger ses constructions. Avec des éléments empruntés de divers côtés, et qu'ailleurs on ne trouverait pas ainsi combinés, les bretons d'autrefois ont élevé le genre d'église qui satisfaisait les besoins de leurs yeux et de leur âme. Cette combinaison n'est-elle pas en elle-même une nouveauté ?

Annexes de l'Eglise. — Et puis, il y a les annexes de l'église, car le sanctuaire ne se suffit pas à lui-même. Il n'est que la pièce principale d'un ensemble, — pour les églises paroissiales : cimetière, arc de triomphe, calvaire, ossuaire; — pour les simples chapelles : fontaine, croix et, particularité peu connue, hôpital (1).

Il existe dans le Finistère des fontaines plus belles que celle de Kérinec ; il n'en existe pas de plus gracieuse dans sa simplicité. C'est, à quatre-vingts mètres environ à l'est de la chapelle, un petit édicule à pignon dont la niche a une arcade dessinée en anse de panier que relèvent deux moulurations prismatiques. Une légère colonne à nids d'abeilles décore chacun des angles. Il n'est pas possible d'assigner à cet édicule une date antérieure à 1540. Il ne serait pas étonnant que nous dussions même descendre jusqu'à la seconde moitié du XVI[e] siècle ; cependant une note de la chronique paroissiale conservée au presbytère de Poullan, et d'après laquelle la fontaine aurait été refaite en 1656 par les soins du recteur N. Caodal, ne peut faire allusion qu'à une réparation. Le nom de ce recteur se lit sur la partie supérieure du pignon, partie qui dut alors être refaite, ainsi, vraisemblablement, que la bordure de la fontaine et le canal ménagé pour l'écoulement de l'eau.

---

(1) Le mobilier de la chapelle ne contient malheureusement rien d'intéressant.

Sensiblement plus près de la chapelle, au sud-est, la croix-calvaire, d'une exécution grossière, se fait remarquer surtout par la haute chaire qu'elle domine au centre et sur le rebord de laquelle repose un curieux pupitre de pierre. Sous le pupitre même un buste humain semble représenter un auditeur attentif au sermon ou à la lecture.

L'Hôpital. — L'ensemble se trouve complété par la maison à demi ruinée qui s'élève à droite de la route d'accès, du côté nord, c'est-à-dire au nord-est de l'église. Elle comprend sur une haute cave, un étage qu'éclaire, au sud, une petite fenêtre. Elle devait être jadis un peu plus vaste car, à l'ouest, se voit parmi des ruines une cheminée ancienne, qui pourrait remonter à la fin du XV^{e} siècle. Ce bâtiment, aujourd'hui inhabité, doît être regardé comme l'hôpital de la chapelle. Dans une liasse de documents relatifs aux droits et possessions de la seigneurie de Kerharo en Poullan, remise aux Archives départementales du Finistère par M. le comte de Saint-Luc, se trouve en effet un acte du 5 juin 1513 passé « en la maison de l'ospital de la chapelle Nostre-Dame de Kerynec » (1). Nous constatons là une des rares traces laissées dans les textes par une coutume charitable et touchante, trop perdue de vue par les archéologues.

Cette coutume est rapportée dans un mémoire (2) que les jésuites du collège de Quimper composèrent vers 1670 pour expliquer qu'en dépit d'une tradition alors courante, la chapelle de saint Laurent en Ergué-Armel, dépendant du prieuré de Logamand, n'avait jamais été un hôpital ou mala-

---

(1) Arch. du Finistère, E 453 ^{28}.

(2) Archives du Finistère, D 45 (cité par M. le chanoine Peyron dans son travail sur *Les églises et chapelles du diocèse de Quimper,* publié dans le *Bulletin de la Société archéologique du Finistère,* t. XXX, 1903, p. 140). Cette chapelle, qui s'élevait sur le mont Frugy, a complètement disparu. — Cf. chanoines Peyron et Abgrall, *Notices sur les paroisses*, t. III, p. 255-257.

Ch. Chaussepied phot.

CHAPELLE NOTRE-DAME DE KÉRINEC

drerie. C'est, écrivaient-ils « une simple chapelle bâtie dans le fief du prieuré de Logamand, et il en est de cette chapelle comme de beaucoup d'autres bâties en Bretagne, où les peuples ayant une dévotion particulière aux chapelles et aux pélerinages, et anciennement beaucoup plus qu'aujourd'hui, comme on le remarque en ce que la plus grande partie de ces chapelles, qui sont en plus grand nombre dans cette province que dans quatre autres du royaume, ont été bâties il y a plus de deux et trois cents ans, en ce temps là chacun vouloit avoir sa chapelle et y procuroit des dévotions particulières ; il y en avoit même qui, pour y mieux réussir et qui par un pur motif de piété et de charité, sans aucune obligation, mettoient dans ces chapelles, ou dans quelques autres lieux voisins qui leur appartenoient qui deux, quatre ou six lits, plus ou moins selon le nombre d'offrandes qui tomboient dans ces chapelles et dont on se servoit, les réparations de ces chapelles préalablement faites, pour l'entretien de ces lits et des pauvres estropiats et pélerins qu'on y recevoit. Vers l'an 1540 cette dévotion aux chapelles s'étant relâchée, en sorte qu'y (1) ayant beaucoup moins de pélerins et, conséquemment, y tombant beaucoup moins d'offrandes, cela donna lieu à quelques uns de n'y plus tenir de lits ni recevoir de pauvres ».

La même pièce nous apprend que, justement vers 1540, la commission extraordinaire constituée pour la réformation des hôpitaux de la province, dont les fonds étaient en général mal administrés, fit quelques tentatives pour toucher aussi aux simples chapelles. En vain d'ailleurs ; mais ces prétentions hostiles durent contribuer à hâter l'abandon de la vieille coutume. Toutefois il semble bien que l'hôpital de Notre-Dame de Kérinec était encore très fréquenté au début du XVI[e] siècle puisque non seulement on y hébergeait des

---

(1) Le texte porte : qui.

pélerins et des mendiants, mais des notaires, des « passeurs », comme on disait alors en Basse-Bretagne, y recevaient des contrats auxquels ils apposaient leurs seings (1).

Il serait intéressant de rechercher aux alentours de toutes les chapelles rurales s'il ne subsisterait pas des hôpitaux analogues. Peut-être doit-on reconnaître les vestiges d'un hôpital auprès des ruines de Sainte-Barbe en Gouesnac'h. Constatons au moins qu'aux portes mêmes de Quimper nous en rencontrons un presque intact. En effet, quiconque a visité la chapelle de la Mère de Dieu en Kerfeunteun se rappelle qu'au Sud-Ouest, sur le bord de la route, se dresse une petite maison de plan rectangulaire à laquelle une structure extrêmement fruste donne un air assez étrange. Nul ne saurait la dater. On a pensé (2) que cette annexe de la chapelle, à présent convertie en oratoire, était destinée à rappeler à la piété des fidèles la Santa Casa de Lorette. Mais il faut faire attention qu'elle se trouve hors de l'église principale, ce qui la différencie de la Santa Casa, que, d'autre part, elle ne présente pas l'orientation Ouest-Est, ce qui interdit de la regarder, — si elle est ancienne, — comme ayant été primitivement une chapelle. Ce qu'il y a de plus probable, disons même de presque certain, c'est que cette maison était l'hôpital de la chapelle. Il est vrai que l'église actuelle a été commencée en 1540, date vers laquelle, suivant le mémoire cité plus haut, se relâcha la dévotion aux chapelles et, partant, la coutume de ménager des hôpitaux soit à l'intérieur,

---

(1) C'est à cet hôpital, dès lors désaffecté, que doit se rapporter un article du compte de la chapelle en 1791 où figure la mention d'un paiement fait pour « l'ouvrage fait sur et autour de la maison appartenant à la dite chapelle » (Arch. du Finistère, 219 G 2, n° 5). — La présence de cheminées dans certaines églises ne s'expliquerait-elle pas elle aussi par la pratique de l'hospitalité envers les pélerins et mendiants ?

(2) *Notice sur la chapelle de Ty-Mam-Doué* par l'abbé Peyron, chanoine, Quimper, Kerangal, 1893. 16 p.

oit dans le voisinage, mais, pour avoir bâti ce délicat chef-
œuvre d'architecture rurale qu'on appelle Ty-Mam-Doué,
faut croire que les braves gens de Cuzon, paroisse dont ce
rrain dépendait alors, demeuraient attachés aux bonnes
aditions de leurs ancêtres. Du reste, rien n'empêche de
onsidérer l'hôpital comme antérieur à 1540 puisqu'avant les
avaux du XVI[e] siècle il existait déjà en ce lieu un sanc
aire dédié sous le vocable de la Mère de Dieu. Avec le
mps, l'hôpital cessa de servir aux pélerins mendiants ou
tropiés, on en fit une petite chapelle, puis tout le monde
vint au point d'en oublier la destination primitive.

H. WAQUET.

UN JEUNE MATELOT BIGOUDEN

OTAGE DE CORSAIRES JERSYAIS

(1744-48)

Le 17 juillet 1744, la barque *Saint-Charles,* de Pont-l'Abbé, mettait à la voile de ce port pour Bordeaux, avec un chargement de 24 tonneaux de seigle et de 9 pièces de toile de Locronan. Elle était commandée par un capitaine du pays, Jean Le Gars.

A peine était-elle à 9 lieues en mer, qu'elle fut rencontrée par un corsaire Jersyais, lequel lui enleva toutes ses manœuvres courantes de rechange, les vivres du bord et les belles toiles de Locronan qu'elle portait.

Afin de s'exempter d'être fait, lui-même, prisonnier, le capitaine accepta de racheter, moyennant une somme de 2.200 livres promise aux corsaires, la valeur de la barque et de ce qui restait à bord de la cargaison : en outre, pour sûreté du payement de la rançon, il livrait aux Anglais un jeune matelot de l'équipage, Thomas Garnier, fils de Jean-Hervé Garnier et de Jeanne-Corentine Guyomard.

Cette opération faite, le capitaine remit, tristement, sans doute, à la voile vers Pont-l'Abbé.

Le 25 juillet, il passait déclaration régulière de cet événement de mer au greffe de l'Amirauté de Quimper et, deux jours après, il faisait notifier cette déclaration aux armateurs du *Saint-Charles*, les sieurs René Charpentier et Hervé Largenton, négociants à Pont-l'Abbé, les som-

mant, en même temps, de délibérer sur la rançon, de déclarer si la barque et la cargaison étaient assurées et, en ce cas, de lui fournir indication des noms et demeures des assureurs, sinon de faire abandon du bâtiment et de la cargaison.

Le 30 juillet, les armateurs dénoncèrent au capitaine que la barque était assurée, avec ses équipements et la cargaison, pour 2.067 livres, à des assureurs de Bordeaux, dont ils fournissaient les noms, ajoutant qu'ils allaient notifier à ces derniers l'abandon du bâtiment et des marchandises et qu'en conséquence, ils se désintéressaient, personnellement, des suites de l'affaire.

Effectivement, cette notification était faite, le 5 août, par les armateurs aux assureurs.

Pendant ce temps, naturellement, l'infortuné mineur Thomas Garnier demeurait aux mains des corsaires et il allait en être ainsi, pendant toute la durée de la procédure qui devait se continuer jusqu'en 1748 ; d'autre part la barque demeurait improductive dans le port de Pont-l'Abbé, la marchandise restée à bord n'avait pas tardé à dépérir et le capitaine Le Gars devait, lui-même, mourir avant la fin du procès.

Le 22 mai 1745, Guillaume Le Bourg, tuteur du malheureux otage, assignait les armateurs devant l'Amirauté de Quimper, en payement de la rançon de son mineur et en dommages-intérêts pour le préjudice à lui causé par dix mois déjà de détention chez l'ennemi.

Les propriétaires des navires sont, disait-il, responsables, aux termes de l'Ordonnance de 1681 sur la Marine, des *faits du maître :* ce sont eux qui ont donné le commandement de la barque au capitaine Le Gars ; c'est celui-ci qui a *composé* pour la rançon et donné le mineur en otage ; les propriétaires du *Saint-Charles* doivent donc payer, d'autant que, dans l'espèce, la composition a été

avantageuse pour eux, puisque la barque étant assurée pour 1.500 livres et la marchandise estimée à 864 livres, le total de ces sommes est supérieur au montant de la composition fixé seulement à 2.200 livres.

Mais, répliquaient les armateurs, cette déduction des termes de l'Ordonnance n'est pas exacte : les propriétaires sont, en effet, déchargés des actes du maître du navire, s'ils abandonnent le bâtiment et le fret ; sinon, le capitaine pourrait les ruiner entièrement et cette éventualité serait de nature à entraver les armements et à atteindre la richesse de l'Etat lui-même.

Le 6 août 1745, une sentence de l'Amirauté de Quimper condamnait les armateurs à fournir la somme nécessaire pour la rançon et le retour de l'otage, sauf à eux à se pourvoir contre qui de droit ; cette sentence était déclarée exécutoire par provision et le tuteur autorisé à emprunter les sommes nécessaires pour retirer le mineur *d'esclavage* (sic).

Mais le pauvre Thomas Garnier ne possédant pas de biens suffisants pour garantir le payement d'une somme aussi élevée que celle de 2.200 livres, personne ne voulut prêter de fonds au tuteur et, quatre ans plus tard, Garnier était encore entre les mains des pirates de Jersey ! Comme nous l'avons dit plus haut, le capitaine Le Gars, lui-même, était mort, sans laisser de succession susceptible de répondre d'un recours quelconque.

C'est dans ces conditions que l'affaire venait enfin le 8 août 1748 devant la grande Chambre du Parlement de Bretagne.

La Cour rendit un arrêt qui confirmait la décision des premiers juges et y ajoutait une condamnation sévère en 600 livres de dommages-intérêts au profit de Garnier, contre les armateurs, pour les punir, sans doute, de leur morosité si préjudiciable à ce malheureux.

Les archives judiciaires ne vont pas plus loin que la solution même du litige soumis à la Justice ; nous aimons à penser néanmoins, que la rançon, destinée à assurer la liberté de notre compatriote, fut enfin mise à la disposition des audacieux Jersyais et que le jeune Thomas Garnier, put rentrer joyeux au pays Bigouden.

LE BOURDELLÈS.

IMPORTANCE ARCHÉOLOGQIUE

DE LA RÉGION

DE LA PRESQU'ILE DE LA TORCHE[1]

La légende attribue dans les temps druidiques un caractère sacré aux îles et aux pointes de la Cornouaille bretonne. Semblant respecter cette légende, la presqu'île de la Torche qui s'avance au milieu de la baie d'Audierne entre la chaussée du Raz-de-Sein et le promontoire de Penmarch, apparaît aujourd'hui comme le centre mystérieux et impressionnant d'une région habitée depuis des millénaires.

Cette région qui comprend les communes de Plomeur, Penmarch, Guilvinec, Saint-Jean-Trolimon, Plonéour-Lanvern, Plovan, Peumerit n'est qu'une vaste nécropole de presque tous les âges préhistoriques ; malgré les remarquables travaux de MM. du Chatellier, Halna du Fretay, abbé Abgrall, commandant A. Le Pontois, commandant Morin, commandant Devoir qui ont multiplié leurs recherches et

---

(1) Cette dénomination française de *Torche,* est une traduction infidèle du mot breton : *Torchen,* qui signifie coussin, et donne bien la physionomie de ce promontoire dont le dos arrondi a l'aspect d'un coussin colossal. (Chanoine Abgrall).

leurs investigations, nous estimons cependant que la fouille de ce territoire d'élection n'est qu'à ses débuts : nous ajoutons qu'il importe de poursuivre les recherches avec d'autant plus d'activité et de célérité qu'il convient de prévenir les effets déplorables de la destruction méthodique dont les monuments mégalithiques sont l'objet de la part des fermiers dont ils gênent la culture et auxquels ils fournissent sur place une pierre utilisable.

*
* *

La presqu'île de la Torche présente elle-même dans sa partie supérieure l'aspect d'un tumulus ayant eu probablement une grande importance. M. du Chatellier a exploré à sa partie supérieure les deux bras d'une allée couverte ; la chambre qui les sépare, enclose dans la maçonnerie cimentée de l'ancien poste de guet remplaça, dit-on, avantageusement pour les marins les feux criminels des « Naufrageurs ».

Peut-être resterait-il encore à fouiller certaines parties, car, de tous côtés, les silex éclatés ou taillés, les débris de poteries néolithiques sont surabondants sur le sol et dans les éboulis. Dans le Sud-Est de l'allée couverte et à trente mètres d'elle, on voit nettement surgir sur le sol un alignement de blocs mégalithiques dirigé du Nord au Sud.

A huit mètres au-dessus des hautes mers, à l'Est même du tumulus, nous avons découvert sous une couche de sable éolien (1), un gros amas de poteries au milieu duquel notre aimable collaborateur M. l'ingénieur de Rechniewski a recueilli un poignard en bronze, des débris de bronze et quelques jolis silex.

---

(1) Sable éolien : sable transporté par le vent. Le sable du littoral, soulevé et chassé par le vent, est emporté à 2 et 3 kilomètres dans les terres et forme des dunes et des apports recouvrant au loin les terres cultivées ou se mêlant au sol arable. (Chanoine Abgrall).

Enfin, plus bas, nous avons cru devoir reprendre l'exploration des gisements de Kjokenmœddings, déjà fouillés par M. du Chatellier.

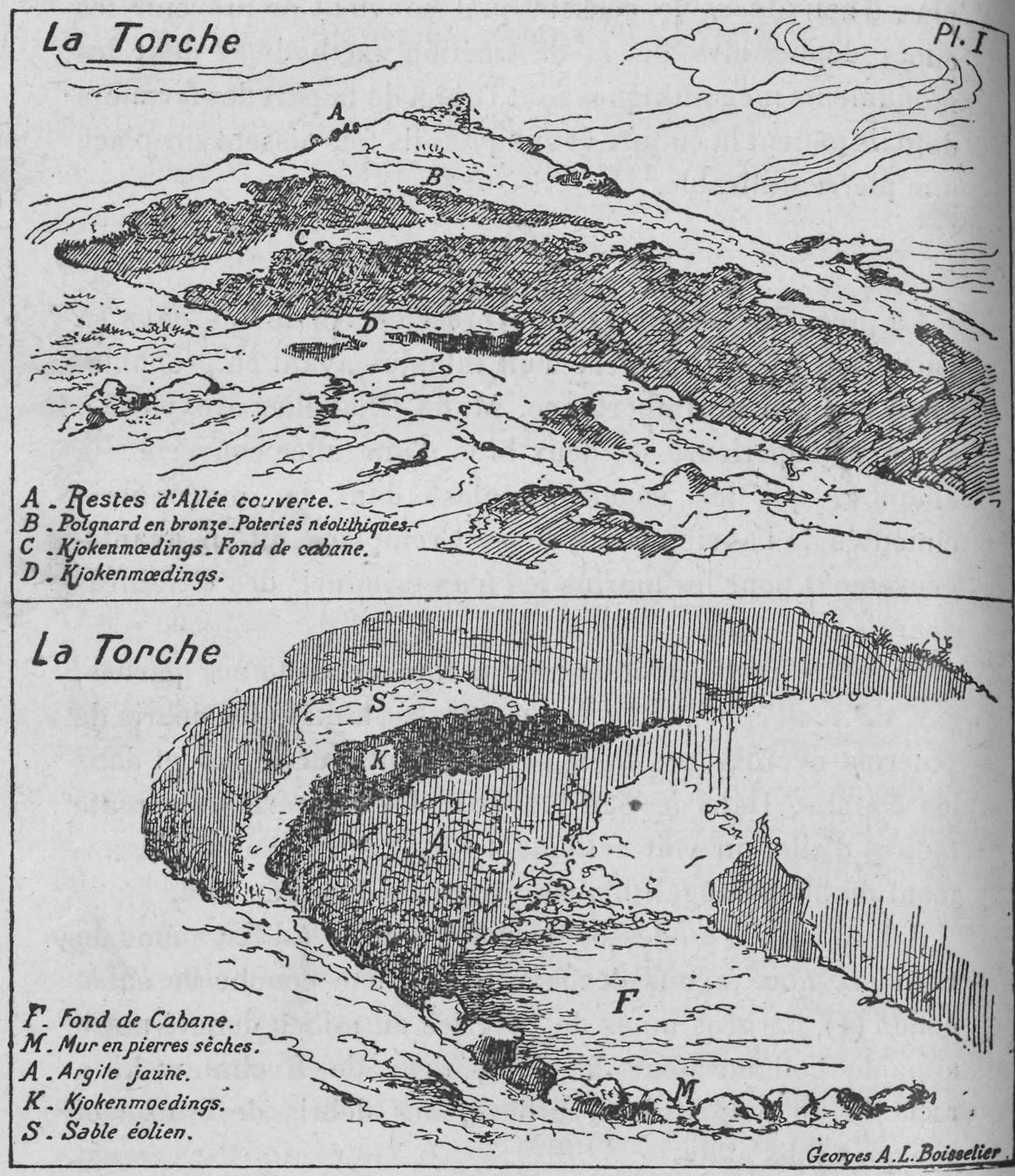

De ces gisements il reste à 2 mètres 50 au-dessus du niveau des hautes mers un petit plateau (D) de forme elliptique, long de dix mètres, large de quatre mètres dans lequel nous avons recueilli des coquilles marines, des vertèbres de pois-

son, des silex, des charbons, des cendres, des pierres de foyer brûlées, le tout en surabondance, mais dans lequel nous n'avons pas rencontré le moindre ossement de mammifère terrestre.

A quatre mètres au-dessus du niveau des hautes mers (c), dans la partie abritée du large, il nous a été possible de dégager complètement une poche de gisement en forme de poëlon renversé, épaisse de 80 centimètres à un mètre reposant sur un lit rapporté de plus de un mètre d'épaisseur d'argile jaune. *Cette argile encadrait étroitement un fond de cabane circulaire entourée d'un mur en pierres sèches monté avec soin.*

L'argile devait assurer la solidité et l'étanchéité de la cabane qui ne contenait ni débris, ni ossements, ni coquilles, ni silex, ni pierres à foyer. Le fond de la cabane était tapissé d'argile jaune sous une faible épaisseur ; au-dessus de cette argile des cendres grises avec quelques petits foyers remplis de charbon et de grains abondants d'argile cuite de couleur rouge. Dans ces cendres, nous avons ramassé de fort jolis silex taillés parmi lesquels deux lames et un poinçon nettement retouchés ; dans un petit amas compact de charbon nous avons recueilli deux objets en os en forme de poinçon et un morceau de bois taillé finement en poinçon, et admirablement conservé, de petites pierres rondes épaisses de quelques millimètres brûlées par la cuisson.

Dans le gisement de débris noirâtres recouvrant l'argile de protection, les coquilles dominent, mêlées aussi à des cendres, à des charbons, à de nombreux silex.

D'abord deux espèces d'huîtres d'une taille énorme dépassant souvent dix centimètres de diamètre. Certaines poches ne sont composées que de ces huîtres qui n'existent plus sur la côte.

La coquille de Saint-Jacques est très rare dans le gisement ; elle est identique à celle que l'on ramasse de nos jours,

à marée basse et par gros temps sur la grève de la baie d'Audierne, au Nord de la Torche. Tous les petoncles et toutes les palourdes de la côte se retrouvent en masse mais les échantillons des cardia sont notamment plus gros que ceux pêchés de nos jours. Ces coquillages devaient être beaucoup plus abondants autrefois.

Nous avons reconnu deux sortes de moules : une bleue identique à celle actuelle des rochers de Saint-Guénolé et de la Torche et une grande jaunâtre dont le type est inconnu de nos pêcheurs. Nombreux sont les turbots, les pourpres, les « bigorneaux », mais avec des tailles supérieures à celles des exemplaires modernes. Par contre nous n'avons ramassé que des débris de myas et de solens de petite taille.

Plusieurs morceaux d'haliotis en bel état de conservation de la nacre voisinaient avec des vertèbres de congre identiques à celles des congres séchés par nos pêcheurs d'aujourd'hui. A ces débris de provenance maritime étaient mêlés d'abondants ossements d'animaux, notamment de cervidés ; à noter un maxillaire de rongeur avec ses dents et un autre petit maxillaire en bon état.

Beaucoup d'os, ainsi que le signale M. du Chatellier, sont éclatés, probablement pour en extraire la moëlle.

Les coquilles terrestres sont représentées par des escargots communs et un gros limaçon des dunes existant encore de nos jours.

Nous n'avons pas découvert la moindre trace d'ossements humains ou de poteries.

A notre avis le gisement déjà très rongé par la mer est menacé d'une destruction prochaine ainsi d'ailleurs que toute la partie orientale de la presqu'île de la Torche (1).

---

(1) La plage de la Torche elle-même se ronge rapidement. En 1840 la plage allait au-delà du grand îlot de rochers situé au milieu de la baie et qui couvert de dunes et de terres servait de pacage. Or ces rochers ne se découvrent plus qu'aux grandes marées basses.

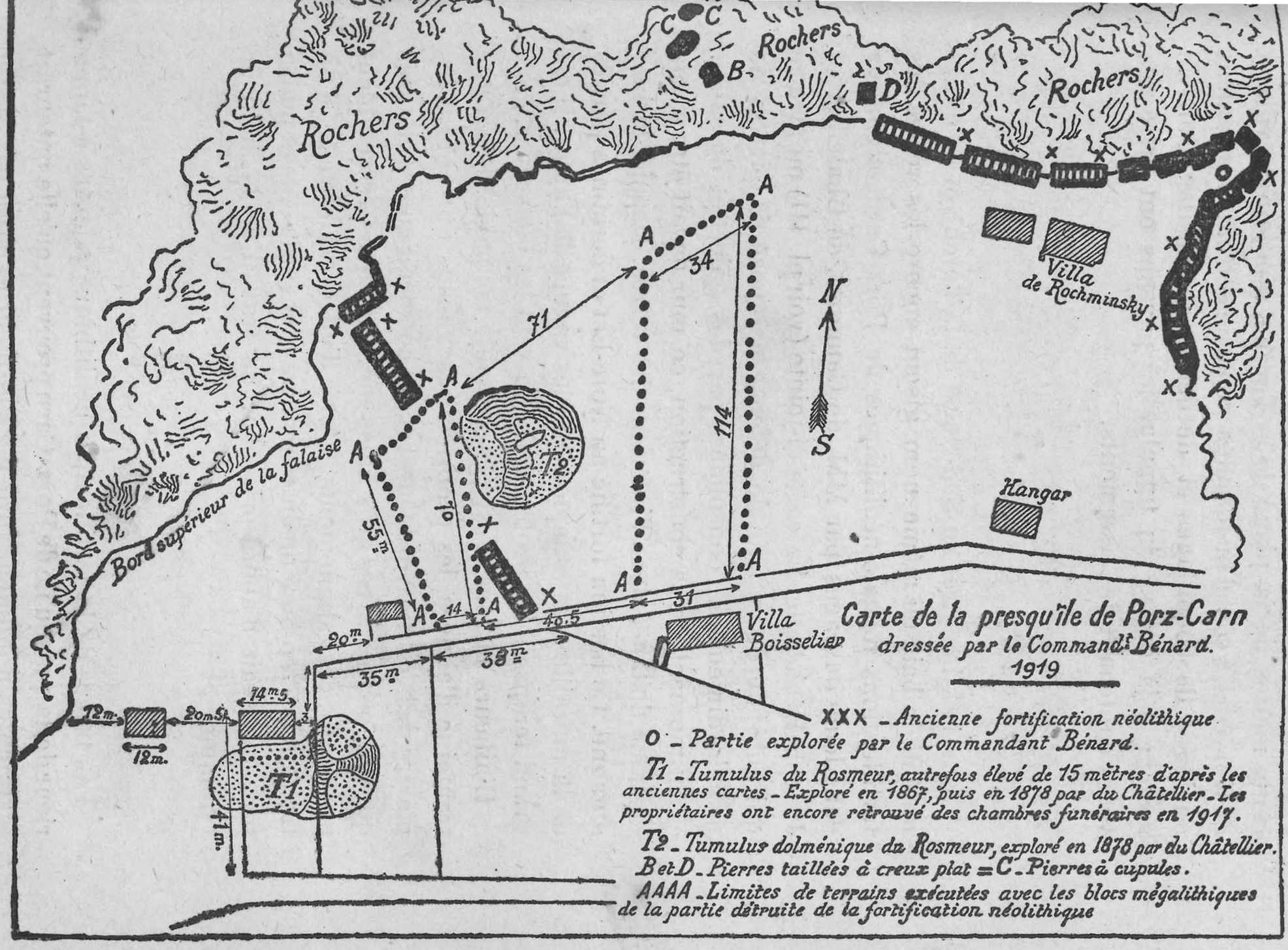

Carte de la presqu'île de Porz-Carn
dressée par le Commandt Bénard.
1919

XXX – *Ancienne fortification néolithique*

O – *Partie explorée par le Commandant Bénard.*

T1 – Tumulus du Rosmeur, autrefois élevé de 15 mètres d'après les anciennes cartes – Exploré en 1867, puis en 1878 par du Châtellier – Les propriétaires ont encore retrouvé des chambres funéraires en 1917.

T2 – Tumulus dolménique du Rosmeur, exploré en 1878 par du Châtellier.

B et D – Pierres taillées à creux plat = C – Pierres à cupules.

AAAA – Limites de terrains exécutées avec les blocs mégalithiques de la partie détruite de la fortification néolithique

Nous avons reconnu dans l'intérieur des terres, à trois cents mètres de la plage de la Torche, non loin du village de Kervédel, à côté d'un tumulus en partie détruit, un gisement analogue de coquillages et de débris de cuisine. Dans le secteur déjà enlevé du tumulus les paysans ont brisé des vases contenant des ossements.

*
* *

A trois kilomètres au Sud-Ouest de la Torche et à l'extrémité de la baie du même nom gisent encore les restes des fortifications mégalo-néolithiques de Porz-Carn, signalées dans leurs ouvrages par MM. de Caumont, du Chatellier et Joseph Déchelette. La carte ci-jointe (voir pl. III) montre ce qui subsiste de ce mur de défense composé de pierres de grande dimension, consolidées par des galets et du sable.

Au moment de sa construction, ce mur devait être à une certaine distance dans l'intérieur des terres. Depuis, la mer a gagné. Le bastion fortifié au Nord-Est et certaines parties de la muraille sont attaquées par les vagues de l'hiver. Il est grand temps de les protéger si l'on veut les conserver.

D'ailleurs la mer n'est pas la seule coupable. Il y a une trentaine d'années, les propriétaires voisins ont enlevé les pierres de la partie Nord-Ouest et ont construit quatre clôtures qui, composées de ces gros blocs mégalithiques, ressemblent un peu à des alignements. L'une d'elles est creusée d'un trou naturel comme on en rencontre tant sur la côte et que, à tort, on avait d'abord pris pour un travail de la main de l'homme.

*
* *

Les traces de la fortification néolithique relevées à l'intérieur de la presqu'île de Porz-Carn prouvent qu'elle entourait le tumulus à dolmen Nord de Plosmeur exploré par M. du

Chatellier, mais pas l'autre tumulus du même nom. Ce der-
nier tumulus soumis à des destructions successives jusqu'en
1917 inclus ont révélé chaque fois de nouvelles chambres
funéraires dans lesquelles on a recueilli récemment une tête
en terre cuite gallo-romaine, une hache et des poteries que
nous avons pu nous procurer.

Sur quelques points la fortification néolithique repose sur
le granit naturel ; mais du côté de la mer et aussi du côté
intérieur du bastion face à la baie de la Torche, partie
d'ailleurs plus abritée, les pierres reposent sur des lits de
galets ronds mélangés à une terre contenant des silex, des
coquilles marines et des vertèbres de congres dont le gise-
ment paraît très ancien, sans avoir toutefois le caractère de
celui des kjokenmœdings. On n'y découvre en effet ni argile,
ni cendres, ni charbons.

Par contre dans les parties déjà érodées de la muraille
elle-même, nous avons recueilli des silex mieux travaillés.

Dans l'intérieur de cette fortification, il n'est pas rare de
rencontrer des silex et des débris de poteries néolithiques ;
M. de Rechniewski fils, ingénieur du génie maritime, y a
trouvé des lignes circulaires de pierres sèches et de silex qui
sembleraient indiquer la trace de cabanes ou de foyers.

* * *

Il est intéressant à signaler que les beaux alignements
de Lestrigniou se dirigent *exactement, géométriquement* sur
le sommet de la Torche et que le même sommet, le champ
funéraire de Malordy, le menhir en forme de hache de Les-
quers et le menhir lenticulaire de Kerscaven sont exactement
en ligne droite comme si la Torche avait été le centre de
rayonnement pour les constructeurs de ces monuments
étranges.

La carte ci-jointe (voir pl. VIII), bien incomplète encore,

BAIE
D'AUDIERNE

Presqu'île
de la Torche

Anse de la Torche

N.D. de
Tronoën

PLOMEUR

Chapelle
de la Madeleine

Lestrigniou

Kerflans

Kervidal

Leseor

St Guénolé

Kerscaven

PENMARCH

N.D. de la Joie

CARTE MÉGALITHIQUE
DE LA RÉGION DE LA TORCHE
dressée par le Commandant Charles Bénard.

—1919—

*
* *

Sur la rive Nord-Est de la Torche, à toucher la plage de la baie d'Audierne, se dresse une grosse pierre de granit cubique, dont la face supérieure est creusée à trois centimètres de profondeur seulement dans un périmètre pentagonal irrégulier. Ce ne peut être ni une auge à cause du peu de profondeur du creux, ni un instrument maniable à cause du poids de la pierre.

Mais cette pierre n'est pas la seule du même genre ; à Porz-Carn, au coin Ouest des restes de la fortification néolithique, nous en trouvons une autre de formes, de dimensions, d'épaisseur presque identiques à celles de la précédente (voir pl. III et pl. IV).

A cinquante mètres à l'Ouest de cette seconde pierre, une troisième plus petite, mais avec un des côtés taillés en demi-cercle, s'étale comme les précédentes au milieu des rochers. Près d'elle trois blocs mégalithiques : un grand en forme de menhir lancéolé gravé de 58 cupules, le second et le troisième qui paraissent être des bouts de menhir cassés sont gravés l'un de six cupules placées sur deux rangs, l'autre de quatre cupules dont deux de plus grand diamètre que celui des deux autres (voir pl. V).

Il semble que toutes ces pierres ont dû être dressées autrefois sur la falaise, avant la disparition de la terre qui recouvrait les couches de granit.

Mais revenons aux pierres creusées à plat ; un instant nous avons supposé que le creusement de ces pierres pouvait être inachevé et qu'elles avaient été laissées telles quelles sur place.

L'horizontalité parfaite du fond des creusements annule l'hypothèse de l'inachèvement. Et, par ailleurs, il en a été transporté de pareilles dans l'intérieur puisque nous en avons trouvé deux au milieu des débris du cromlech qui

entoure le moulin de la Madeleine et une autre cassée en deux au coin d'un champ, à cinquante mètres à l'Ouest du

Pl. IV

Pierres creusées à plat

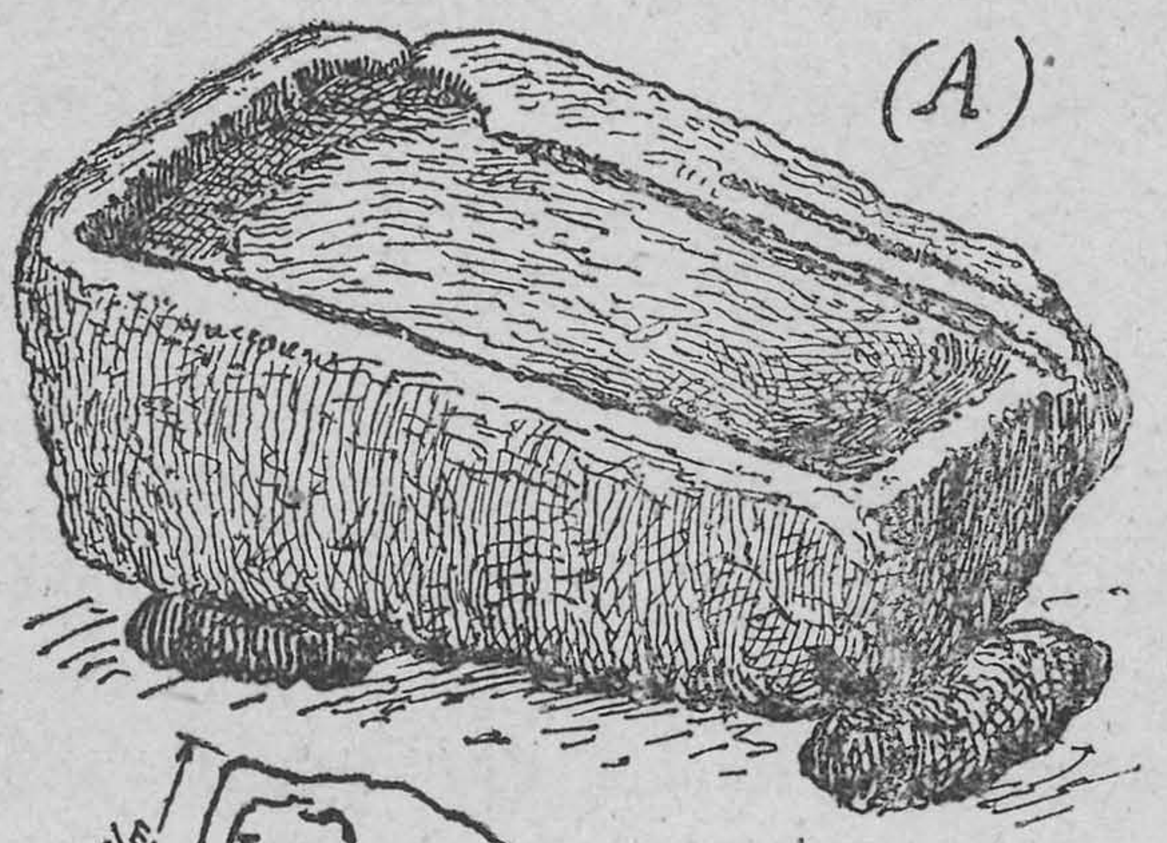

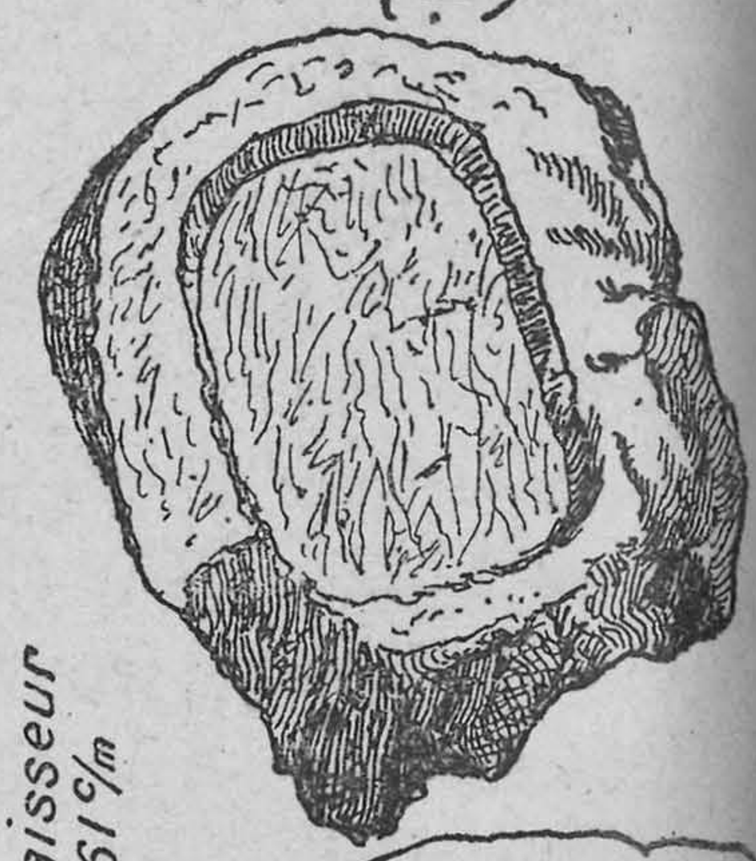

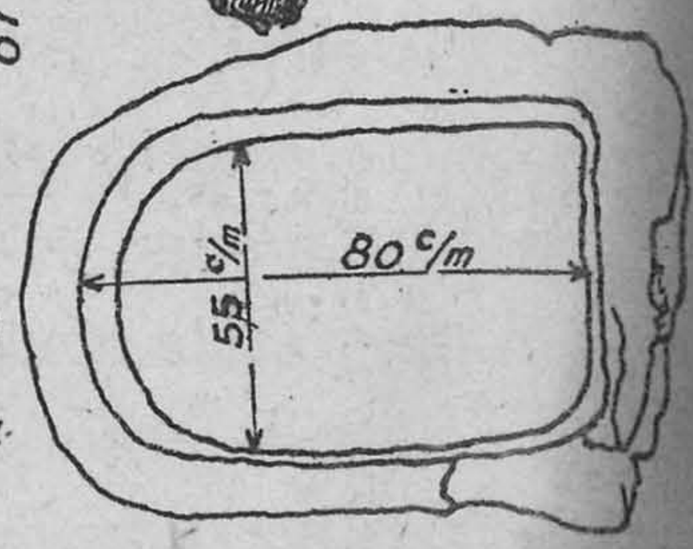

Pierres de Portz-Carn

Poids - 2300 Kilog. (A)
de la plus grande
Poids de la petite : 800 Kilog.
(B)

Pierre de la Torche

Poids : 2500 Kil.s

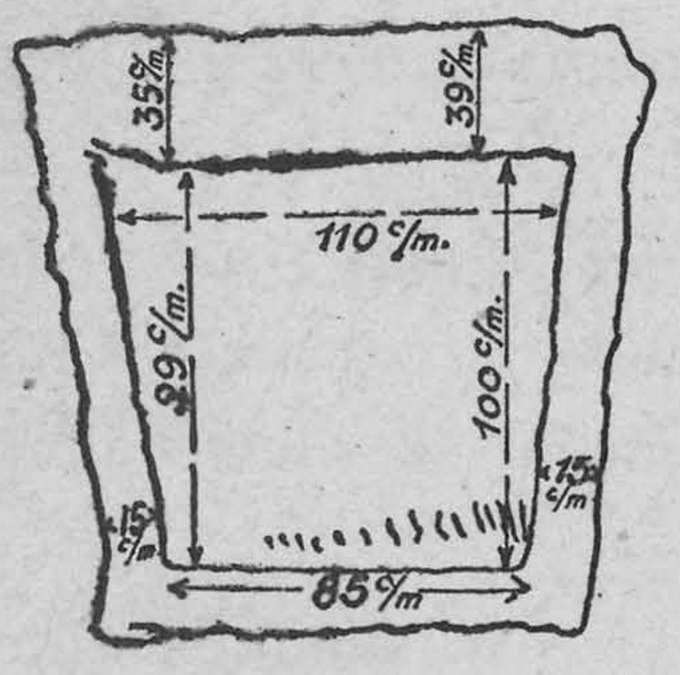

Epaisseur de la pierre 60 c/m

Georges A. L. Boisselier

tumulus du Poulguen. Que peuvent être ces pierres bizarres? Tables de sacrifices ! Sortes de fonts baptismaux ?... Le saurons-nous jamais ?

Pl. V

Pierres à cupules

découvertes dans les rochers éboulés de la falaise de Porz-Carn.
(St Guénolé-Penmarch)

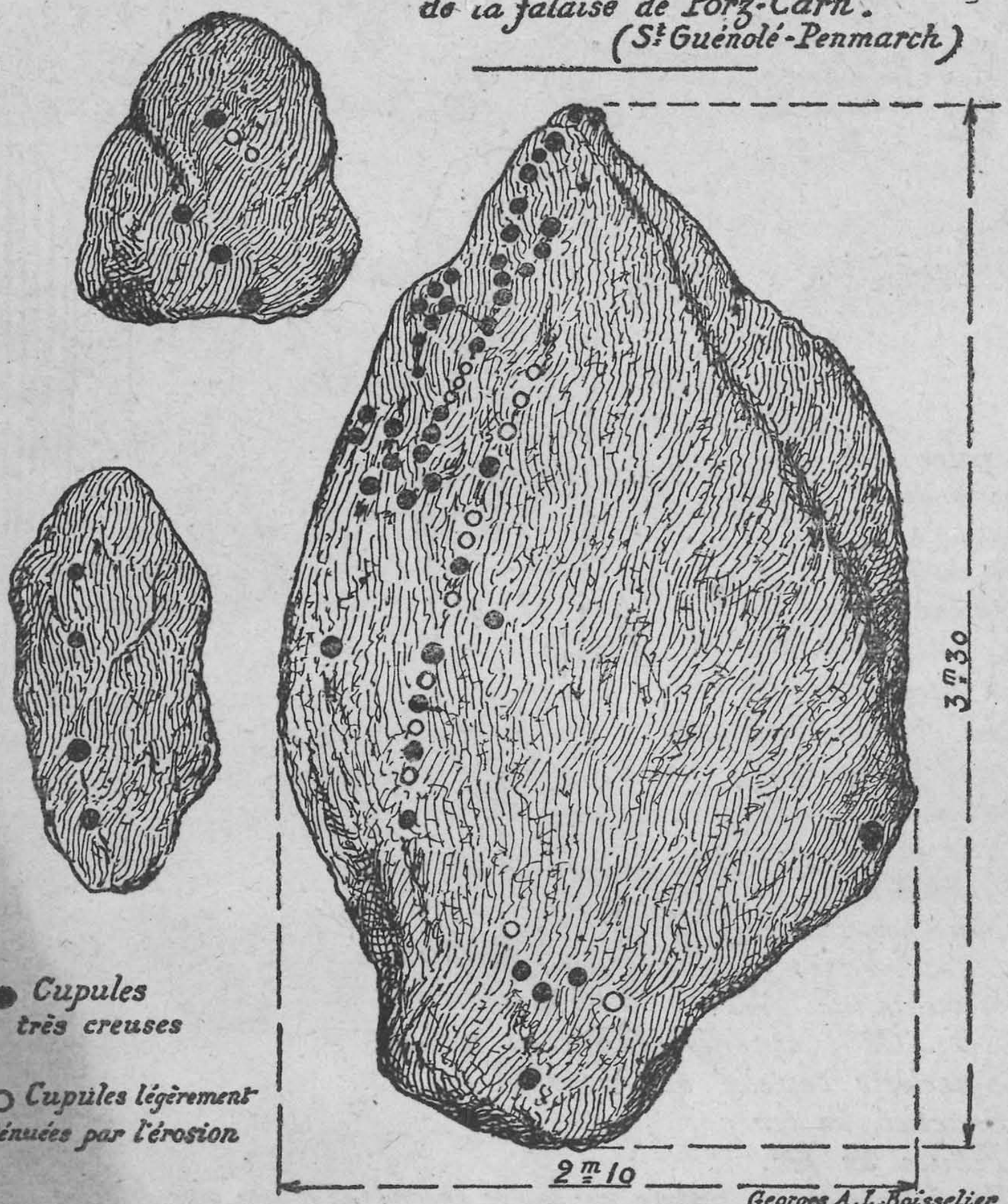

● *Cupules très creuses*

○ *Cupules légèrement atténuées par l'érosion*

Georges A.L. Boisselier

*
**

Au début de septembre, nous avons exécuté une fouille autour d'une pierre horizontale que nous avions découverte

à Roz-an-Tremen, à 1500 mètres à l'Est de la Torche (1) (voir pl. VI) ; les paysans du lieu nous avaient certifié que deux

Pierres et Sépultures de Roz-an-Trémen

PI. VI

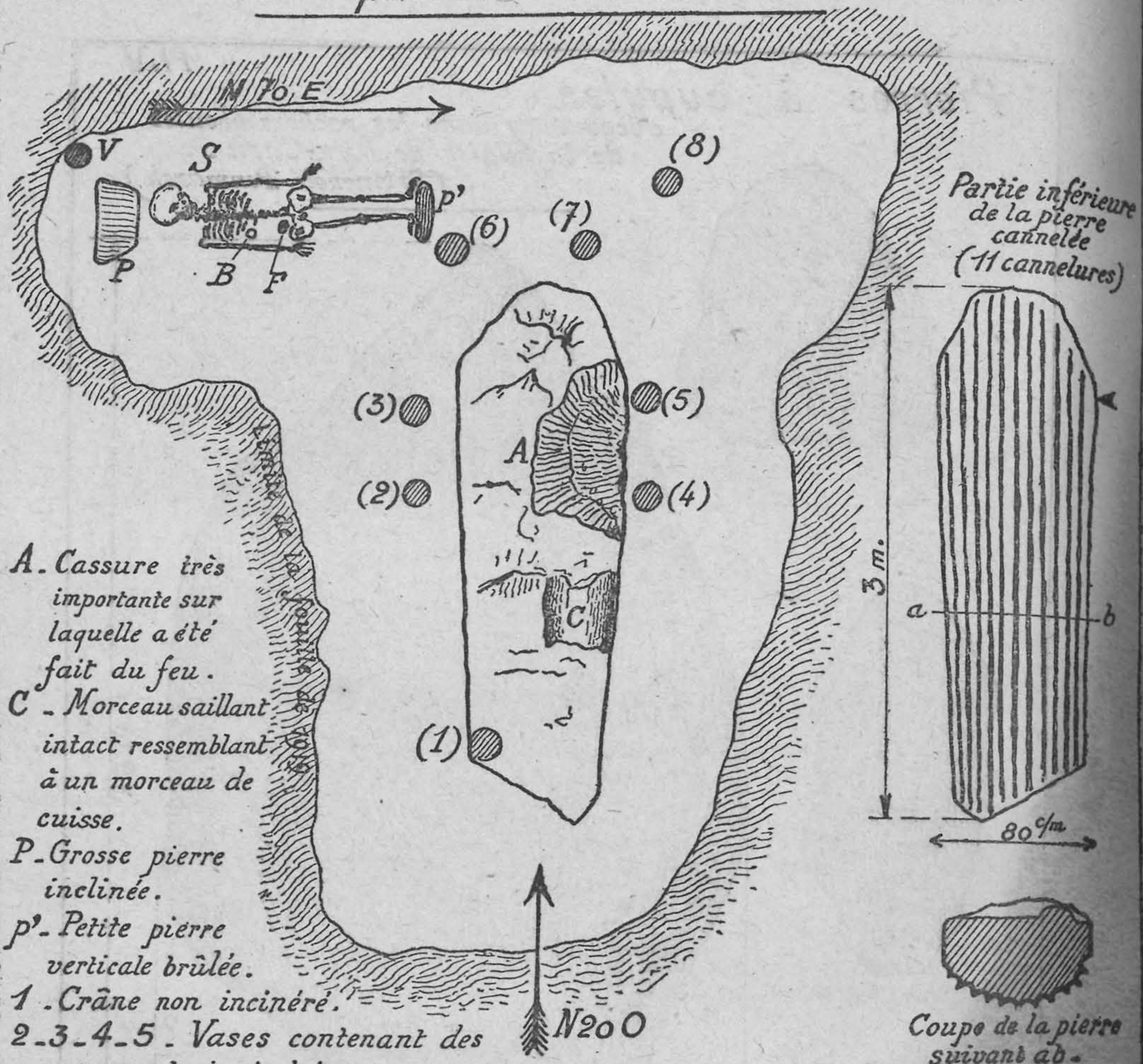

A. Cassure très importante sur laquelle a été fait du feu.
C. Morceau saillant intact ressemblant à un morceau de cuisse.
P. Grosse pierre inclinée.
p'. Petite pierre verticale brûlée.
1. Crâne non incinéré.
2-3-4-5. Vases contenant des ossements incinérés.
6-7-8. Os incinérés réunis en poches.
S. Squelette couché au N 70° E.
B. Bracelet de fer
F. Fibule de fer.
V. Emplacement des débris du vase coloré et d'une des fibules de fer

Georges A. L. Boisselier

(1) Ce champ appartient à M. Jean-Louis Le Reun, à son frère et à son beau-frère qui ont eu l'amabilité de nous donner les autorisations nécessaires et même de nous aider à fouiller. Le fermier, M. Le Pemp, ne nous a pas quittés pendant les fouilles, travaillant sans cesse et avec beaucoup d'habileté. Nous ne saurions trop remercier MM. Le Reun et Le Pemp.

autres pierres semblables, placées en triangle avec la première, avaient été détruites à la dynamite (1). D'abord, nous avons dû constater que la partie supérieure de la pierre restante est abîmée à coups de coins et de masses. Le croquis ci-joint montre les caractéristiques de cette pierre retaillée sur ses bords et sculptée en-dessous de onze canelures longitudinales parallèles à sa longueur et admirablement exécutées. Ces rayures sont semblables à celles de la statue menhir de Saint-Sernin, signalée par Déchelette (pp. 588 à 592). Cette analogie est d'autant plus troublante que sur le dessus abîmé il reste une forme de cuisse bien caractérisée et bien placée.

A un niveau de 25 centimètres environ, on trouve presque uniformément une couche de pierres de petites dimensions, formant un matelas compact et présentant cette particularité d'avoir été choisies plates comme si l'on avait eu l'intention de faire un dallage grossier.

L'ensemble du terrain sous-jacent, sur une profondeur variant de 50 à 70 centimètres, a servi de lieu de sépultures par incinération. Mais les couches supérieures que nous avons explorées ont été bouleversées tout au moins par une inhumation subséquente, ce qui donne beaucoup d'irrégularité au dépôt et explique la dissémination des ossements et des poteries.

Cependant à partir de la moitié de la longueur de la pierre, côté Nord, nous avons pu recueillir en (2), (3) et (4), trois vases dont les parties supérieures avaient été dispersées, mais qui renfermaient encore des restes d'incinération. Au milieu des débris de l'un d'eux, nous avons tamisé un fragment de bronze qui paraît provenir d'une fibule. Le fond d'un quatrième vase était en place en (5).

---

(1) La présence de ces trois pierres en cet endroit semblerait autoriser à croire que le nom primitif était : *Roz-an-tri-men,* tertre des trois pierres, au lieu de *an-tremen,* tertre du passage. (Chanoine Abgrall).

Puis, en remontant vers le Nord, se présentaient en (6), (7) et en (8), des amas d'os incinérés. En (6), ces ossements étaient quelque peu protégés par des pierres plates plus grosses que celles du matelas supérieur. Les débris de (6) tamisés ont fourni deux crochets de fer, un autre objet en fer informe encore muni d'un morceau de manche en os. Un bout de bronze qui pourrait provenir d'un arc de fibule plate complétait ce mobilier. Les dépôts 7 et 8 ne donnèrent rien que des os de très petite dimension ; la courbure des os craniens y est très fermée.

En (1), sous le pied Sud de la pierre tombale, nous avons recueilli, dans le sable même, sans aucune trace de cendres, des ossements très fragiles et très minces qui probablement appartiennent à un crâne d'enfant non incinéré. Dans les terres remuées, nous avons recueilli un morceau de bronze qui pourrait être le reste d'un bracelet.

Sauf la fibule de type très primitif et fortement arquée qui appartient à la Tène 1, rien dans les débris de fer ou de bronze ne permet de dater ces inhumations ; mais la forme générale, la finesse technique, la matière première des poteries caractérisent leur origine gauloise ; elles sont identiques aux beaux spécimens connus ; aucun morceau cependant ne paraît appartenir à la forme *carénée*. Quelques fragments plus anciens peuvent être classés dans le type *néolithique*.

Les croquis ci-joints présentent les dessins relevés sur les quatre vases mentionnés plus haut, ainsi que sur les débris de cinq ou six autres dont un peint à l'ocre rouge (voir pl. VII).

Ces ornements très élégants, en grecques circulaires comme on en a rencontré à Kerviltré, se distinguent nettement de l'ornementation *marnienne*. Quatre dessins au moins appartiennent au même vase ; deux autres vases sont aussi décorés d'au moins deux rangées de grecques.

En plus des quatre cercles, le premier vase présente sous

la première ligne d'ornementation quelques *coups de pouce* d'environ quatre centimètres de diamètre avec renflement médian.

Un autre fragment avec *coups de pouce* entouré de coups

Fragments divers de Poteries recueillis dans les Sépultures de Roz-an-Trémen Pl. VII

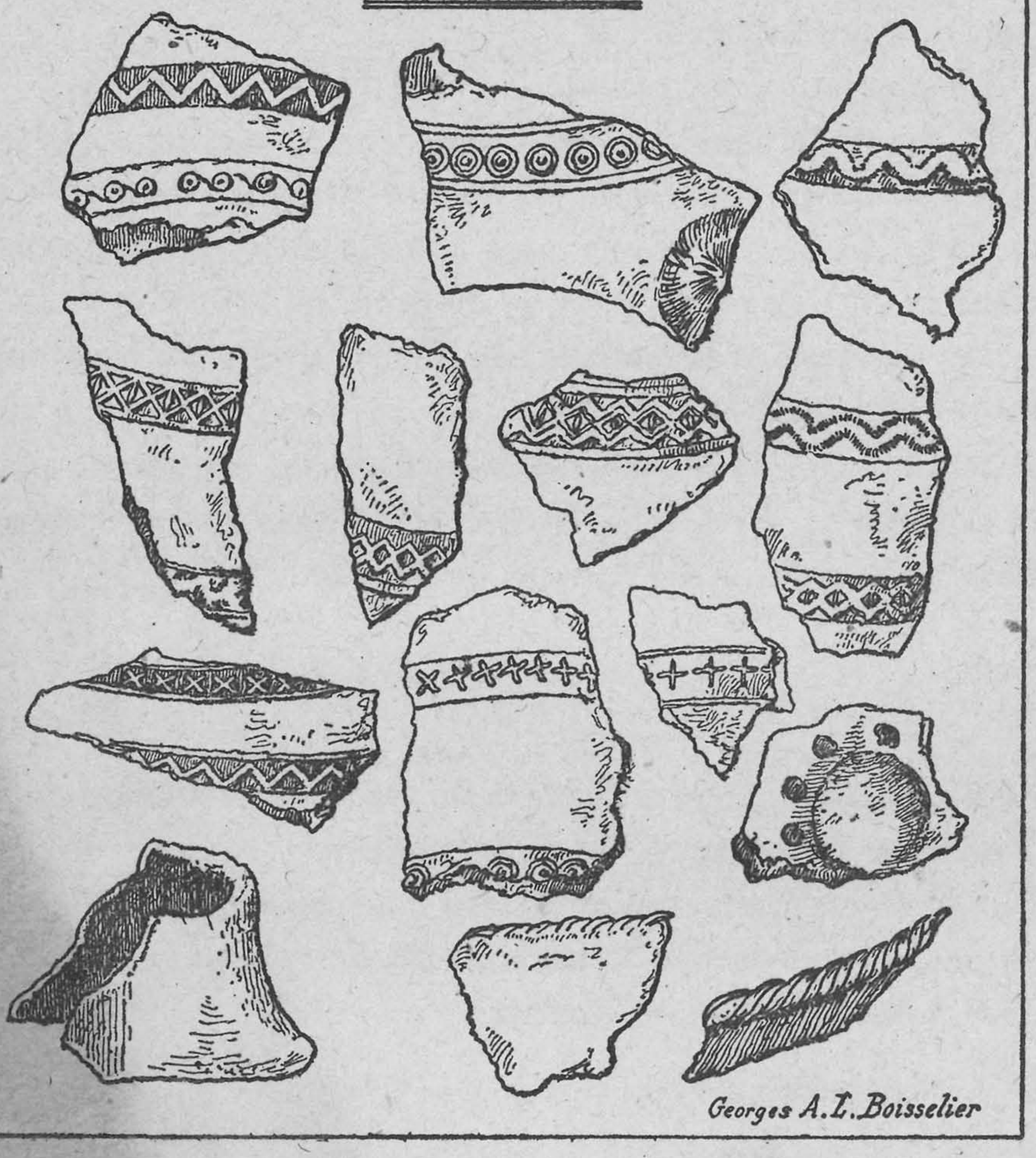

Georges A.L. Boisselier

d'ongle, peut provenir d'un couvercle-assiette du type si fréquent en Champagne.

Un bord de vase, qui paraît de facture plus primitive. présente une ornementation offrant l'aspect d'une cordelette,

En continuant les fouilles jusqu'à un mètre environ de l'extrémité Nord de la pierre, nous avons mis à jour, à une

profondeur de 90 centimètres, une sépulture par inhumation creusée au milieu des débris d'incinération. Le squelette dirigé perpendiculairement à l'axe de la pierre tombale, s'appuyait à la tête sur une pierre trapézoïdale inclinée et aux pieds contre une pierre plus petite et d'ailleurs brûlée. Le côté droit était creusé dans la couche de sable blanc non remaniée, le côté gauche dans une nappe d'incinération antérieure.

Le squelette était orienté les pieds au soleil Levant.

Le haut du squelette était légèrement incliné à gauche, le crâne tourné plus à gauche encore ; individu de petite taille (1 m 54), les dents admirables mais usées. Grosseur assez forte de la tête en proportion de la taille.

Le mobilier très pauvre, en fer, consiste en une bague restée sur l'annulaire droit, en un second anneau placé entre le corps et le coude droit et enfin en une fibule placée à la hauteur du bassin et qui permet de dater nettement cette inhumation à l'époque de la Tène 1.

*
**

Nous avons tenu à faire à la Société archéologique du Finistère l'hommage de nos modestes travaux de 1919. Nous réserverons toujours aux Musées de Saint-Germain et de Quimper la plus grande partie des pièces intéressantes que nous pourrons découvrir.

Septembre 1919.

Commandant CHARLES-BÉNARD.

Abbé FAVRET.

GEORGES-A.-L. BOISSELIER.

E DRESSÉE PAR LE COMMANDANT CHARLES BÊNARD

(Voir pl. VIII).

---

uatre alignements de Lestrigniou dirigés sur la Torche.
(199 menhirs en 1907 — 151 menhirs en 1919).
romlech du moulin à eau de la Madeleine (2 blocs creusés à plat).
lenhir de 0m 50 de hauteur à 500 mètres au N.-O. de la chapelle de la Madeleine (N.-E.).
lenhir en forme de hache à côté du calvaire et de la rivière de Lescors (N.-E.).
eux grands menhirs de Kerscaven (un seul a été fouillé).
llée couverte de Lestrigniou (explorée par M. du Chatelier en 1876).
olmen de Melandu. (Mobilier vendu à des Anglais par les propriétaires).
umulus à 150 mètres S.-E. de Melandu. En partie détruit (non exploré).
umulus aplani. (Mobilier au Musée de Kernuz).
rois menhirs à l'Est de Kerflant. (Explorés par M. du Chatelier).
enhir renversé à 200 mètres au Sud des trois précédents (N.-E.).
eux lechs : un dans la cour de l'école, l'autre devant une maison.
enhir de Kerdano (non exploré).
erre couchée de Porz-Tibor (non explorée).
enhir de Men-Griz (non exploré).
erre canelée couchée et 2 autres pierres couchées détruites au milieu d'un cimetière gaulois (exploration commencée par le Commandant Bénard, abbé Favret et Boisselier).
umulus de Roz-an-Tremen. Ce tumulus non complètement détruit est à explorer.
amp de Roz-an-Tremen contenant un ossuaire.
mulus et allée double couverte de Run-Aour. (Explorés par M. du Chatelier en 1879).
mulus détruit sous la maison de Malordy.
mulus en partie détruit et souterrain de Kerboulen.
mulus de Croas-ar-Gloanner exploré en 1867 par M. du Chatelier, père, à côté deux petits tumuli non explorés.
mulus avec dolmen à galerie. Détruit pendant la guerre.

25 Menhir Larnicol sur une nappe d'eau, explorée par le commandant Bénard, abbé Favret et Boisselier).
26 Tumulus en partie détruit contenant des vases et des ossements à côté un champ rempli de débris de cuisines (non exploré). Dans le voisinage deux restes de lechs.
27 Menhir couché à formes antropornorphiques (non exploré).
28 Fortification néolithique de Pors-Carn (explorée par le commandant Bénard), 2 pierres creusées à plat et trois pierres avec cupules.
29 Deux tumuli de Rosmeur avec dolmen et chambres. (Fouillés et explorés à diverses époques).
30 Dolmen et cromlech de la ferme de N.-D. de la Joie (non exploré).
31 Dolmen et allée couverte de la Torche (incomplètement explorés par M. du Chatelier en 1880).
32 Gisements de Kjoken-Mœddings explorés en 1880 par du Chatelier et en 1919 par le commandant Bénard, abbé Favret et Boisselier.
33-34 Tumuli (non explorés). (Le Pleoch).
35 Menhir enfoncé dans une source (exploré sans résultat).
36 Dolmen de Kerveret. Détruit. Exploré en 1880 par du Chatelier.
37 Allée couverte de Kerugon. Explorée en 1876 par du Chatelier.
38 Lech couché.
39 Lech debout.
40 Menhir de Prat-Palud. Détruit. Exploré en 1875 par du Chatelier.
41 Grand Menhir (non exploré). Dans le voisinage deux tumuli.
42 Menhir à cupules de Saint-Urnel (Saint-Saturnin). (Musée de Kernuz).
43 Carrière à squelettes de Saint-Urnel-Bras (non complètement explorée).
44 Oppidum de Tronoën-Kerviltré et cimetière mixte (M. du Chatelier).
45 Reste d'allée couverte (non explorée).
46 Cachette de fondeur.
47 Tumulus détruit (non exploré).

1919

Note sur le Squelette exhumé à Roz-an-Trémen

dans la Région de la Torche

Par MM. le Commandant BÉNARD, l'Abbé FAVRET et G.-A.-L. BOISSELIER

Squelette à peu près entier mais en mauvais état et se désagrégeant facilement, ce qui rend sa manipulation difficile. A première vue, il présente un certain nombre de caractères (changement brusque de direction de la courbe frontale au niveau des bosses, métopisme, incurvation marquée des fémurs, etc, etc,,) qui pourraient donner sur son sexe des doutes que l'examen du bassin fait immédiatement cesser. Ce squelette est masculin ; il est adulte, mais encore jeune et doit avoir appartenu à un individu ayant plus de 20 ans, l'épiphyse inférieure du fémur est soudée, et moins de 30 ans, parce qu'une dent de sagesse (les autres n'existent pas) est encore contenue dans l'alvéole. L'ossature est généralement forte, les points d'insertions musculo-tendineuses sont bien marqués.

Taille. — Seuls, les deux fémurs sont complets ; la taille ne peut dont être évaluée qu'approximativement. Le fémur gauche mesure 440^{mm}, le fémur droit 432^{mm}. Il y a, entre ces deux os symétriques, une différence de 8^{mm} qui dépasse celle que l'on observe normalement. On peut donc dire qu'il y avait raccourcissement du membre inférieur gauche. La réalité de ce raccourcissement est confirmée par l'examen du bassin qui offre une déformation de compensation : obliquité générale de gauche à droite avec déviation en dehors de la crête iliaque gauche et augmentation de largeur de l'aile

sacrée du même côté. La différence de longueur des deux fémurs était donc gênante puisqu'elle a obligé le sujet à une correction ; elle était ancienne au moment de la mort et antérieure à l'ossification complète des os du bassin puisque ceux-ci sont déformés.

D'après le tableau d'Orfila, ces deux fémurs correspondent à une taille de 1 m. 64 à 1 m. 69 ; d'après le tableau, plus récent, de Rollet, à une taille de 1 m. 61 à 1 m. 65.

Crâne. — Les os paraissent avoir été épais. Les sillons vasculaires sont bien marqués dans les points où la table interne des os a été conservée. Les saillies et apophyses sont accentuées, particulièrement la glabelle, l'inion et la crête occipitale. Les arcades sourcilières sont peu marquées ; il existe un os wormien.

Diamètres et indices :

Diamètre antéro-postérieur	170mm
— a. p. maximum	180
— a. p. métopique	176
(métopisme : femmes et enfants)	
— transverse maximum	145
— biauriculaire	112
— frontal minimum	93
— vertical basilo-bregmatique	129

Indice céphalique ; 80,5 (limite supérieure de la mésaticéphalie).

Indice frontal : 64,1

Indice vertical : 71,6

Indice transverso-vertical : 88

Indice mixte de hauteur de Topinard : 79,8

Courbes :

sous-cérébrale	16mm
frontale totale	130
pariétale totale	125
sous-occipitale	60

courbe totale (jusqu'à l'inion seulement). . . 315
sus-auriculaire. 324
transversale totale. 480
pré-auriculaire. 270
horizontale totale.. 530

Face :

Hauteur ophryo-alvéolaire 95mm
largeur bizygomatique 130
Indice facial 74,6

Orbites : obliques :

hauteur de l'orbite. 38mm
largeur de l'orbite. 38
indice orbitaire : 100

Nez :

hauteur du nez 55mm
largeur maxima du nez.. 19
indice nasal : 34,5

Angles. — A l'inspection la face présente un développement dysharmonique par rapport à la loge cérébrale antérieure. Cette absence d'harmonie apparente, à première vue, ce crâne avec celui du squelette du kjoekenmoëdding de la Torche de Plomeur conservé au Musée de Kernuz et reproduit dans une des planches des « Epoques préhistoriques » de Paul du Chatellier.

Angle spénoïdal : 147° (supérieur à la moyenne et rappelant celui des nègres et des singes) ;

Angle facial de Camper : 85° ;

Angle facial de Broca : 87° ;

Angle facial de Topinard : 60° 5 ;

Angle de l'horizontale de Broca : 81° 5 ;

Angle nasal de Weker : 52° (cet angle est très peu marqué et est un indice d'absence de prognathisme).

La mâchoire inférieure a un menton très saillant et est particulièrement puissante ; bien conservée, sauf le condyle

gauche ; heureusement, le condyle droit, en bon état, correspond à la seule cavité glénoïde du temporal qui persiste. L'articulation temporo-maxillaire peut donc être réalisée d'un côté.

Toutes les dents existent bien que beaucoup aient quitté leur cavité alvéolaire sans possibilité de restauration par nos moyens. Il existe 14 dents à la mâchoire inférieure, plus une dent de sagesse à droite, enfermée encore dans son alvéole. A la mâchoire supérieure il existe aussi 14 dents. Ces dents sont toutes en parfait état ; elles sont régulières, bien implantées, mais avec un degré accusé de prognathisme alvéolo-dentaire ; toutes sont usées à plat et de niveau, y compris les incisives et les canines, comme dans les races qui mâchonnent ou qui doivent broyer des aliments durs. L'angle des deux branches du maxillaire inférieur est de 121°.

Il y a peu de chose à dire du reste du squelette qui est en trop mauvais état de conservation et qui, d'ailleurs, au point de vue racémique, a moins d'importance que l'extrémité céphalique. Nous avons parlé précédemment du bassin et des fémurs et il n'y a rien à ajouter à ce que nous avons dit d'eux.

On peut, en terminant, indiquer la valeur approximative de la capacité crânienne calculée suivant les données très empiriques indiquées autrefois par Parchappe et dont Paul Broca a fait une très juste critique. Cette capacité crânienne serait de 1484^{cmc}.

Docteur LAGRIFFE.

DISCOURS DE FIN D'ANNÉE

Prononcé par M. le Président

Mesdames,
Messieurs.

Vous venez de réélire l'ancien Bureau de notre Société, et vous me faites l'honneur de me maintenir à votre tête comme Président. D'après les rites en usage je devrais vous remercier de la marque d'estime et de sympathie que vous me témoignez et cependant, à l'encontre, je me sens tenté de vous blâmer et de vous reprocher cet excès de confiance. Les fonctions présidentielles, tout honorables et toutes représentatives qu'elles sont, deviennent parfois lourdes et onéreuses, et je sens qu'elles commencent à peser sur mes vieilles épaules.

C'est un poste de vigilance ; il faut veiller à ce que la Societé continue à marcher dans les droits sentiers, pourvoir à l'alimentation du Bulletin par des études variées, sérieuses et attachantes, provoquer et activer le recrutement, développer les collections du musée, et cela entraîne, sans qu'on le soupçonne, une correspondance chargée et compliquée, de vrais soucis de père de famille. A certains moments je me sens au-dessous de la besogne à fournir ; puis je me reprends pour marcher encore de mon même pas tranquille. — Allons-y donc encore pour une année, et au bout de cette période, d'après le degré de conservation ou d'usure du sujet, on avisera.

Nous avons tous à penser et à travailler à la prospérité de notre Société Archéologique. Les crises diverses et nombreuses,

qui sévissent en ce moment dans l'Univers, ne sont pas pour favoriser cette prospérité. Le papier est hors de.prix ; les salaires des ouvriers typographes montent toujours, et, en rapport direct, croissent aussi nos frais d'impression.

Un remède partiel à cet état de choses c'eût été une augmentation de l'allocation annuelle qui nous est accordée par le Conseil Général du Département. Je l'avais sollicitée, et il paraît qu'elle avait été accordée dans les délibérations de la Commission des Finances ; seulement il s'est fait que, par un malentendu, le rapporteur n'en a pas fait mention, de sorte que ce geste de bienveillance et de générosité serait perdu pour nous, à moins que dans une session postérieure on ne revienne sur cet objet et qu'on ne décide en notre faveur que « *erreur n'est pas compte* ».

Mais la source importante et principale de notre avoir consiste dans le nombre élevé de nos sociétaires, et je travaille de mon mieux à augmenter toujours le chiffre de nos associés, en faisant connaître le but et l'utilité de nos études, la variété et l'attrait de nos travaux.

Un moyen bien efficace pour nous faire connaître et nous attirer des adhésions, ce sont les excursions scientifiques et artistiques. Nous en avons fait une très intéressante le 10 mai 1914. Pendant la guerre, forcés de nous resteindre, nous nous sommes contentés de courses pédestres dans un petit rayon autour de Quimper et d'un voyage limité à Pont-l'Abbé et à Kernuz. Au 31 Juillet dernier, nous avons entrepris un déplacement plus conséquent vers le foyer d'art et de pittoresque qu'est Quimperlé, en y ajoutant la forêt de Carnoët et l'abbaye cistercienne de Saint-Maurice.

Ces expéditions remplies de charme nous attirent des compagnons d'un jour dont plusieurs tiennent à s'unir à nous par des liens plus durables et demandent volontiers à entrer dans notre association. C'est donc une méthode à encourager et à continuer, et puisque nous venons de parler de Quimperlé,

cela nous fait penser immédiatement à la prolongation de cette course à quelques lieues plus loin, vers Saint-Fiacre et Sainte-Barbe du Faouët et même jusqu'à Kernaseléden, le Folgoët du Morbihan.

Mais plus près de nous sont des attractions trop ignorées et qui nous donneraient des jouissances artistiques que peu soupçonnent : Pluguffan, Saint-Germain de Plogastel, Penhors en Pouldreuzic, Plovan, Languidou, Tréogat, Languivoa, Lanvern. Puis dans une autre journée, Tréminou, Beuzec-Cap-Caval, Tronoën, avec la traversée pédestre de la vaste palue sablonneuse, sorte de petit Sahara dominant un admirable paysage de mer, et nous menant à la Torche, puis à Saint-Guénolé et au groupe curieux des vieux monuments de Penmarc'h.

D'autres excursions s'offrent à nous et seront un jour réalisables, je l'espère : Pleyben, Saint-Herbot, Huelgoat, puis les riches et nombreux monuments du bassin de l'Elorn, et bien d'autres encore.

Puisque nous sommes aux excursions, je vais revenir à la tradition que j'ai inaugurée il y a deux ans, celle de faire la revue de l'état de notre pays aux époques anciennes. — Après avoir fait une sorte d'exploration de la période préhistorique et gauloise, puis de la civilisation gallo-romaine, tâchons de nous rendre compte des souvenirs que nous ont laissés les temps mérovingiens et carolingiens, ou plutôt les siècles écoulés depuis l'introduction du christianisme jusqu'à la date de l'An Mil. En somme cette étude consistera à citer les ermitages, établissements et monastères fondés par nos vieux saints et les premiers apôtres du pays, puis quelques forteresses ou résidences de chefs plus ou moins fabuleux, plus ou moins historiques.

En tout cela je n'aborderai pas le côté critique et chronologique ; nous ne finirions jamais s'il fallait entamer une discussion sur l'authenticité ou la date exacte de chacun des

éléments qui entrent dans cette revue ; je me contenterai de citer les personnages ou les faits tels qu'ils nous sont mentionnés ou signalés par les historiens, les légendaires et les traditions, soit par quelques vestiges restants et formant des témoins matériels. Cela suffit pour une sorte de catalogue rapide, un panorama aux tableaux nécessairement vagues, où il est inutile de chercher une stricte précision.

Pour ce travail nous suivrons la méthode adoptée l'année dernière pour la nomenclature des établissements romains ; nous prendrons le littoral à partir du point extrême Sud, pour passer vers l'Ouest et remonter vers le Nord, en tenant compte des rivières navigables, et nous explorerons en terminant l'intérieur du pays.

*
* *

Nous commencerons donc encore par Quimperlé, au point de jonction de l'Isole et l'Ellé. C'est justement en cet endroit que vint s'établir saint Gurthiern qui peut être considéré comme le fondateur de Quimperlé. Fils d'un roi de Cambrie, il quitta ce pays dans la moitié du sixième siècle, se fixa d'abord dans l'île de Groix avec deux compagnons qui partageaient sa vie de pénitence, puis remonta avec eux la rivière de la Laïta jusqu'au confluent des deux cours d'eau au point appelé à cette époque *Anaurot*, et où passait, par deux gués, la grande voie romaine joignant Vannes à Quimper. Il y fonde un ermitage qui devient bientôt un monastère, autour duquel se groupent peu à peu des habitations qui constituent le premier noyau de la ville de Quimperlé.

L'un des successeurs de saint Gurthiern, Corbasius, construit dans ce monastère une église monumentale que saint Goueznou, alors évêque de Léon, vint visiter avec son frère saint Majan. Dans le cours de sa visite Goueznou, tout en admirant l'œuvre de Corbasius, se mit à vanter la beauté du

temple que son frère Majan lui édifiait en son monastère de Land-Goueznou, près Brest. L'architecte de Corbasius en prit ombrage et, montant sur un des échafaudages, laissa tomber comme par mégarde son marteau sur la tête du saint prélat qui en mourut au bout de quelques heures.

Descendons la rivière jusqu'à son embouchure au Pouldu. Sur le parcours nous ne trouvons rien si ce n'est peut-être, sur la rive droite, en pleine forêt, un rendez-vous de chasse des premiers comtes de Cornouailles à l'endroit où l'on voit maintenant les ruines du très ancien château de Carnoët.

Arrivés au Pouldu, si nous nous permettons de faire une incursion le long du littoral Est, sur la terre de Vannes, nous trouverons dans la paroisse de Ploemeur, assez près du Fort-Bloqué, le souvenir du monastère fondé à la même époque par sainte Ninnoc, de la nation et de la parenté même de saint Gurthiern. Je fais mention de cette sainte parce qu'elle nous appartient aussi bien qu'au pays de Vannes, étant la même que sainte Candide, patronne de la paroisse de Scaër, ainsi que de la chapelle de Locunduff, en Tourc'h.

Reprenons notre trajet le long de la côte Sud ; longeons les rivages de Clohars, Moëlan, Névez, Trégunc. Arrivés dans la baie de Concarneau nous touchons Lanriec Saint Rioc, qui en est le patron et qui a son tombeau à Saitn-Gildas de Rhuis, n'a-t-il pas fait un séjour à l'endroit où s'élève maintenant une chapelle sous son vocable ?

Continuons et remontons l'Odet jusqu'à Quimper ou *Civitas Aquilonia*. Nous y trouvons la vieille cité gallo-romaine non entièrement détruite, ou renouvelée par Gradlon, le souverain armoricain qui y a son palais et son château dont il fit hommage à saint Corentin pour bâtir sa cathédrale. Avant cette église épiscopale, le sanctuaire primitif de Loc-Maria devait exister dans l'agglomération la plus importante et la plus habitée à cette époque reculée.

Redescendons la rivière ; survivaient-ils dans leurs splen-

deur quelques-uns de nombreux établissements romains qui la bordaient des deux côtés ? En sortant de son embouchure nous ne tardons pas à rencontrer un îlot ou presqu'île où s'était fixé saint Tudy dont elle a pris le nom. Son monastère, fondé en même temps que Landévennec, fut ensuite transféré sur l'autre bord du bras de mer, là où se trouve l'église romane de Loctudy.

A Penmarc'h débarqua, vers l'an 518, Vouga ou Vio, archevêque d'Armagh en Irlande ; il y vint porté sur un rocher qui flottait sur la mer et qui se fendit en deux en accostant. Un des blocs retourna en Irlande, l'autre est conservé près de la chapelle de Saint-Vio en Tréguennec. Ce prélat est le patron de l'église de Penmarc'h et y est vénéré sous le nom de saint Nonnat.

En suivant la courbe de la côte, je remonte jusqu'à Audierne où a résidé saint Rumon, le vrai patron, que quelques uns ont voulu détrôner au profit de saint Raymond Nonnat. A la pointe de Lervilly, la chapelle de sainte Thévette n'est-elle pas sous le vocable de la sœur de saint Tujen, au lieu d'être consacrée à une des compagnes de sainte Ursule ?

Saint Onneau, patron d'Esquibien est un des nombreux saints qui ont vécu dans le Cap-Sizun, comme saint Tujen à l'endroit où s'élève sa chapelle monumentale, et saint Cléden dans la paroisse qui porte son nom. — N'est-ce pas aussi, à la pointe occidentale de cette paroisse, dans la plaine basse envahie par la mer, entre la pointe du Raz et la pointe du Van, qu'il convient de situer l'emplacement véritable de la ville d'Is, la ville maritime et port de guerre de Gradlon ? C'est ce qui ressort, avec une très grande probabilité, du mémoire documenté que notre Vice-Président, M. Le Carguet, vient de nous lire au commencement de cette séance.

Pénétrons dans la baie de Douarnenez et saluons sur le rocher aride, où il fit son ermitage, saint Herlé patron de Ploaré. A la grève du Ris nous touchons presque à la terre du

Juc'h. C'est dans ce vallon que l'ermite saint Edern fit son premier séjour pour aller s'isoler ensuite davantage à Edern, puis à Lannédern où se trouve son tombeau.

A Tréfeuntec, en Plonévez-Porzay, commença la vie de sainteté de saint Thégonnec qui, chassé par ses compatriotes inhumains se réfugia d'abord à Plogonnec et ensuite dans la grande paroisse du Léon où il bâtit une église qui porte son nom.

Tout à côté de Tréfeuntec est le vénérable sanctuaire de Sainte-Anne-la-Palue, dont la fondation doit remonter à saint Guénolé, et qui peut-être n'est que la continuation d'un temple païen gallo-romain.

Dans cette même paroisse de Plonévez-Porzay a dû séjourner ou passer saint Théleau, évêque de Landaf, venu en Armorique vers 549 pour voir son maître saint Samson, évêque de Dol et faire visite à sa sœur Anauved, mariée au comte de Cornouaille Budic II. La belle chapelle de Plogonnec où il est honoré et l'église paroissiale de Landeleau où l'on conserve ses reliques, sont des témoins de son passage dans notre pays.

Du rivage de la palue nous voyons, dominant tout le pays, la montagne de Locronan, où fixa son ermitage l'évêque Ronan, venu d'Hybernie ; nous voyons l'église monumentale bâtie en son honneur, avec la chapelle du *Pénity* qui renferme son tombeau.

Sur le terrain de Plomodiern se trouvait l'ermitage de saint Corentin, avec sa fontaine au poisson miraculeux. Puis, dans le voisinage, le pavillon de chasse que lui donna Gradlon pour établir sa première école.

Contournons la presqu'île de Crozon. Sur un rocher presque inaccessible à l'entrée de la baie de Camaret, vécut en ermite pendant 41 ans saint Riok dont nous parlerons bientôt à propos des saints Derrien et Néventer. — Entrons dans la rade de Brest et poursuivons jusqu'à l'embouchure de l'Aulne ou rivière de Châteaulin. Nous trouvons sur la rive gauche

l'admirable monastère fondé par saint Guénolé et ses compagnons, qui fleurit jusqu'aux ravages des Normands et ressuscita tôt après cette tourmente, grâce au zèle et à l'activité de l'abbé Jean, qui fut d'un grand secours à Alain Barbe-Torte pour chasser les envahisseurs.

En remontant l'Aulne jusqu'à Châteaulin, nous trouvons saint Idunet, sorti de Landévennec, faisant son ermitage au sommet de la colline abrupte de *Banine*. Sur une autre colline à Penflour, saint Balay, moine aussi de Landévennec, mena également la vie érémitique. Ne serait-ce pas le même que saint Biabile ?

En naviguant sur les eaux de l'Élorn, nous donnerons un coup d'œil, sur la rive gauche, non loin de la station de la Forêt, aux pauvres restes du château de *Joyeuse Garde*, où l'on a situé quelques-uns des épisodes du roman de la *Table-Ronde ;* puis sur la Palue ou Beuzit-Conogan, où naquit cet aimable saint qui fut d'abord moine de Landévennec et ensuite évêque de Quimper, et nous nous rappellerons la navigation de saint Thénénan qui s'en va fonder la paroisse de Plabennec et construire comme une citadelle forte ou un refuge l'imposante motte de Lesquélen ; l'arrivée de saint Ternoc le fondateur de Landerneau, et celle de saint Houardon, dans son auge de pierre.

Puisque, avant l'établissement du barrage du moulin féodal, e flux de la mer se faisait sentir jusqu'à la Roche-Maurice, nous pousserons jusqu'au pied du rocher abrupt au haut duquel se dresse encore cette fière forteresse et neus évoquerons le souvenir du roi *Bristocus* se précipitant dans la rivière par désespoir, parce que son jeune et unique fils Rioc est désigné par le sort pour devenir la proie du dragon monstrueux auquel il faut pour pâture des victimes humaines ; l'arrivée providentielle des chevaliers Derrien et Neventer qui font le sauvetage du prince, combattent et enchaînent le dragon qu'ils conduisent jusqu'à Pontusval pour le noyer, deviennent comme

es parrains du jeune Rioc et fondateurs des paroisses de Plou
héventer et de Saint-Derrien. — Le château de la Roche nous
parlera également du roi Morvan, surnommé *Lez-Breiz* ou
soutien de la Bretagne, le rude batailleur qui lutta si énergi-
quement contre Louis Le Débonnaire pour l'indépendance
bretonne.

Reprenons notre navigation pour accoster à Brest. L'une
des tours du château s'appelle : *Tour d'Azénor*, elle est du
XIII^e^ ou du XIV^e^ siècle, et ce n'est pas celle qui a servi de
prison à la princesse Azénor, mère de saint Budoc, dont les
malheurs sont si bien chantés dans une ballade de la 3^e^ partie
du *Barzaz-Breiz ;* mais elle a pu être rebâtie sur l'emplacement
d'une tour gallo-romaine, d'autant plus que dans le parement
intérieur d'une des tours voisines on peut reconnaître encore
l'appareil de cette époque et que les deux longues courtines
qui forment le front Nord du château ne sont autres que les
anciens murs gallo-romains auxquels ont été faites des adjonc-
tions au cours du Moyen Age et à l'époque de Vauban. Les
vicomtes de Léon et tous ceux qui ont détenu le pouvoir aux
temps les plus reculés, ont pu faire leur résidence dans ce
castellum qui formait une position de première importance.

Puisque nous sommes à Brest, signalons dans un très court
rayon le monastère de saint Goueznou dont nous avons dit un
mot en commençant.

Plouzané.— Monastère fondé par saint Sané.

A la pointe Saint-Mathieu, en Plougonvelin, saint Tanguy,
disciple de saint Pol-Aurélien, fonde le remarquable monas-
tère qui a traversé tant de siècles et dont les ruines imposantes
subsistent encore.

A la presqu'île de Kermorvan, au Nord du Conquet, débar-
quement de saint Tugdual ou Pabu, futur évêque de Tréguier,
avec de nombreux compagnons, sa mère sainte Pompée et sa
sœur sainte Sève. Tout à côté il fonde le monastère de Land-
pabu, qui est devenu le centre de la paroisse de Trébabu.

A Plouarzel, monastère et premier séjour de saint Armel et de ses compagnons, jusqu'à son départ pour une mission près du roi Childebert.

A l'Aber-Ildut débarque saint Ronan qui va se fixer d'abord à *Loc-Renan-Léon* ou Saint-Renan-des-Marais, pour aller plus tard dans le pays de Névet, à Locronan de Cornouaille.

Près de Saint-Renan aussi se construit un couvent qui fut gouverné par Tudonie, sœur des saints Goueznou et Majan.

Pays de Ploudalmézeau ou *Telmédovie ;* débarquement de saint Pol-Aurélien et de ses compagnons à l'île Melon et à l'Aber-Ildut ; ils séjournent pendant quelque temps dans la contrée et occupent divers points, comme Lamber, Lampaul-Plouarzel, Lampaul-Ploudalmézeau, pour prendre ensuite la direction de *Castel* et de l'Ile-de-Batz.

Porspoder, débarquement de saint Budoc, fils de la princesse Azénor ; il y séjourne pendant un an et se retire plus loin dans les terres, à Plourin-Ploudalmézeau.

Landunvez, château de Trémazau, berceau de la grande lignée des seigneurs du Chastel. C'est le lieu de naissance de saint Tanguy et de sa sœur sainte Haude.

Si en face du bourg de Saint-Pabu, qui peut-être doit aussi sa fondation à saint Tugdual, nous entrons dans la rivière d'Aber-Benoît, nous trouvons, tout près de la rive gauche, sur le terrain de Plouguin, la chapelle et les restes du couvent de Loc-Majan, où habita saint Majan, frère de saint Gouesnou ; et en poussant plus loin, au fond d'une petite anse sur la rive droite en Lannilis, le prieuré de Loc-Tunou ou Tudon, nom du père de ces deux saints. — Plus loin encore, au point où s'arrête le flot, le souvenir du couvent et de la chapelle de saint Tariec, sur le terrain de Plouvien. Et puisque nous nommons cette paroisse, citons la chapelle où se trouve le tombeau de saint Jaoua, ainsi que les deux *Minihis*, *braz* et *bihan*, où il a très probablement résidé.

Mentionnons de nouveau Plouguin pour signaler le manoir

de Lesven qui doit son nom à sainte *Guenn*, la mère de saint Guénolé et où a dû être réunie cette famille de bénédiction.

Plouguerneau, passage de saint Pol et de ses compagnons par le pont gaulois de *Pont-Crac'h*, jaillissement des trois sources de *Prat-Pol ;* séjour à Tréménac'h ou plutôt Tréménec, *tribus lapidea* de Wormonoc ; apostolat de saint Kénan.

Goulven, — naissance et ermitage de saint Goulven ; — part qu'il eut par ses prières à la victoire du comte Even sur les pirates saxons.

Tréflez, — communauté de saint Guévroc, près de la mer, marquée par la vieille *Chapel-Guevroc*. Le patronage de sainte Edeltrude et la fontaine monumentale de cette sainte au lieu dit *Coz-Iliz*, n'indiqueraient-ils pas un séjour de cette illustre sainte de la Grande-Bretagne ?

A *Plonévez-Lochrist*, la chapelle et le très antique monastère de *Lochrist-an-izelvez* sont des monuments commémoratifs de la victoire de Fragan, père de saint Guénolé, sur les pirates du Nord.

Tréflaouénan doit sa fondation et son nom à l'un des compagnons de saint Pol.

Cléder, — patronage de saint Ké, deux séjours de ce saint, sa mort et sa sépulture.

Santec, — saint Yec, à l'île de Siec, *Enez-Yec*.

Saint-Pol-de-Léon et Ile-de-Batz — arrivée de saint Pol et de ses disciples, prise de possession et bénédiction du vieux *castellum*, marche vers l'Ile-de-Batz, entrevue avec le comte Withur, destruction du dragon, fondation du monastère, — église épiscopale à *Castel* ou Saint-Pol-de-Léon ; sépulture du saint.

Callot, — fondation de la chapelle de Notre-Dame après la victoire sur le pirate Corsold.

Morlaix, — passage et apostolat de saint Drennalus, que l'on tient pour légendaire, mais que j'ose soutenir, jusqu'au moment où les critiques auront expliqué d'une manière satis-

faisante la fondation de l'église Saint-Jacques, l'établissement de *Croaz-al-letern*, ainsi que l'extraordinaire importance de Lexobie ou *Coz-Yaudet* dans les premiers siècles.

Plouézoc'h, — fondation par Toséoc, disciple de saint Pol.

Locquirec, — Monastère de saint Guévroc.

Lanmeur, — Assassinat, sépulture, tombeau et crypte du jeune prince saint Mélar. — Fondation d'un monastère par saint Samson. — Fondation de Kernitroun par sainte Tryphine, d'où le nom de *Kernitroun*, maison de prière de la Dame.

*
* *

Nous avons fait le tour du littoral ; citons rapidement quelques localités à l'intérieur des terres :

Sainte-Sève, près Morlaix, — séjour de cette sainte et de sa mère sainte Pompée à *Trépompé*.

Le Rélecq, en Plouénour-Ménez, — fondation du monastère de Gerber par saint Tanguy, renouvelé au XII[e] siècle par saint Bernard.

La famille de saint Hervé, son père Hyvarnion, sa mère Rivanone, sa cousine Christina, ses oncles Urfold et Rivoaré nous reportent tour à tour à Lanrioull en Plouzévédé, à Saint-Jean-Quéran en Tréflaouénan, à Lanhouarneau, à la forêt de Dunan près le Bourg-blanc, à Lanrivoaré, à Landouzan près du Drénec.

Monastères fondés par saint Pol : Kerlouan, Lampaul-Guimiliau, Plougar, et peut-être Mouster-Pol en Bodilis.

Ermitage de saint Herbot en Plonévez-du-Faou, autrefois dans la paroisse de Berrien. Une église monumentale en perpétue le souvenir.

*
* *

J'ai dû citer très rapidement, et simplement indiquer toutes

ces fondations anciennes ; pour en parler en détail il faudrait des volumes. Quoiqu'une foule de faits importants nous restent inconnus, vous voyez qu'il y a là des matériaux nombreux pour l'étude de l'histoire et de la géographie de notre pays.

Je termine en vous souhaitant à tous et à notre belle Société Archéologique une bonne, heureuse et excellente année.

TABLE DES MATIÈRES

DU TOME XLVI

PREMIÈRE PARTIE

Procès-verbaux des délibérations et chroniques en 1919

PAGES

LISTE GÉNÉRALE DES MEMBRES 5

ÉCHANGES OU SERVICES GRATUITS 14

SÉANCE DU 30 JANVIER I

Don à la Société par M. *Ars. de Kerangal* d'une plaque de cheminée du XVIII^e^ siècle. — Communication de la Société française d'archéologie. — Désignation d'un trésorier.

SÉANCE DU 27 FÉVRIER III

Causerie de M. le D^r^ *Picquenard* sur divers monuments du front de Champagne. — Communication du même sur une station d'instruments préhistoriques taillés dans des grés à Sabal. — Remarques de M. le C^t^ *Devoir* sur le calendrier préhistorique.

CHRONIQUE : Etudes sur le langage des « poilus ». Lettre de M. *Esnault*. VII

Séance du 27 Mars XI

Communications de M. le Ct *Devoir* sur des pièces de quartzite colorée trouvées au nord de Carnac et sur les calendriers astronomiques. — Fin de la causerie de M. le Dr *Picquenard* sur divers monuments du front de Champagne.

Annexe : Etablissement gallo-romain de Kervénénec, en Pont-Croix, par le chanoine *Abgrall*. XIII

Chronique : Etudes publiées dans les Annales de Bretagne, le Bulletin diocésain et l'Union agricole XVII

Séance du 24 Avril XIX

Découverte d'un petit autel romain à Meilars. — Le comité régional des Arts appliqués. — Communication de M. le *Président* sur les alignements de Lestrignou en Penmarc'h et Plomeur. — Projets de transformations au Musée départemental.

Annexe : Rapport de la Commission de comptabilité XXII

Séance du 30 Mai. XXIII

Don au Musée par M. *de Lécluse* d'un violoncelle ayant appartenu à *Laënnec*. — Projet d'une carte des voies romaines du Finistère.

Chronique : La compagnie de Saint-Yves des Bretons à Rome. XXV

Séance du 26 Juin. XXVII

Décès de MM. *A.-V. Roussin* et le Ct *Le Pontois*. — La maison natale de Laënnec. — Projets d'excursions.— Transformations au Musée archéologique.

Annexes : La perte de la frégate « la Vénus » aux îles Glénans, en 1781, par M. *Le Bourdellès*. — Rapport de M. le *Président* à M. le *Préfet* sur la situation de la Société XXX

Séance du 31 Juillet XXXV

Excursion à Quimperlé et à Saint-Maurice de Carnoët.

Chronique : Loi du 14 Mars 1919 sur l'extension et l'aménagement des villes. — Le volume du Congrès archéologique de France de 1914 : Brest-Vannes. XXXVI

Séance du 30 Octobre XXXIX

Présentation d'objets et ossements préhistoriques exhumés à la Torche, en Penmarc'h, par M. le Ct *Bénard-Le Pontois*. — Communication de M. le *Président* sur les ponts mégalithiques. — Communication de M. le Dr *Picquenard* sur une pierre couchée de Saint-Évarzec. — Présentation par M. *Ogès* de deux petites meules préhistoriques.

Séance du 30 Novembre XLIII

Décès de MM. *Abr. Le Berre* et le chanoine *Pilven*. — Communication de M. le Dr *Picquenard* sur quelques points de la géologie dans la région méridionale de la Bretagne, notamment sur les schistes bitumeux et les anciennes mines de houille de Quimper. — Communication de M. *Lionel Heuzé* sur l'architecture de la Renaissance en Bretagne.

Nécrologie : M. le chanoine *J.-M. Pilven*, par *H. Waquet*. XLVI

Séance du 30 Décembre XLVII

Communication de M. *Ogès* sur l'enseignement du breton dans les écoles primaires. — Elections du bureau pour 1920.

Chronique : La Société d'histoire et d'archéologie de Bretagne. — Laënnec avant 1806. XLIX

DEUXIÈME PARTIE

Mémoires publiés en 1919

		PAGES
I	Les troupes de guerre à Lesneven sous Louis XIV par l'abbé G. Pondaven.	3
II	Etablissement gallo-romain de Gorré-Ploué en Plouescat par le chanoine Abgrall (*2 planches*)	32
III	La révolution en Bretagne. Les derniers Montagnards 1795 (*suite*) par Pr. Hémon.	49
IV	Laënnec bretonnant par Gaston Esnault. . .	98
V	Excursion à Quimperlé par le chanoine Abgrall	133
VI	Etablissement gallo-romain de Pors-Guen en Gouesnac'h par L. Ogès.	150
VII	La chapelle Notre-Dame de Kerinec et les hôpitaux des chapellés bretonnes par H. Waquet (*1 planche*)..	153
VIII	Un jeune matelot bigouden otage de corsaires jersyais (1744-1748) par Le Bourdellès. . .	168
IX	Importance archéologique de la région de la presqu'île de la Torche par le commandant Charles Bénard, l'abbé Favret et Georges Boisselier.	172
X	Note sur le squelette exhumé à Roz-en-Tremen dans la région de la Torche par le docteur Lagriffe.	193
XI	L'enseignement de la langue bretonne par L. Ogès	197
XII	Discours de M. le Président	205

arte Mégalithique

de la

J'ILE de PENMARC'H

r le Ct Benard et Th. Monod.

Echelle

1 2 Km.

Presqu'ile de la Torche

Porz-Carn

Marais

Marais

Lescors

N.D. de Tronoan

N.D. de la Joie

Kervedal

la Madeleine

Penmarc'h

Kerity

SUD

NORD

St. Jean-Trolimon

48

106

41 40 38 39 37

100

49 36 35

Plomeur

14 8 9 10 7

86

88

89 87

11 12 102 96 85

91 90 97

EST

81 83 82 St. Tromeur 94 93

Treffiagat

95

Crâne du squelette de la carrière de ST URNEL

portant une perforation traumatique de la suture fronto-pariétale

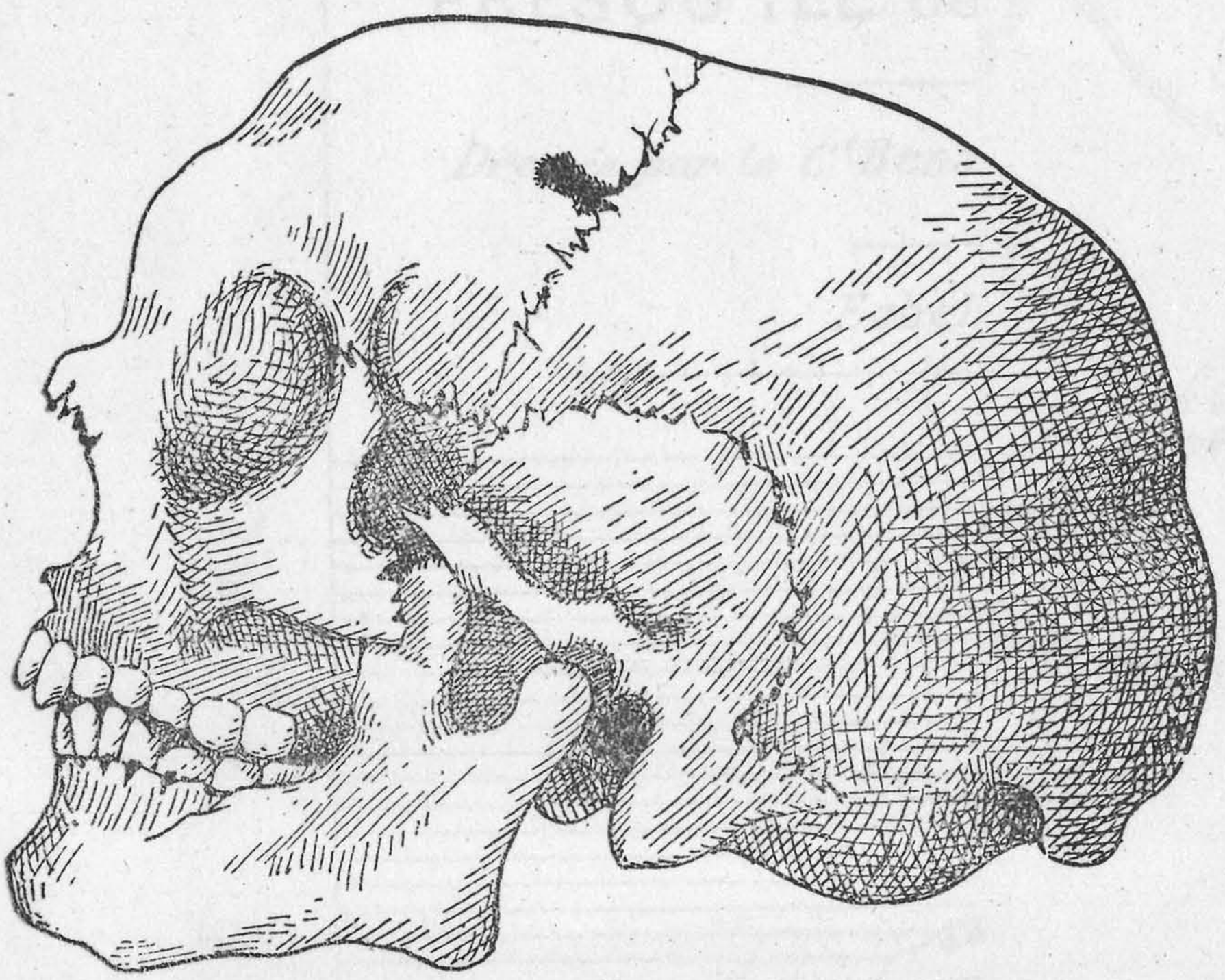

Crâne du squelette N°2 de ROZ-AN-TREMEN

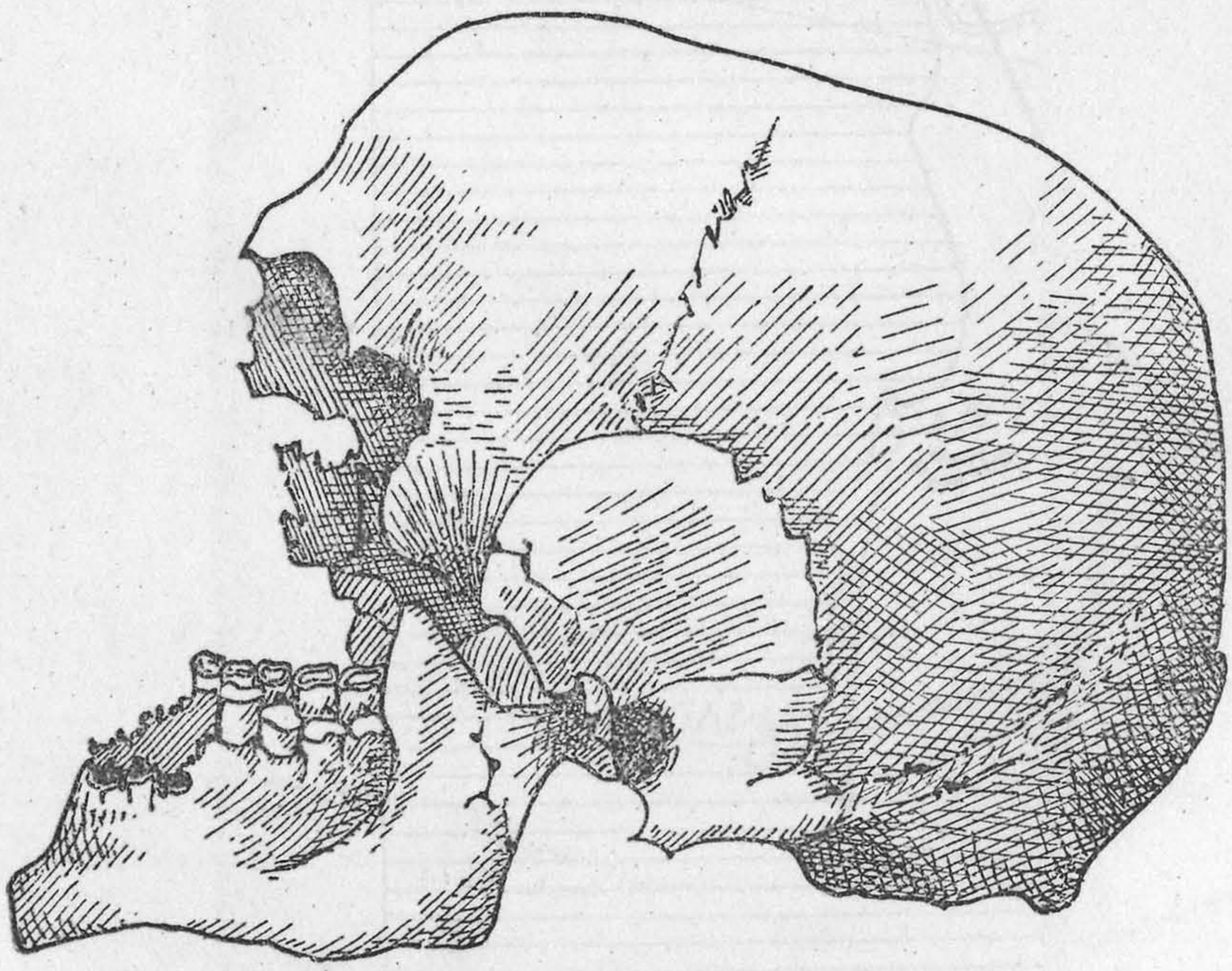

Echelle

0 2 4 6 8 10 cm.

h. Monod

Crâne du squelette N°2 de ROZ-AN-TREMEN

usé et percé de 2 petits trous

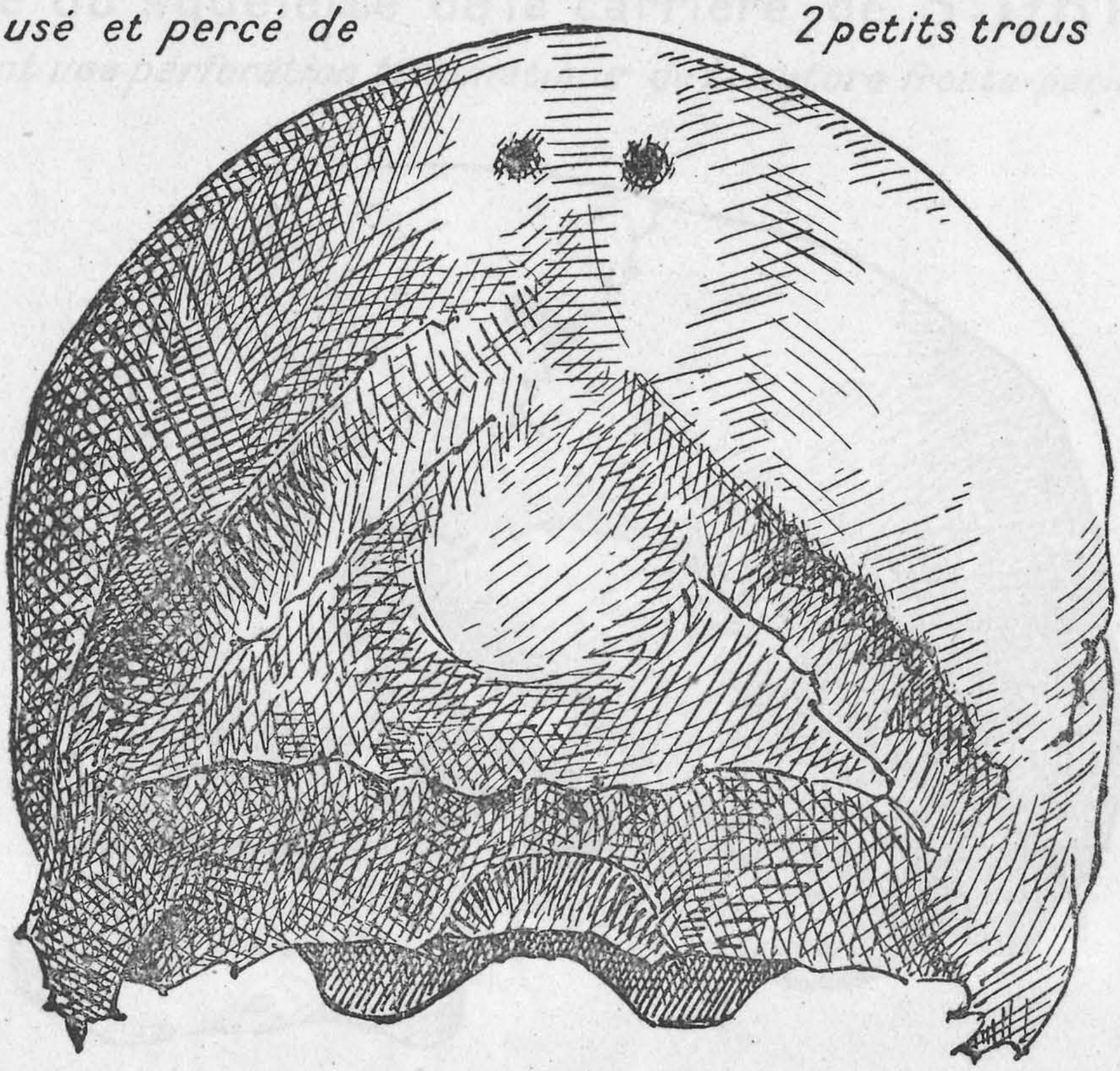

Fragment de crâne de la carrière de ST URNEL

portant une large perforation résultant probablement d'une blessure

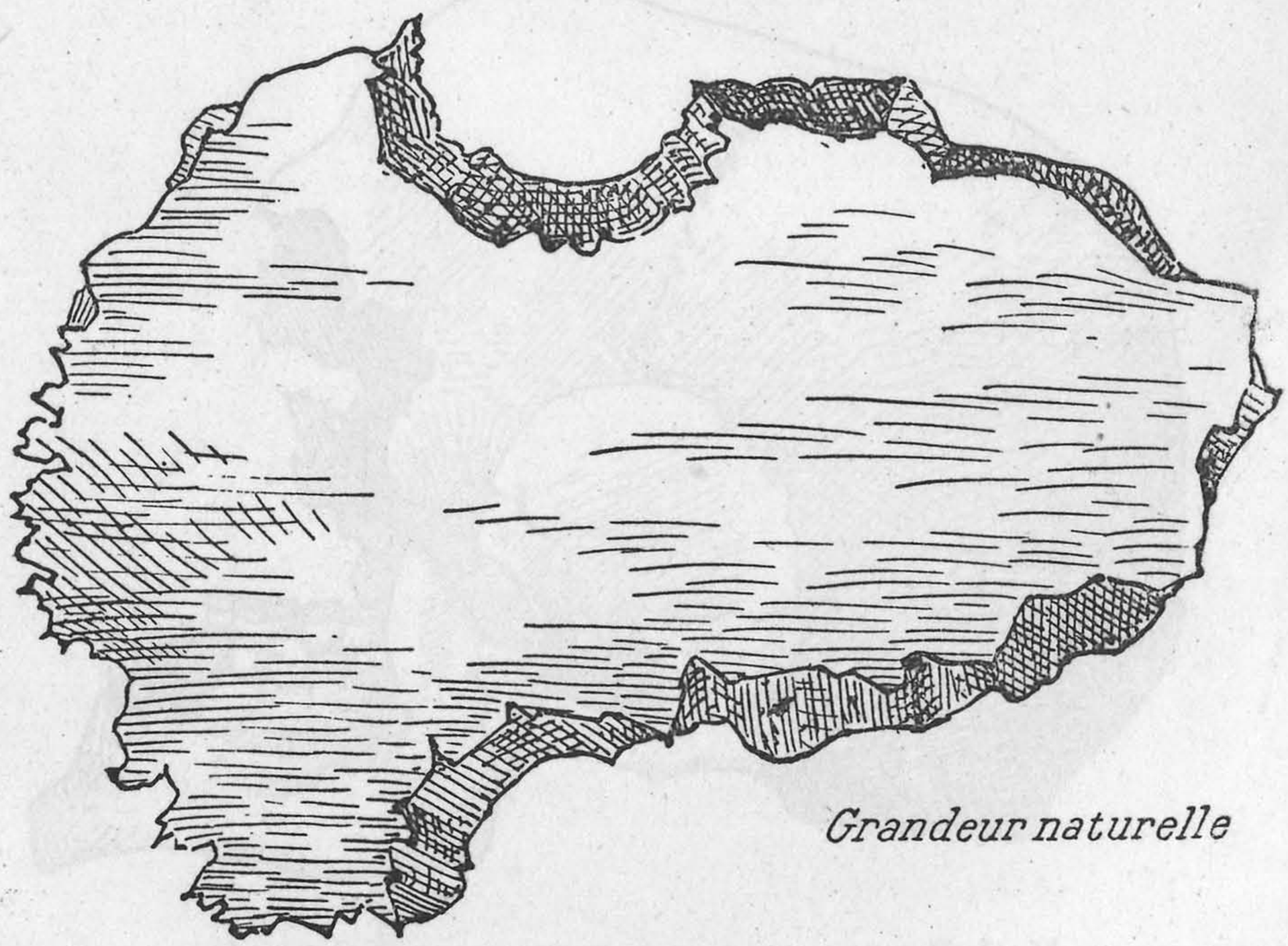

Grandeur naturelle

Th. Monod

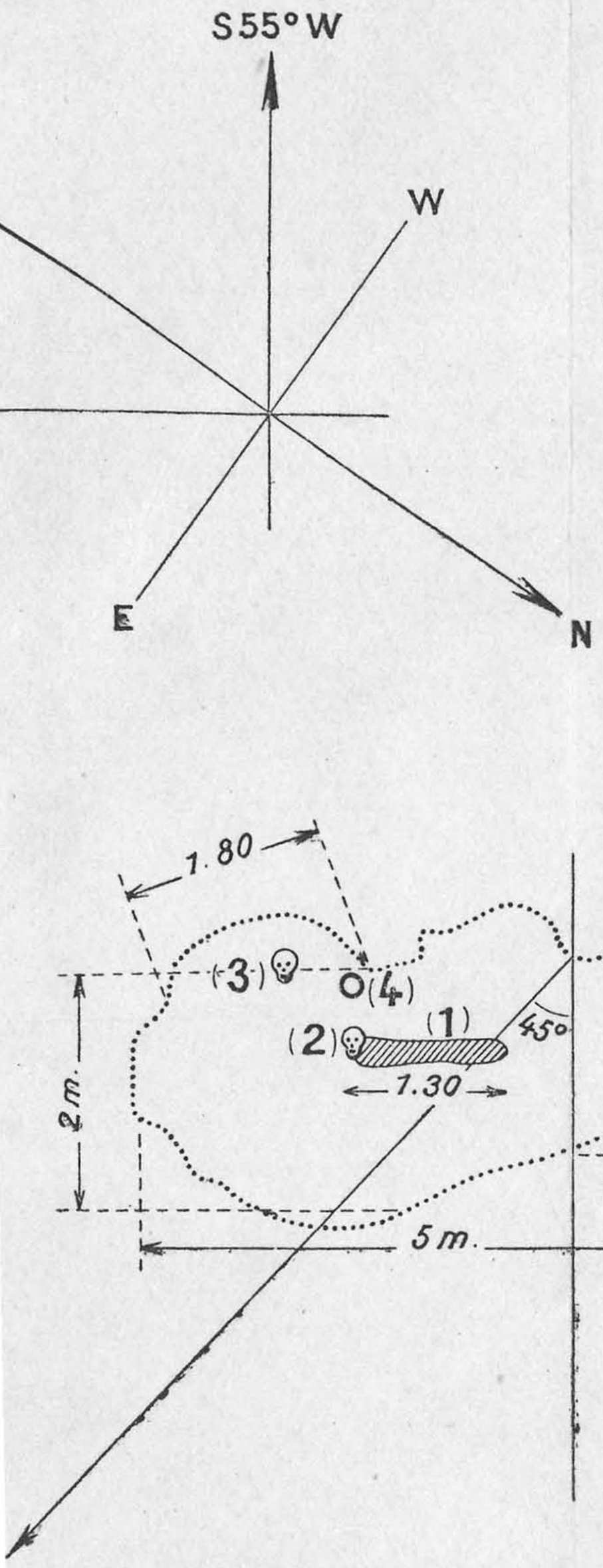

Men-griz à 180 m.

(Roz-an-Tremen)

---

de détail des FOUILLES B

té le 23 Sept. 1920 par Th. Monod.

---

rd et Th. Monod

(Roz-an-Tremen

Levé de détail des FO

LEGENDE

1. *lech couché*
2. *crâne inhumé*
3. *squelette inhumé*
4. 5. 6. 7. *vases à incinérations*
8. 9. 10. *poches d'os incinérés*
11. *débris de vase et fibule*
12. *va fe*
13. *va pi*
14. *va de*
15. *fouille stérile*

Fouilles A à 47 m. 60

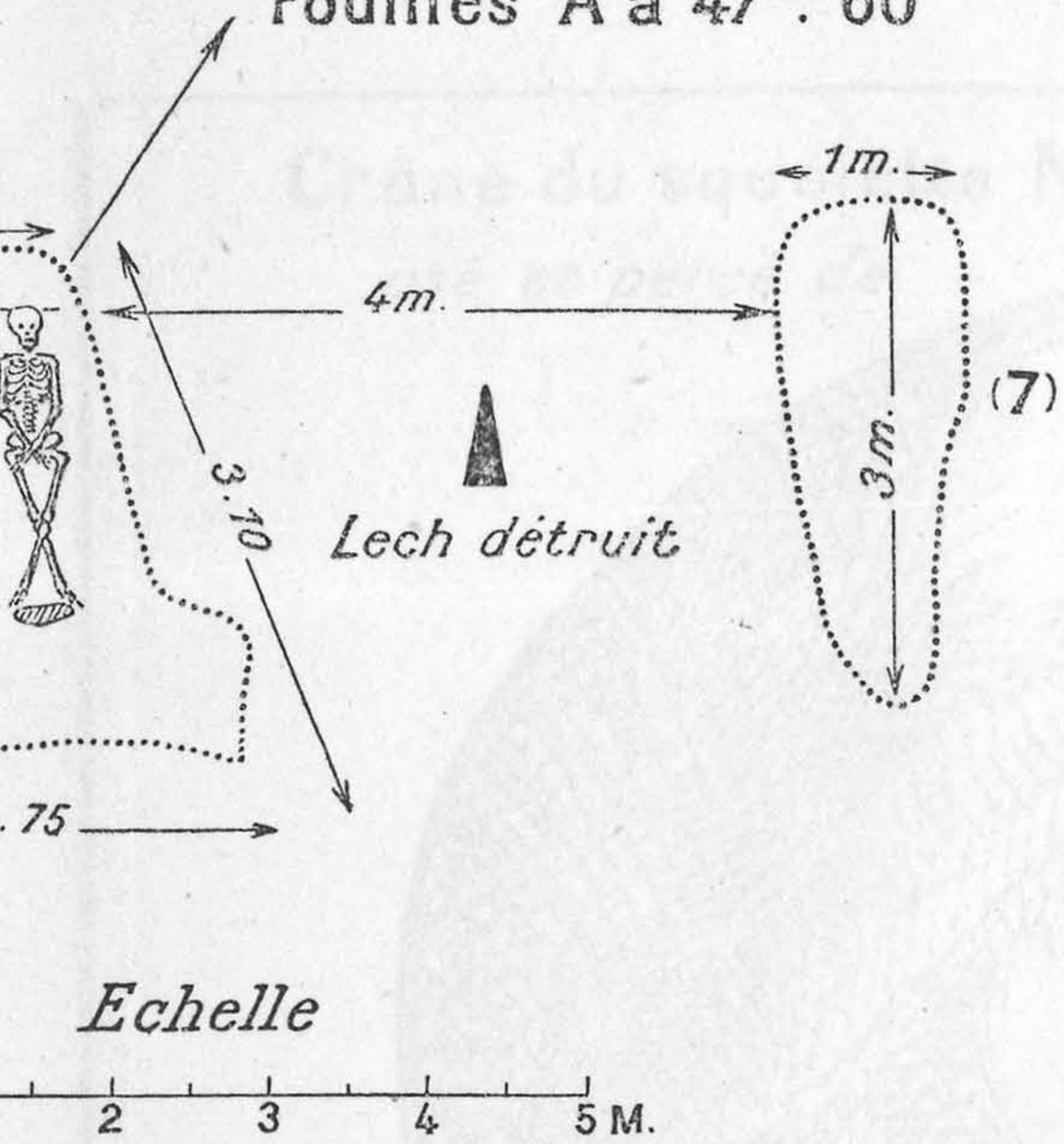

LÉGENDE

1. *lech couché*
2. *crâne d'individu jeune inhumé*
3. *crâne d'adulte inhumé*
4. *dans les déblais un bracelet en fil de bronze et 2 morceaux d'un bracelet de bronze plus orné.*
5. *squelette n.° 2*
6. *squelette n.° 1*
7. *fouille stérile*

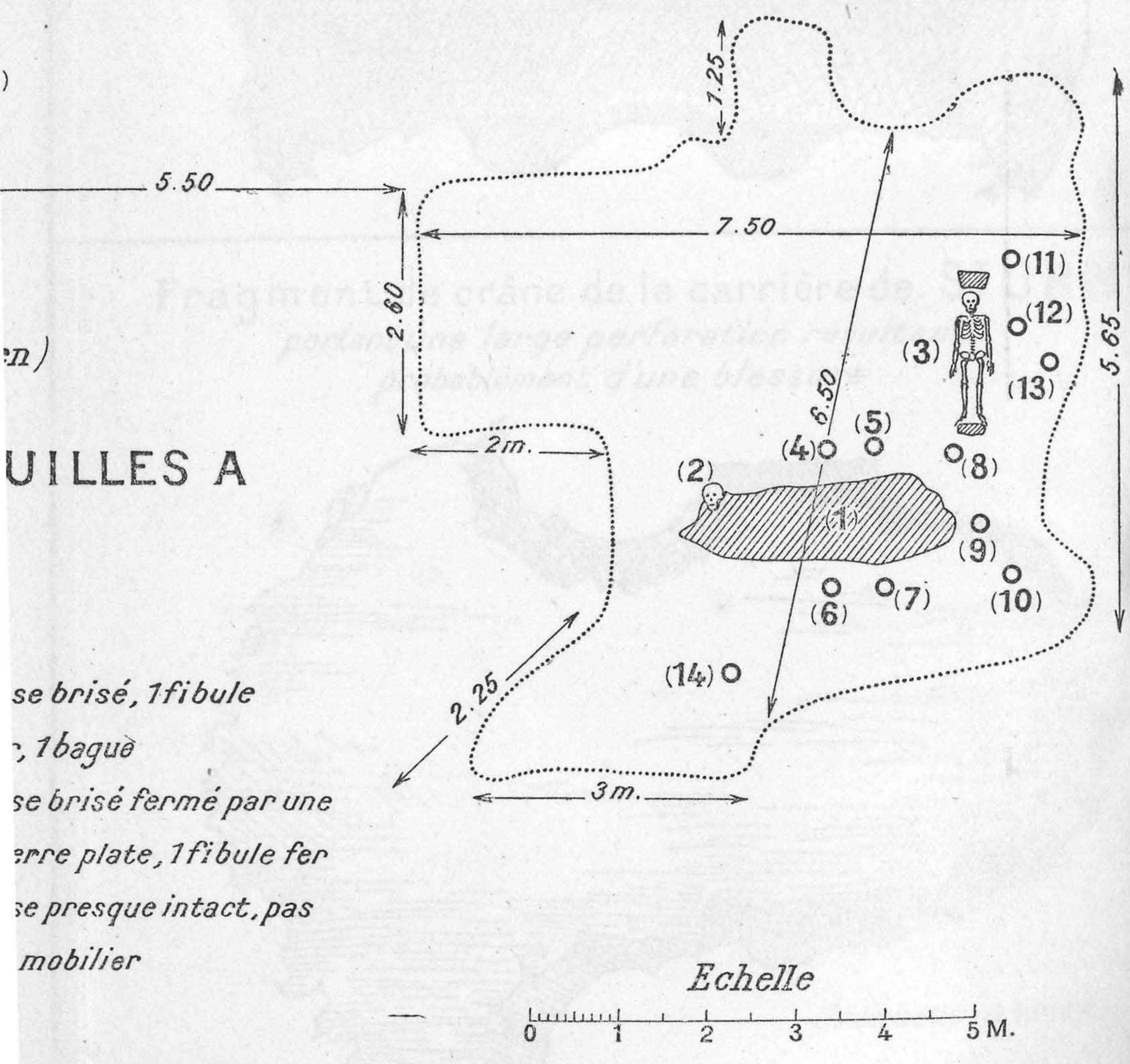

se brisé, 1 fibule
, 1 bague
se brisé fermé par une
erre plate, 1 fibule fer
se presque intact, pas
mobilier

UILLES A

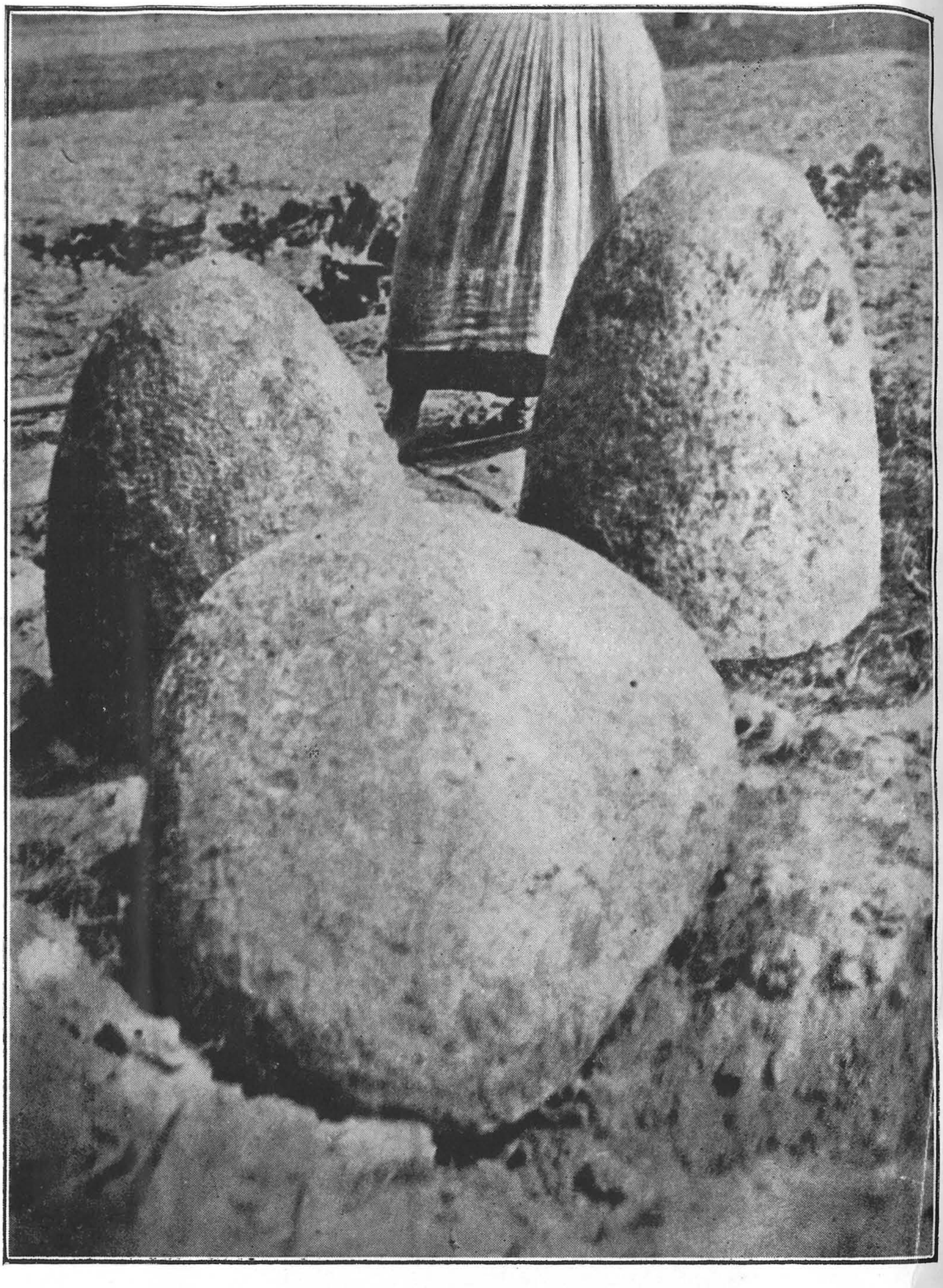

PIERRES PHALLIQUES DE KERVÉDAL

Menhir-Figure de KERVEDAL en PENMARC'H

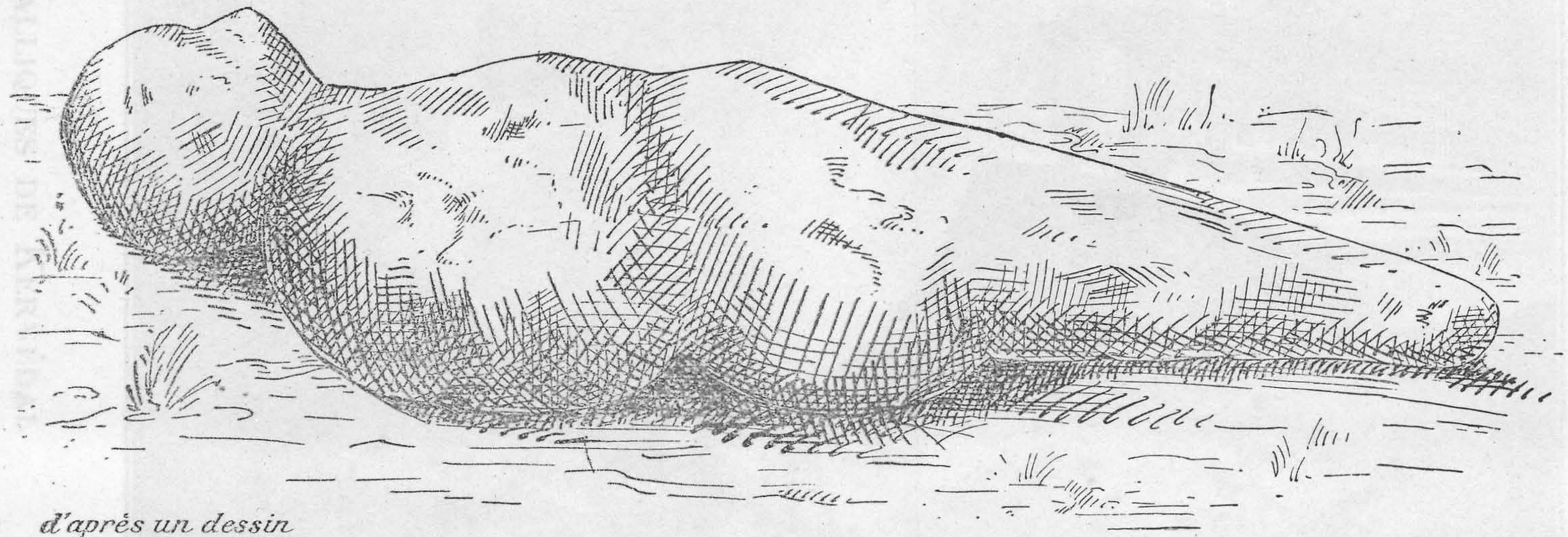

d'après un dessin
de Mr le Dr Capitan

Phallus de KERVEDAL

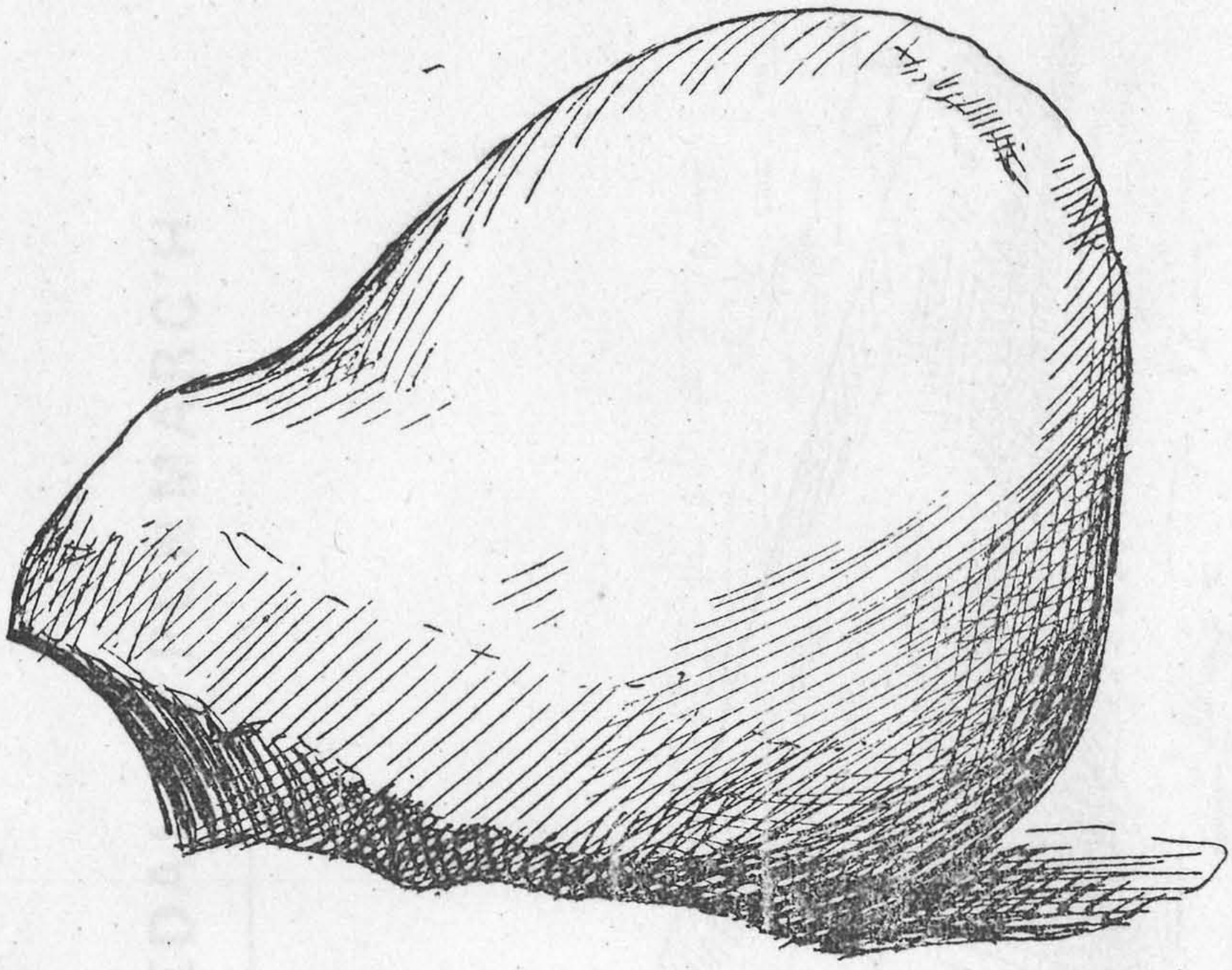

Georges. A. L. Boisselier

KERVEDAL

Région de l'Anthropomorphe

(Campagne de 1920 _ Explorations de Mr le Cdant Bénard)

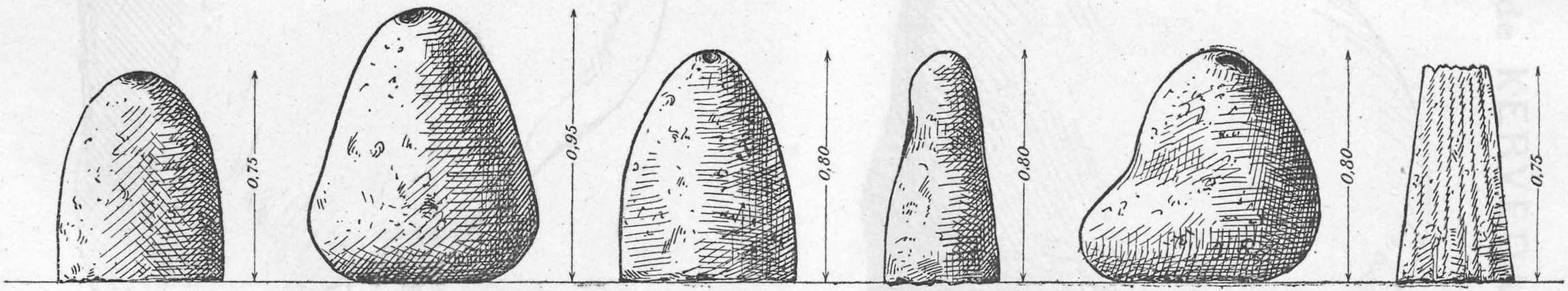

d'après un dessin
de Mr le Chanoine Abgrall

PLANCHE 8bis

MANE C'HROEE

Disposition d'une hache
d'un anneau de pierre
et de deux pendeloques

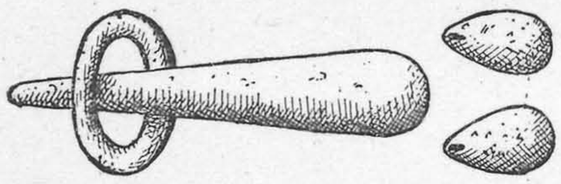

W-N-W. de BANNALEC

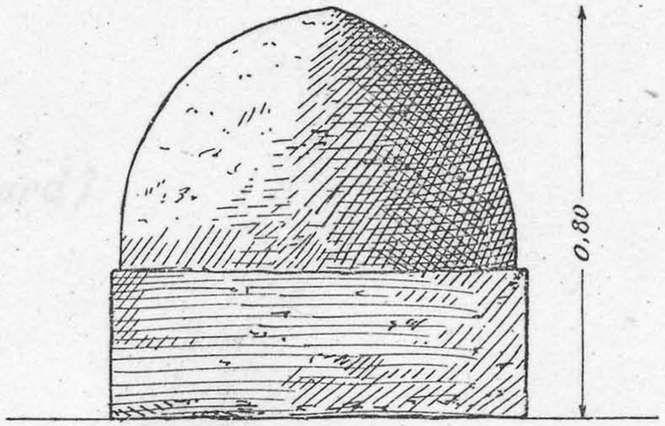

Exemplaire semblable de la collection ***Halna du Frétay***

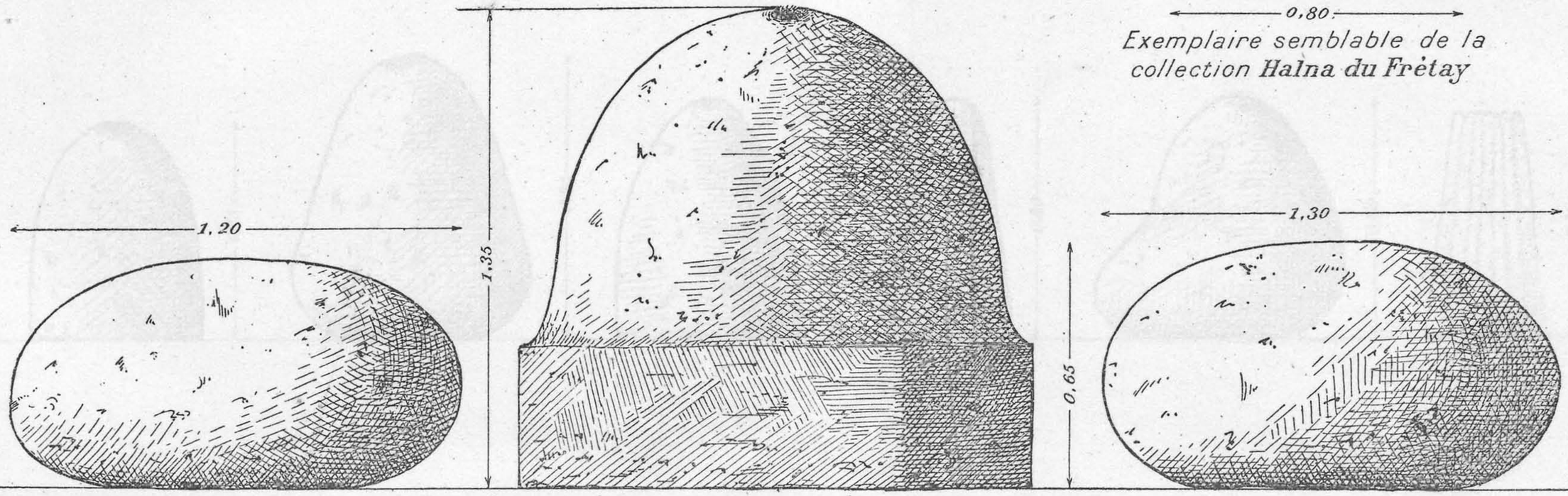

3 blocs de granit *de la lande déserte de* **MEILARS-PONT-CROIX** (Finistère)

d'après un dessin
de Mr le Chanoine Abgrall

PLANCHE 8ter

Bâton de pierre verte
trouvé près du
Tumulus de KERDRAFIC

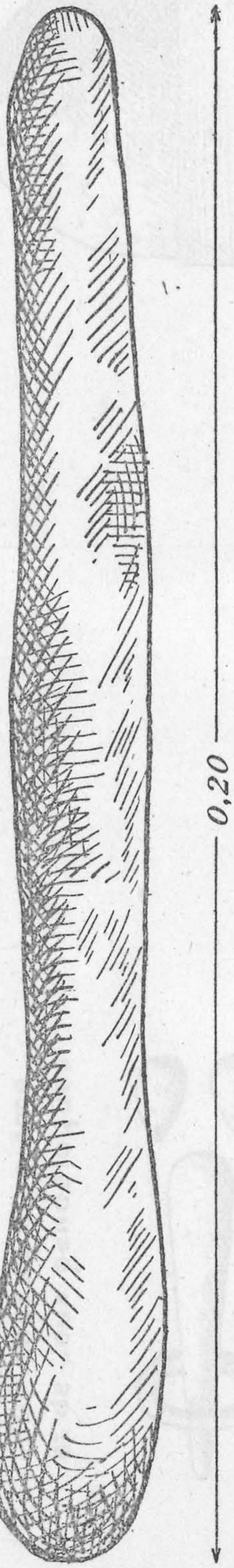

Petits Menhirs
de KERVEDAL
(trouvés ensemble)

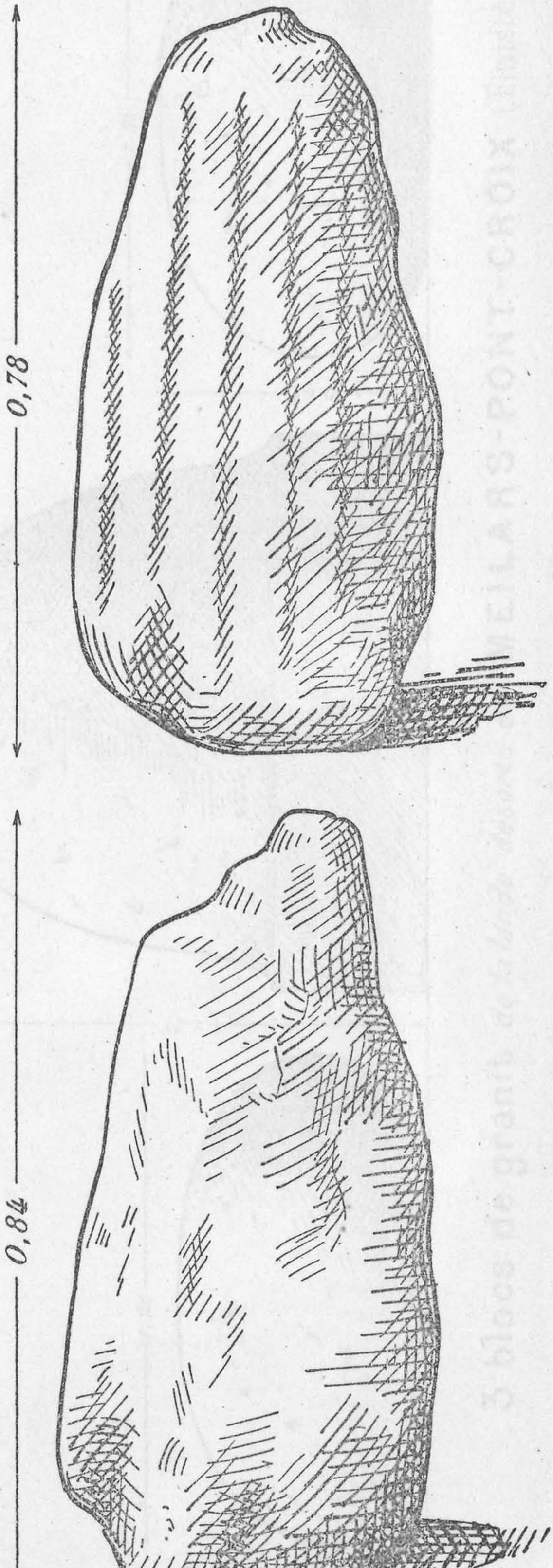

G.A.L. Boisselier

Georges. A.L. Boisselier

A

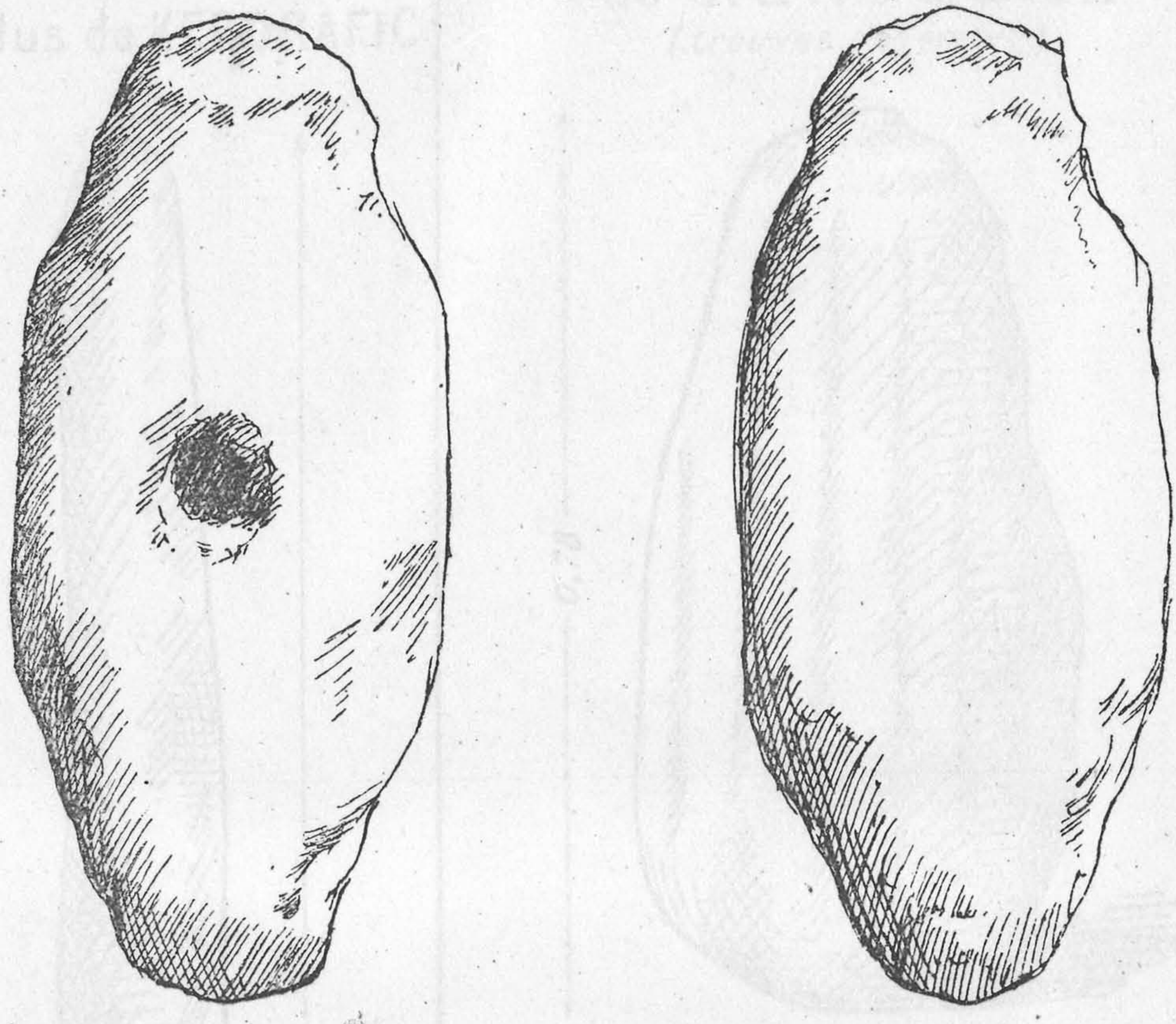

B

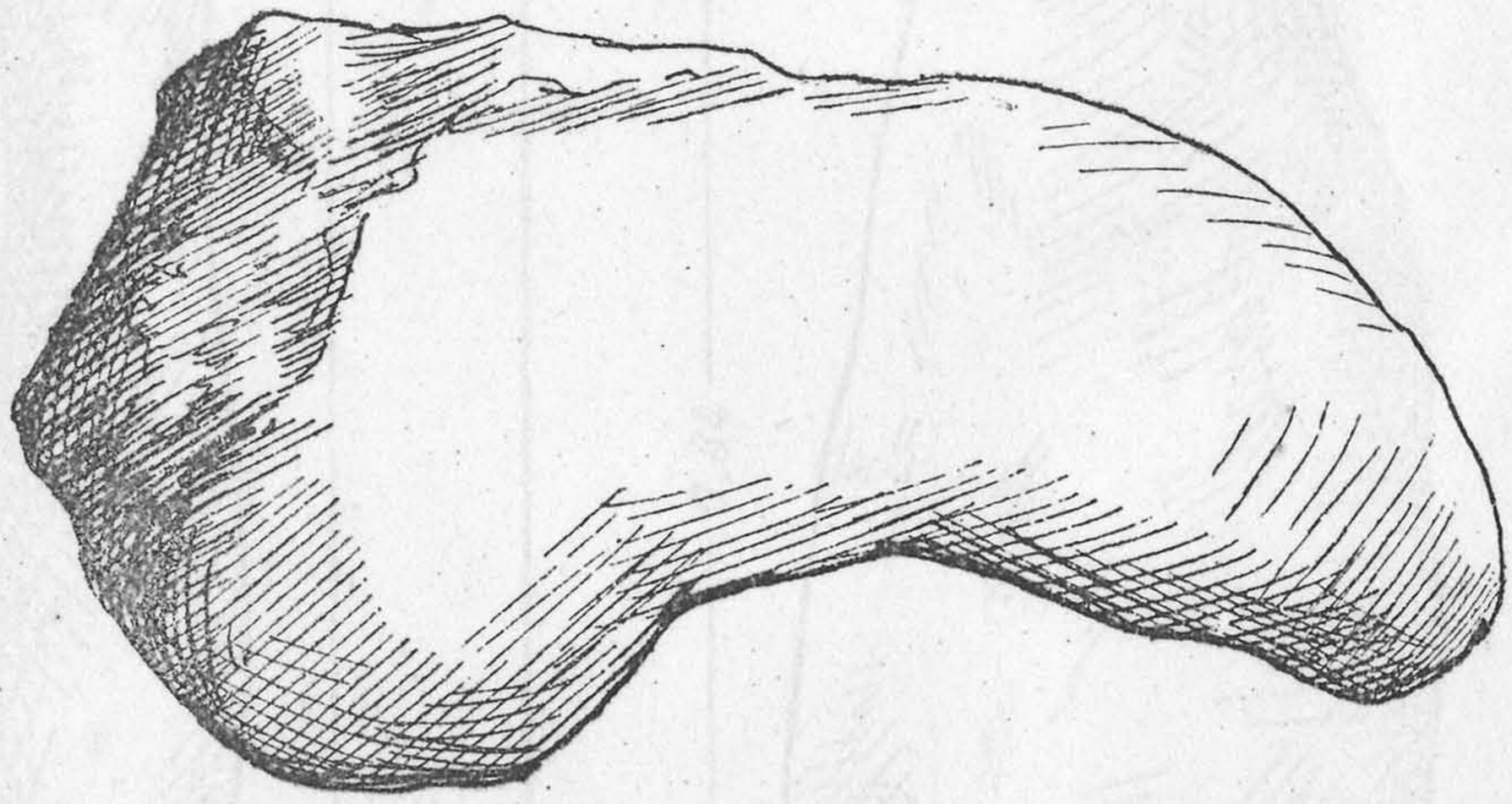

A. *Pierre trouvée entre les 3 menhirs phalliques de* **Kervédal**

B. *Pierre phallique découverte à* **Plonéour** *(Grès poli)*

enhir à cupule (MEN-GRIZ)

'chelle

Talus

Voie antique
de 8m. bordée d'un fossé

vers la Torche

Talus

Usine Larnicol

le Pemp

le Reun

N

S

E

W

Fouilles A
1919 - 1920

Fouilles B
1920

Chemin de la Torche à Plomeur

rs la Madeleine
: Porz-Tibor

Men-griz

vers Tronoan

vers Plomeur

à 300m. sur le bord Nord de la route, à 20m. du talus, un lech enfoui sous terre.

Plan d'ensemble
de ROZ-AN-TREMEN
(Commune de Plomeur)

▲ *Mégalithe*
□ *Emplacement de fouilles*

Echelle

0 40 80 120 160 M.

vé exécuté le 23 Sept. par M. Monod

GRAND TUMULUS DE ROSMEUR —

à Porz-Carn

Echelle de 1/2 centimètre par mètre

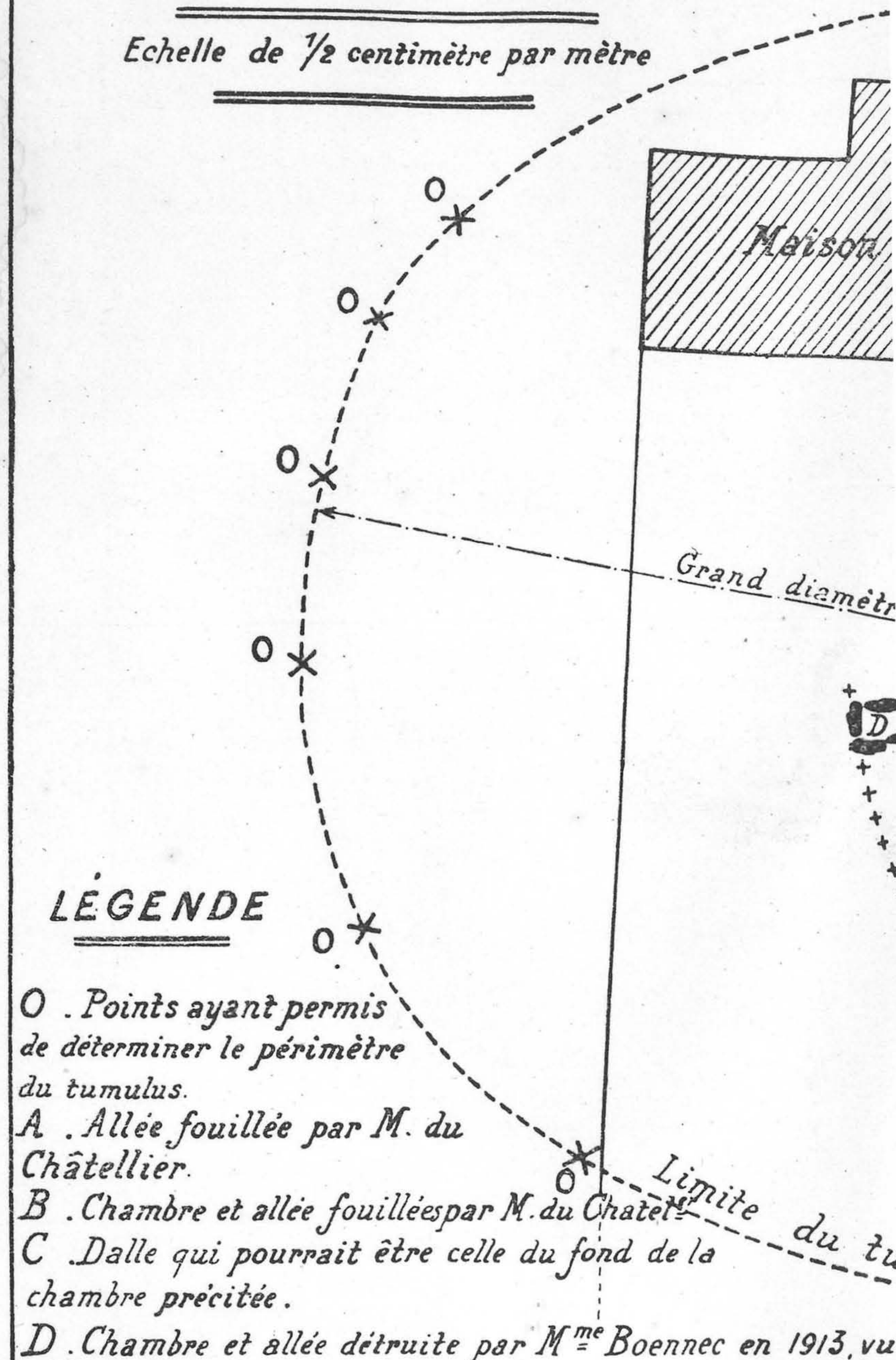

LÉGENDE

O . *Points ayant permis de déterminer le périmètre du tumulus.*

A . *Allée fouillée par M. du Châtellier.*

B . *Chambre et allée fouillées par M. du Chatel*

C . *Dalle qui pourrait être celle du fond de la chambre précitée.*

D . *Chambre et allée détruite par M^me^ Boennec en 1913, vu et Volant, et dont il reste une partie des pierres et des dalles au r*

M . *Grand mur mis à jour en 1921.*

H. H^1^. *Grand mur mis à jour en 1921.*

R . *Allée couverte de grands mégalithes mis à jour en 19*

T . *Petite chambre double, vue en 1912-1913 par M. Boissel*

\+ + + + . *Partie probable de prolongation du mur encadrant tous*

Parties où se trouvaient des blocages énormes de cime

PLAN DRESSÉ PAR LE COMMANDANT BE

Chemin de Porz-Carn

L du tumulus

Boenne

re = 44 mèt

D

mulus

e par MM. E

az de terre no

Parcelle 115, à Mme Vve Boennec

21.

ier.

les monumen mulus.

nt d'argile

NARD

E

Ht

B

C

H

R

T

M

M

M

M

Parcelles 116 et 117

à M. Bousselier

Etablissement Romain de Corré-Ploué

Plan du Sous-Sol

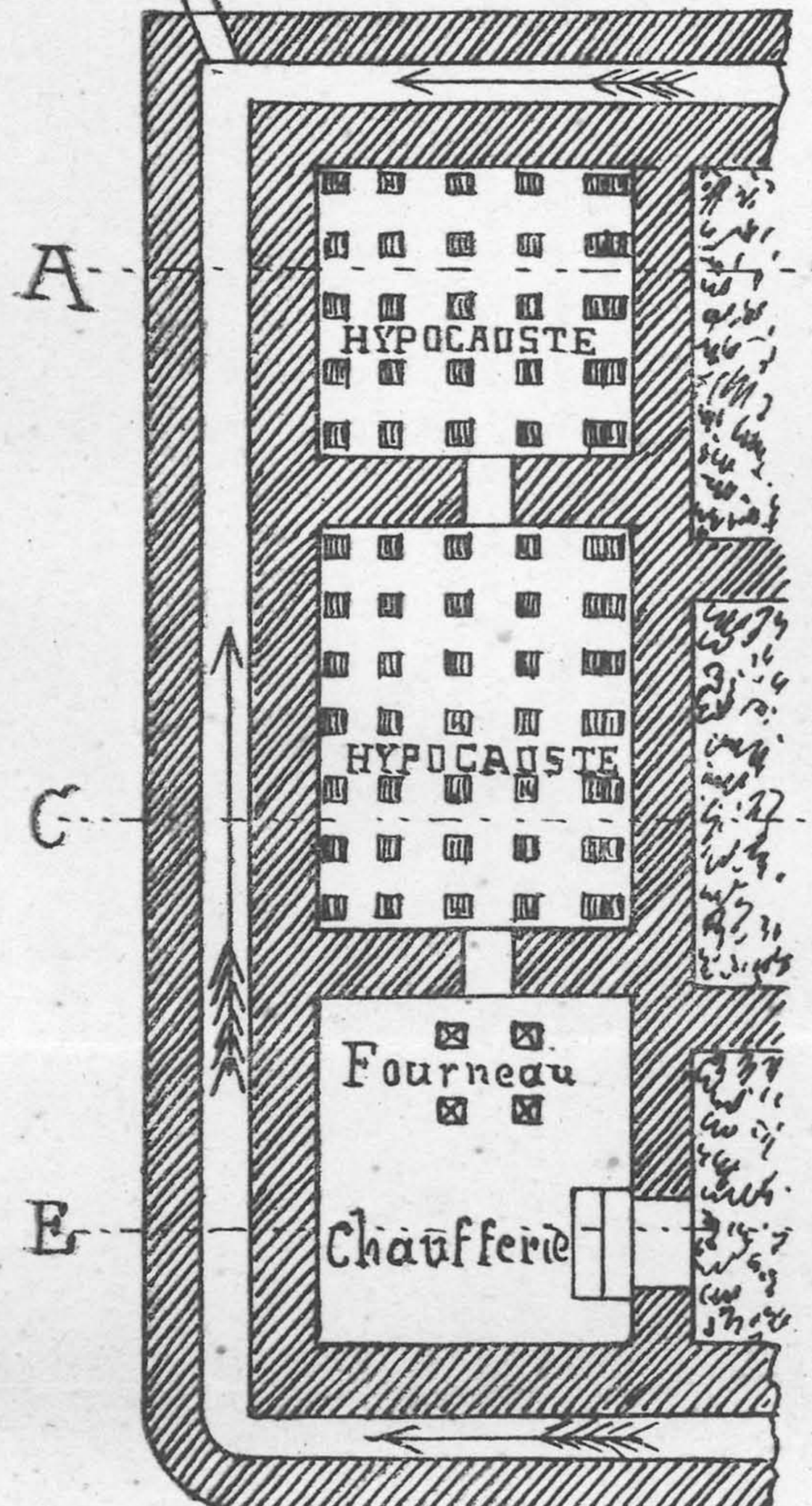

Plan du Rez-de-Chaussée

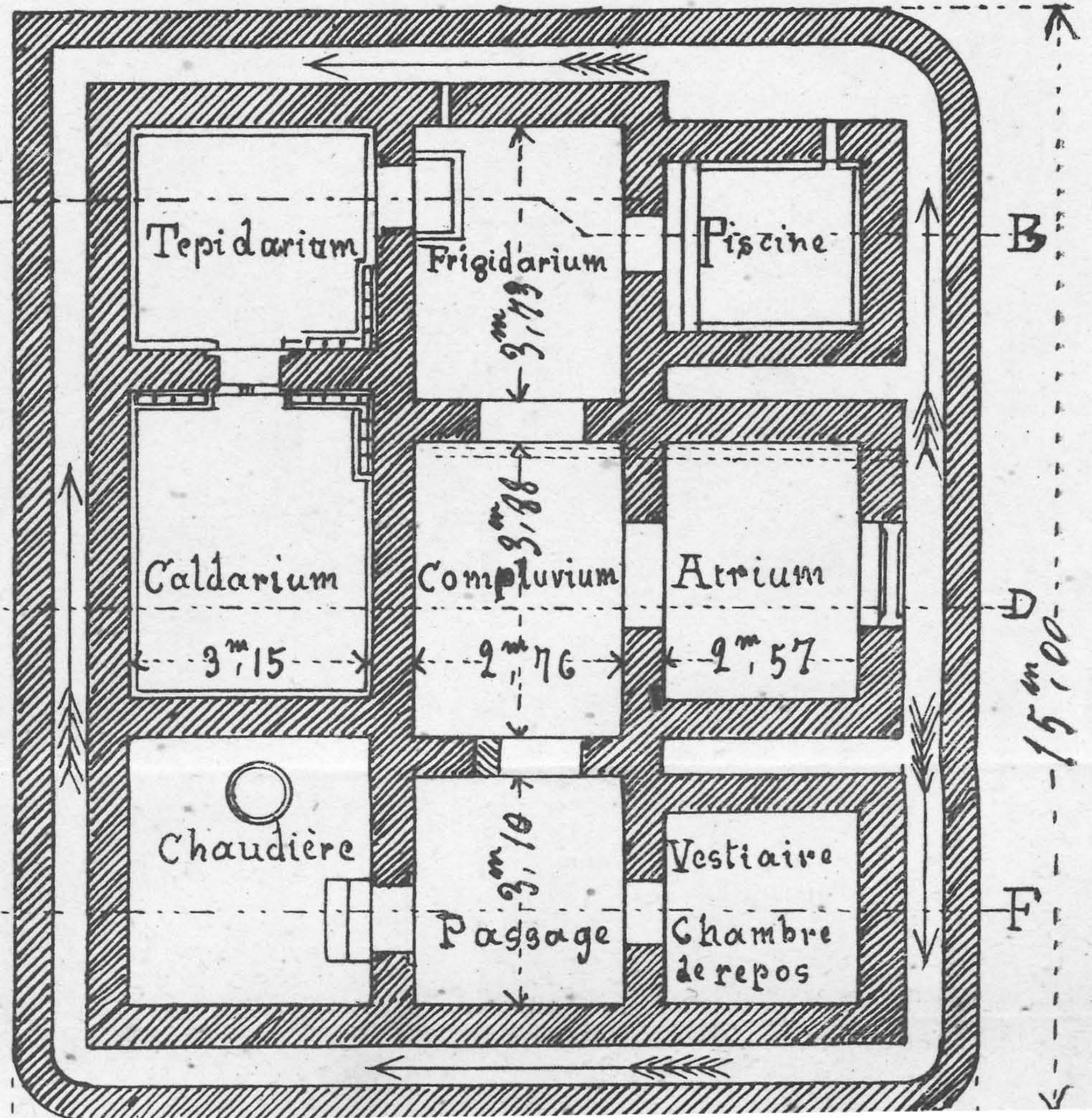

12,m80

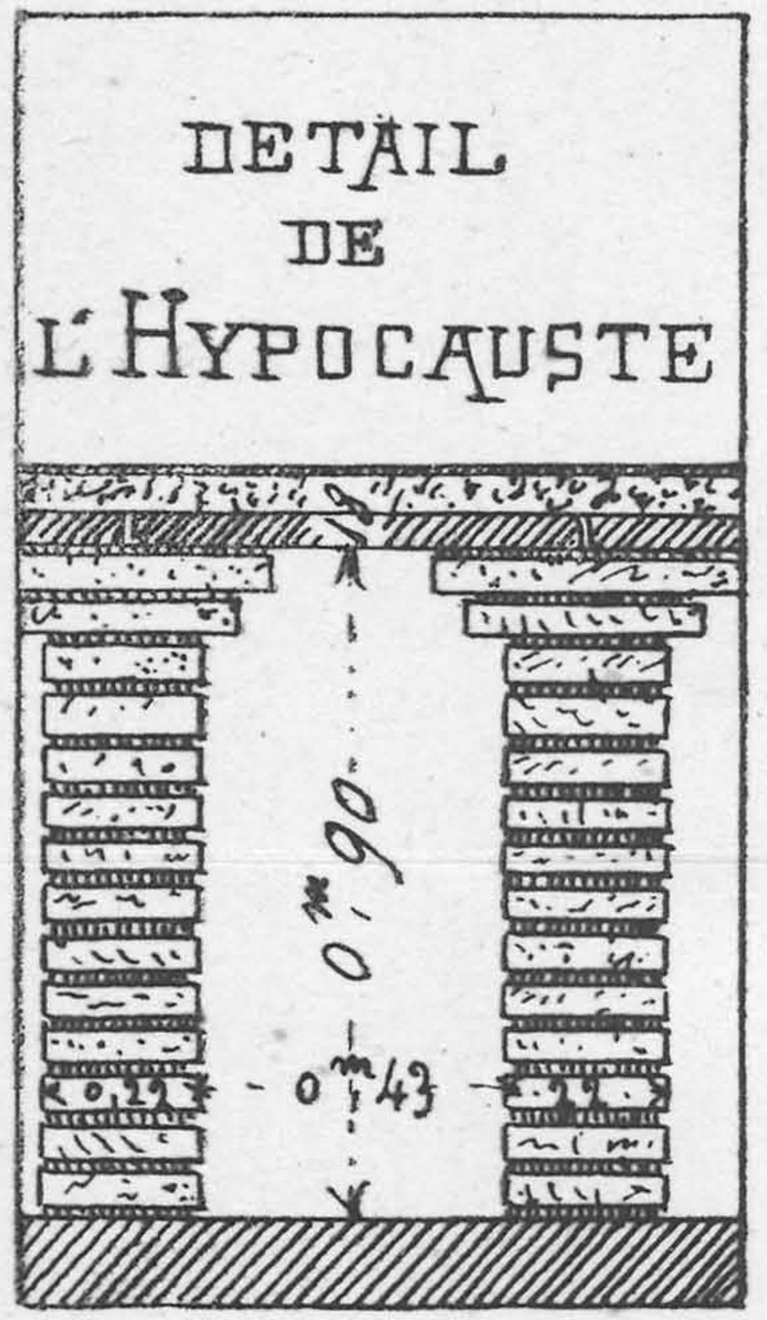

COUPE SUR AB

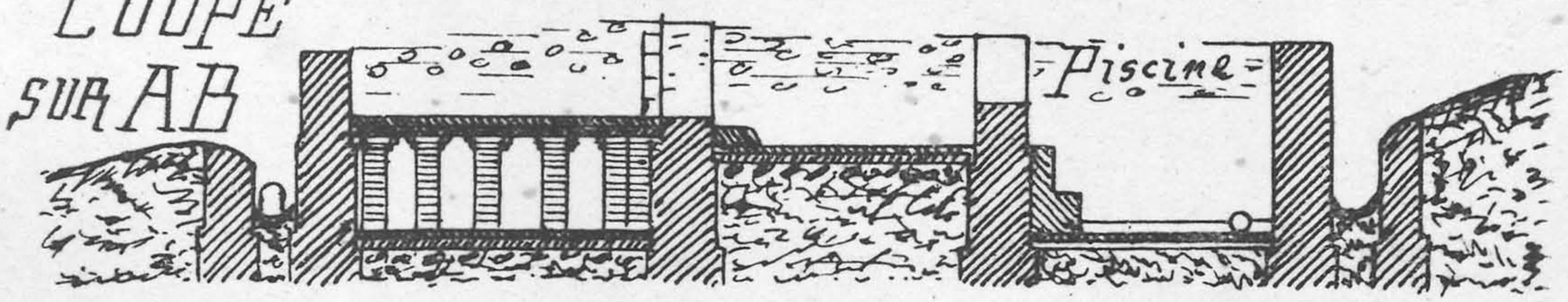

COUPE SUR CD

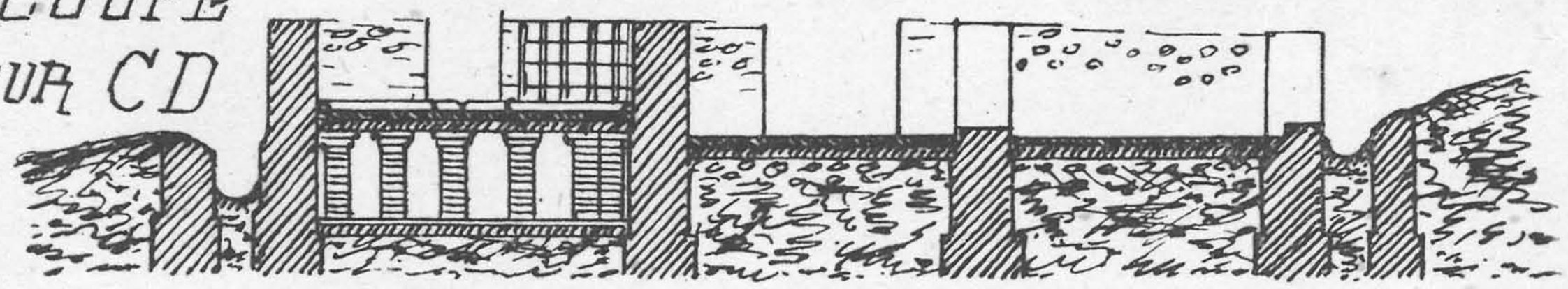

COUPE SUR EF

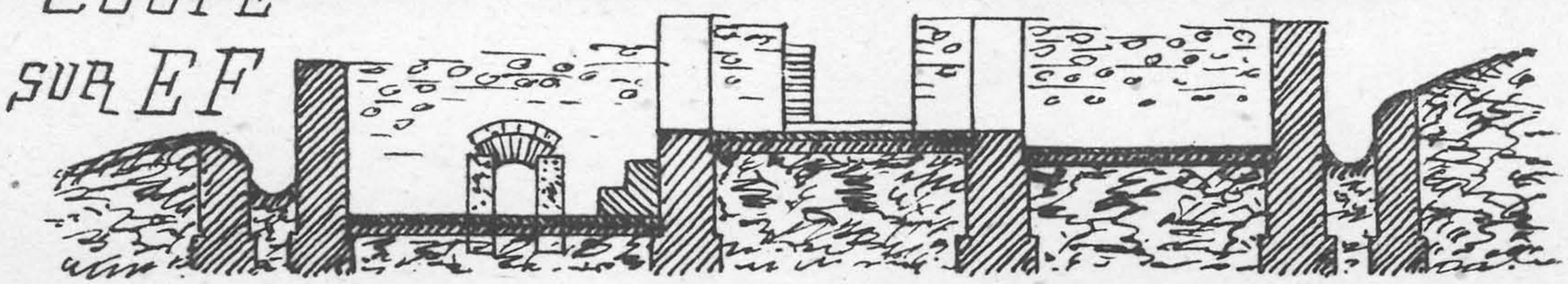

Echelle 0 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10m

Quimper le 9 janvier 1916

J. M. Abgrall

Sizun
Huelgoat
Hôpital-Camf.
Landévennec
le Faou
Quimerch
Brasparts
Tréçarvon
Pleyben
CHATEAULIN
Châteauneuf
Cast
Roudoua
Edern
Brieco
Locronan
Coray
Scaër
Ploneis
QUIMPER
Elliant
Landudec
Rosporden
Bannalec
la Forêt
Ploneour
Pont-l'Abbé
Poulker
Concarneau
Pont-Aven
Tronoan
Penmarch

SUD-OUEST

TIQUE.

Ile aux Moutons

Iles Glénans

EXPLICATION DE LA CARTE

1. — Route de Nantes à Vorganium par Aquilonia, avec embranchement sur la ville d'Is.
2. — Route de Tours à Vorganium.
3. — Route du Mans à Camaret.
4. — Route d'Alet à la Pointe du Raz.
5. — Route de Perros à Concarneau, Aquilonia, La Forêt-Fouesnant.
6. — Route de Morlaix à Penmarc'h, par Carhaix et Aquilonia.
7. — Route de Morlaix à Sulim, par Carhaix.
8. — Route d'Alet à Carhaix.
9. — Route de Roscoff à Quimper avec embranchement sur Morlaix.
10. — Route de Carhaix à la pointe de Dinan.
11. — Route d'Is à Landévennec.
12. — Route d'Is au Fret.
13. — Route d'Is à Castellien.
14. — Route d'Is à Meilars, par Penguily.
15. — Route d'Is à Landudec.
16. — Route de Moguermeur à Plonéis.
17. — Route de Châteaulin à Audierne et embranchement.
18. — Route du Pérennou à Locronan et Trégarvan.
19. — Route de Pont-l'Abbé à la Pointe du Raz.
20. — Route de Keruret à Tronoan.
21. — Route d'Aquilonia à Lanvéoc.
22. — Route d'Aquilonia à la Pointe du Raz.
23. — Route d'Aquilonia à Scaër.
24. — Route d'Aquilonia à Cascadec.
25. — Route d'Aquilonia à Concarneau et Quimperlé.
26. — Route d'Aquilonia à Bénodet.
27. — Route de Kerrudulic (Lanriec) à Loc-Marzin.
28. — Route de Carhaix à Quimperlé.
29. — Route de Carhaix à Is, par Saint-Goazec.
30. — Route de Carhaix à La Porte-Neuve.

Route de 1ère catégorie.	*Ville, bourg ou lieu-dit.*
Route de 2me catégorie.	*Chapelle.*
Route de 3me catégorie.	*Camp.*

FIG. 12. — DÉCORS DE VA

Bénard del.

ASES — ROZ-AN-TRE-MEN

(la Madeleine-en-Penmarc'h)

Restes de la fortification ancienne de PORZ-TIBOR

Levé exécuté le 21 Septembre 1920
par MM. le Ct Bénard et Monod.

Fortification restante

Partie démolie

L — *Lech*

P *Pierres mégalithiques*

F *Fond de four*

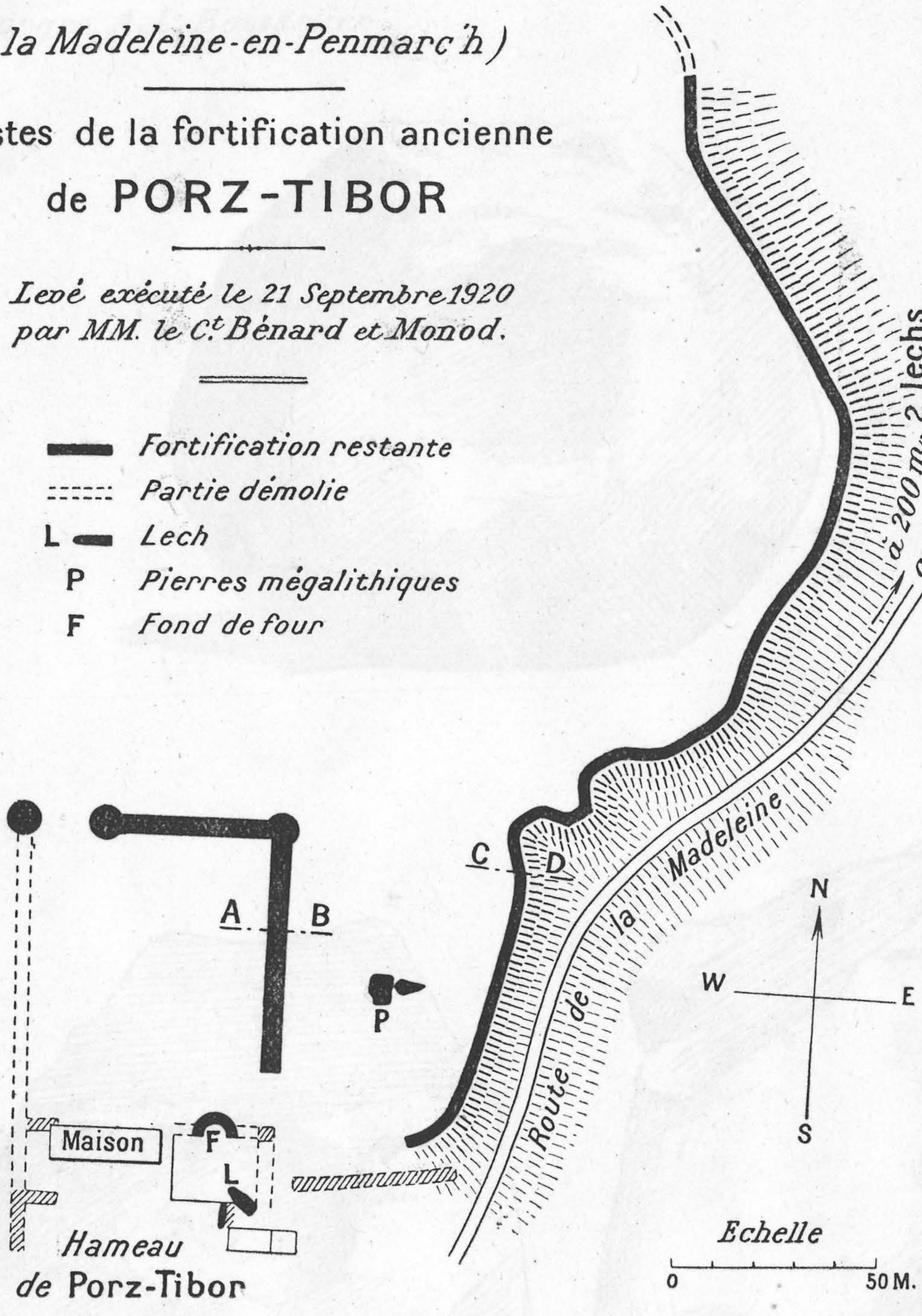

Coupes de la fortification

en AB

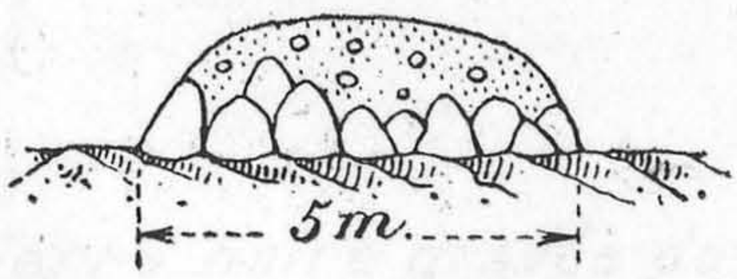

en CD

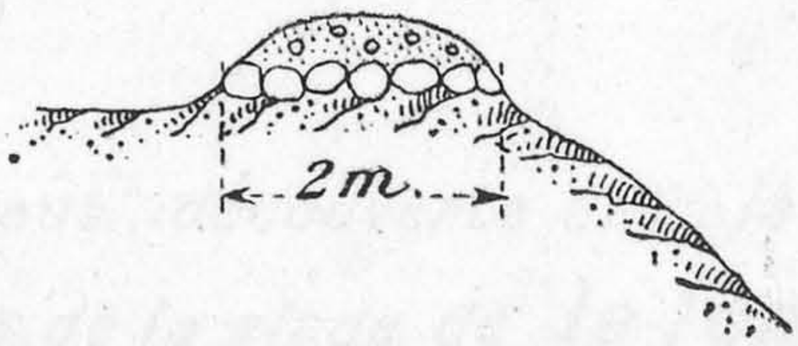

Ct Bénard

PORZ-TIBOR en PENMARC'H

Pierres au centre de la fortification

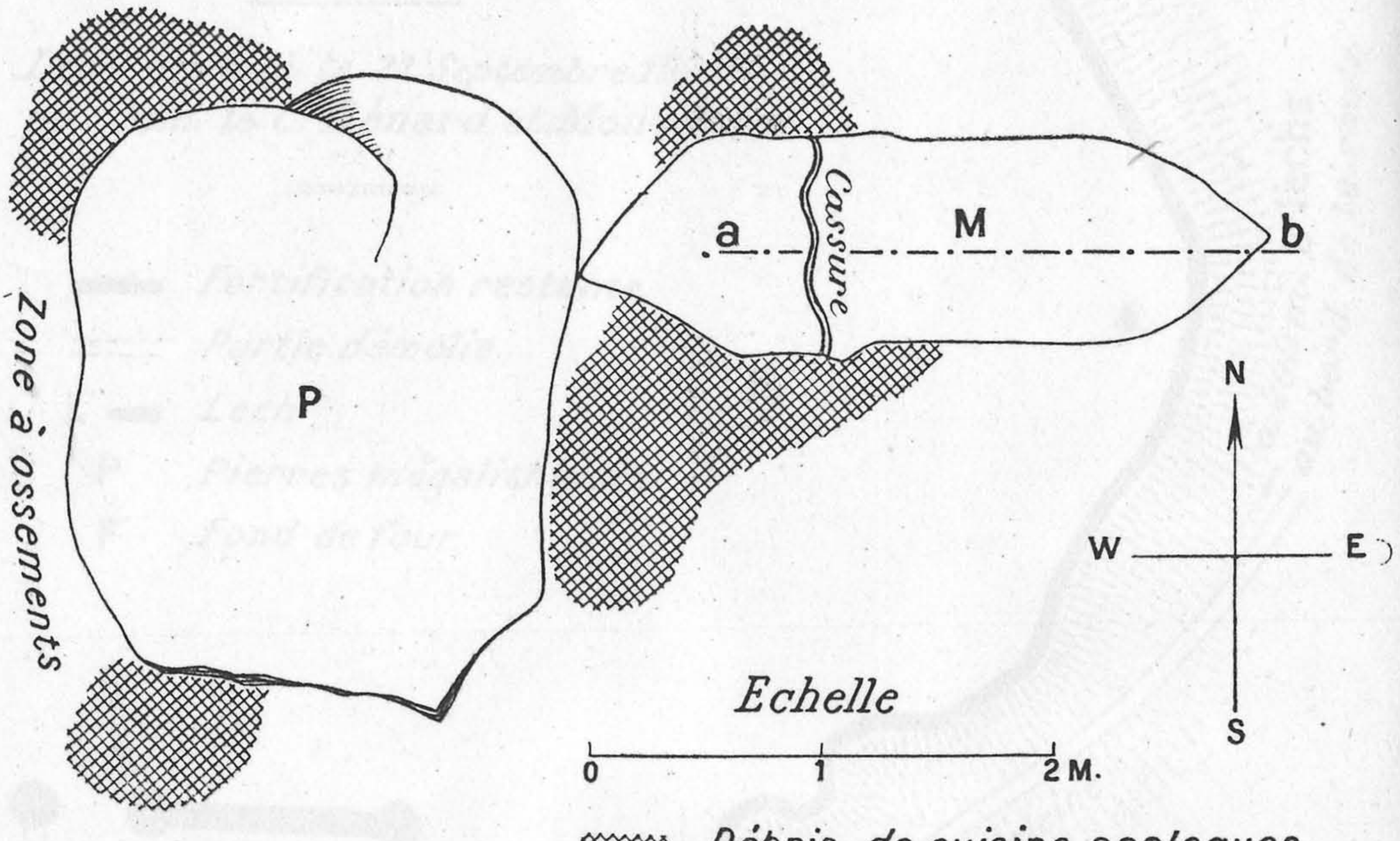

Coupe suivant ab

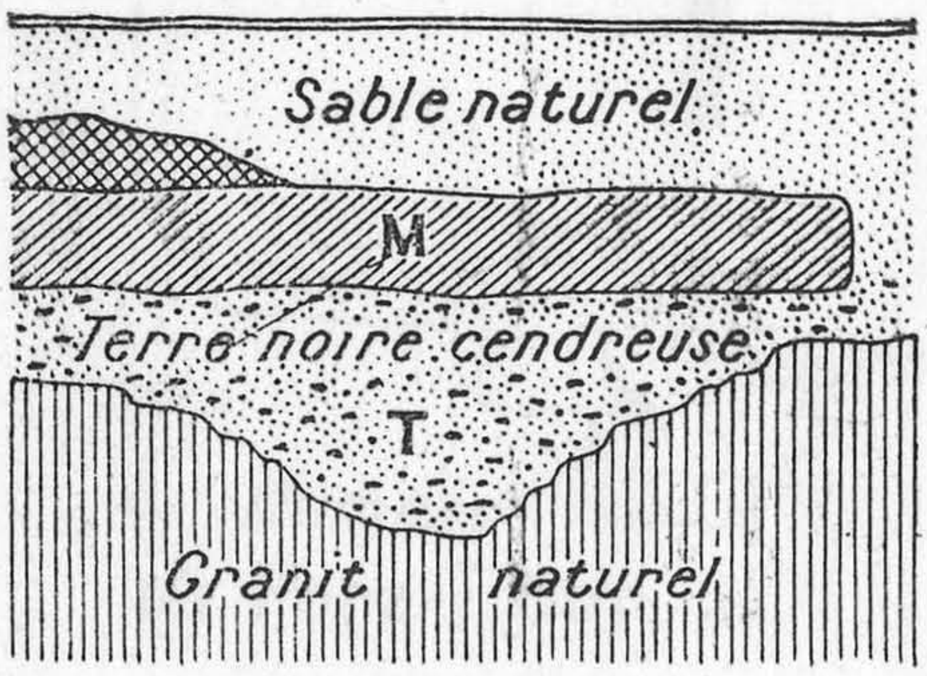

Disposition des
piles de patelles *(Coupe)*

Lech renversé

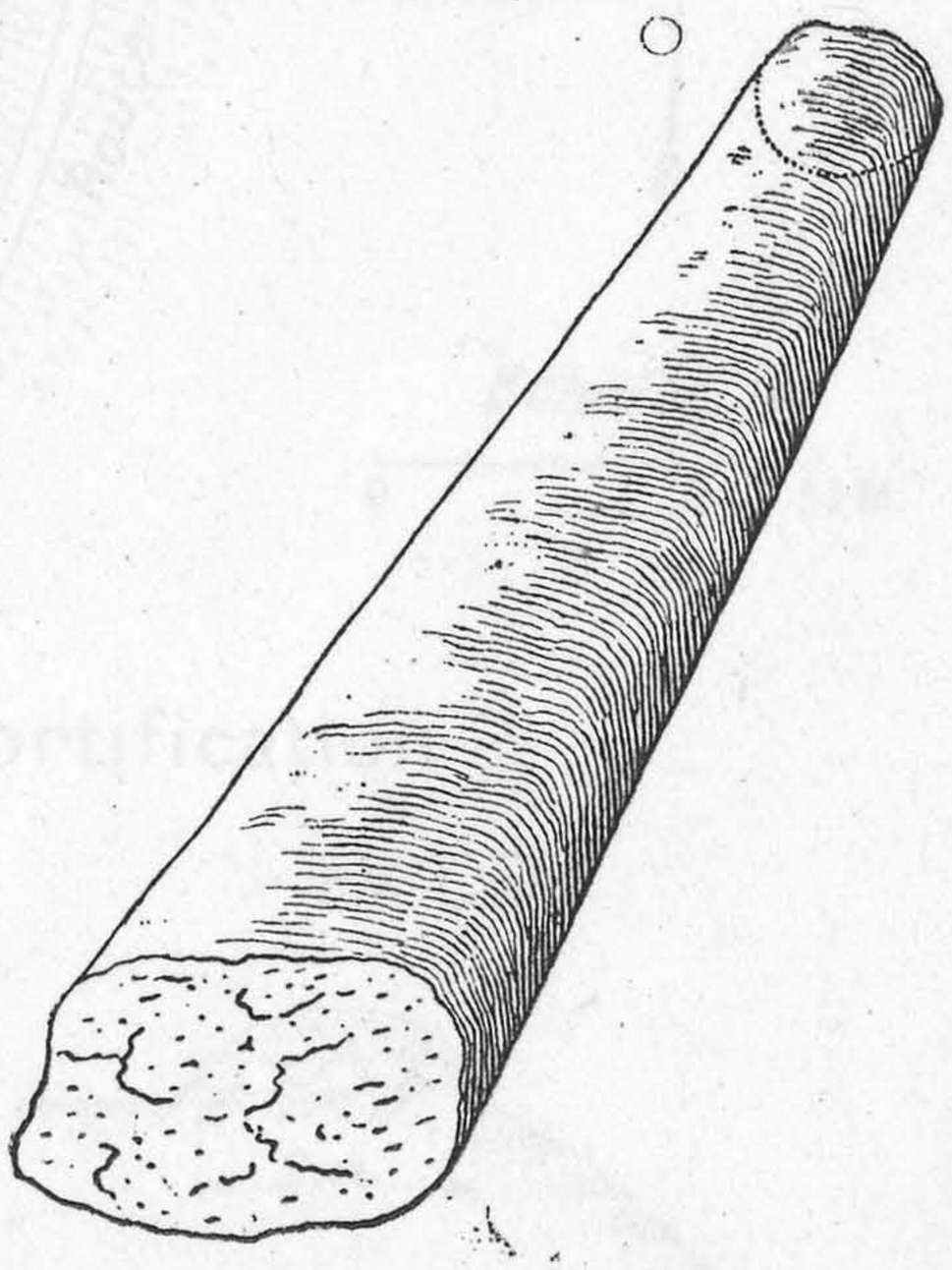

Poids approximatif : 6280 Kilogs

C.t Bénard

POULGUEN-BIHAN en PENMARC'H

Echelle

0 1 M

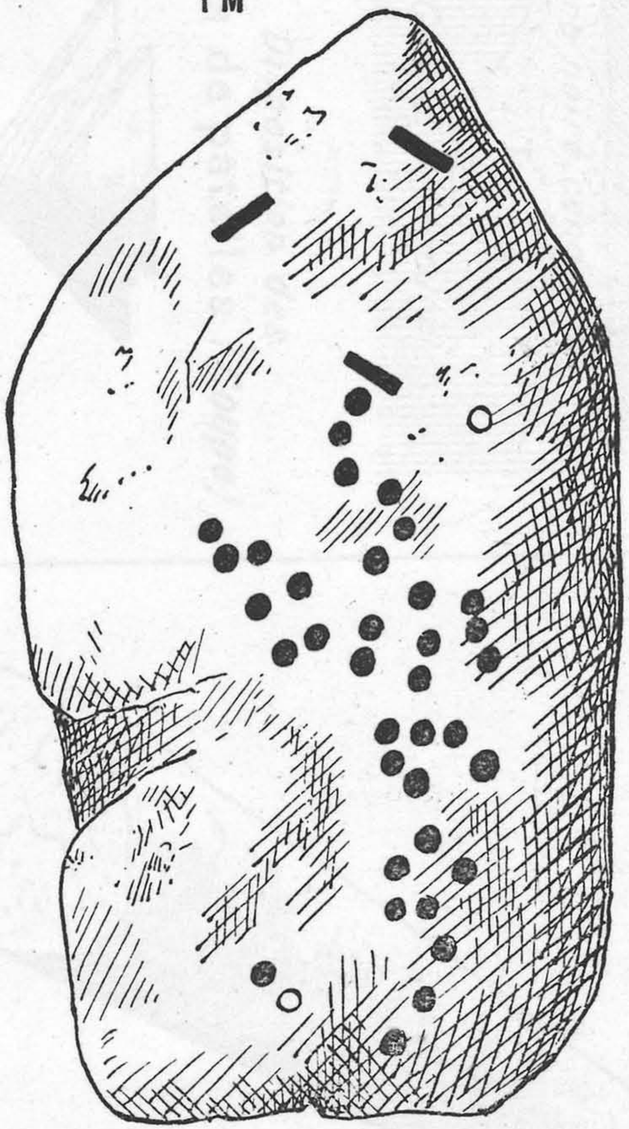

Menhir A renversé
(3 traits et 38 cupules)

Ensemble du Monument

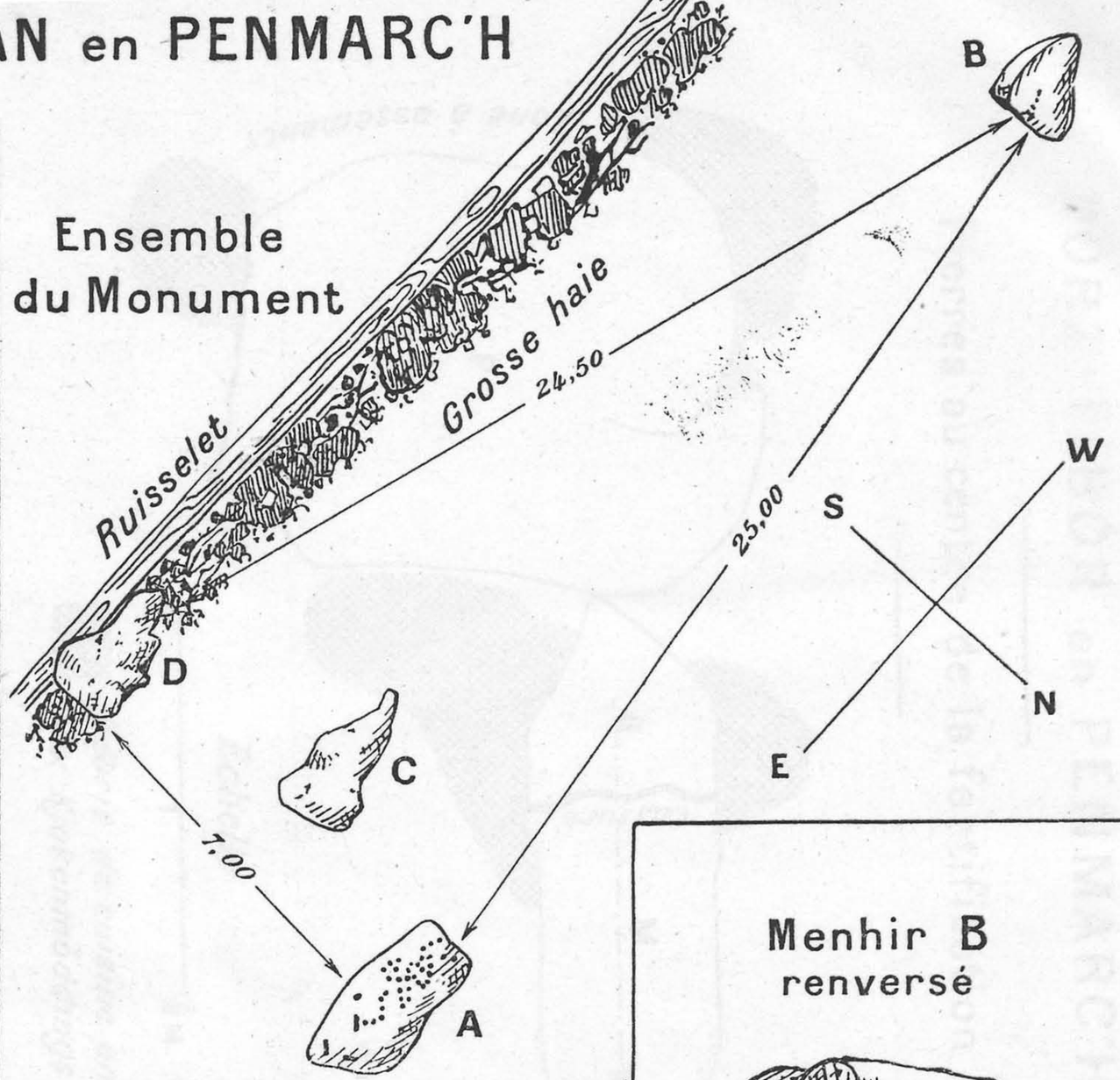

Menhir à traits et à cupules
(renversé)

Menhir B
renversé

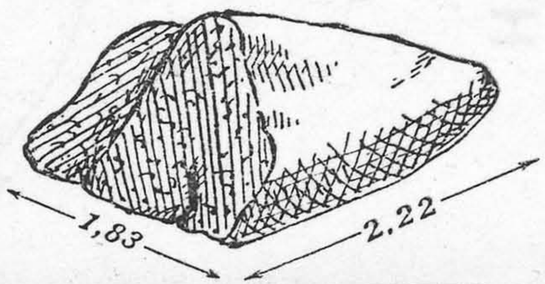

Ct Bénard

Planche 14

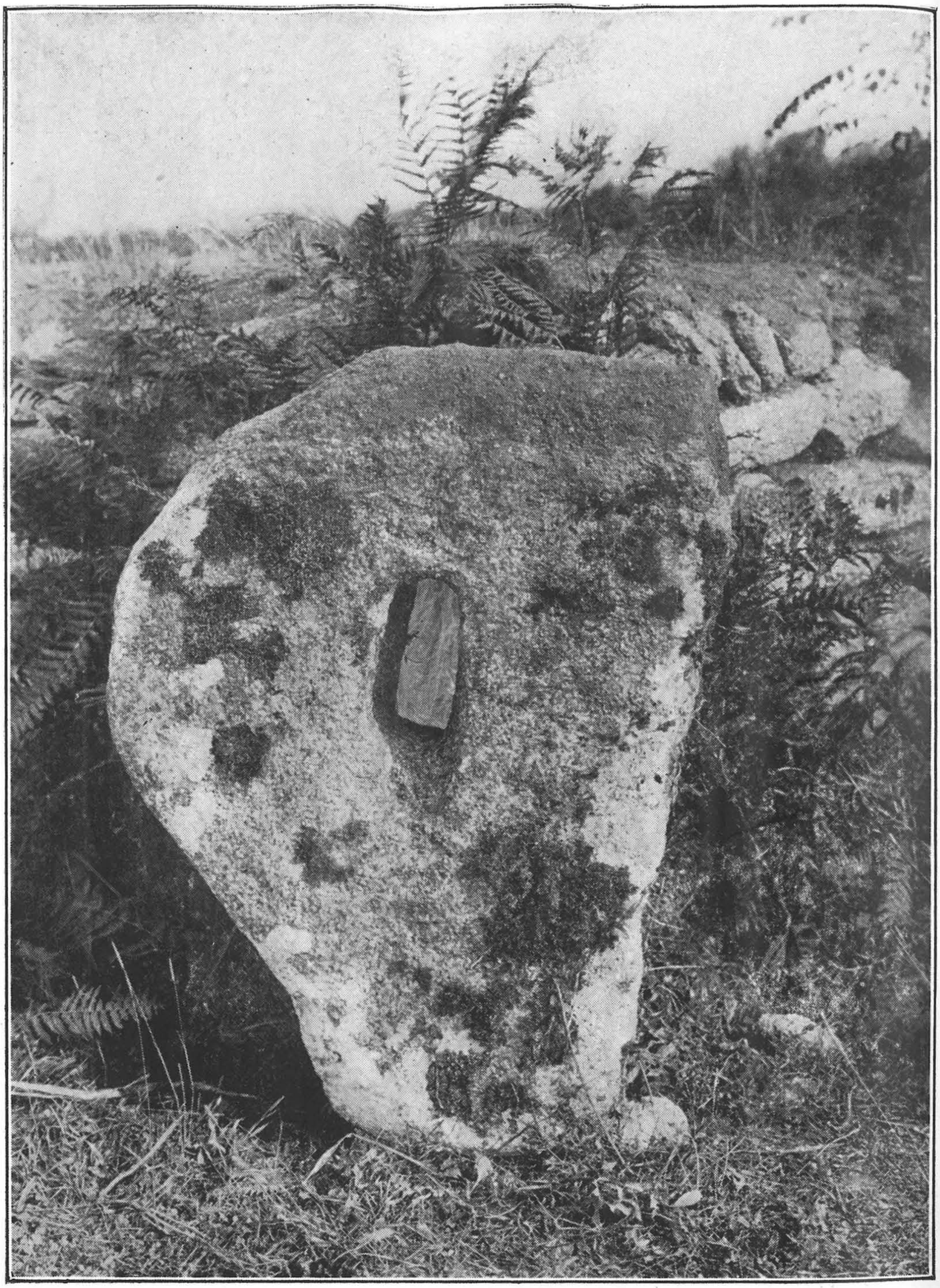

PIERRE PERCÉE DE POULGUEN-BIHAN

(Archipel des Glënans)

ILE DU LOCH

Nécropole A

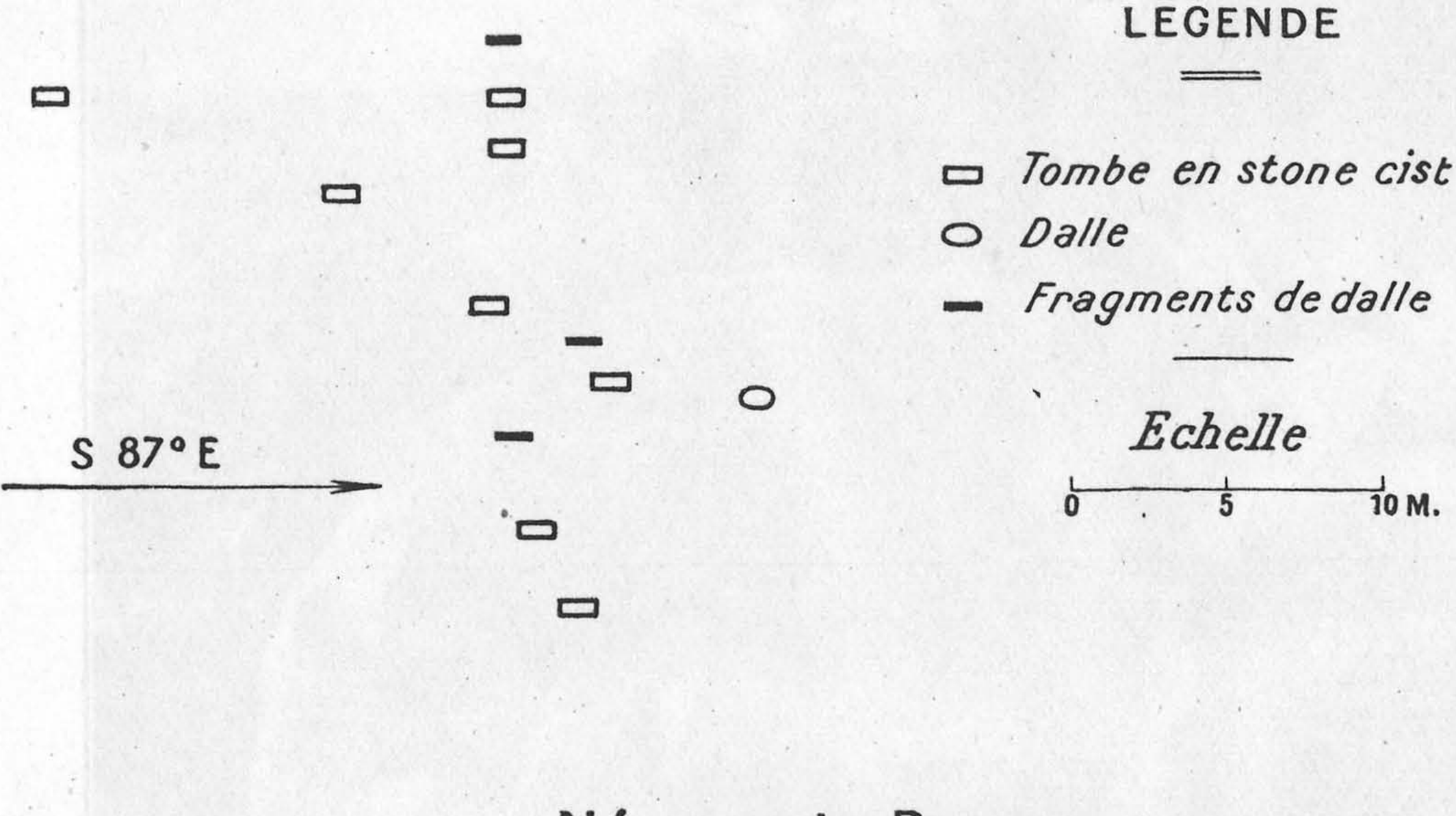

Nécropole B

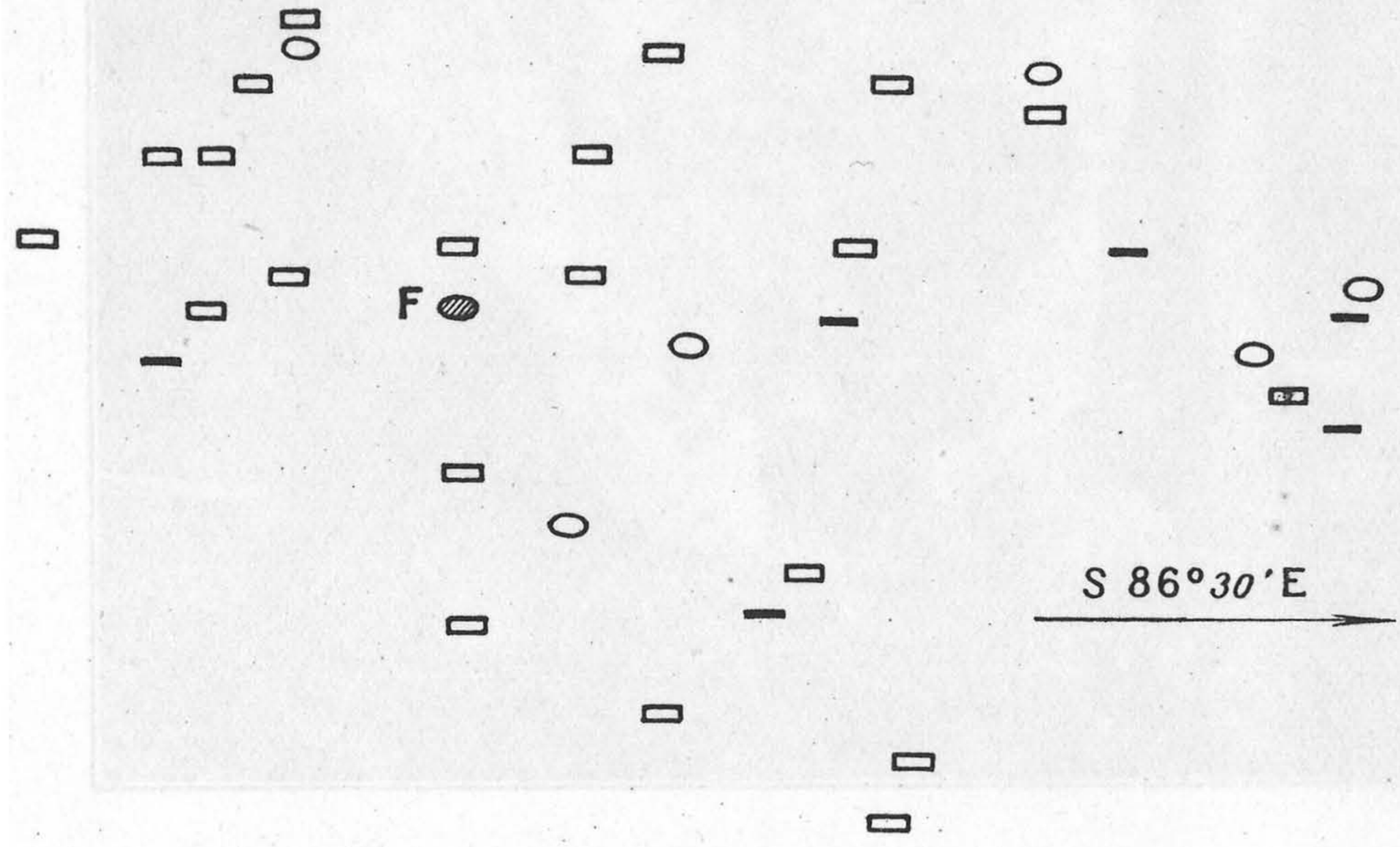

F. *Tombe à dalle fouillée par le C^ant Bénard*

d'après les relevés topographiques de M.r le L.t de V^eau Masse

les Pierres Noir

F

Ile de Brunec

E ST NICOLAS

L

T

U

S

Ile Bananec

Ile et Fort Cigogne

ILE DE DRENEC

M

ILE

DU

LOCH

π

L

A

C

B

G

Ile de

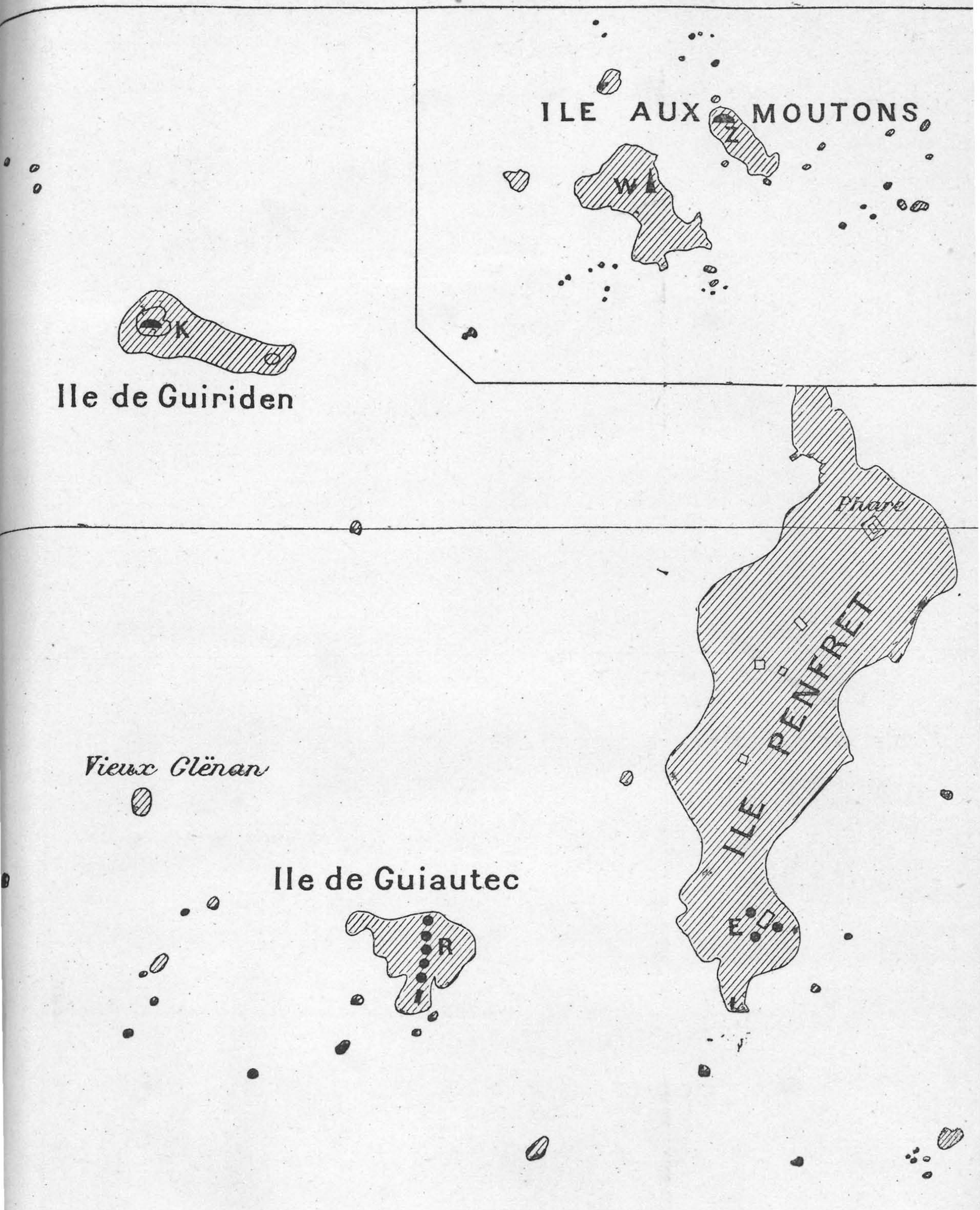

Carte Mégalithique
des
ILES GLËNANS
avec cartouche
de l'ILE AUX MOUTONS

imec

(Les hauteurs sont exagérées 1 fois et demi par rapport aux longueurs)

(Iles Glenans)

ILE SAINT-NICOLAS

Coupe du tumulus

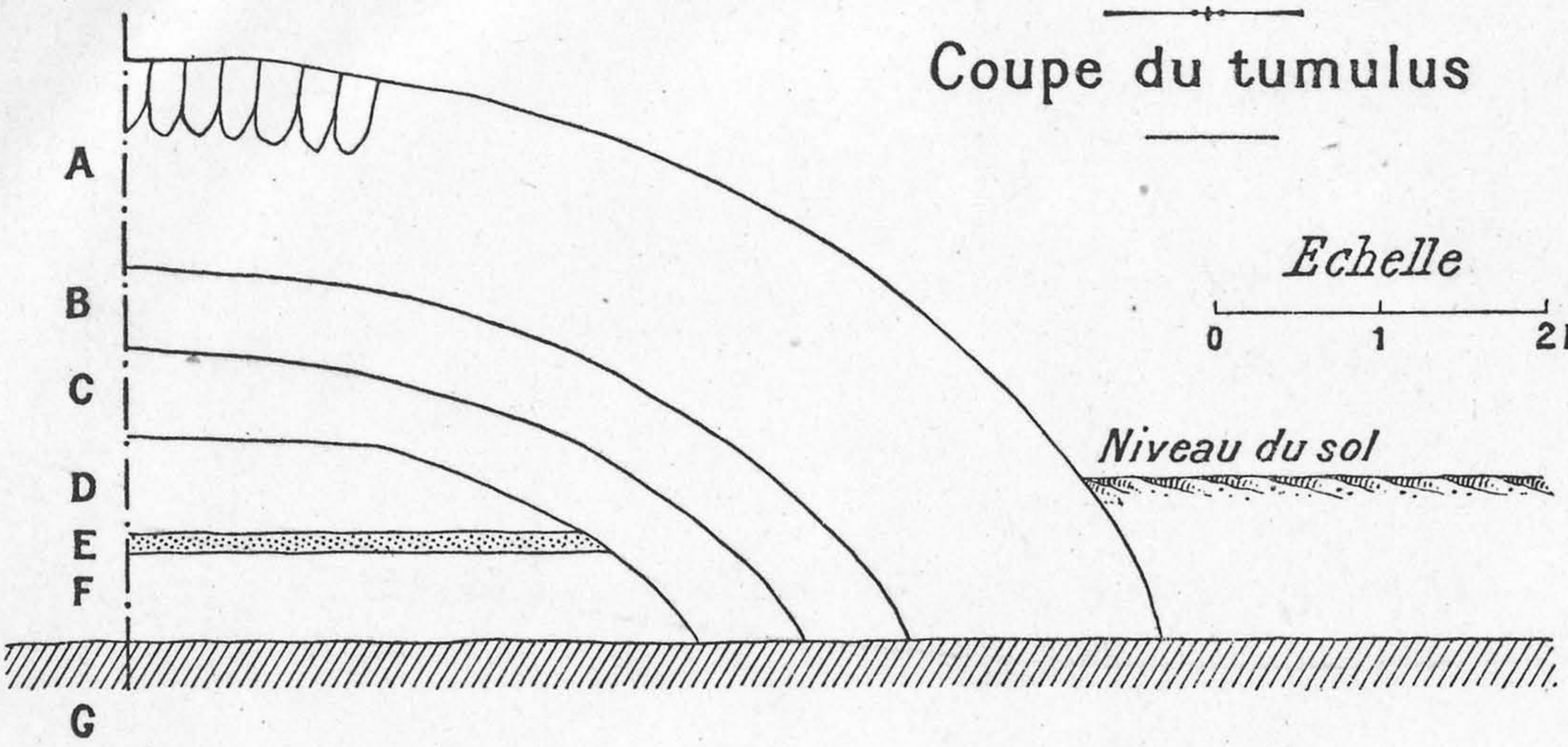

Vue cavalière du dallage supérieur

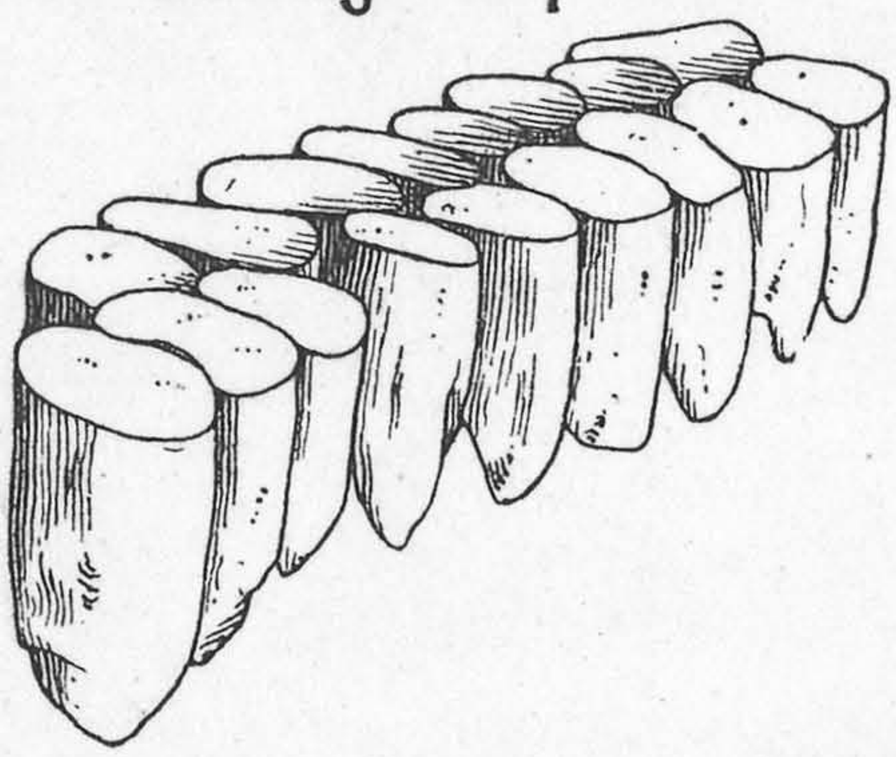

Coupe transversale Est-Ouest du dallage inférieur

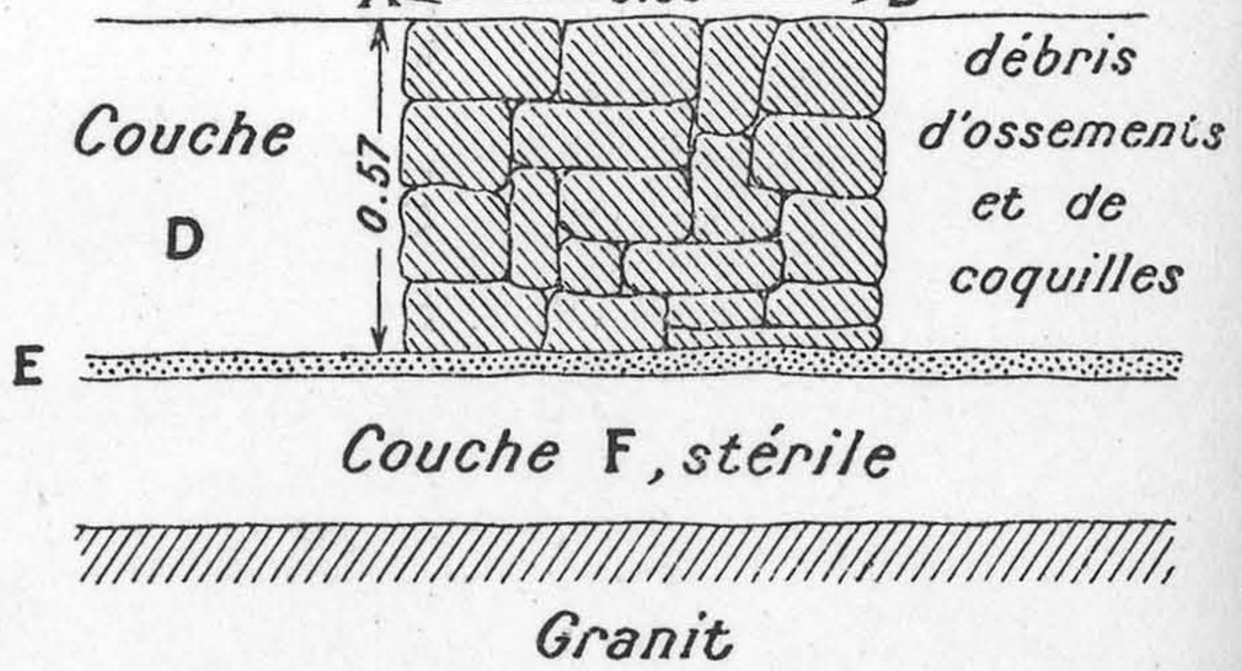

(Iles Glenans)

Nécropole de l'ILE DU LOCH

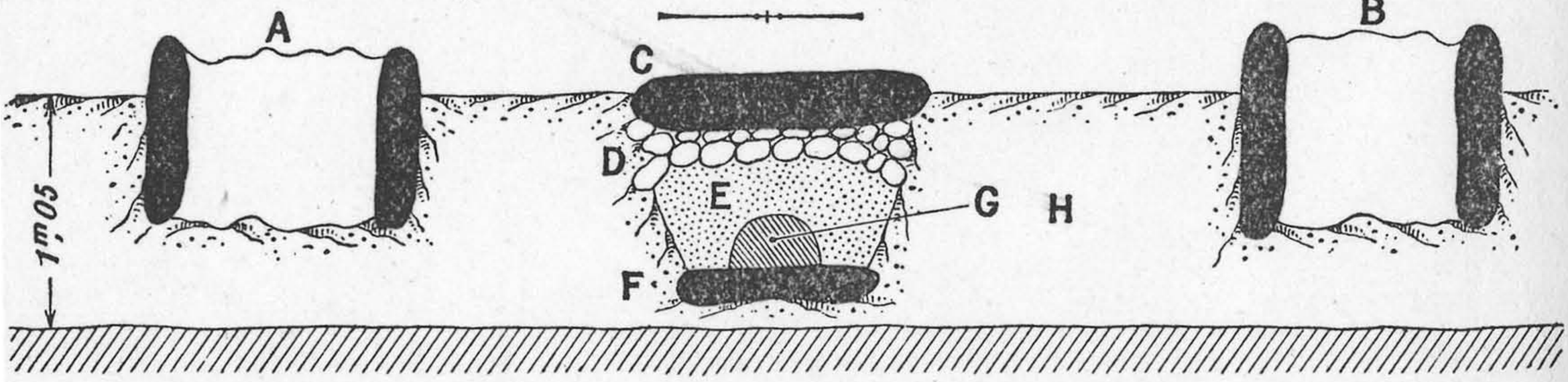

A.B. *Tombes à stone cist entièrement vides*

C. *Dalle de pierre arrondie*

D. *Voûte en galgal*

E. *Terre noirâtre*

F. *Dalle rectangulaire*

G. *Amas de cendre et de charbons*

H. *Sol naturel*

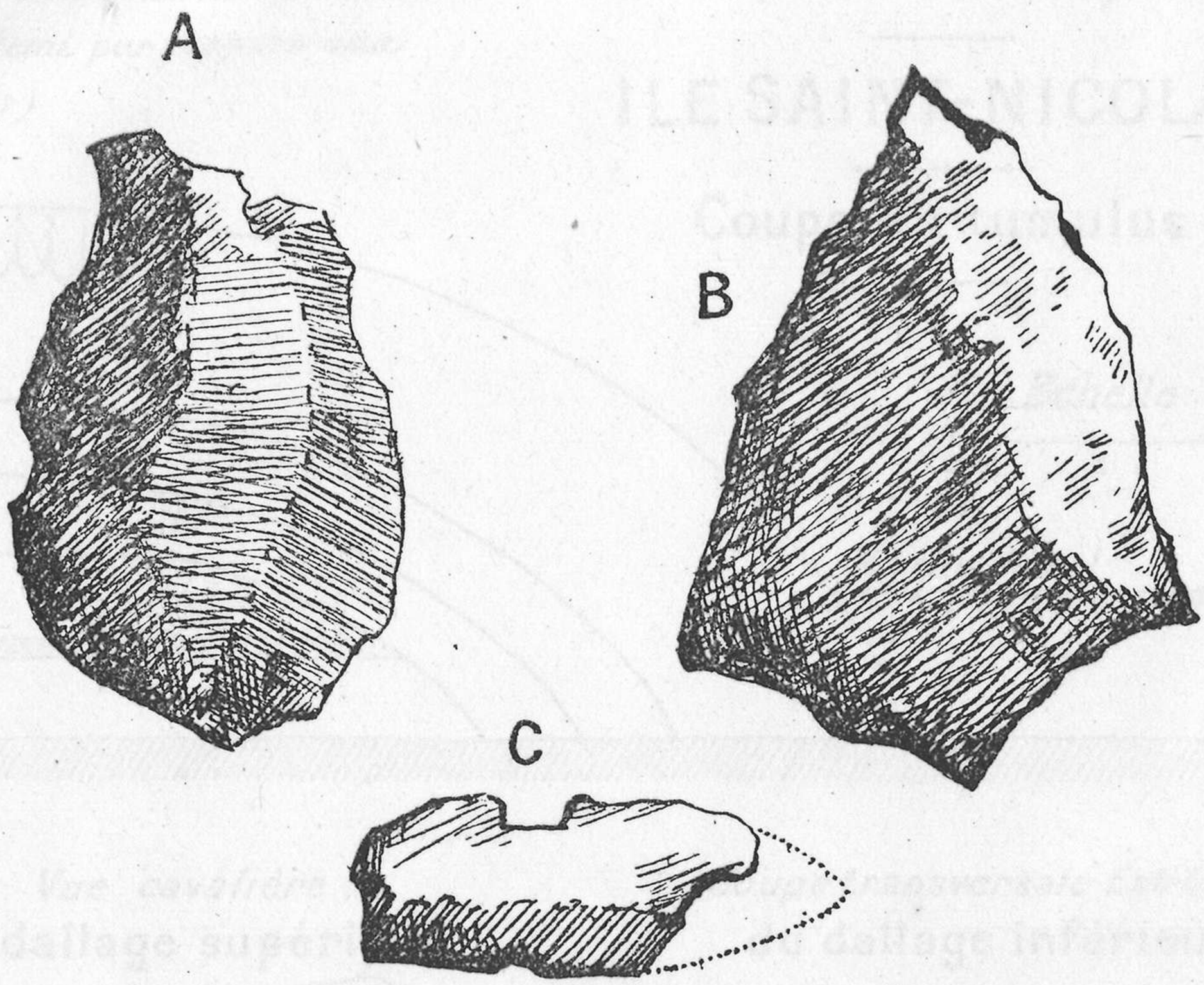

A. *Silex bleu trouvé dans le tumulus de* **Saint-Nicolas-des-Glenans**

B. *Silex trouvé à* **Benodet**

C. *Silex à encoche de la carrière de* **S.t Uruel** *de la Palud de la Torche*

ILE CHEVALIER
-en-Pont-l'Abbé
(Septembre 1920)

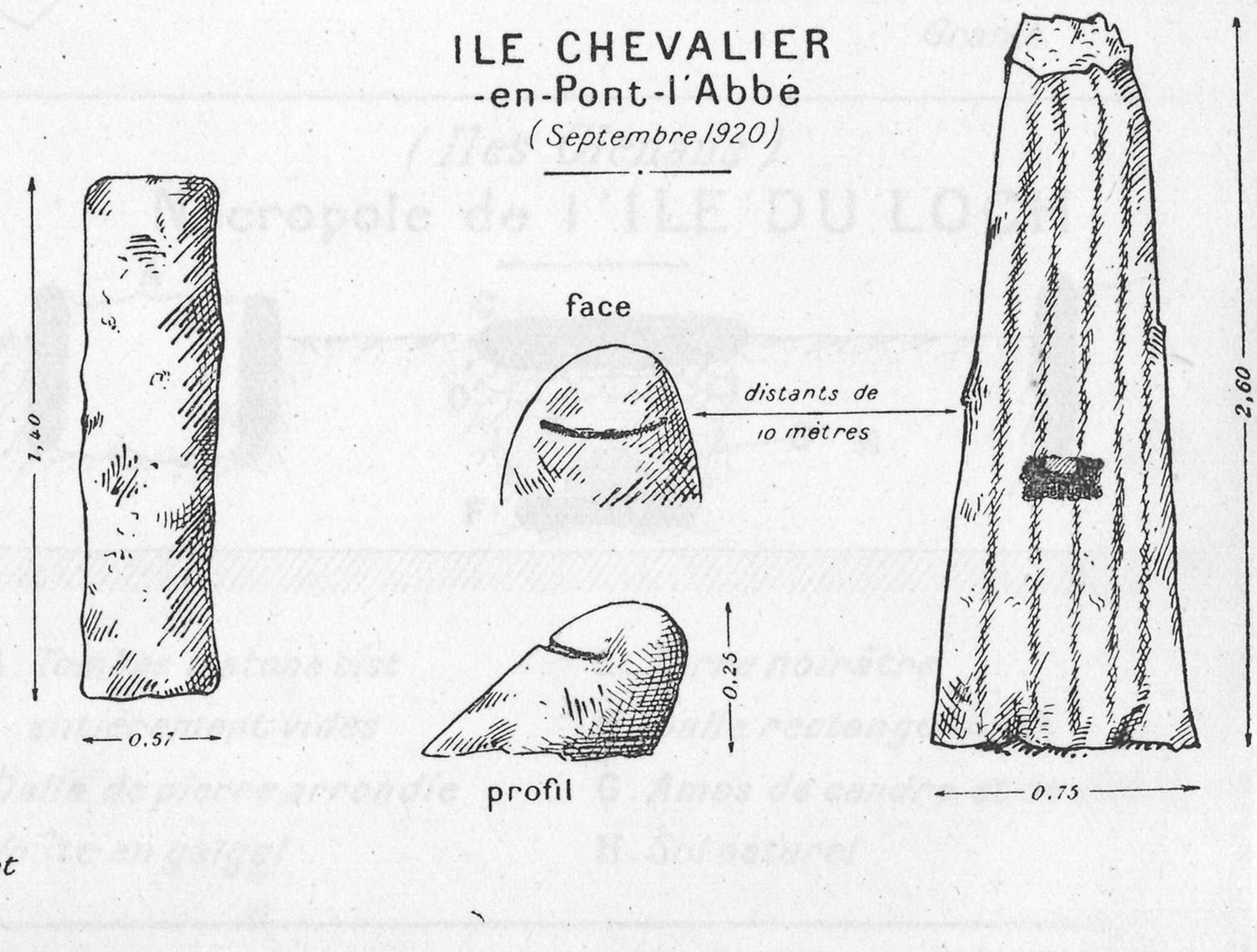

Monot

Monument de FONTENIGOU en PENMARC'H

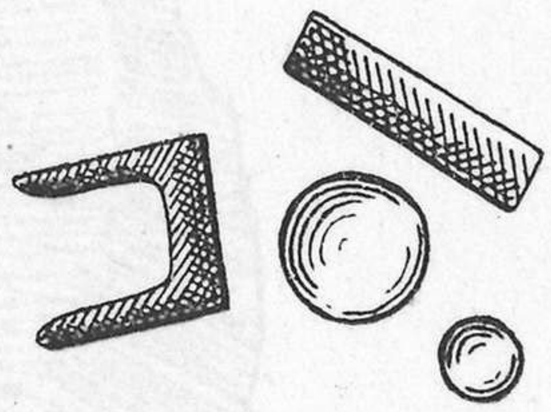

Positions relatives du signe cornu, des 2 cupu-les et du trait gravés sur la pierre **A**

Plan à terre du monument

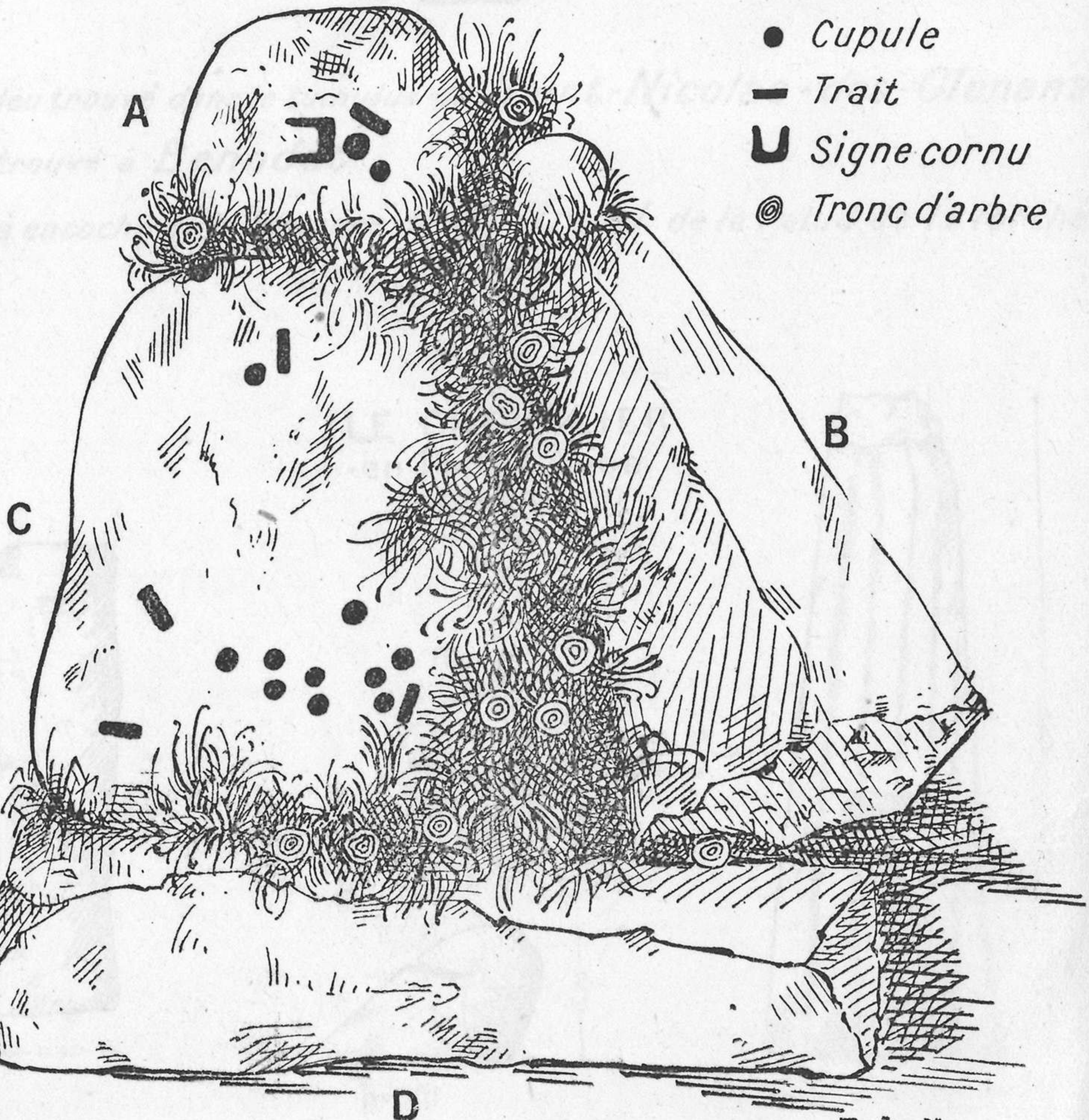

C.t Bénard

PLANCHE 2

STÈLES des sanctuaires du PAYS DE CHANANN

d'après le R.P. Hugues Vincent
des Frères Prêcheurs
(Institut biblique de Jérusalem 1909)